Document d'objectifs

Site Natura 2000 « Vallée du Lampy »

FR9101446

TOME 1

Inventaires, enjeux et objectifs

Rédaction du Document d'Objectifs 10
Remerciements 11

I. INTRODUCTION GENERALE 12

I.1. Natura 2000 : présentation générale 12
I.1.1. Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux 12
I.1.2. Natura 2000 en Europe 12
I.1.3. Natura 2000 en France 12
I.1.4. Natura 2000 dans la région Languedoc-Roussillon 13
I.1.5. Natura 2000 dans le département de l'Aude 13
I.2. La Directive Habitats 14
I.3. Le Document d'Objectifs 15
I.4. Elaboration, validation et communication autour du Docob 15
I.4.1. Elaboration 15
I.4.2. Validation 16

II. PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 DE LA VALLEE DU LAMPY 17

II.1. Fiche d'identité du site 18
II.2. Espèces et Habitats inscrits au Formulaire Standard de Données (FSD1) 19
II.2.1. Habitats d'intérêt communautaire 19
II.2.2. Espèces d'intérêt communautaire 19
II.3. Introduction 20
II.4. Le milieu naturel 22
II.4.1. Relief et hydrographie 22
II.4.2. Géologie 23
II.4.3. Climat et végétation 24
II.4.4. Les paysages 26
II.4.5. Les zonages environnementaux 28
II.4.5.1. Sites NATURA 2000 28
II.4.5.2. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) 28
II.4.5.3. Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) 30
II.4.5.4. Espaces Naturels Sensibles (ENS) 30
II.4.5.5. Sites inscrits, classés et zones de protection 32
II.5. Les territoires 34
II.5.1. L'organisation administrative 34

II.5.1.1. Cantons et communes 34
II.5.1.2. Etablissements Publics de Coopération Intercommunale 34
II.5.2. Territoires de projets et de gestion 36
II.5.3. L'urbanisme 37
II.5.3.1. PLU 37
II.5.3.2. SCOT 37
II.6. Le milieu humain 39
II.6.1. La population 39
II.6.1.1. Evolution démographique 39
II.6.1.2. La démographie aujourd'hui 39
II.7. Les activités humaines 40
II.7.1. L'activité agricole 40
II.7.1.1. Méthode de réalisation du diagnostic 40
II.7.1.2. Un territoire hétérogène 41
II.7.1.3. Repères agricoles 41
II.7.1.4. Agroenvironnement 51
II.7.1.5. En résumé 54
II.7.2. L'activité forestière 55
II.7.2.1. Les peuplements 55
II.7.2.2. La structure foncière 61
II.7.2.3. La gestion forestière et la gestion de l'espace 62
II.7.3. L'exploitation de minéraux 73
II.7.3.1. Le site du lieu-dit de Dominique sur la commune d'Alzonne 73
II.7.4. La pêche 74
II.7.5. La chasse 76
II.7.6. Autres activités de loisirs en plein air 77
II.7.7. L'activité touristique 79
II.8. Les aménagements et équipements 80
II.8.1. La gestion des eaux 80
II.8.1.1. Les syndicats de gestion des eaux 80
II.8.1.2. Les schémas de gestion 82
II.8.1.3. Les équipements 85
II.9. En résumé 91

III. INVENTAIRE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE 92

III.1. Introduction 93
III.1.1. Identification des habitats naturels 93
III.1.2. Cartographie 94
III.1.3. Evaluation de l'état de conservation 95
III.2. Résultats 99
III.2.1. Précisions sur la cartographie 99

III.2.2. Occupation du territoire 99

III.3. Habitats présents 101

III.3.1. Habitats prairiaux 103

Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles des Alysso-Sedion albi 108

Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement sur calcaire 112

Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-brachypodietea 116

Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux 121

Prairies de fauche de basse altitude 126

III.3.2. Habitats forestiers 130

Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus 135

Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior * 139

III.3.3. Habitats humides 143

Gazons amphibies méditerranéens * 148

Tourbières hautes actives * 152

III.4. Synthèse sur les habitats d'intérêt communautaire 156

IV. INVENTAIRE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE 157

IV.1. Introduction 158

IV.1.1. Notation de l'état de conservation des espèces 160

IV.1.2. Notation de l'état de conservation des habitats associés 160

IV.1.3. Liste des espèces d'intérêt communautaire « attendues » 160

IV.2. L'entomofaune d'intérêt communautaire 161

Lucane cerf-volant *Lucanus cervus* 162

Grand Capricorne *Cerambyx cerdo* 165

Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale* 168

IV.3. Espèces aquatiques 171

Ecrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes pallipes* 172

Loutre d'Europe *Lutra lutra* 176

Barbeau méridional *Barbus meridionalis* 181

Lamproie de Planer *Lampetra planeri* 184

Toxostome *Chondrostoma toxostoma* 187

Bouvière *Rhodeus amarus* 190

IV.4. Les chiroptères 192

Barbastelle *Barbastella barbastellus* 194

Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersii* 196

Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum* 199

Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros* 202

IV.5. Synthèse des espèces d'intérêt communautaire 205
IV.6. Autres espèces patrimoniales 207
IV.6.1. Espèces de l'Annexe IV 207
IV.6.1.1. Chiroptères 207
IV.6.1.2. Autres espèces en annexe IV 207
IV.6.2. Autres espèces 207
IV.7. Espèce de l'annexe II à rechercher 212

V. ENJEUX DE CONSERVATION ET OBJECTIFS DE GESTION 213

V.1. Hiérarchisation des enjeux 214
V.1.1. Méthodologie 214
V.1.2. Application de la méthode sur les habitats naturels 215
V.1.3. Application de la méthode sur les espèces 216
V.1.4. Synthèse de la hiérarchisation des enjeux 217
V.1.5. Interprétation de la hiérarchisation des enjeux 218
V.1.5.1. Concernant les habitats 218
V.1.5.2. Concernant les espèces 218
V.2. Les grands objectifs de conservation 219
V.2.1. Grands objectifs 219
V.2.2. Objectifs transversaux identifiés 219
V.2.3. Déclinaison des objectifs 219

VI. ANNEXES 220

Annexe 1 : liste des espèces végétales recensées à l'échelle du site Natura 2000 n° FR9101446 « Vallée du Lampy » 220

Annexe 2 : arrêté préfectoral de composition du comité de pilotage de l'élaboration du DOCOB 232

Annexe 3 : formulaire standard de données du SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 235

Annexe 4 : localisation des relevés phytosociologiques 239

Annexe 5 : relevés phytosociologiques 240

Index des cartes

Carte 1 : sites Natura 2000 de l'Aude 13

Carte 2 : le périmètre du SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 21

Carte 3 : géologie simplifiée du SIC FR9101446 Vallée du Lampy 23

Carte 4 : les unités paysgères du SIC FR9101446 Vallée du Lampy 27

Carte 5 : les ZNIEFF sur le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 29

Carte 6 : les ENS sur le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 31

Carte 7 : les Sites Classés et Inscrits sur le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 33

Carte 8 : l'intercommunalité sur le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 35

Carte 9 : les Pays sur le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 36

Carte 10 : schéma de cohérence territorial et SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 38

Carte 11 : l'occupation agricole du SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 42

Carte 12 : les exploitations agricoles du SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 44

Carte 13 : les exploitations agricoles du SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 45

Carte 14: les régions de l'Inventaire Forestier National dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 56

Carte 15: les formations de l'IFN dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 59

Carte 16: les formations simplifiées de l'IFN dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 60

Carte 17 : unités de gestion forestière dotées d'un document de gestion au sein du SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 65

Carte 18 : catégories halieutiques dans le secteur du SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 75

Carte 19 : sites sportifs de pleine nature du SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 78

Carte 20 : SAGE du Fresquel et SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 83

Carte 21 : captages d'eau potable dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 86

Carte 22 : localisation des stations d'épuration dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 88

Carte 23 : stations de contrôle des eaux superficielles dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 90

Carte 24 : occupation du sol à l'échelle du site 100

Carte 25 : habitats d'intérêt communautaires présents sur le site 102

Carte 26 : habitats prairiaux sur le site 105

Carte 27a : différentes formations végétales recensées dans les milieux prairiaux 1/2 106

Carte 27b : différentes formations végétales recensées dans les milieux prairiaux 2/2 107

Carte 28 : pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles des Alysso-Sedion albi (6110)* 110

Carte 29 : état de conservation des pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles des Alysso-Sedion albi (6110)* 111

Carte 30 : pelouses sèches et faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210) 114*

Carte 31 : état de conservation des pelouses sèches et faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210)115*

Carte 32 : parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-brachypodietea 119

Carte 33 : état de conservation des parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-brachypodietea 120

Carte 34 : prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410) 124*

Carte 35 : état de conservation des prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410) 125*

Carte 36 : prairies de fauche de basse altitude (6510) 128

Carte 37 : prairies de fauche de basse altitude (6510) 129

Carte 38 : habitats forestiers et pré-forestiers sur le site 132

Carte 39a : habitats forestiers et pré-forestiers 1/2 133

Carte 39b : habitats forestiers et pré-forestiers 2/2 134

Carte 40 : hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus 137

Carte 41 : état de conservation des Hêtraies 138

Carte 42 : forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior 141

Carte 43 : état de conservation des forêt alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior 142

Carte 44 : habitats humides sur le site 145

Carte 45a : différentes formations recensées dans les habitats humides 1/2 146

Carte 45b : différentes formations recensées dans les habitats humides 2/2 147

Carte 46 : gazons amphibies méditerranéens 150

Carte 47 : état de conservation des gazons amphibies méditerranéens 151

Carte 48 : tourbières hautes actives 154

Carte 49 : état de conservation des tourbières hautes actives 155

Carte 50 : l'entomofaune d'intérêt communautaire 170

Carte 51 : données historiques d'Ecrevisse à pattes blanches sur le site 173

Carte 52 : présence de la Loutre d'Europe 180

Carte 53 : répartition effective et potentielle du Barbeau méridional 183

Carte 54 : répartition effective et potentielle de la Lamproie de Planer 186

Carte 55 : répartition effective et potentielle du Toxostome 189

Carte 56 : localisation des données chiroptères 193

Carte 57 : localisation des données de flore patrimoniale 211

Index des tableaux

Tableau 1 : liste des sites inscrits et sites classés présents sur le site 32

Tableau 2 : communes concernées par le site Natura 2000 Vallée du Lampy 35

Tableau 3 : population dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 39

Tableau 4 : nombre d'exploitations agricoles par type de production dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 43

Tableau 5 : Eleveurs et effectifs du cheptel par commune - Evolution 1988/2011 dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 46

Tableau 6 : surfaces utilisées par l'élevage dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 47

Tableau 7 : exploitations et superficies viticoles 48

Tableau 8 : superficies viticoles arrachées de 2006 à 2008 49

Tableau 9 : principales productions en grandes cultures dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 50

Tableau 10 : exploitations et superficies en grandes cultures 51

Tableau 11 : zones agricoles défavorisées dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 52

Tableau 12: les surfaces des types de peuplements de l'IFN dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 57

Tableau 13: les surfaces des grands peuplements de l'IFN dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 58

Tableau 14: structure de la propriété forestière dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 61

Tableau 15: surface moyenne de forêt par propriétaire dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 62

Tableau 16: durées de validité des documents de gestion dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 64

Tableau 17: les peuplements dans les documents de gestion forestière 66

Tableau 18: surfaces de coupes prévues dans les documents de gestion des forêts privées et publiques. 67

Tableau 19 : travaux prévus dans les différents documents de gestion des forêts privées et publiques 68

Tableau 20: organisation de la chasse sur le site Natura 2000, du nombre de grands gibiers prélevés et des montants des dégâts attribués aux sangliers 75

Tableau 21 : captages d'eau potable dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 84

Tableau 22: les stations d'épuration supérieures à 50 EH dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» 86

Tableau 23 : stations d'analyse de la qualité de l'eau superficielle - Données Agence de l'eau RMC 88

Tableau 24 : notation des états de conservation des habitats communautaires à l'échelle du site 95

Tableau 25 : description des différents critères utilisés dans l'évaluation de conservation. 96

Tableau 26 : exemples d'indicateurs employés pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels (l'un prairial et l'autre, forestier) 98

Tableau 27 : habitats d'intérêt communautaire génériques présents sur le site 101

Tableau 28 : distribution des différents habitats prairiaux à l'échelle du site 103

Tableau 29 : distribution des habitat forestiers et pré-forestiers à l'échelle du site 130

Tableau 30 : distribution des habitats humides à l'échelle du site 142

Tableau 31 : synthèse sur les habitats d'intérêt communautaire 155

Tableau 32 : évaluation de l'état de conservation de l'espèce en tant que telle 160

Tableau 33 : évaluation de l'état de conservation de l'habitat de l'espèce 160

Tableau 34 : évaluation de l'état de conservation de la Loutre sur le site 178

Tableau 35 : espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire identifiées sur le site 192

Tableau 36 : synthèse sur les espèces d'intérêt communautaire 206

Tableau 37 : espèces de chauves-souris de l'annexe IV de la Directive Habitats 207

Tableau 38 : autres espèces de l'annexe IV de la Directive Habitats 207

Tableau 39 : espèces végétales patrimoniales 209

Tableau 40 : hiérarchisation des enjeux des habitats d'intérêt communautaire 215

Tableau 41 : hiérarchisation des enjeux des espèces d'intérêt communautaire 216

Tableau 42 : synthèse de la hiérarchisation des enjeux 217

Tableau 43 : grands objectifs et patrimoine d'intérêt communautaire concerné 219

Rédaction du Document d'Objectifs

Structures opératrices, coordinatrices du site Natura 2000 Vallée du Lampy

Communauté de Communes du Cabardès au Canal du Midi.
Avenue Antoine Gayraud
11170 ALZONNE
tél. : 04 68 76 74 90
fax : 04 68 76 74 91
e-mail : cabardes-canal-du-midi@wanadoo.fr

Communauté de Communes du Cabardès Montagne Noire
Quartier Saint Jean 11310 Saissac
Tél : 04 68 24 77 21
Fax : 04 68 24 70 38
Email : cdc.cabardes.mnoire@wanadoo.fr

Communauté de Communes Lauragais Montagne Noire
3 rue de l ourmette
11400 Saint-papoul
Tel. : 04.68.94.97.44

Suivi de la démarche

Christine MEUTELET (DDTM-11) et Sebastien TELLIER (DREAL-LR)

Rédaction du document d'objectifs

Rédaction / Coordination / Cartographie : Damien IVANEZ, chef de projets en expertise de milieux naturels

Validation scientifique : Michel BERTRAND – CSRPN LR

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats naturels : ONF et Les Ecologistes de l'Euzière

Relevés phytosociologiques : ONF et Les Ecologistes de l'Euzière

Inventaires ichtyologiques (2011) : AQUASCOP

Inventaire Ecrevisses et Loutre (2011) : Fédération Aude Claire, ONEMA, Les Ecologistes de l'Euzière

Inventaire des Chiroptères (2011) : Les Ecologistes de l'Euzière

Réalisation des diagnostics socio-économiques

La Chambre d'Agriculture de l'Aude sur les aspects agricoles

Le Centre Régional de la Propriété Forestière sur les aspects d'exploitation forestière

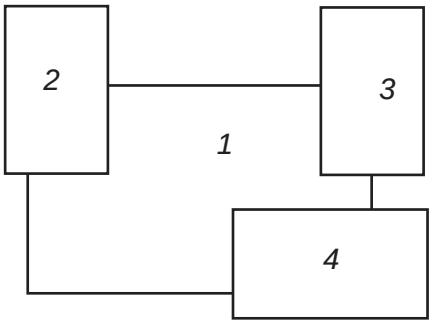

Crédits photographiques (couverture)

1 - BONNEMAISON M. – Montolieu. 2011, Prairie du domaine de Peyremale.

2 - BARATAUD J. Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*).

3 - BARATAUD J. Barbastelle (*Barbastella barbastellus*).

4 - DENAT M. Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*).

Remerciements

Le Président du Comité de Pilotage tient à remercier les Communautés de Communes du Cabardès au Canal du Midi, du Lauragais-Montagne Noire et du Cabardès-Montagne Noire, ainsi que l'ensemble du personnel ayant participé à l'élaboration de ce document.

Ses remerciements vont également à :

Monsieur le Préfet de l'Aude,

Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000 :

Alzonne, Carlipa, Cenne-Monestiés, Montolieu, Raissac-sur-Lampy, Saissac, Saint-Martin-le-Vieil, Villemagne.

Mesdames, Messieurs les Présidents et techniciens des organismes techniques et scientifiques ou associations suivantes :

Chambre d'Agriculture de l'Aude (Mme ALQUIE), CBN (MM. MOLINA et ARGAGNON), CEN LR (M. BARRET, M. KLESCZEWSKI), CRPF (M. LECOMTE, M. CHANUT et M. CHABALIER), Fédération Aude Claire (M. LE ROUX, Mme PLASSART), ONF (M. PARMAIN), Les Ecologistes de l'Euzière (M. IVANEZ et M. BONNEMAISON).

Et à l'ensemble des personnes et acteurs du territoire ayant permis la réalisation de ce Document d'Objectifs.

I. INTRODUCTION GENERALE

I.1. Natura 2000 : présentation générale

I.1.1. Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels parmis les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales, telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

I.1.2. Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend 27 941 sites pour les deux directives (juin 2011) :

- 22 594 sites en Zone Spéciale de Conservation (ZSC), proposition de Site d'Intérêt Communautaire (pSIC) ou Site d'Intérêt Communautaire (SIC) au titre de la « directive Habitats », soit 733 620 km².

- 5347 sites en Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la « directive Oiseaux » soit 627 560 km².

Les sites Natura 2000 couvrent 17,5 % de la surface de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Les Etats sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « Biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

I.1.3. Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1753 sites pour 12,55 % du territoire métropolitain soit 6,9 millions d'hectares, hors domaine marin qui représente 4,1 millions d'hectares (chiffres MEEDDAT, 2009) :

- 1369 sites en ZSC, pSIC ou SIC au titre de la directive Habitats ;

- 384 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux.

I.1.4. Natura 2000 dans la région Languedoc-Roussillon

Le réseau régional de sites Natura 2000 comprend 153 sites terrestres, marins ou mixtes (en partie terrestre et en partie marin) soit 1 037 530 ha , ce qui représente 33% de la région.

Le réseau LR comprend :

- 104 sites au titre de la directive Habitats (30 en ZSC, 72 en SIC et 2 en pSIC).

- 49 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux (chiffres janvier 2012).

I.1.5. Natura 2000 dans le département de l'Aude

Le réseau départemental de sites Natura 2000 comprend 32 sites terrestres ou mixtes (en partie terrestre et en partie marin) soit 249 658 ha en surface terrestre, ce qui représente 39,22% du département et qui place l'Aude comme département français le plus couvert par Natura 2000 (hors sites marins).

L'Aude compte :

- 18 sites en Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et Site d'Intérêt Communautaire (SIC) au titre de la « directive Habitats ». Ils couvrent 15 % de la surface terrestre de l'Aude ;

- 15 sites en Zone de Protection Spéciale (ZPS) au titre de la « directive Oiseaux ». Ils couvrent 35 % de la surface terrestre de l'Aude (chiffres novembre 2007).

Le site de la Vallée du Lampy est un site désigné au titre de la directive Habitats.

Carte 1 : sites Natura 2000 de l'Aude

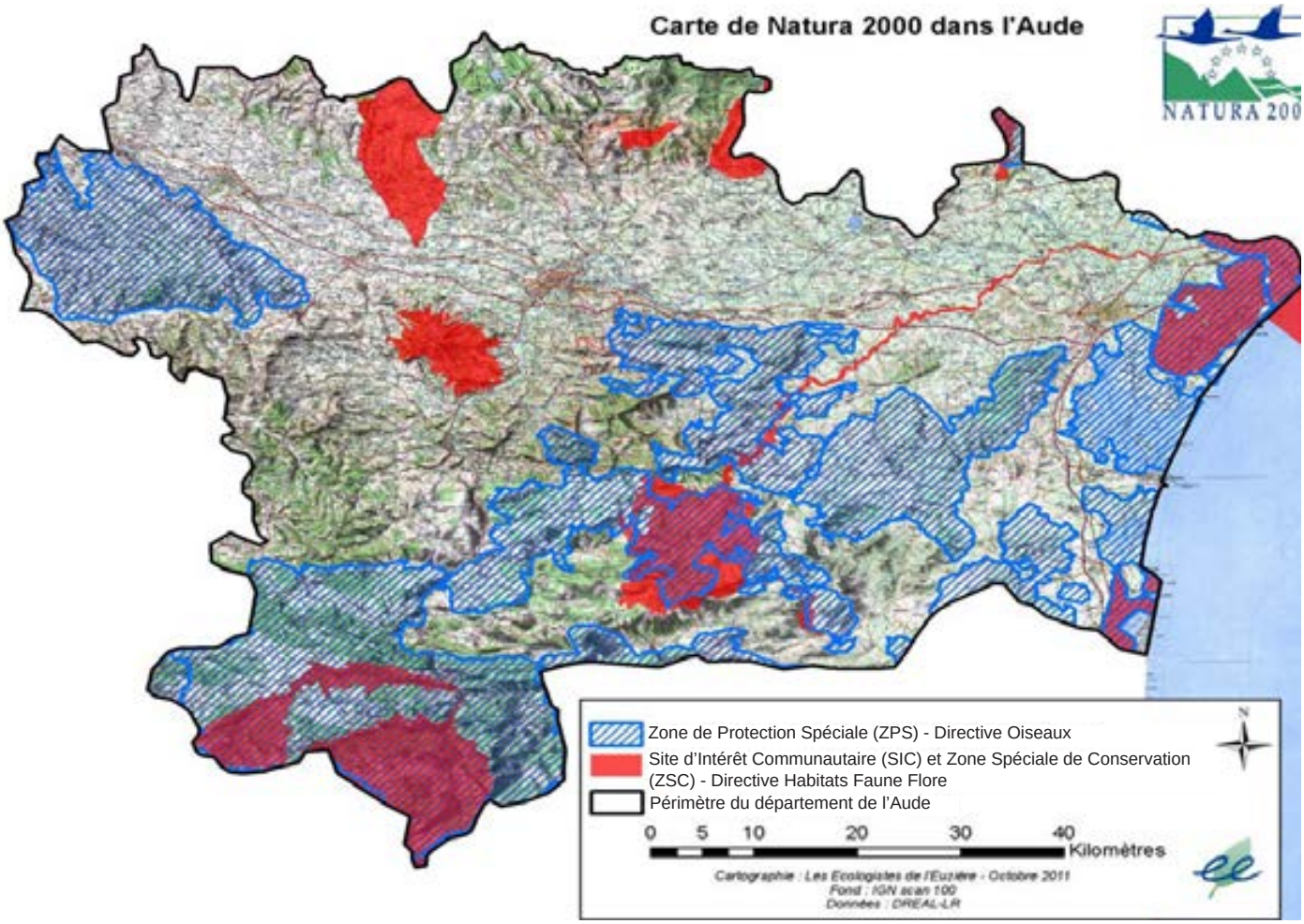

I.2. La Directive Habitats

L'objectif de la directive « Habitats – Faune - Flore » est de mettre rapidement un terme à la régression de nombreuses espèces floristiques et faunistiques. Ce déclin constaté résulte avant tout de la détérioration des habitats naturels les plus importants pour leur survie. C'est plus particulièrement à l'intensification mais également à l'abandon d'activités humaines (déprise agricole) qu'il faut attribuer ce déclin. La diversité biologique représente un réel patrimoine collectif. Il convenait donc rapidement de prendre des mesures à grande échelle pour enrayer cette érosion.

Les habitats et les espèces ont mis plusieurs millions d'années pour s'établir. Leur disparition éventuelle est sans remède. Avant le développement intensif que nous connaissons, l'agriculture et les activités pastorales traditionnelles avaient souvent façonné, des siècles durant, des habitats semi-naturels.

Dans la Montagne Noire, c'est bien l'activité agropastorale qui a maintenu jusqu'au milieu du 20ème siècle une riche palette d'habitats.

La directive « Habitats » comporte cinq annexes :

Annexe I : Il s'agit de la liste des habitats d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation (ZSC).

Annexe II : Liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation de Zones Spéciales de Conservation. L'annexe II est donc indirectement une liste d'habitats nécessaires à l'ensemble des fonctions biologiques des espèces désignées (reproduction, chasse, repos...). ***On parlera d'habitats d'espèces***.

Annexe III : Critères de sélection des sites susceptibles d'être identifiés comme sites d'importance communautaire et désignés comme Zones Spéciales de Conservation.

Annexe IV : Liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire nécessitant une protection stricte.

Annexe V : Liste des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion.

Pour l'ensemble de ces habitats et de ces espèces, le réseau Natura 2000 vise donc à en assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable et à contribuer à la mise en œuvre d'un développement durable en cherchant à concilier les exigences écologiques des habitats et des espèces avec les exigences économiques, sociales et culturelles, tout en prenant en compte les particularités régionales ou locales.

La transposition en droit français du texte européen s'est traduite en avril 2001 sous forme d'une ordonnance accompagnée de décrets d'application. La mise en œuvre de la démarche se déroule en trois étapes :

- Recensement des sites qui renferment des habitats et/ou des espèces d'intérêt communautaire et consultation locale ;

- Proposition des sites retenus à la Commission européenne ;

- Désignation des sites en Zones Spéciales de Conservation qui formeront, avec les ZPS, le réseau Natura 2000. Pour chaque site sera rédigé un Document d'Objectifs (DOCOB) ;

I.3. Le Document d'Objectifs

Le Document d'Objectifs contient :

• Une analyse décrivant l'état initial de conservation et la localisation des habitats naturels et des espèces qui ont justifié la désignation du site, les mesures réglementaires de protection qui y sont, le cas échéant, applicables, les activités humaines exercées sur le site, notamment les pratiques agricoles et forestières ;

• Les objectifs de développement durable du site destinés à assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces ainsi que la sauvegarde des activités économiques, sociales et culturelles qui s'exercent sur le site ;

• Des propositions de mesures de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs ;

• Des cahiers des charges type applicables aux contrats Natura 2000 prévus aux articles R. 214-28 et suivants, précisant notamment les bonnes pratiques à respecter et les engagements donnant lieu à une contrepartie financière ;

• L'indication des dispositifs, en particulier financiers, destinés à faciliter la réalisation des objectifs (contrats Natura 2000, mesures agri-environnementales territorialisées = MAET) ;

• Les procédures de suivi et d'évaluation des mesures proposées et de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.

Le Document d'Objectifs est un document établi sous la responsabilité de l'Etat, chargé de l'application des directives européennes, et qui traduit concrètement ses engagements sur le site.

C'est un document de référence pour l'inventaire du patrimoine naturel et des activités humaines, ainsi que pour l'aide à la décision des acteurs locaux. Il est tenu à disposition du public dans les mairies des communes situées à l'intérieur du périmètre du site.

I.4. Elaboration, validation et communication autour du Docob

I.4.1. Elaboration

Trois groupes de travail thématiques, constitués de membres volontaires du Comité de Pilotage, auxquels des experts extérieurs viennent contribuer, sont venus en appui pour la rédaction des différentes parties du DOCOB. Ces groupes de travail sont :

- Agriculture / pastoralisme ;
- Forêt ;
- Activités (chasse, pêche, loisirs).

De plus, les différents comités techniques de suivi des études se sont réunis tout au long de l'élaboration du DOCOB et de l'avancée des inventaires habitats et espèces.

La phase de synthèse bibliographique des données écologiques du site est une étape incontournable de la rédaction du document d'objectifs du site. Elle sert de base pour compléter les investigations de terrain (inventaires supplémentaires par exemple) et de document d'aide à la rédaction du diagnostic écologique du DOCOB.

Le diagnostic socio-économique, quant à lui, consiste à identifier toutes les activités humaines qui se développent sur le site, leur évolution et leur impact sur les habitats et espèces. Cette démarche est nécessaire pour :

- clarifier les attributions et les logiques d'intervention de chacun ;
- analyser les facteurs modifiant l'état de conservation ;
- proposer des mesures réalistes.

La concertation, lors de l'élaboration de ce diagnostic, a permis d'interpeller les utilisateurs de l'espace pour comprendre le devenir des activités humaines sur le site de la Vallée du Lampy.

Les interactions entre le patrimoine naturel et les différentes activités du site ont ensuite été analysées à l'aide des deux diagnostics (écologique et socio-économique). Elles ont permis de définir les objectifs de développement durable.

Figure 1 : phases d'élaboration d'un DOCOB

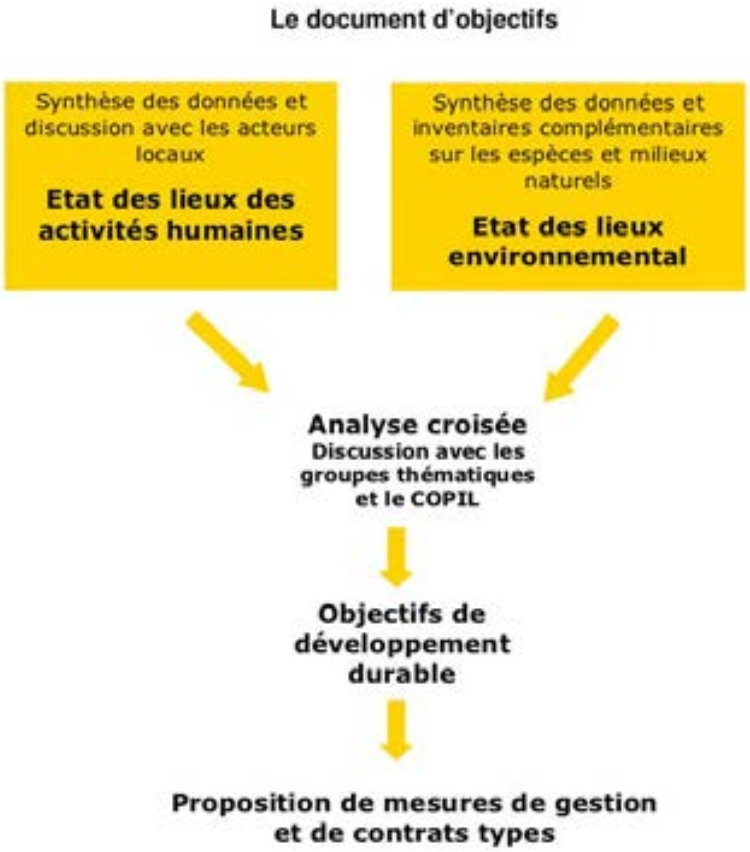

I.4.2. Validation

Le processus de validation par les membres du COPIL des textes composant le DOCOB comporte deux niveaux :

- Les textes rédigés par l'opérateur sont dans un premier temps soumis en fonction de leur contenu à un ou plusieurs groupes de travail et/ou à un comité technique. Ces derniers les amendent, en une ou plusieurs réunions. Une fois amendés en groupe de travail et/ou comité technique, ces textes sont soumis au COPIL, pour être éventuellement complétés puis validés.

- La synthèse des documents validés par le COPIL constitue le DOCOB. Ce dernier est ensuite validé par arrêté préfectoral.

Il faut mentionner qu'il est difficile d'élaborer un DOCOB prenant en compte l'ensemble des enjeux dans le temps imparti. Ainsi, si l'ensemble du site a pu être cartographié précisément et les inventaires piscicoles réalisés de façon poussée, des espèces et notamment de chiroptères n'ont pas pu être répertoriées. Il est possible que certains enjeux non pris en compte dans ce DOCOB se révèlent ultérieurement particulièrement importants. Dans ce cas, il y aura lieu de compléter le DOCOB en respectant le processus de validation, notamment par le COPIL et le Préfet.

II. PRESENTATION DU SITE NATURA 2000 DE LA VALLEE DU LAMPY

II.1. Fiche d'identité du site

• Nom officiel du site Natura 2000.....	Vallée du Lampy
• Date de transmission du SIC.....	Avril 2006
• Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE	
• Numéro officiel du site Natura 2000.....	FR 9101446
• Localisation du site Natura 2000.....	Région Languedoc-Roussillon, Département de l'Aude
• Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000.....	9 576 ha
• Préfet coordinateur.....	Monsieur le Préfet de l'Aude
• Président du comité de pilotage du site Natura 2000	Jean-Marie SALLES : président de la Communauté de Communes du Cabardès au Canal du Midi
• Structure porteuse / Opérateur.....	Communauté de Communes du Cabardès au Canal du Midi

Barrage de Cenne-Monestiés sur le Lampy

II.2. Espèces et Habitats inscrits au Formulaire Standard de Données (FSD1)

II.2.1. Habitats d'intérêt communautaire

- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion

- Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion

II.2.2. Espèces d'intérêt communautaire

Poissons

- Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)

- Bouvière (*Rhodeus sericeus amarus*)

- Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)

II.3. Introduction

Le site Natura 2000 de la Vallée du Lampy a été proposé au titre de la Directive Habitats. Cette directive européenne traduit la volonté d'assurer la conservation de certaines espèces menacées de la faune et de la flore, dans le respect des activités humaines. Pour ce faire, c'est le maintien en bon état de conservation des habitats essentiels à ces espèces qui constitue l'objectif principal à atteindre.

Le site Natura 2000 Vallée du Lampy est un Site d'importance Communautaire (SIC). La validation du site par la Communauté Européenne doit être entérinée par arrêté ministériel. Le site changera alors de statut et sera une Zone Spéciale de Conservation (ZSC).

Le site de la Vallée du Lampy correspond à la quasi totalité du bassin versant de la rivière du même nom, jusqu'à sa confluence avec le Fresquel, à l'extrémité sud du site. Ce site s'étend sur 18 km de long orientés nord-sud pour 7 km de large. L'amplitude du relief est importante puisqu'il s'étale de 110 à 733 m d'altitude.

L'allure générale du site met en évidence trois entités distinctes :

- **La partie haute du site** avec un relief important, située entre 450 et 730 mètres d'altitude, sur sol acide, très boisée, avec une économie principalement basée sur l'exploitation forestière et une problématique centrée sur la régression des boisements d'essences autochtones. Ce secteur était historiquement constitué de landes, prairies et de bois de hêtres et de chênes. On y retrouve aujourd'hui une grande proportion de plantations de conifères (sapins Douglas, épicéas).

- **La partie intermédiaire** : en descendant vers le sud on constate une ouverture progressive des milieux, on entre dans le secteur où l'économie est dominée par l'élevage notamment ovin et bovin. Les prairies et pâturages dominent largement le paysage. Là aussi, l'intensification des modes d'exploitation a eu pour conséquence un appauvrissement de la faune et de la flore même si d'un point de vue paysager les conséquences sont limitées. En effet, de nombreux pâturages et de nombreuses prairies ont été labourés afin d'améliorer leur rendement. Ceci ayant pour conséquence immédiate la perte de riches cortèges floristiques spécialisés et de l'entomofaune associée.

- **La partie basse**, beaucoup moins vallonnée, sur un sol globalement argilo-calcaire est dominée par l'agriculture céréalière et la viticulture. Cependant, une mosaïque de milieux est encore bien présente avec notamment la présence de forêts de Chêne blanc, de Chêne vert, quelques plantations de Pin noir, mais également quelques landes, pâtures et pelouses méditerranéennes à Brachypode rameux. Dans les secteurs de grande culture, la problématique de la protection des cours d'eau paraît essentielle dans le sud du site.

Ambiance forestière dans le haut

Ambiance pastorale dans la zone médiane

Ambiance agricole dans le bas

Carte 2 : le périmètre du SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

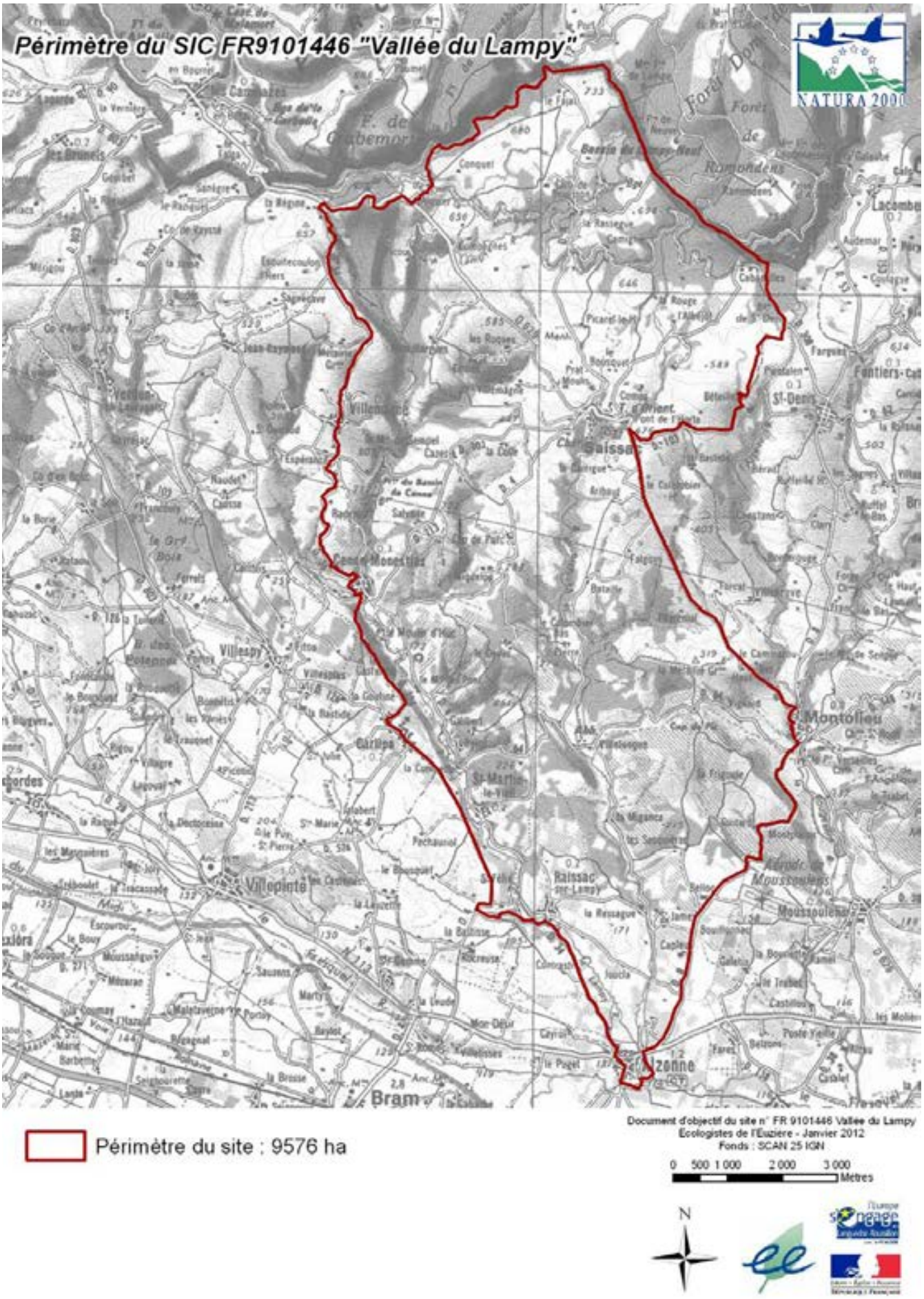

II.4. Le milieu naturel

Le site se situe à la confrontation des domaines biogéographiques méditerranéen et atlantique. Situé sur le versant sud de la Montagne Noire occidentale, il présente de nombreuses spécificités liées notamment à la complexité des influences méditerranéenne, atlantique et montagnarde et collinéenne qui s'y exercent, donnant un caractère unique à ce territoire, ce qui accentue un peu plus l'importance d'agir au sein de ce site.

II.4.1. Relief et hydrographie

Le site de la Vallée du Lampy présente un relief très varié. Ainsi, si la partie aval se situe en plaine, à une altitude de 110 m, on atteint des sommets de 733 m sur la partie amont.

Sur cette partie amont, les secteurs les plus hauts sont autour du lac de barrage du Lampy Neuf et notamment dans le secteur du Fajal avec plusieurs petits dômes entre 680 et 730 mètres. C'est également dans ce secteur que naissent le Lampy et la Vernassonne.

Ces deux rivières creusent des vallées et même des gorges relativement profondes orientées nord-sud. Ce contraste entre vallées encaissées boisées et collines aux pentes douces pâturées ou cultivées correspond à la topographie typique du site natura 2000.

Le Lampy et la Vernassonne se rencontrent à Alzonne, 600 mètres avant la confluence avec le Fresquel où se situe l'extrémité sud du site.

Le régime hydrologique de ces deux cours d'eau est de type pluvio-nival ce qui correspond à un régime présentant une tendance dominante de régime pluvial complétée par un apport nival. Il se caractérise par une période de hautes eaux en automne hiver, liée aux précipitations, puis un débit qui se renforce au printemps lors de la fonte des neiges.

Figure 2 : relief du SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» (Source MNT ONF)

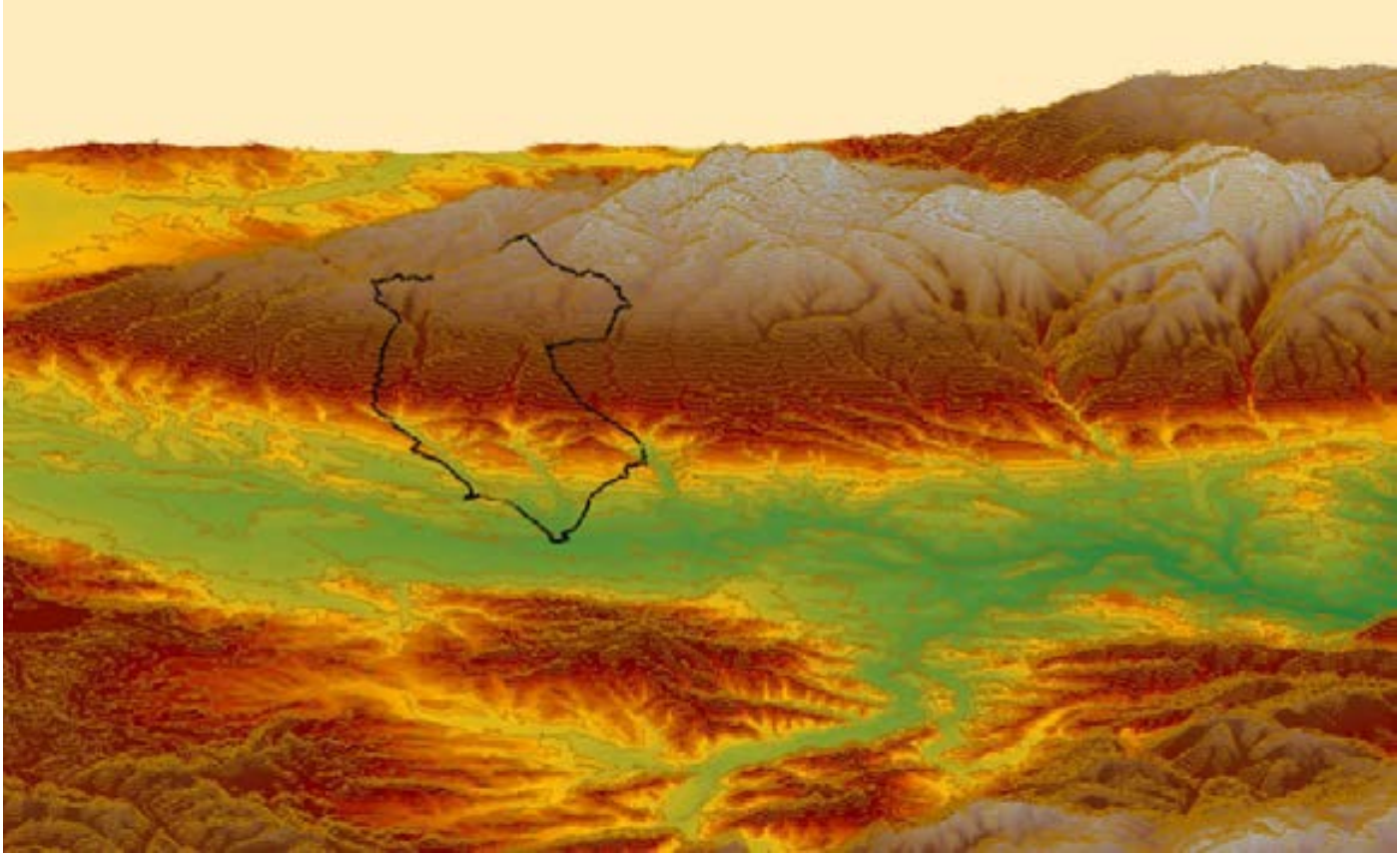

II.4.2. Géologie

- De la Montagne Noire

La Montagne Noire fait partie de la chaîne hercynienne et forme la bordure sud-ouest du Massif Central qui constitue un des plus vieux reliefs de notre globe terrestre. La plupart des roches qui la composent datent de l'ère Précambrienne (ou Archéozoïque) et Primaire (ou Paléozoïque) ; leur âge dépasse les 300 millions d'années (540 millions pour les Monts du Sorézois). Ces formations disparaissent à l'ouest et au sud sous les terrains tertiaires (60 millions d'années) du Castrais et du bassin de Carcassonne.

- Du site de la vallée du Lampy

Globalement le site est partagé en deux :

- la partie haute composée de roches cristallines avec notamment du granite, du gneiss, des micaschistes formant des sols plutôt acides ;

- la partie basse composée de calcaires, d'argiles et de limons le long des cours d'eaux. Les sols y sont plutôt neutres ou légèrement basiques.

La carte simplifiée ci-dessous illustre le contexte géologique du site Natura 2000.

Carte 3 : géologie simplifiée du SIC FR9101446 Vallée du Lampy

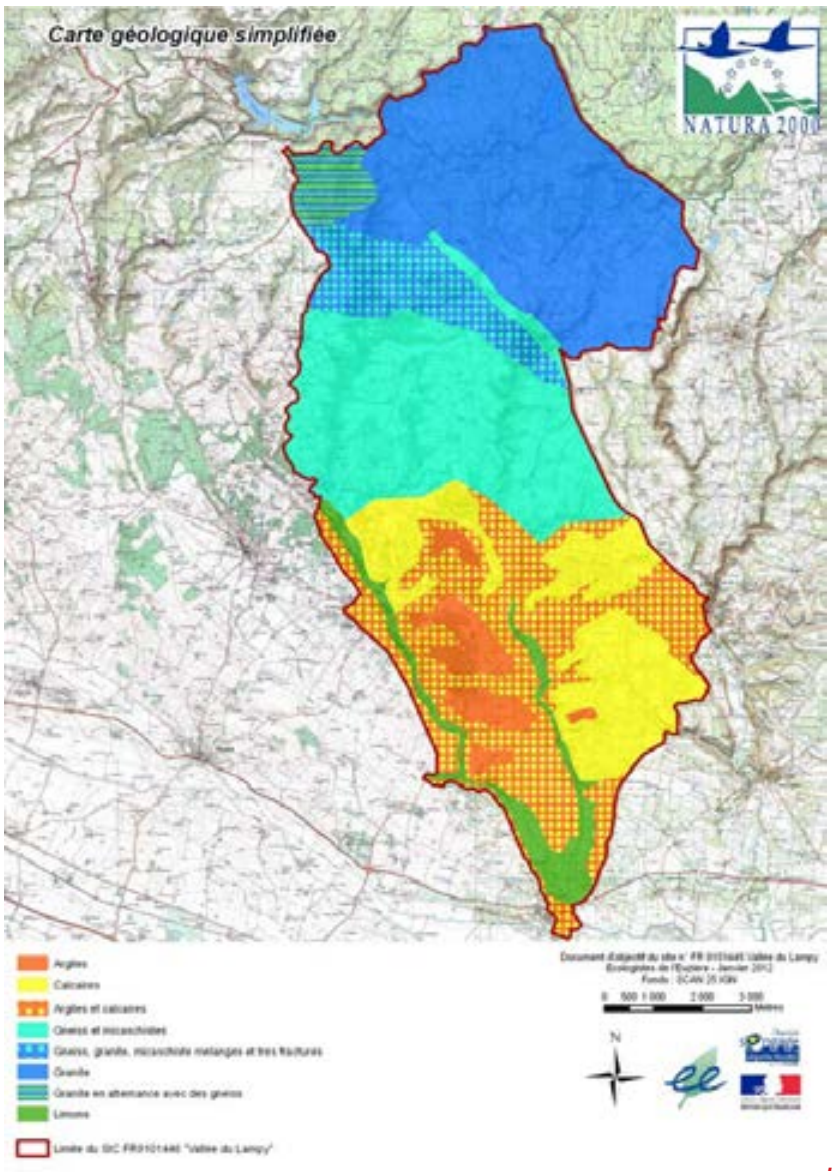

II.4.3. Climat et végétation

La zone est au carrefour d'influences méditerranéennes, océaniques, montagnardes et collinéennes. Ce contexte se caractérise par la cohabitation d'habitats très différents, nécessitant un contexte météorologique particulier pour exister : par exemple la présence de parcours steppiques à Brachypode rameux, se développant dans l'étage thermo ou mésoméditerranéen sur calcaire situé à 7 km d'une tourbière à sphaignes caractéristique de l'étage montagnard sur granite. Cet exemple témoigne de la complexité du contexte climatologique de ce site et de la diversité des climats présents au sein même du site Natura 2000.

Les cartes ci-après illustrent la complexité climatologique du secteur du site de la vallée du Lampy.

Sur ce site, les deux facteurs météorologiques (température et pluviométrie) sont très variables d'un secteur à l'autre. Cependant, malgré cette complexité, des tendances se dégagent par secteurs et on observe la présence des étages de végétation suivants :

- l'étage mésoméditerranéen : de climat aride à « hiver doux ou chaud » , il est présent sur le sud du site dans le triangle Alzonne - Saint-Martin-le-Vieil - Montolieu. Avec 600 mm de pluies et une altitude inférieure à 200 m, cet étage est celui correspondant à celui du Chêne vert et du Pin d'Alep.

- l'étage supraméditerranéen : caractérisé par la chênaie pubescente mais aussi la chênaie verte, il occupe la partie centrale du site (sud de Saissac - Cenne-Monestiés - Carlipa - Montolieu). S'étalant de 200 m à 500 m d'altitude, il se caractérise par des « hivers tempérés à froids » avec 700 à 900 mm de pluies. Plus on monte en altitude et plus les influences atlantiques se font ressentir.

- l'étage collinéen, montagnard : présent sur la partie haute du site, au dessus de 500 mètres. Marqué par des pluies abondantes (globalement > 900mm), il se caractérise principalement par la présence de hêtraies et de la chênaie-hêtraie. L'influence montagnarde se fait également sentir dans certaines zones où l'on trouve le Prénanthe pourpre (*Prenanthes purpurea*) et la Myrtille (*Vaccinium myrtillus*).

De par l'influence méditerranéenne, les saisons les plus arrosées sont le printemps, l'hiver et l'automne, l'été restant globalement sec.

Le vent dominant est de secteur nord-nord-ouest (appelé localement Cers, vent généralement sec) qui se dispute l'activité éolienne avec le Marin (vent plus humide, véhiculant parfois la pluie), de secteur sud-est.

Ce territoire est caractérisé par un vent modéré (en moyenne 80 jours/an de vents dépassant les 60 km/h dans l'ouest du département).

L'ensoleillement est comparable au reste du pourtour méditerranéen, avec une moyenne de 2 220 heures par an.

Les contraintes climatiques sont donc importantes sur ce site. En effet, le fort gradient de température et de précipitations entre le sud et le nord du site influe fortement sur la présence de certains habitats et se lit sur les paysages...

Figure 3 : contexte climatique

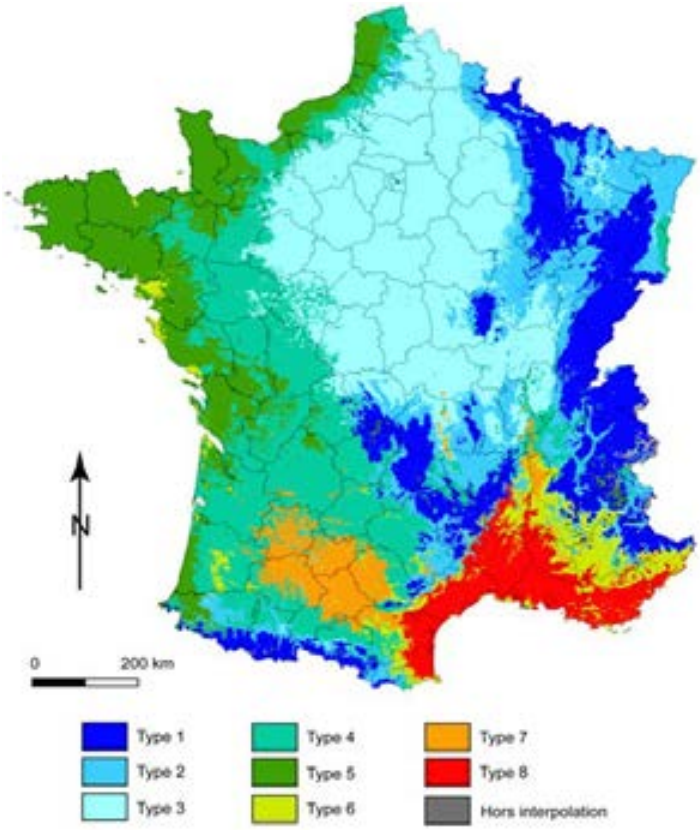

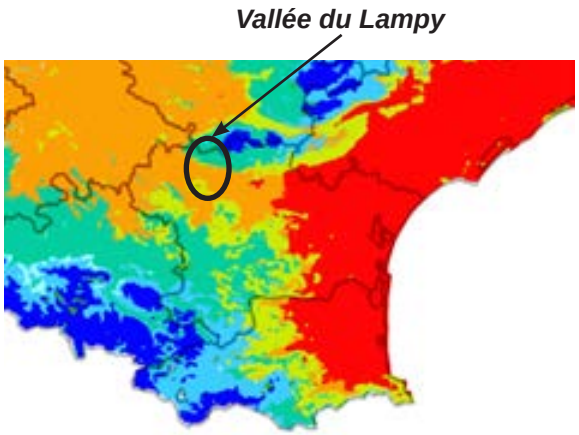

Type 1 : les climats de montagne

Type 2 : le climat semi-continental et le climat des marges montagnardes

Type 3 : Le climat océanique dégradé des plaines du Centre et du Nord

Type 4 : Le climat océanique altéré

Type 5 : Le climat océanique franc

Type 6 : Le climat méditerranéen altéré

Type 7 : Le climat du Bassin du Sud-Ouest

Type 8 : Le climat méditerranéen franc

Daniel Joly, Thierry Brossard, Hervé Cardot, Jean Cavailhes, Mohamed Hilal et Pierre Wavresky, « Les types de climats en France, une construction spatiale », Cybergeo : European Journal of Geography, Cartographie, Imagerie, SIG, article 501, mis en ligne le 18 juin 2010, modifié le 27 juillet 2010. URL : http://cybergeo.revues.org/23155. Consulté le 10 octobre 2011.

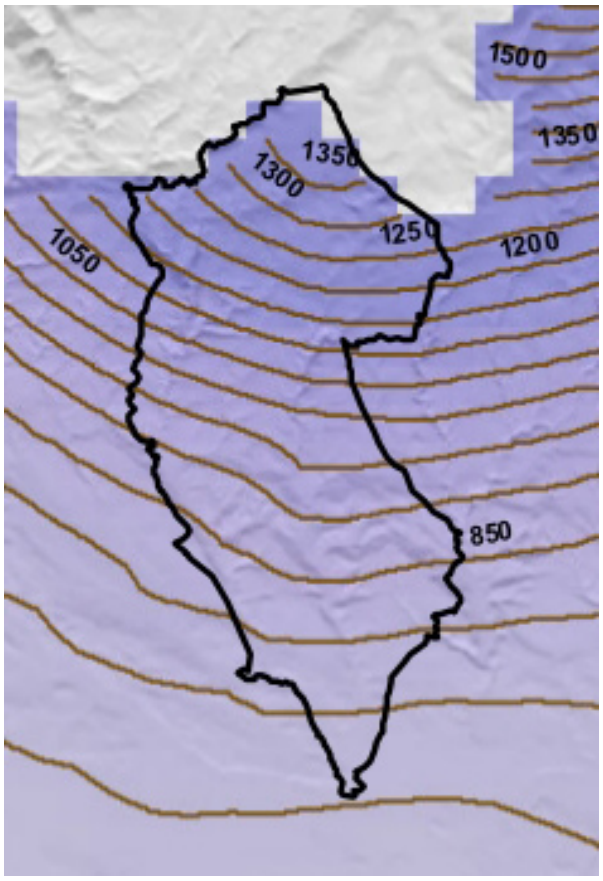

Moyenne annuelle des précipitations

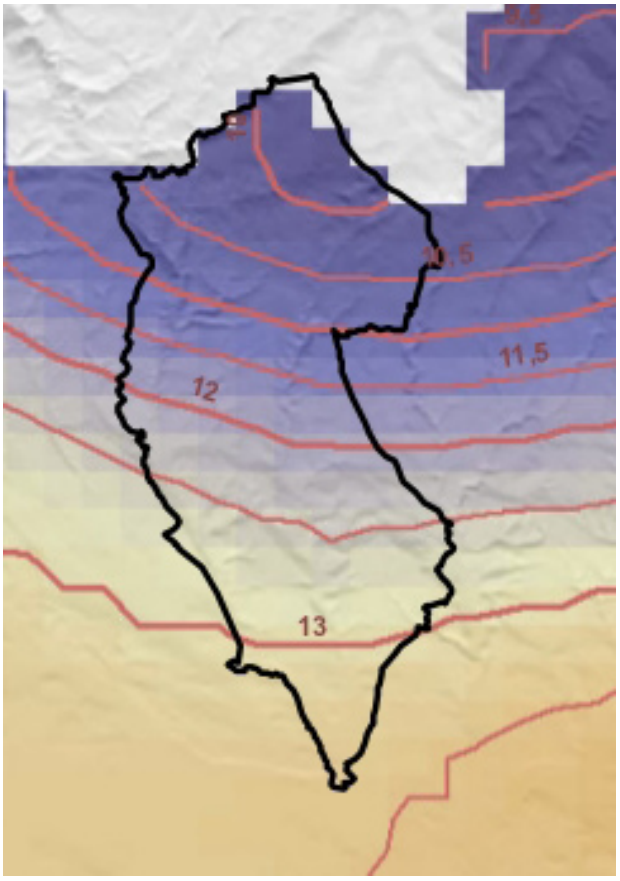

Moyenne annuelle des températures

II.4.4. Les paysages

De part sa position en carrefour, d'un point de vue géographique, climatique et biogéographique, le département de l'Aude offre une grande variabilité de paysages. Afin d'en cerner toutes les subtilités et d'aider à l'aménagement du territoire, le département a été « découpé » en sept grands ensembles paysagers décrits dans l'Atlas des Paysages du Languedoc-Roussillon.

Le site de la Vallée du Lampy en traverse deux :

- la Montagne Noire et le Cabardès qui comprend trois entités distinctes :
    - les pentes, les vallées et les sommets de la Montagne Noire ;
    - le Cabardès des croupes cultivées et pâturées ;
    - le Cabardès des Piémonts ;
- le Sillon audois qui comprend :
    - les plaines et collines cultivées du Lauragais ;
    - la plaine vallonnée du Carcassès.

Le Sillon audois constitue un paysage de plaines. Elles se caractérisent par une douceur des reliefs, étirés ou aplanis et largement cultivés. C'est ici que se fait le passage des grandes infrastructures de communication (route nationale, autoroute, canal, voie ferrée, ligne à très haute tension...) et que l'on trouve les plus gros bourgs ainsi que la majorité des activités du département.

La Montagne Noire et le Cabardès présentent dans ce secteur une très forte disparité paysagère. En effet, le Cabardès des piémonts de part la forte pression agricole qui y règne, ressemble plus au Lauragais voisin qu'aux pentes et sommets boisés de la Montagne Noire. Entre ces deux entités très contrastées se trouve le Cabardès des croupes cultivées et pâturées. Cette entité offre globalement un paysage bocager correspondant à la transition entre les sommets et le piémont.

Carte 4 : les unités paysgères du SIC FR9101446 Vallée du Lampy

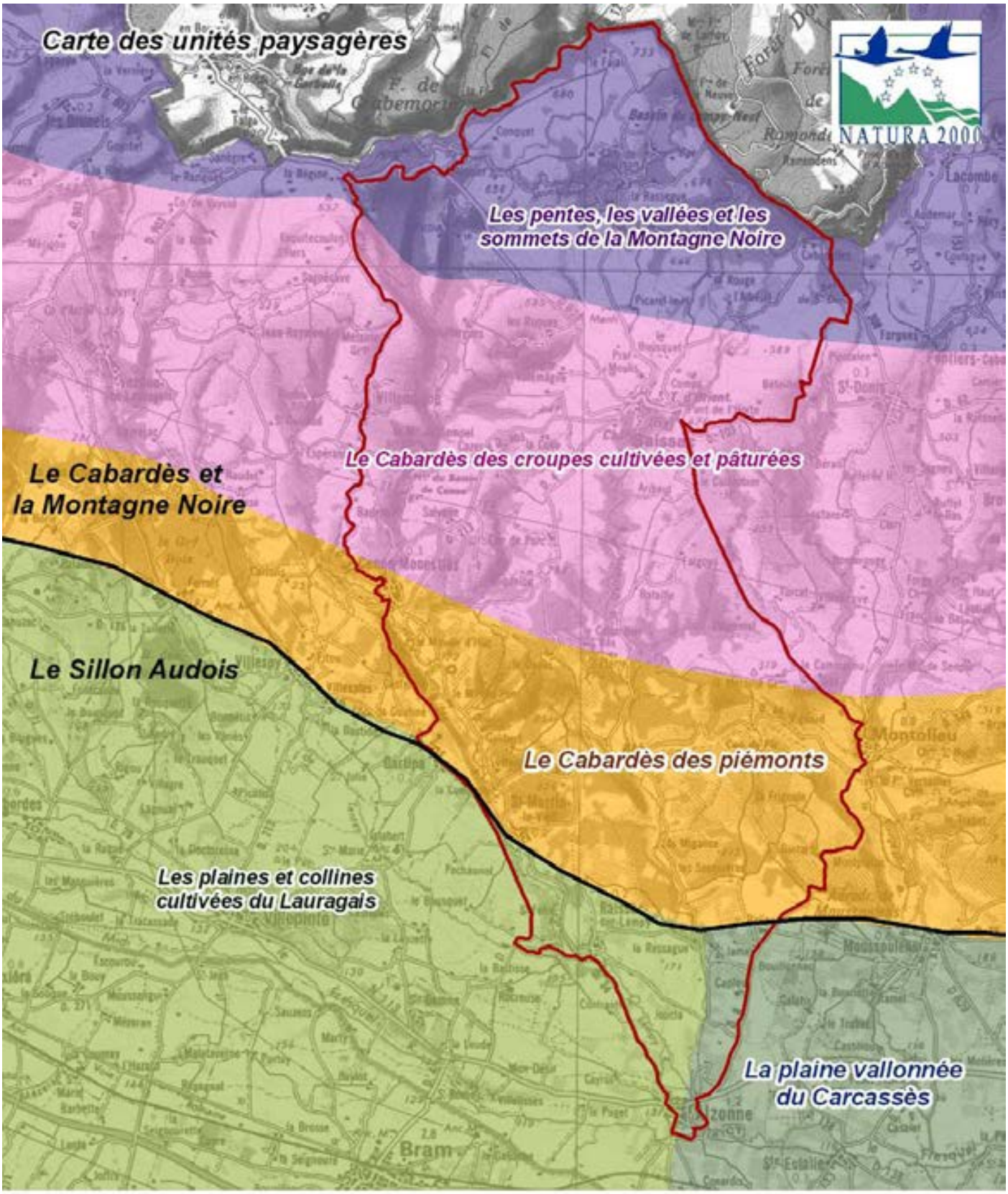

SIC FR9101446 "Vallée du Lampy"

Document d'objectif du site n° FR 9101446 Vallée du Lampy
Ecologistes de l'Euzière - Janvier 2012
Fonds : SCAN 25 IGN

0 500 1 000 2 000 3 000 Mètres

N

II.4.5. Les zonages environnementaux

II.4.5.1. Sites NATURA 2000

Ce site n'intersecte pas d'autres zones Natura 2000 comme cela peut être le cas parfois avec des ZPS.

II.4.5.2. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique sont des secteurs du territoire particulièrement intéressants sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

On distingue deux types de ZNIEFF :

Les ZNIEFF de type II réunissent des milieux naturels formant un ou plusieurs ensembles possédant une cohésion élevée et entretenant de fortes relations entre eux. Elles se distinguent de la moyenne du territoire régional environnant par leur contenu patrimonial plus riche et leur degré d'artificialisation plus faible. Les ZNIEFF de type II sont donc des ensembles géographiques généralement importants, incluant souvent plusieurs ZNIEFF de type I, et qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés.

Les ZNIEFF de type I sont des zones qui correspondent à une ou plusieurs unités écologiques homogènes. Elles abritent au moins une espèce ou un habitat caractéristique remarquable ou rare, justifiant d'une valeur patrimoniale plus élevée que celle du milieu environnant. Les ZNIEFF de type I sont donc des sites particuliers, généralement de taille réduite, inférieure aux ZNIEFF de type II. Elles correspondent a priori à un très fort enjeu de préservation voire de valorisation de milieux naturels.

Le site de la Vallée du Lampy est couvert par 2 ZNIEFF de type II et 8 ZNIEFF de type I :

- La Montagne Noire occidentale pour sa grande diversité floristique et faunistique (amphibiens et chiroptères notamment) ;

- Les Causses du Piémont de la Montagne Noire, principalement pour se flore, son avifaune et son ichtyofaune .

Et,

- La zone agricole et forestière des Cabanelles pour sa richesse botanique ;

- Les gorges de Saissac pour le Barbeau méridional et l'Ecrevisse à pattes blanches ;

- Le cours amont de la Vernassonne pour la présence de l'Ecrevisse à pattes blanches ;

- La plaine de Villemagne pour ses regroupements pré-migratoires de Faucon crécerellette (Falco naumani);

- Les prairies du domaine de Peyremale pour leur richesse floristique (nombreuses espèces protégées);

- La plaine de la Bitarelle et Pech Nègre pour sa diversité floristique ;

- Le cours amont du ruisseau du Lampy pour sa richesse piscicole (Toxostome, Anguille, Vandoise...);

- Le cours aval du ruisseau du Lampy pour sa richesse piscicole (Toxostome, Anguille, Vandoise...).

Ces ZNIEFF sont issues du programme de modernisation de ces périmètres réalisé en 2009 et sont donc actualisées.

Carte 5 : les ZNIEFF sur le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

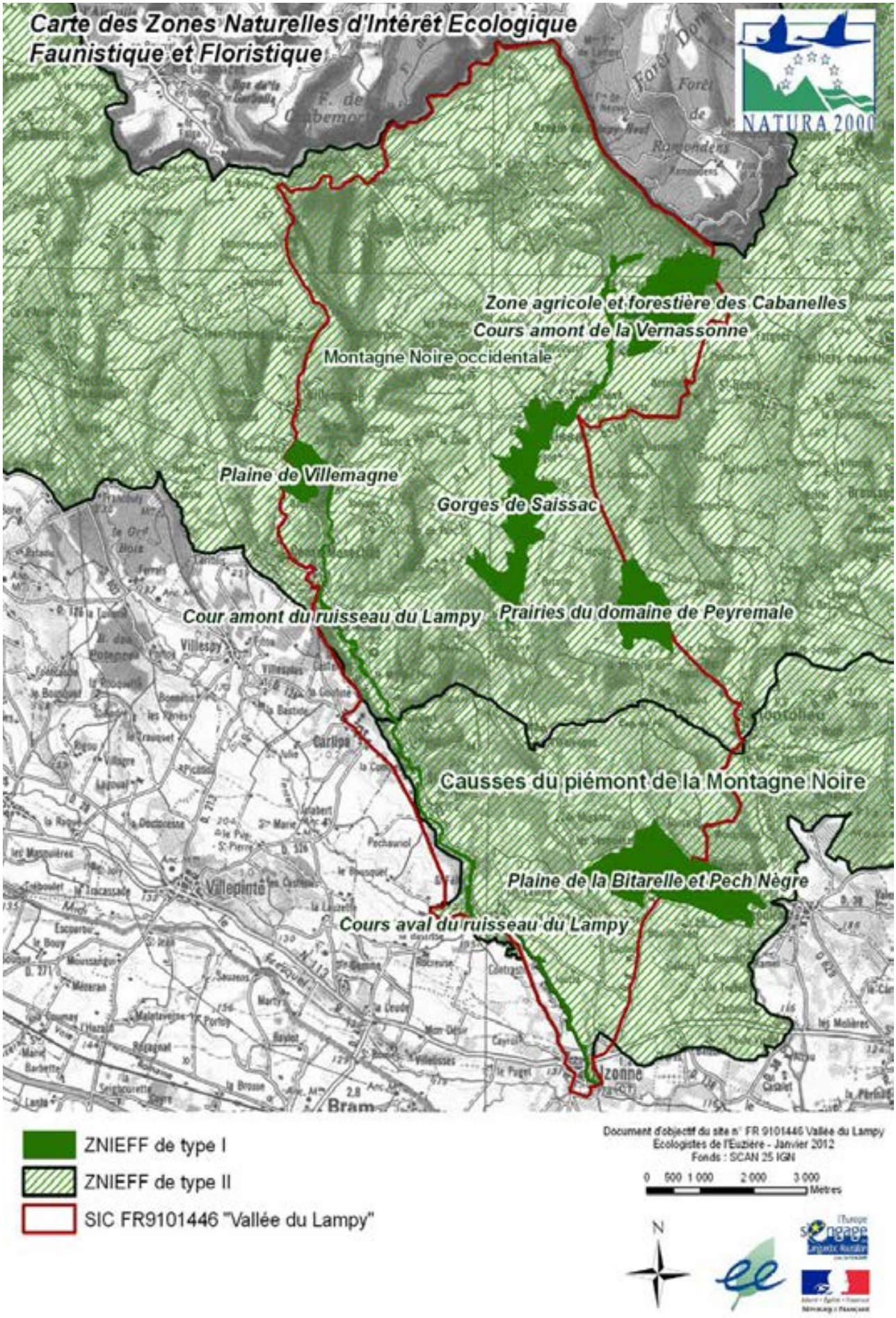

II.4.5.3. Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)

Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux constituent également des territoires d'inventaires de connaissance, mais pour l'avifaune. Aucune ZICO n'est présente dans le périmètre du site Natura 2000 ni à proximité.

II.4.5.4. Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les départements peuvent prendre l'initiative d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public de certains territoires remarquables.

La politique de préservation des espaces naturels a été définie par le Conseil général de l'Aude dans un Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles approuvé en décembre 2010.

Un Espace Naturel Sensible est un site qui présente une valeur patrimoniale au regard de ses caractéristiques paysagères, de sa richesse naturelle et de sa fragilité.

Grâce à la Taxe d'Aménagement, le Conseil Général développe ses actions de préservation en devenant propriétaire de sites naturels, les ENS, qu'il se doit d'ouvrir au public.

Parallèlement à la gestion de ces propriétés, le Conseil Général a défini les territoires qu'il souhaitait préserver grâce à un inventaire des sites naturalistes audois. Suite à cet inventaire, 221 sites ont été retenus et hiérarchisés en 2012 : 9 se trouvent sur le territoire Natura 2000 de la vallée du Lampy

Ainsi, le département de l'Aude peut compléter sa politique de préservation en soutenant financièrement des actions de préservation de la biodiversité et de mise en valeur de sites naturels, provenant de différents porteurs de projets sur les sites inventoriés.

Carte 6 : les ENS sur le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

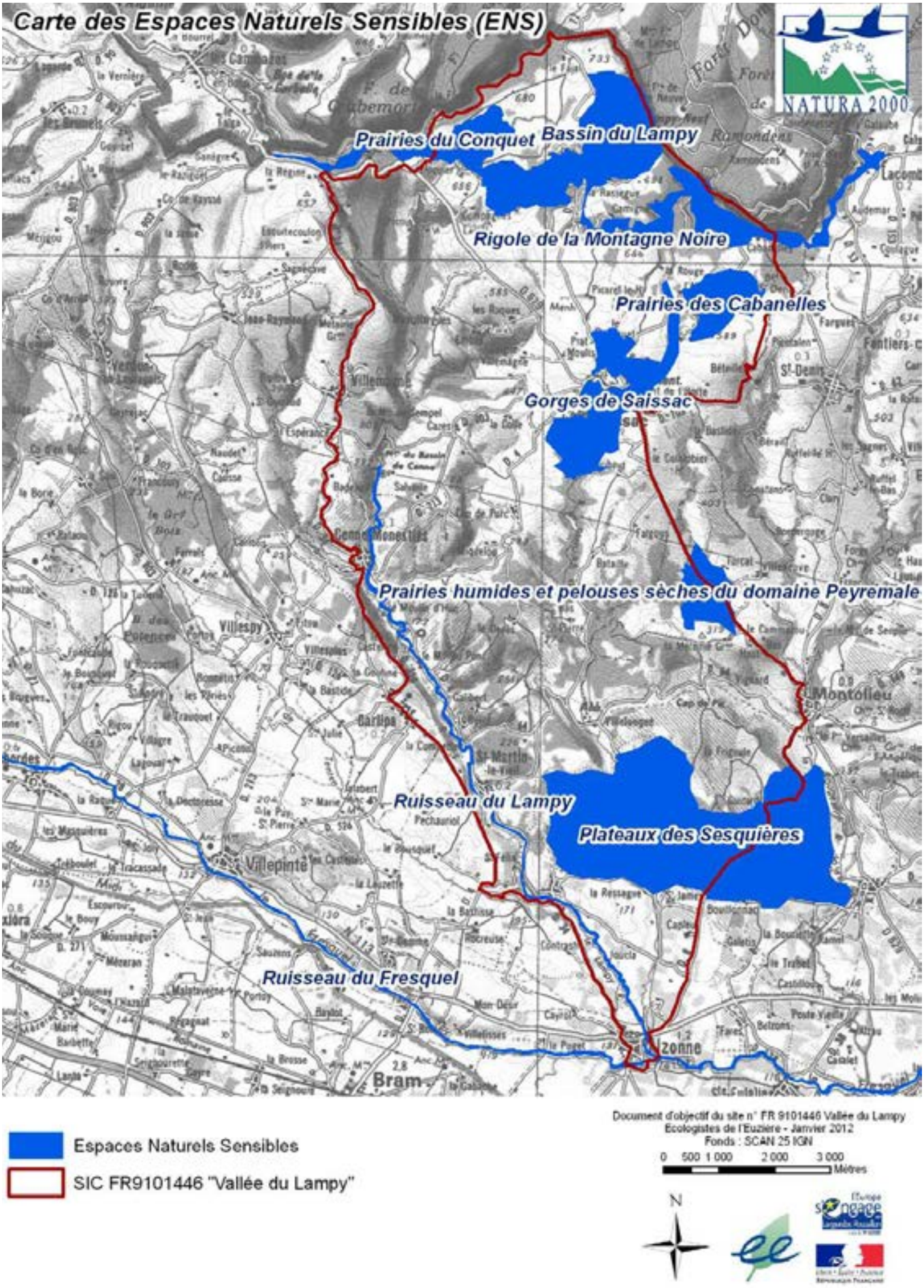

II.4.5.5. Sites inscrits, classés et zones de protection

Le site de la Vallée du Lampy comprend 2 sites inscrits et 1 site classé :

- le bassin du Lampy et l'agglomération de Saissac et ses abords pour les deux sites inscrits ;

- la rigole de la Montagne Noire (qui alimente en eau le canal du Midi) pour le site classé.

La loi du 2 mai 1930, intégrée depuis dans les articles L 341-1 à L 341-22 du code de l'environnement, permet de préserver des espaces du territoire français qui présentent « un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire ». Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et la décision de placer son évolution sous le contrôle et la responsabilité de l'État.

Il existe deux niveaux de protection :

• Le classement est une protection forte qui correspond à la volonté de maintien en l'état du site désigné, ce qui n'exclut ni la gestion ni la valorisation. Généralement consacré à la protection de paysages remarquables, le classement peut intégrer des espaces bâtis qui présentent un intérêt architectural et sont partie constitutive du site. Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ; celle-ci, en fonction de la nature des travaux, est soit de niveau préfectoral, soit de niveau ministériel.

• L'inscription à l'inventaire supplémentaire des sites constitue une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.

L'ancien article 17 de cette même loi de 1930 permettait d'instaurer des zones réglementées afin de protéger l'environnement, notamment paysager d'un site classé, lui-même souvent restreint. Ce dispositif, peu répandu, n'existe plus depuis l'avènement en 1983 des Zones de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP). Cependant, les zones de protection instaurées antérieurement à cette date continuent à s'appliquer jusqu'à leur abrogation par un site classé ou leur remplacement par une ZPPAUP.

Tableau 1 : liste des sites inscrits et sites classés présents sur le site

Site classé	**Date de classement**	**Superficie (ha)**	**Commune concernée**
La rigole de la Montagne Noire	8/10/1996	117,2	Saissac
Site inscrit	**Date de classement**	**Superficie**	**Commune concernée**
Bassin du Lampy	29/01/1944	228,8	Saissac
Agglomération de Saissac et abords	23/09/1974	24,8	Saissac

Carte 7 : les Sites Classés et Inscrits sur le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

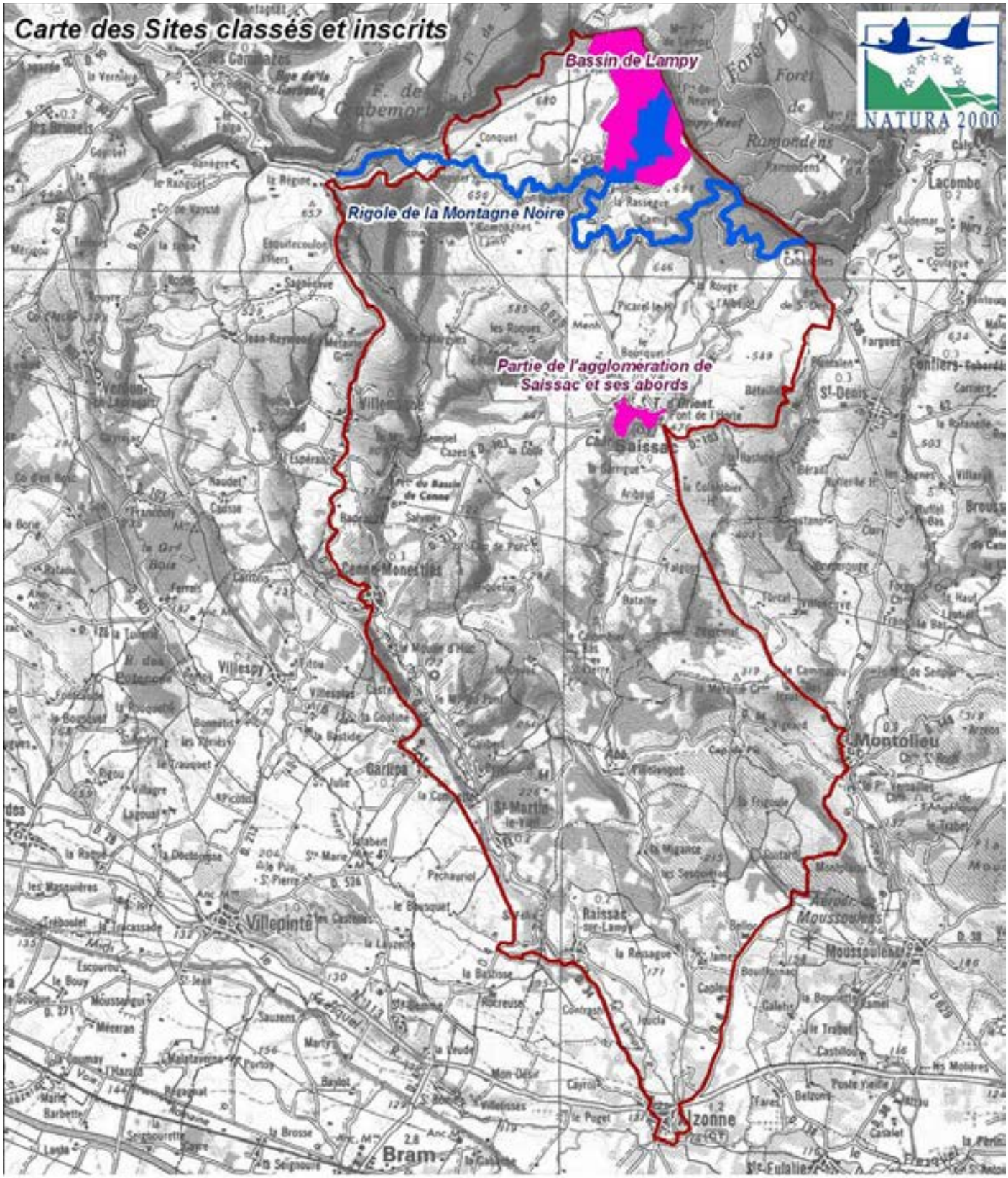

II.5. Les territoires

II.5.1. L'organisation administrative

Le site Natura 2000 de la vallée du Lampy se trouve au sein de la Région Languedoc-Roussillon, au nord-ouest du département de l'Aude.

II.5.1.1. Cantons et communes

Au sein de l'arrondissement de Carcassonne, le site de la Vallée du Lampy concerne, à divers degrés, 3 cantons (Alzonne, Saissac et Castelnaudary-Nord) et 8 communes (cf. tableau ci-dessous).

Les cantons d'Alzonne et Saissac se partagent la majorité du site.

II.5.1.2. Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

De la même façon, 3 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) sont concernés (du sud au nord) :

- la Communauté de Communes du Cabardès-Montagne Noire (commune de Saissac) ;

- la Communauté de Communes du Lauragais-Montagne Noire (communes de Villemagne, Cenne-Monestiés et Carlipa) ;

- la Communauté de Communes du Cabardès au canal du Midi (communes d'Alzonne, Montolieu, Raissac-sur-Lampy, Saint-Martin-le-Vieil).

Le rôle de la Communauté de communes du Cabardès au canal du Midi

La Communauté de Communes du Cabardès au Canal du Midi est la structure opératrice de l'élaboration de ce DOCOB.

Elle est constituée de 9 communes sur 11 que compte le canton. Parmi ces 9 communes, 4 sont concernées par le site Natura 2000 de la Vallée du Lampy dont Alzonne qui représente la commune la plus peuplée du site Natura 2000.

La Communauté de communes a la responsabilité de différentes compétences dont :

- l'aménagement du territoire : élaboration d'un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) intercommunal, création, balisage et entretien de sentiers de randonnées inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), coordination du Projet Local d'Aménagement Concerté (PLAC) et réalisation d'opérations préconisées par le PLAC...

- la mise en place d'actions de développement économique : mise en place de l'Office Intercommunal de Tourisme du Cabardès au Canal du Midi, réalisation d'un topo-guide des sentiers de randonnée inscrits au PDIPR, création et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires ou artisanales...

- l'environnement : collecte et traitement des déchets ménagers, Natura 2000...

- le logement : amélioration de l'habitat (OPAH ou PIG) sur l'ensemble du territoire communautaire en vue d'améliorer l'offre de logements locatifs et de résorber l'insalubrité.

- l'action sociale : création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles sur la commune de Moussoulens, création et gestion d'un centre social...

- le développement local...

Tableau 2 : communes concernées par le site Natura 2000 Vallée du Lampy

Surfaces couvertes par le site, en hectares et pourcentage par rapport à la surface totale de la commune.

Code INSEE	Communes	Population	Surface totale (ha)	Surface dans le site (ha)	% dans le site
11367	Saissac	1006	5941	5387	90,7
11009	Alzonne	1269	2224	959	43,1
11357	Saint-Martin-le-Vieil	233	1372	831	60,6
11253	Montolieu	760	2475	751	30,3
11089	Cenne-Monestiés	324	779	706	90,6
11428	Villemagne	272	1101	426	38,7
11308	Raissac-sur-Lampy	332	543	373	68,7
11070	Carlipa	311	552	121	21,9

Carte 8 : l'intercommunalité sur le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

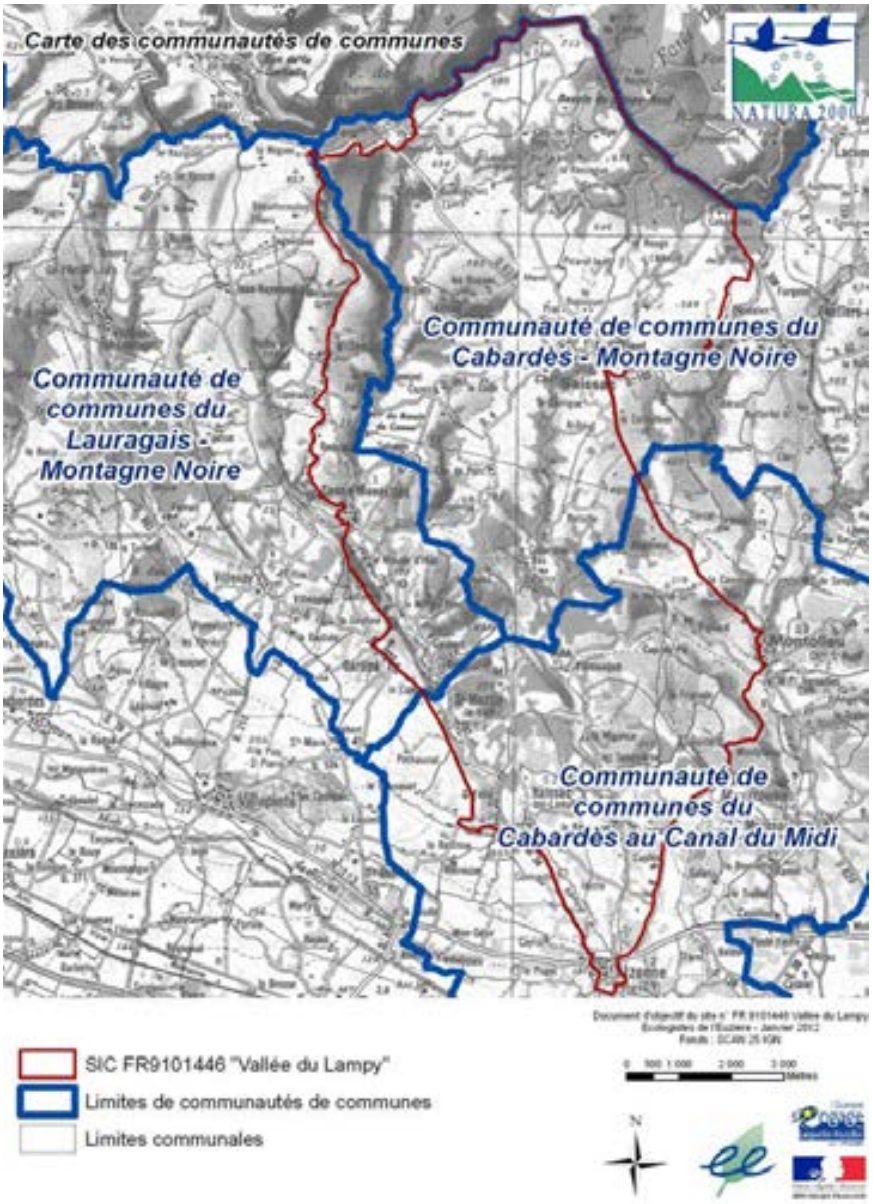

II.5.2. Territoires de projets et de gestion

Deux pays au sens de l'aménagement du territoire se côtoient dans le site Natura 2000 :

- le Pays Lauragais dans lequel on retrouve les communes de Villemagne, Cenne-Monestiès et Carlipa ;

- le Pays Carcassonnais qui concerne Alzonne, Montolieu, Raissac-sur-Lampy, Saissac et Saint-Martin-le-Vieil.

Le pays Lauragais c'est 153 communes réparties dans 14 cantons sur 3 départements et deux régions qui compte 78 000 habitants. L'objectif est de mener des projets de territoires en commun. Ainsi ce Pays mène différentes actions que ce soit dans les domaines de l'économie, du tourisme, du logement ou encore de la culture.

Le pays Carcassonnais concerne 101 communes, 7 communautés de communes et 1 communauté d'agglomération qui représente 112 669 habitants.

Carte 9 : les Pays sur le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

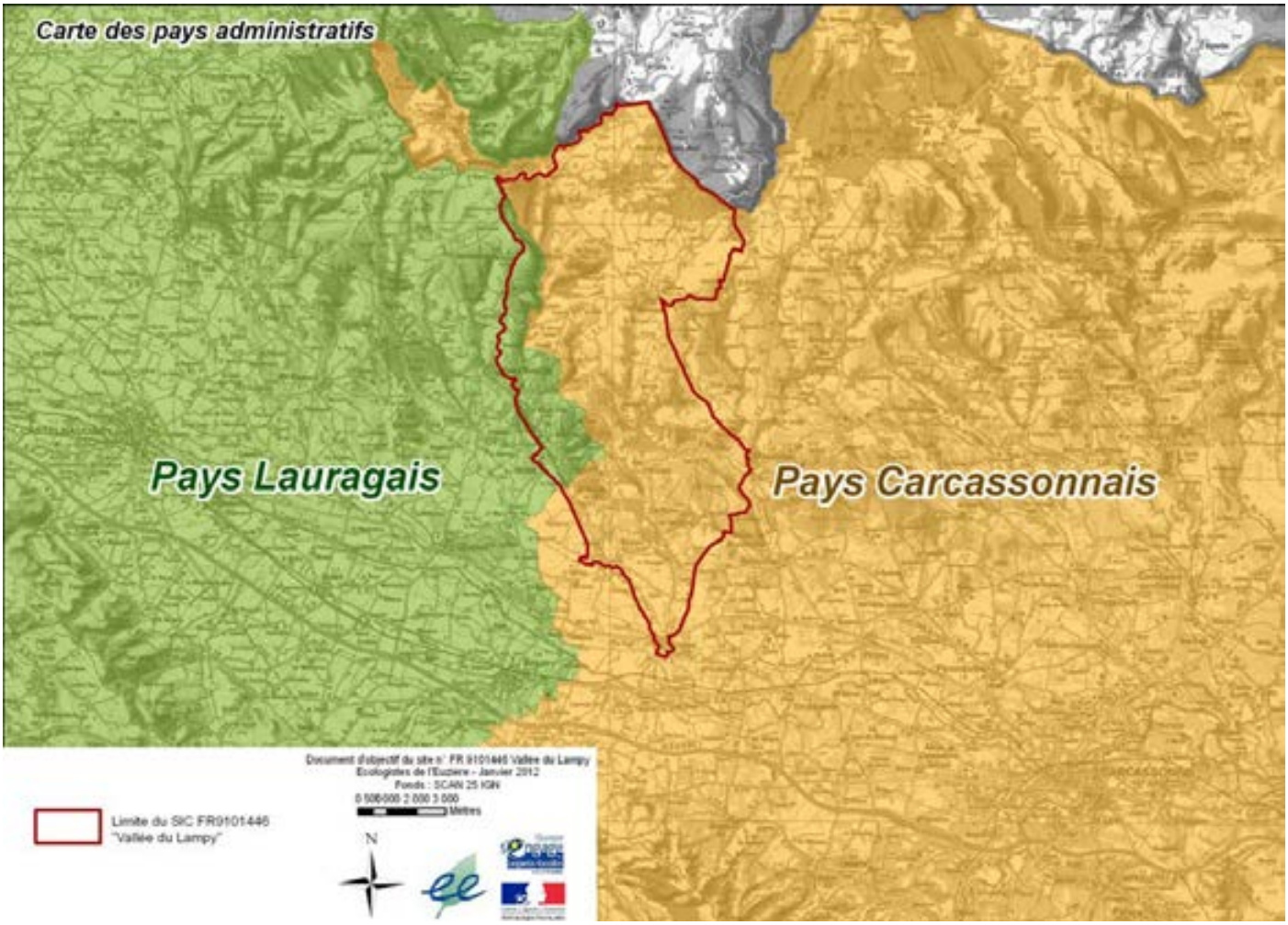

II.5.3. L'urbanisme

Il existe deux niveaux d'encadrement de l'urbanisme : les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) à l'échelle communale et les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) à l'échelle de plusieurs communes ou communautés de communes.

II.5.3.1. PLU

Les Plans Locaux d'Urbanisme remplacent les Plans d'Occupation des Sols (POS) et constituent un plan de zonage agrémenté des réglementations associées à ces zones. De plus, ils intègrent un Plan d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ces documents opposables au tiers définissent entre autres les terrains constructibles ou non.

Les huit communes concernées par le site Natura 2000 possèdent un PLU.

II.5.3.2. SCOT

Le site de la Vallée du Lampy intersecte un Schéma de Cohérence Territoriale : le SCOT Lauragais qui compte 159 communes.

Les orientations du SCOT doivent être intégrées aux PLU. Le SCOT fixe l'organisation du territoire et les orientations d'aménagement à une échelle plus large que celle communale.

Le SCOT Lauragais a été créé par arrêté préfectoral le 6/06/2006. Trois communes concernées par le site Natura 2000 sont dans le territoire du SCOT :

- Villemagne ;

- Cenne-Monestiés ;

- Carlipa.

Carte 10 : schéma de cohérence territorial et SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

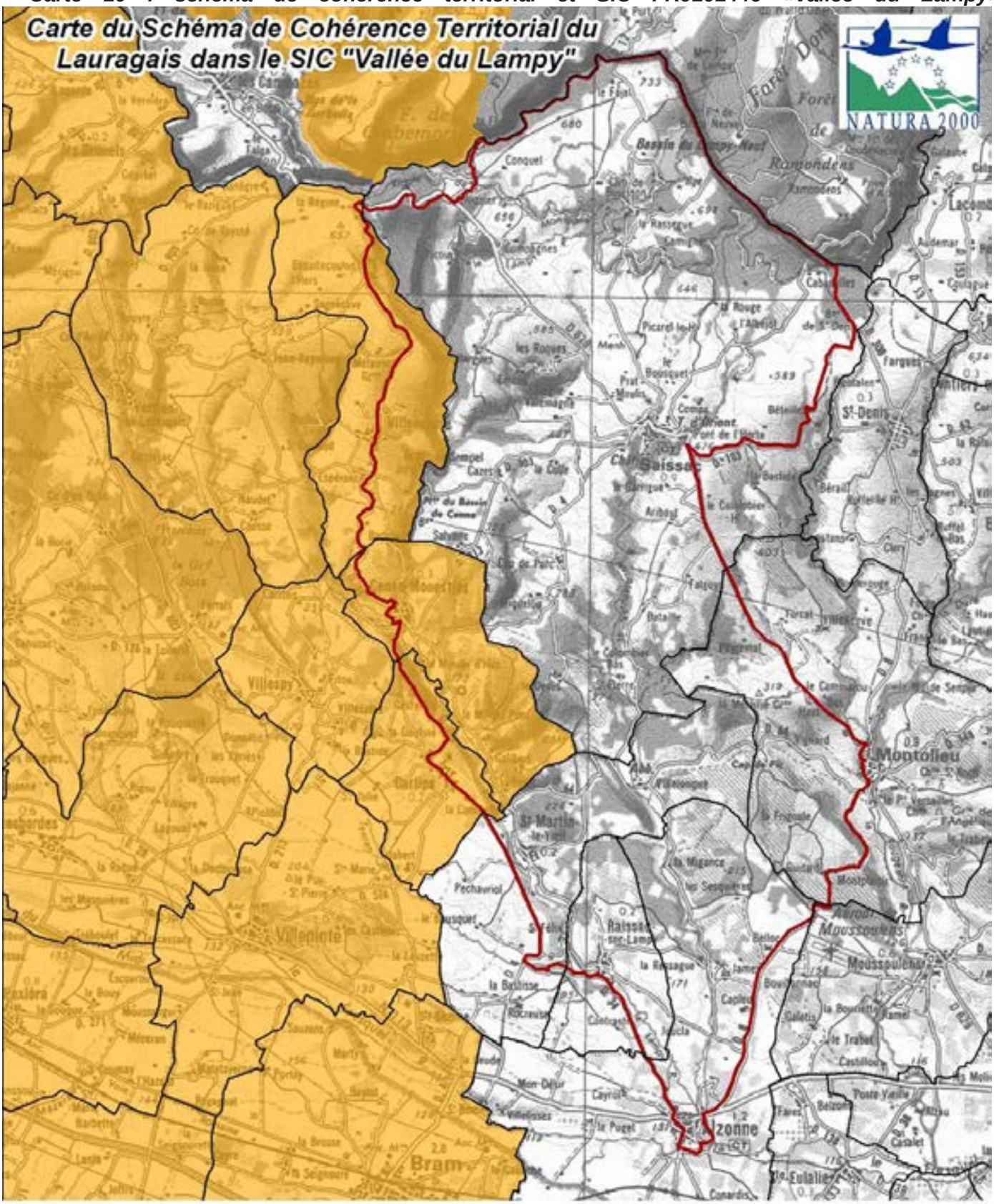

II.6. Le milieu humain

II.6.1. La population

II.6.1.1. Evolution démographique

Si l'histoire médiévale du pays est évidente avec notamment la présence du château de Saissac dont la construction date de 900 ap. JC et l'abbaye de Villelongue à Saint-Martin-le-Vieil (XIIème siècle), d'autres témoignages plus discrets attestent que ce territoire a été occupé dès le Néolithique. Il semble que cette contrée ait toujours connu une occupation humaine.

Si l'on se concentre sur l'évolution plus récente de la population de la Montagne Noire et du Cabardès, elle se distingue en 3 grandes périodes :

Jusqu'en 1861, la population a une forte croissance positive. En France, la période autour de 1850 correspond à un niveau de population rurale maximal.

Durant les cent années suivantes, jusqu'en 1962, le nombre d'habitants n'a cessé de baisser. La décroissance démographique est parallèle à celle des autres régions françaises. L'exode rural a commencé avec l'industrialisation du pays, puis la crise agricole très grave (céréales, phylloxéra) des années 1880 a accéléré le processus. La Grande Guerre, de 1914-18, a également joué un rôle prépondérant dans l'exode rural en confrontant les jeunes ruraux aux citadins.

Les droits progressivement obtenus par les ouvriers (semaine de 40 heures, congés payés) furent également vécus comme des injustices fortes par la population rurale, qui en était exclue, poussant de nombreux jeunes à rejoindre les villes. Le vieillissement de la population et les problèmes de célibat qui en découlèrent firent baisser le taux de natalité.

Depuis 1962, cette tendance s'est inversée et le niveau de population est revenu à celui de 1800. Ce regain d'intérêt pour la campagne est dû en partie et conjointement à l'amélioration des moyens de transports, qui réduisent les temps de trajet, et au prix de l'immobilier qui pousse les citadins à investir en périphérie des villes. D'après l'Insee, l'exode rural s'est terminé en France autour de 1975. Depuis cette date, le solde migratoire campagne/ville s'est stabilisé, voire depuis le début des années 1990 s'est inversé.

II.6.1.2. La démographie aujourd'hui

Tableau 3 : population dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

Code INSEE	Communes	Population	Part de la population dans le site	Habitant du site
11367	Saissac	1 006	1	1 006
11009	Alzonne	1 269	3/4	952
11357	Saint-Martin-le-Vieil	233	1	233
11253	Montolieu	760	0	0
11089	Cenne-Monestiés	324	1	324
11428	Villemagne	272	1/3	90
11308	Raissac-sur-Lampy	332	1	332
11070	Carlipa	311	3/4	233
				3 170

II.7. Les activités humaines

II.7.1. L'activité agricole

Le volet agricole du diagnostic socio-économique du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 « Vallée du Lampy » répond à deux objectifs:

- préciser les pratiques agricoles et comprendre les filières économiques associées ;

- contribuer à l'analyse des facteurs pouvant modifier l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

II.7.1.1. Méthode de réalisation du diagnostic

Les données du recensement général de l'agriculture (RGA) 2010 n'étant pas encore disponibles, une première analyse du RGA 2000, a permis de brosser le cadre général agricole des communes de la vallée du Lampy.

Ces informations ont été largement complétées par les éléments issus des bases de données de la Chambre d'agriculture de l'Aude, des fichiers déclaratifs PAC1 (données ASP2 2009), et analysées à dire d'experts lors d'entretiens et/ou de visites de terrain avec les conseillers spécialisés de la Chambre d'agriculture. Certaines données ont pu être affinées au strict périmètre Natura 2000 (précisé dans le texte).

Origine des données analysées

Bases de données Chambre d'agriculture 2011 : Fichier central Exploitants par communes du siège d'exploitation et par productions ; Fichier éleveurs et cheptel par communes.

RGA 2000.

DGI : surface en vigne, données arrachages viticoles 2008

Données ASP déclaration PAC 2009.

Personnes ressources (entretiens ciblés)

Philippe Poucheret, conseiller spécialisé ovin

Olivier Féraud, conseiller viticole secteur Ouest audois

Jean-Luc Pull, conseiller agricole secteur Montagne Noire

Jean-Luc Vergé, conseiller agricole grandes cultures.

Thierry Grimal, Conseiller viticole secteur Malepère/Centre audois

Cyril Klein, SIG Analyse spatiale PAC

II.7.1.2. Un territoire hétérogène

Le territoire du site Natura 2000 « Vallée du Lampy » d'une superficie de près de 10 000 ha, s'étend au sud, de la plaine du bourg d'Alzonne (110 m), pour monter au nord jusqu'aux forêts des confins des départements de l'Aude et du Tarn (733m).

Quatre grands secteurs géographiques peuvent être différenciés :

- Au sud de Raissac sur Lampy, une plaine agricole mixte viticulture et grandes cultures ;

- Une zone médiane au sud de Cenne-Monestiés de piémont à collines boisées.

Sur ces deux parties inférieures, l'élevage est quasi absent (un seul élevage ovin à faible effectif, 70 bêtes).

- Au nord de Cenne-Monestiés et Villemagne, un territoire de montagne à pelouses pâturées typiquement d'élevage ovin et bovin ;

- Enfin, au nord, une zone très majoritairement forestière.

II.7.1.3. Repères agricoles

La superficie totale des huit communes appartenant au site Natura 2000 Vallée du Lampy est de 14 525 ha.

Selon les données du RGA 2000 pour les communes entières, l'ensemble de la population agricole familiale (417) et salariée (21) compte en 2000, 438 personnes, soit plus de 10% de la population totale (4 214 habitants recensés en 1999).

La surface agricole utile (SAU) représente 7 053 ha soit près de 47% du territoire. 140 exploitations étaient recensées en 2000 dont 60% qualifiées de professionnelles (87).

Sur les 7 053 ha mis en valeur par ces 140 exploitations, la répartition de l'occupation du sol est la suivante :

- 3 496 ha en surface fourragère (50%) ;

- 1 787 ha en surface toujours en herbe (STH) soit 25% ;

- 2 064 ha en céréales (29%) ;

- 464 ha en vigne (7%) ;

- 7 ha en cultures maraîchères (0.1%).

La double-activité est importante notamment chez les viticulteurs.

Les données RGA 2000 ont pu être complétées par les éléments déclaratifs de la PAC 2009 (données affinées au périmètre Natura 2000) et par les bases de données Chambre d'agriculture: une centaine d'exploitants (92 déclarants à la PAC 2009) sont identifiés avec siège d'exploitation dans une des 8 communes. Depuis 2000, le nombre d'exploitations a chuté de 48 entités.

Carte 11 : l'occupation agricole du SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

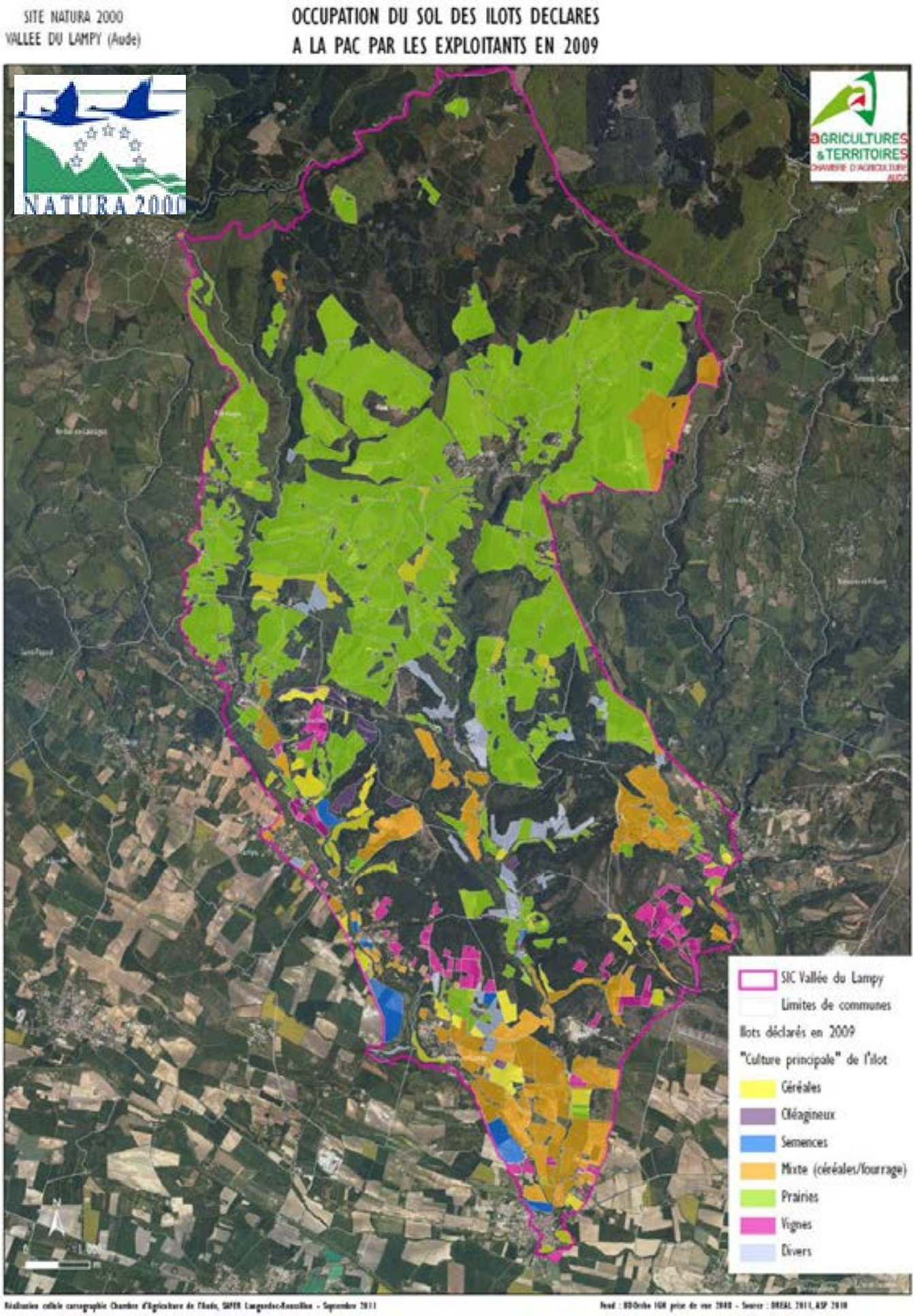

Tableau 4 : nombre d'exploitations agricoles par type de production dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

	RGA 2000	Fichier central CA11 2011						
Communes	**Toutes productions**	**Toutes productions 2011**	**Viticulture**	**Elevage**	**Grandes cultures**	**Maraîchage**	**Mixte Viti/GC**	**Mixte Elev/GC**
ALZONNE	35	19	10	1	3	2	4	0
CARLIPA	8	5	2	0	1	0	2	0
CENNE-MONESTIES	11	4	2	2	0	0	0	0
MONTOLIEU	20	15	5	4	2	3	1	0
RAISSAC-SUR-LAMPY	7	1	1	0	0	0	0	0
SAINT-MARTIN-LE-VIEIL	13	7	1	1	4	0	1	0
SAISSAC	35	29	0	27	0	0	0	2
VILLEMAGNE	11	11	0	9	0	1	0	1
Total site natura 2000 (communes entières)	140	92	21	44	10	6	8	3

L'activité d'élevage est nettement dominante - avec 47 exploitations dont 27 sur la seule commune de Saissac - sur les flancs de la Montagne Noire, (cf. carte n°3 Répartition géographique des exploitations) puis disparaît en partie inférieure, au profit de la viticulture (21) et des grandes cultures (10). 8 exploitations ont une activité mixte vigne et grandes cultures.

Carte 12 : les exploitations agricoles du SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

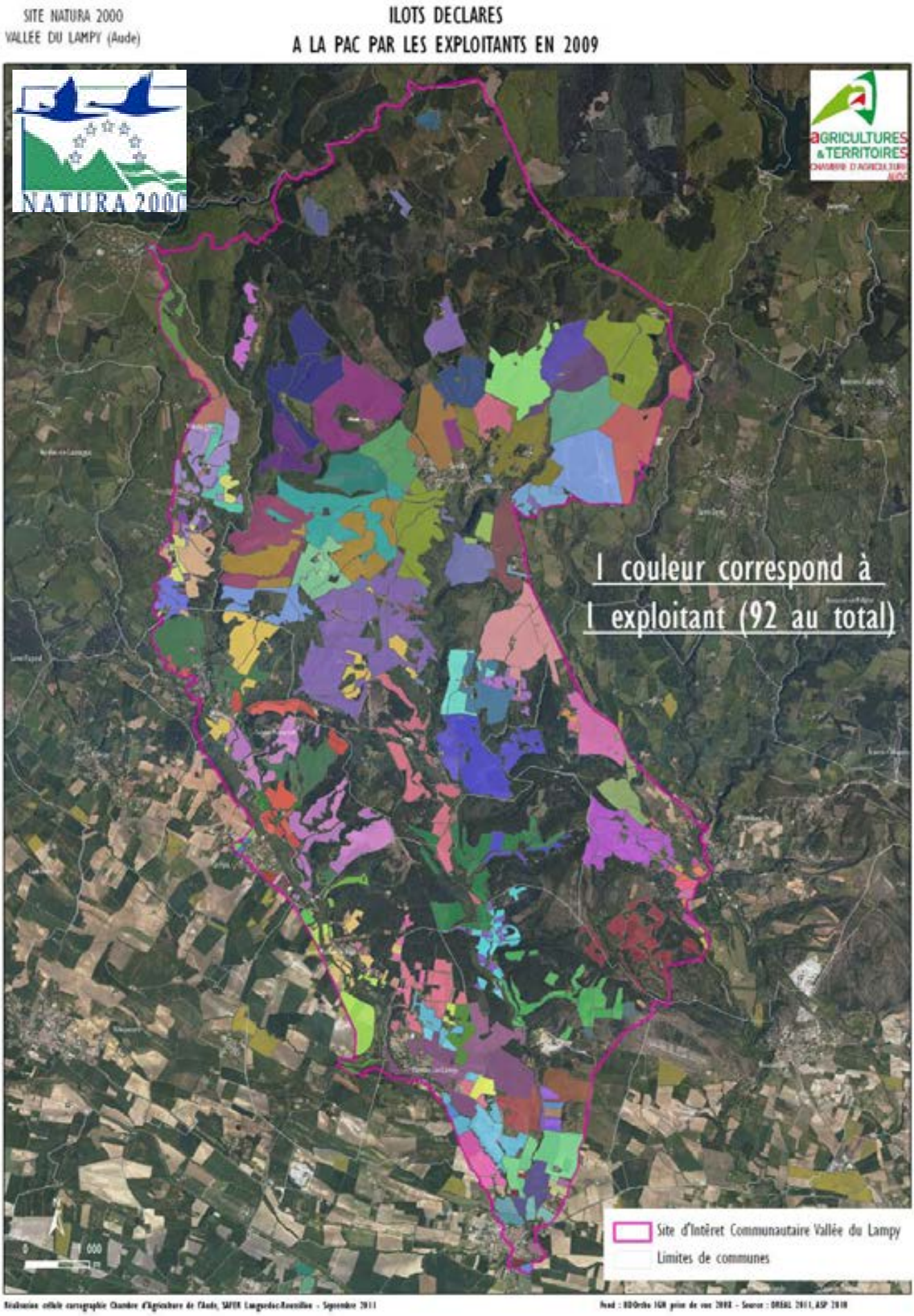

Carte 13 : les exploitations agricoles du SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

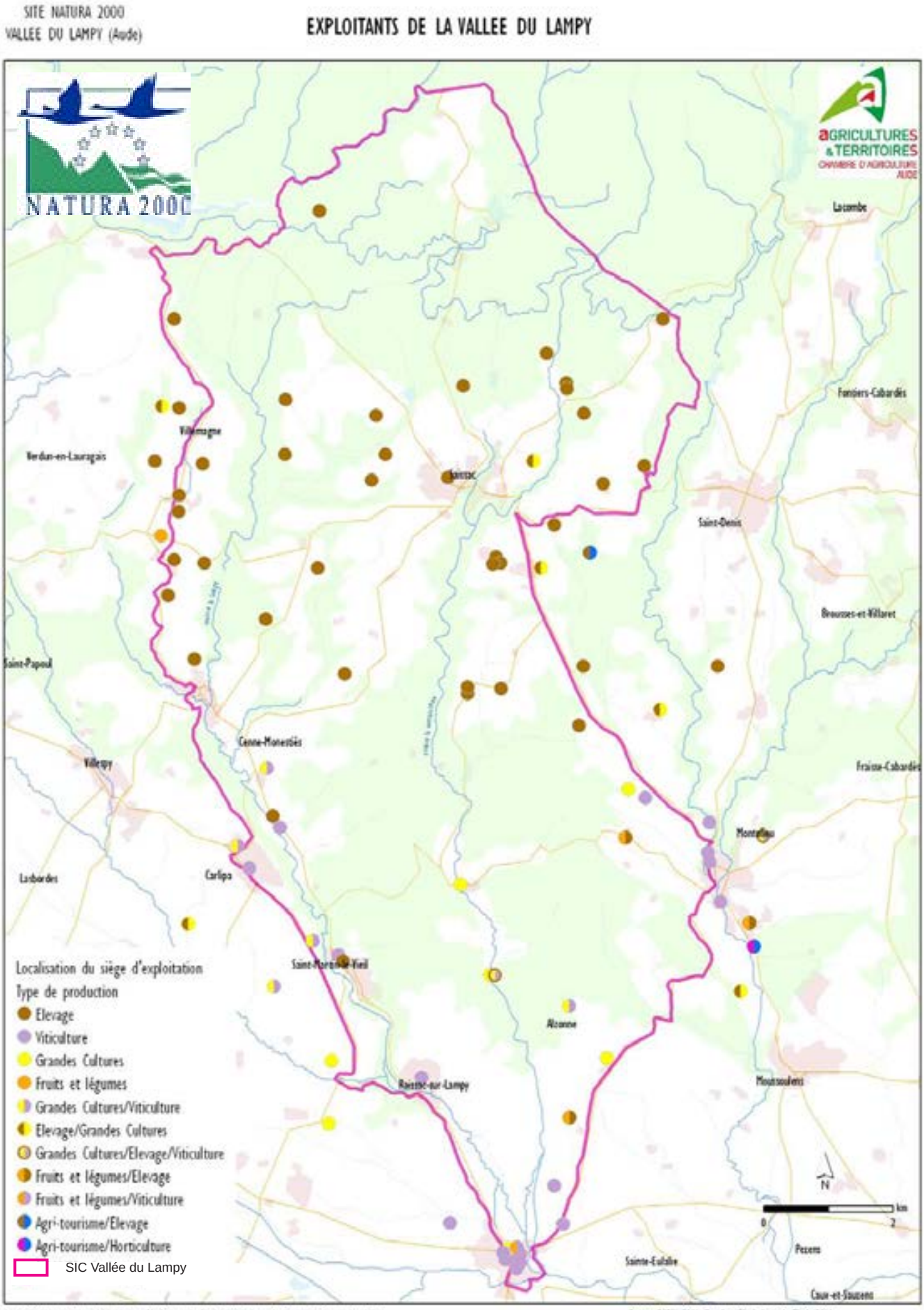

II.7.1.3.1. Les parties médianes : une activité d'élevage dynamique, intimement liée à la PAC

En 2011, 49 éleveurs sont recensés sur les huit communes (données Chambre d'Agriculture 11), parmi eux 11 ont des activités mixtes : 8 élevage et grandes cultures, 2 élevage et maraîchage, 1 élevage et agri-tourisme.

Un élevage porcin hors sol est présent à Villemagne, et un élevage de cerfs sur Saissac.

Le nombre d'éleveurs est en diminution, à l'image de l'évolution de l'agriculture départementale, régionale et nationale. Mais la SAU a peu régressé de 1979 à 2000, ce qui devrait également être confirmé lors du prochain RGA (recensement en cours) :

- 47 élevages bovin en 1979, pour 22 en 2011 ;

- 41 élevages ovin en 1979 pour 32 en 2011.

Les effectifs du cheptel bovin sont constants – 1640 en 1979 pour 1688 en 2011. Tout comme les effectifs ovins, 8919 en 1979 pour 8698 en 2011.

Troupeau de brebis sur Saissac

Tableau 5 : Eleveurs et effectifs du cheptel par commune - Evolution 1988/2011 dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

	RGA 2000	RGA 2000			CA11 2011	RGA 2000			CA11 2011	RGA 2000			CA11 2011	RGA 2000			CA11 2011
	Total Eleveurs	Total bovins			Total bovins	Total bovins			Total bovins	Total ovins			Total ovins	Total ovins			Total ovins
		Exploitations			Exploitations	Effectifs			Effectif	Exploitations			Exploitations	Effectif			Effectif
Communes	2011	1979	1988	2000	2011	1979	1988	2000	2011	1979	1988	2000	2011	1979	1988	2000	2011
ALZONNE	2	5	3	3	2				28	c	c	c		c	c	c	
CARLIPA	0	c	0	0		c	0	0		3	c	0		12	c	0	
CENNE-MONESTIES	2	3	3	0		77	109	0		3	c	3	2	340	c	876	699
MONTOLIEU	7	7	5	4	2	243	217	252	88	10	6	6	5	2516	1918	2804	1192
RAISSAC-SUR-LAMPY	0	0	0	0		0	0	0		c	c	0		c	c	0	
SAINT-MARTIN-LE-VIEIL	27	c	0	0	12	c	0	0		c	c	c	20	c	c	c	0
SAISSAC	0	23	20	15		985	1143	1185	1184	17	22	23		5643	6320	8529	5636
VILLEMAGNE	11	9	7	6	6	237	280	200	247	8	7	5	5	408	1371	1628	1171
Total	49	47	38	28	22	1640	1816	1688	1547	41	35	37	32	8919	9609	13837	8698

Tableau 6 : surfaces utilisées par l'élevage dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

	RGA 2000	RGA 2000	RGA 2000				RGA 2000			
	Superficie totale	SAU	Superficie fourragère principale				Superficie toujours en herbe			
	Superficie (ha)	Superficie (ha)	Exploitations		Superficie (ha)		Exploitations		Superficie (ha)	
	2000	**2000**	**1979**	**2000**	**1979**	**2000**	**1979**	**2000**	**1979**	**2000**
ALZONNE	2238	1169	16	9	114	75	12	5	69	43
CARLIPA	526	549	8	c	9	c	3	c	2	c
CENNE-MONESTIES	776	373	10	6	111	119	10	5	41	80
MONTOLIEU	2365	1089	37	15	738	551	35	15	361	290
RAISSAC-SUR-LAMPY	523	266	4	c	21	c	3	c	2	c
SAINT-MARTIN-LE-VIEIL	1325	808	11	4	77	106	11	c	68	c
SAISSAC	5703	2456	41	35	2111	2210	41	35	1264	1147
VILLEMAGNE	1069	465	22	10	422	435	22	10	250	227
Total	**14525**	**7175**	**149**	**79**	**3603**	**3496**	**137**	**70**	**2057**	**1787**

La typologie foncière des systèmes d'élevage correspond à de grandes unités regroupées autour de bâtis d'habitation et d'exploitation sur des fermes d'une superficie de 30 à 200 ha.

Le paysage a conservé un caractère bocager avec une présence importante de haies, alignements d'arbres, bosquets de chênes, chênes verts favorables à la préservation de la biodiversité.

Les surfaces sont utilisées en parcs clôturés, sans gardiennage, majoritairement par des élevages ovins viande. Une exploitation est en production ovin lait (collecte pour fromage de Roquefort).

Le système bovin viande avec herbe et céréales auto-consommées par les animaux domine.

Les sols sont pauvres et séchants, argilo-calcaires en partie sud à acides en partie haute. En général, une forte pousse d'herbe de printemps (mars/avril) permet de faire un stock pour pallier aux périodes d'été et d'automne parfois très secs. La fertilisation se fait par fumure de fond (fumier apporté sur les parcelles) et d'un apport de 30 à 50 unités d'azote minéral.

Nous sommes en présence d'un secteur d'élevage dynamique et productif, sans foncier disponible, pas de parcours, très peu de communaux. Souvent les communaux ont été boisés des années 1950 à 1980. Les élevages ovins actuellement en place correspondent à la période de reconquête pastorale des années 1990 qui a suivi la déprise des années 1970 due à la faible rentabilité économique des élevages ovins avant la PAC1.

Le cycle cessation/reprise se traduit souvent par une cessation d'activité d'un exploitant, avec reprise du parcellaire par agrandissement des éleveurs voisins.

Peu de contrats environnementaux de type CTE/CAD ont été souscrits en élevage, la structure foncière se prêtant peu à ces contrats.

II.7.1.3.2. La plaine et le piémont : une zone de cultures mixtes viticulture et grandes cultures

Le territoire d'Alzonne a été remembré et présente de ce fait de grandes parcelles.

Dans le secteur agricole du sud, polyculture/viticulture, quelques exploitants irriguent par pompage direct dans le Lampy.

II.7.1.3.2.1. Viticulture

La culture de la vigne s'étend sur la terrasse d'Alzonne et monte jusqu'à St-Martin-le-Vieil et Carlipa avec des domaines enclavés en forêt.

En une trentaine d'années, de 1979 à 2011, la superficie en vigne a été réduite de moitié, évoluant de 1050 ha à 464 ha. Le nombre d'exploitations viticoles a été divisé par 5, 50 en 2000 pour 283 en 1979. Plus récemment le programme d'arrachage 2006/2008 (cf. tableau n°5) a fait disparaître une quarantaine d'hectares.

Cette dernière vague d'arrachage viticole est aujourd'hui quasi stabilisée. Elle a touché prioritairement les petites exploitations sans repreneur, les vieilles vignes en fin de production, les retraités qui disposaient encore de quelques parcelles.

Lorsque la surface des parcelles le permet, les vignes arrachées sont souvent cédées temporairement en commodat (bail oral annuel) pour la culture de céréales.

En parallèle, des plantations continuent de s'effectuer chez les exploitants en pleine activité. Le secteur a été réencépagé depuis une trentaine d'années avec les cépages classiques : merlot, cabernet, pinot, sauvignon, cabernet franc, chardonnay…

Tableau 7 : exploitations et superficies viticoles

	RGA 2000	RGA 2000			CA11 2011	RGA 2000			CA11 2011
	Superficie agricole utilisée des exploitations	Vignes			Vignes	Vignes			Vignes
	Superficie (ha)	Exploitations			Exploitations	Superficie (ha)			Superficie (ha)
	2000	**1979**	**1988**	**2000**	**2011**	**1979**	**1988**	**2000**	**2010**
ALZONNE	1169	88	60	24	14	431	286	222	218
CARLIPA	549	20	7	6	4	60	31	96	60
CENNE-MONESTIES	373	18	9	6	2	50	37	35	28
MONTOLIEU	1089	74	34	7	6	284	102	64	89
RAISSAC-SUR-LAMPY	266	31	9	c	1	125	21	c	37
SAINT-MARTIN-LE-VIEIL	808	16	9	7	2	63	31	47	32
SAISSAC	2456	23	12	c	0	30	14	c	0
VILLEMAGNE	465	13	6	c	0	7	2	0	0
Total	**7175**	**283**	**146**	**50**	**29**	**1050**	**524**	**464**	**464**

Tableau 8 : superficies viticoles arrachées de 2006 à 2008

Déclaration de récolte 2000	HA 2000	Production en 2000 (en hl)	Arrachage 2006	Arracha-ge 2007	Arracha-ge 2008	HA 2008
Alzonne	243	1435	5,16	13,3	6	218
Montolieu	100	4247		3,5	7	89
Raissac sur Lampy	38				1	37
St Martin le Viel	34	3000		0,4	1	32
Carlipa	64	4550	0,41	2,7		60
Cenne Monestiés	28	1974				28
Villemagne	0	0	0	0	0	0
Saissac	0	0	0	0	0	0
Total	507		5,57	19,9	15	464

Les appellations

L'appellation d'Origine Contrôlée (AOC) Cabardès concerne les communes d'Alzonne et Montolieu.

Sa devise «Vent d'Est, Vent d'Ouest» résume bien la situation géographique de transition entre, à l'est un climat méditerranéen, sec et chaud et, à l'ouest un climat très chaud l'été et plus frais au printemps.

L'AOC Cabardès s'étend sur environ 500 hectares. Le vignoble, orienté plein sud sur les contreforts de la Montagne Noire, atteint 350 m d'altitude vers le nord, il produit un peu moins de 25 000 hectolitres de vin par an. Les vins de l'AOC Cabardès sont vinifiés à partir d'une association de grenache, syrah, merlot, cabernet-sauvignon et cabernet franc. Les sols peu fertiles - composés de terrasses du quaternaire ancien et limons sur Alzonne ; calcaires des coteaux (Calcaires d'Aragon à terre rouge) pour Montolieu - sont adaptés à une production qualitative à faible rendement.

Les Vins à Indication d'Origine Protégée (anciennement Vin de Pays) Vins de pays régionaux « Vins de Pays d'Oc » et Vins de pays du département « Aude » sont présents sur tout le périmètre Natura 2000. Enfin il existe l'IGP Vin de pays de zone « Côtes de Lastours ».

Les rendements tournent autour de 45 à 50 hl/ha en AOC, plus élevés – 70 à 80hl par ha – en IGP.

Les structures viticoles

Le vignoble est dans l'aire d'approvisionnement de deux caves coopératives :

Principalement le « CELLIER DE LA VOIE ROMAINE ET DU CABARDES » basé à Villesequelande,

La « CAVE LA MALEPERE » dispose d'adhérents à Montolieu et Alzonne.

Quatre caves particulières sont présentes : deux sur Alzonne (Château Sesquières, une en cours d'installation), une sur Carlipa (GAEC Olivier Frères), une sur Montolieu (Château Pech Rosié).

Un chai rattaché au Cellier de la Voie Romaine assure la vente sur Raissac-sur-Lampy.

La majorité du vignoble est conduite en agriculture conventionnelle.

A partir des années 2000-2001 des avancés en terme de prise en compte de l'environnement ont été engagées dans le cadre des dispositifs aidés des Contrats Territoriaux d'Exploitation, engagements de type Mesures Agri Environnementales Territorialisées (MAET), des Contrats d'Agriculture Durable et des Plans Végétaux Environnementaux.

II.7.1.3.2.2. Les grandes cultures

L'exploitation type du centre audois, correspondant à la partie inférieure du périmètre Natura 2000, se compose de 80 à 85 % en grandes cultures dont 50% en blé dur, et 15 à 20 % en vigne.

Le potentiel agronomique est très favorable dans la plaine d'Alzonne, à sols très fertiles accompagnés d'un parcellaire de grandes unités planes. Plus en amont vers Raissac-sur-Lampy et Cenne-Monestiés, les sols restent fertiles mais le relief est plus vallonné. Au-delà, dans les secteurs à garrigues de Montolieu et du bas de Saissac, les sols sont pauvres, superficiels et souffrent d'un manque de réserve hydrique.

La production est largement dominée par le blé dur (65%) et le tournesol (20%), blé tendre, orge et colza représentant environ 5% chacun.

Tableau 9 : principales productions en grandes cultures dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

Productions	Rendement Qx/ha	Proportion des grandes cultures
Blé dur	de 50 à 25	environ 65%
Blé tendre	65 à 30	environ 5%
Orge	50 à 30	environ 5%
Tournesol	25 à 12	environ 20%
Colza	30 à 20	environ 5%

La partie sud du territoire est beaucoup plus céréalière que la partie nord, où certaines productions sont autoconsommées par l'élevage.

Les superficies en terres labourables restent constantes alors que le nombre d'exploitations a été réduit des deux tiers (103 en 2000 pour 286 en 1979), et de moitié en céréales (80 en 2000 pour 167 en 1979). Le nombre d'exploitations et les superficies en blé dur ont très largement augmenté : 59 exploitations sur 1625 ha en 2000 pour 21 exploitations sur 179 ha en 1979 (cf. Tableau n°10 Exploitations et superficies en grandes cultures).

Structures socio-économiques

La production en grandes cultures est organisée autour de cinq organismes :

- Arterris à Castelnaudary et Bram ;
- PCEB (Production Chimique Engrais de Bram) à Villasavary (uniquement pour l'approvisionnement en produits phytosanitaires) ;
- Euramed à Carcassonne ;
- CRL (Coopérative Régionale du Lauragais) à Villefranche de Lauragais (31) ;
- Agrodoc à L'Isle-Jourdain (32).

Tableau 10 : exploitations et superficies en grandes cultures

	RGA 2000													
	Superficie totale	Superficie agricole utilisée des exploitations	Terres labourables				Céréales				Blé dur			
	Superficie (ha)	Superficie (ha)	Exploitations		Superficie (ha)		Exploitations		Superficie (ha)		Exploitations		Superficie (ha)	
	2000	2000	1979	2000	1979	2000	1979	2000	1979	2000	1979	2000	1979	2000
ALZONNE	2238	1169	69	24	817	900	50	21	658	481	12	20	106	407
CARLIPA	526	549	17	6	299	450	15	5	188	311	3	5	16	240
CENNE-MONESTIES	776	373	14	5	306	252	8	4	156	106	c	3	c	96
MONTOLIEU	2365	1089	66	15	741	731	26	12	235	347	0	8	0	267
RAISSAC-SUR-LAMPY	523	266	29	6	383	254	19	5	297	146	c	5	c	128
SAINT-MARTIN-LE-VIEIL	1325	808	22	13	528	683	13	11	303	436	6	9	57	374
SAISSAC	5703	2456	45	24	1366	1304	26	17	323	215	c	9	c	113
VILLEMAGNE	1069	465	24	10	320	238	10	5	140	22	c	0	c	0
Total	***14525***	***7175***	***286***	***103***	***4760***	***4812***	***167***	***80***	***2300***	***2064***	***21***	***59***	***179***	***1625***

II.7.1.4. Agroenvironnement

II.7.1.4.1. Agriculture biologique

Dans le périmètre Natura 2000, 7 exploitants ont choisi la production biologique (certifications « Agriculture biologique » ou « Produit en conversion vers l'agriculture biologique ») :

- 3 sur Montolieu (1 éleveur ovin, 1 éleveur ovin/caprin, 1 maraîcher) ;
- 1 sur Saissac en grandes cultures ;
- 2 sur St Martin-le-Vieil en grandes cultures ;
- 1 éleveur sur Villemagne.

II.7.1.4.2. Soutien aux exploitations agricoles des zones défavorisées

Certains dispositifs d'aide à l'agriculture sont liés aux classements administratifs français et européens. Le soutien aux exploitations agricoles des zones défavorisées permet de préserver l'espace naturel dans les régions où la production, ou l'activité agricole, souffre de handicaps naturels – mauvaises conditions climatiques, forte déclivité dans les zones de montagne ou faible productivité dans les zones défavorisées intermédiaires. Il s'agit d'une mesure de longue date de la politique agricole commune (PAC) mise en place en 1975.

Ces obstacles entraînent un risque important d'abandon des terres agricoles, pouvant mener à une diminution de la biodiversité.

Les communes de la vallée du Lampy bénéficient de trois classements différents (cf. tableau n°11).

Tableau 11 : zones agricoles défavorisées dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

Communes	Classement	Surface totale (ha)	Surface dans le site (ha)	% dans le site	ha par classe-ment	% par classe-ment
RAISSAC-SUR-LAMPY	Défavorisé	543	373	67%	1204	13%
SAINT-MARTIN-LE-VIEIL		1372	831	60%		
CENNE-MONESTIES	Montagne	**779**	**706**	91%	7270	76%
MONTOLIEU		**2475**	**751**	30%		
SAISSAC		5941	5387	91%		
VILLEMAGNE		1101	426	39%		
ALZONNE	Plaine	2224	959	43%	1080	11%
CARLIPA		552	121	22%		
Total		***14987***	***9554***		***9554***	***100***

Une part importante du revenu des agriculteurs dépend des aides liées au zonage défavorisé, et par voie de conséquence permet de maintenir les surfaces en herbe pour les éleveurs.

Le classement détermine l'intensité des aides publiques, comme la Dotation Jeune Agriculteur, les prêts à taux bonifiés pour les Jeunes Agriculteurs et l'Indemnité Compensatoire du Handicap Naturel (ICHN). A titre d'exemple, pour l'ICHN, la majoration d'aide perçue par un exploitant situé en zone défavorisée par rapport à un exploitant situé en zone de plaine à surface égale est de 25% sur l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE : chiffre d'affaires après déduction des charges d'exploitation).

Une nouvelle classification des zones agricoles défavorisées devrait entrer en application en 2014, cette évolution sera déterminante pour l'agriculture locale.

II.7.1.4.3. La prime herbagère agroenvironnementale (PHAE)

La prime herbagère agroenvironnementale (PHAE) est un dispositif destiné à favoriser la biodiversité sur les exploitations herbagères. L'objectif est de stabiliser les surfaces en herbe, en particulier dans les zones menacées de déprise agricole et d'y maintenir des pratiques respectueuses de l'environnement via des engagements pris sur 5 ans en contrepartie d'une rémunération. Le dispositif s'appuie sur un chargement limité (taux de chargement compris entre 0.05 UGB1/ha et 1,4 UGB/ha), sur la présence d'éléments de biodiversité (20% par engagement) et sur une gestion économe en intrants.

Pour chaque parcelle engagée, il est nécessaire, entre autres conditions :

• d'enregistrer les apports de fertilisants et limiter la fertilisation à :

- 125 unités d'N (azote) /ha/an (dont maximum 60 en minéral),

- 90 unités de P (phosphore) /ha/an (dont maximum 60 en minéral),

- 160 unités de K (potassium) /ha/an (dont maximum 60 en minéral),

• de ne pas désherber chimiquement, maîtriser mécaniquement ou manuellement les refus et ligneux, ne pratiquer l'écobuage que suivant les prescriptions départementales, respecter les règles relatives à la conditionnalité des aides.

Le montant unitaire est de 76 € par hectare engagé, chaque année, pendant une durée de 5 ans. Cette aide est financée par l'État et fait l'objet d'un cofinancement de l'Union européenne par le FEADER.

La PHAE est une MAE très utilisée sur le secteur d'élevage de la Vallée du Lampy, dont 65 à 70% des exploitations de Saissac et Villemagne.

Une trentaine d'exploitations ont souscrit un contrat PHAE pour une superficie moyenne de 60 ha engagés

(dont 90% en PHAE2 -entretien mécanique et/ou fauche- et 10% en PHAE ext – pas d'entretien mécanique). La mesure la plus utilisée est la PHAE2 car les exploitations sont composées essentiellement de prairies et peu de landes (à quelques exceptions près).

Tout comme pour les aides aux zones défavorisées, ce dispositif est garanti jusqu'en 2013, et est susceptible d'être modifié voire suspendu en 2014.

II.7.1.4.4. Le Domaine de Peyremale

Sur la commune de Montolieu, l'exploitant du Domaine de Peyremale a choisi de préserver les prairies humides et pelouses calcaires à orchidées de son exploitation.

Le site, d'une surface d'environ 70 hectares, est exploité en agriculture biologique pour subvenir aux besoins d'un troupeau de 340 brebis allaitantes de race tarasconnaise. Il présente une diversité floristique et une mosaïque de milieux d'une grande valeur biologique : prairies naturelles, pelouses et zones boisées.

Le mode de gestion agricole, peu intensif, a assuré le maintien et le développement d'une biodiversité exceptionnelle à l'échelle régionale voire nationale. Il permet également de conserver une bonne qualité de l'eau des ruisseaux, pour laquelle l'exploitation, située en tête de bassin versant, a une responsabilité particulière. 10 habitats naturels d'intérêt européen selon la directive Habitats ont été recensés dont 4 prioritaires et 5 espèces végétales protégées au niveau national sans compter la grande richesse en insectes, oiseaux, amphibiens et reptiles.

Cependant, le manque de ressources fourragères menaçait ce patrimoine remarquable.

Sur l'initiative de l'éleveur, dès 2005 une convention a été signée avec le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN LR).

Un suivi floristique est réalisé chaque année et un plan de gestion a été élaboré en concertation avec l'éleveur, le CEN LR et le SUAMME LR. Son but est d'adapter les pratiques agricoles et pastorales pour maintenir le patrimoine naturel tout en assurant la production fourragère nécessaire.

En 2010, le Conseil général a décidé d'aider l'éleveur, au titre de sa politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles, dans l'application d'une gestion respectueuse de son domaine et de ses richesses naturalistes : les cahiers des charges sont calqués sur les cahiers des charges Natura 2000, ce qui permet dès aujourd'hui d'envisager dès l'achèvement du DOCOB un basculement en contrat Natura 2000 agricole ou « mesure agro-environnementale territorialisée » (MAET).

II.7.1.5. En résumé

L’activité agricole est une des composantes économiques et territoriales essentielles de la zone étudiée :

- Un territoire à caractère montagnard, avec 76% de la surface en zone « montagne sèche » ;

- Une agriculture à forte orientation élevage : 75% de la SAU est en surface fourragère (50%) ou en landes et parcours (25%) ;

- Un élevage dominé par les ovins (32 exploitations) avec une présence non négligeable de bovins viande (22 exploitations) ;

- Une agriculture mixte polyculture/viticulture en partie basse.

Cette activité agricole est fortement dépendante de la PAC dont les évolutions futures après 2013, encore inconnues à ce jour, sont susceptibles d’avoir un fort impact sur le site Natura 2000 Vallée du Lampy.

II.7.2. L'activité forestière

Les chiffres clés (Source IFN) :

- Surface du Site : 9530 ha

- Surface boisée : 4950 ha

- Taux de boisement du site : 51.94%

- Pourcentage de forêt privée : 90%

II.7.2.1. Les peuplements

Dans cette partie, la répartition et les caractéristiques des peuplements forestiers présents sur le territoire du site Natura 2000 Vallée du Lampy seront analysés.

Dans un premier temps, à partir des données issues de l'Inventaire Forestier National, sous forme schématique et cartographique (IFN – 4ème inventaire), puis dans un second temps, après avoir évoqué la thématique du foncier à partir des données cadastrales, les peuplements identifiés dans les documents de gestion durable en cours de validité dans le site seront présentés.

II.7.2.1.1. Types de peuplements IFN (Inventaire 1996)

La première donnée intéressante est la répartition de la zone entre les régions forestières de l'IFN, puisqu'elle synthétise les différents paramètres qui permettent de comprendre la répartition naturelle et historique des peuplements.

Carte 14: les régions de l'Inventaire Forestier National dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

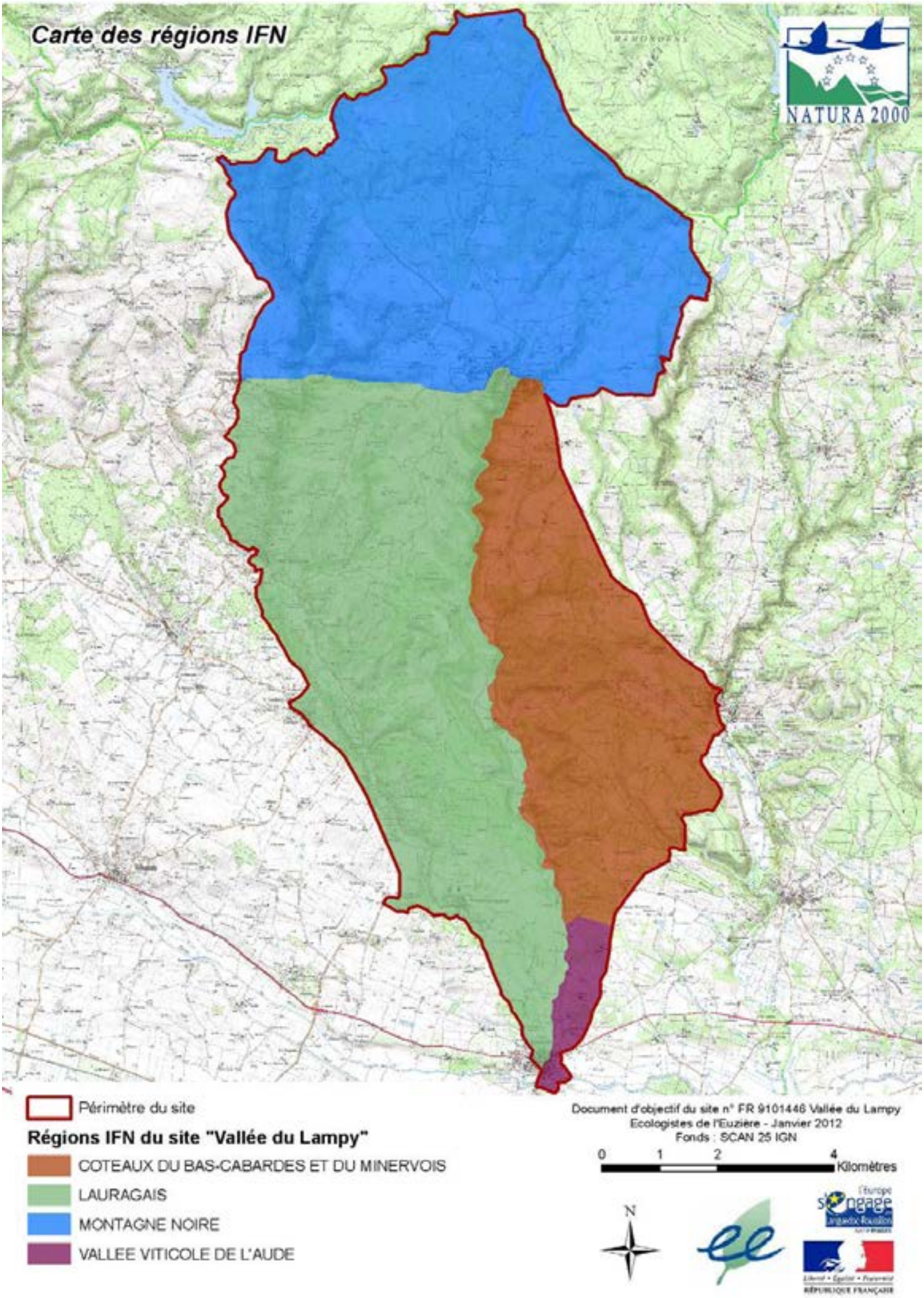

Tableau 12: les surfaces des types de formations de l'IFN dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

TYPES DE FORMATIONS	SURFACES EN HECTARE
AUTRE	4329,5
BOISEMENT LACHE MONTAGNARD DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	136,3
FUTAIE ADULTE D'EPICEA COMMUN	105,1
FUTAIE ADULTE DE CEDRE	12,5
FUTAIE ADULTE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	470,5
FUTAIE ADULTE DE DOUGLAS	325,1
FUTAIE ADULTE DE PIN MARITIME	26
FUTAIE ADULTE DE PINS INDIFFERENCIES	110,6
FUTAIE ADULTE DE SAPIN PECTINE	8,8
SOUS TOTAL	***1058,6***
FUTAIE DE CHENE A FEUILLES CADUQUES	54,9
FUTAIE DE HETRE	143,9
SOUS TOTAL	***198,8***
FUTAIE JEUNE D'EPICEA COMMUN	12
FUTAIE JEUNE DE CEDRE	5,9
FUTAIE JEUNE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	8,2
FUTAIE JEUNE DE DOUGLAS	68,1
SOUS TOTAL	***94,2***
FUTAIE MIXTE DE FEUILLUS ET CONIFERES INDIFF	115,8
GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE PUBESCENT	24,9
GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CHENE VERT	203
GARRIGUE OU MAQUIS BOISE DE CONIFERES INDIFFERENCIES	32,3
GARRIGUE OU MAQUIS NON BOISE	256,7
SOUS TOTAL	***516,9***
GRANDE FORMATION PASTORALE	58,3
GRANDE LANDE ATLANTIQUE OU MONTAGNARDE	132,9
INCULTE OU FRICHE	59,8
SOUS TOTAL	***251***
MELANGE DE FUTAIE DE CONIFERES ET TAILLIS	606,8
MELANGE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS	164,1
PEUPLERAIE	13,2
TAILLIS DE CHENE VERT	385,9
TAILLIS DE CHENES DECIDUS	58,2
TAILLIS DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	1597,6
SOUS TOTAL	***1655,8***
TOTAL	***9526,9***

(Résultats extraits des données IFN sont définies sur le périmètre du site. Les chiffres sont traités et arrondis)

Il y a 25 types de formations forestières recensés par l'IFN sur le massif, ce nombre est trop important pour expliquer de manière simple la répartition des formations boisées sur le territoire.Certains types ont donc été regroupés de manière à avoir un nombre réduit de peuplements et identifier plus clairement le mode de gestion et les objectifs poursuivis. C'est d'ailleurs la tendance qui se dessine au niveau national puisque les codes de bonnes pratiques sylvicoles instaurés par la loi forestière de 2001 et mis en place par le CRPF sont des guides de gestion simplifiés par grands types de peuplements.

II.7.2.1.2. Types de peuplement IFN simplifiés

Tableau 13: les surfaces des grandes formations de l'IFN dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

FORMATIONS	SURFACES	%
BOISEMENT LACHE MONTAGNARD DE FEUILLUS INDIFFERENCIES	136.3	2.76%
FUTAIES RESINEUSES	1058.6	21.40%
FUTAIES FEUILLUES	198.8	4.02%
JEUNES FUTAIES RESINEUSES	94.2	1.90%
FUTAIES MELANGEES	886.7	17.93%
PEUPLERAIES	13.2	0.27%
TAILLIS	2041.7	41.28%
GARRIGUES	516.9	10.45%
Total	***4946.4***	***100.00%***

Figure 4 : répartition des types de formations

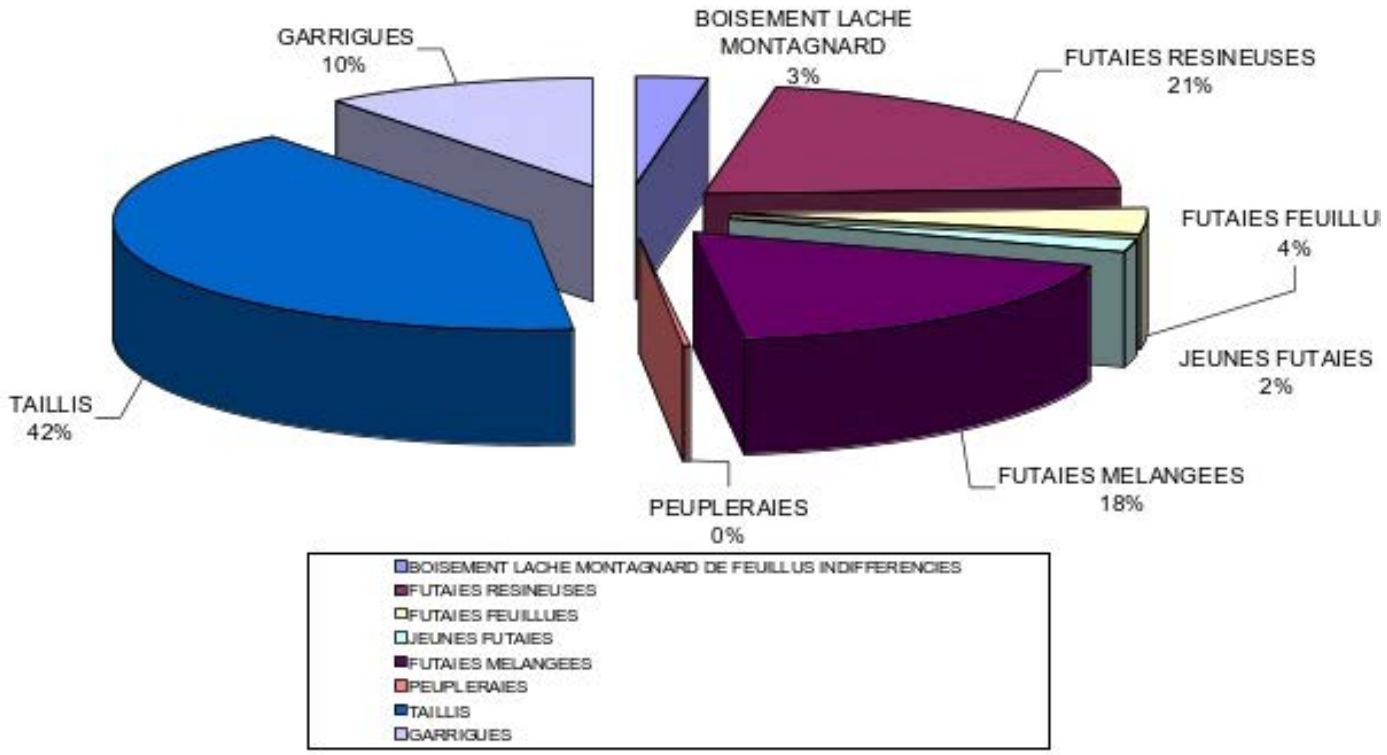

En résumé comme l'illustre bien la carte des peuplements regroupés (ci-après), les peuplements forestiers de la zone d'étude se répartissent également selon 3 grands ensembles :

Au nord, des futaies productives résineuses, feuillues et mélangées ainsi que des jeunes peuplements.

Au centre des taillis riches en réserves voire des mélanges avec de la futaie si la topographie est favorable comme en bas de versant et le long des rivières.

Enfin au sud, des taillis plus maigres, à chêne vert dominant, parfois en mélange avec des conifères puis des garrigues.

Carte 15: les formations de l'IFN dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

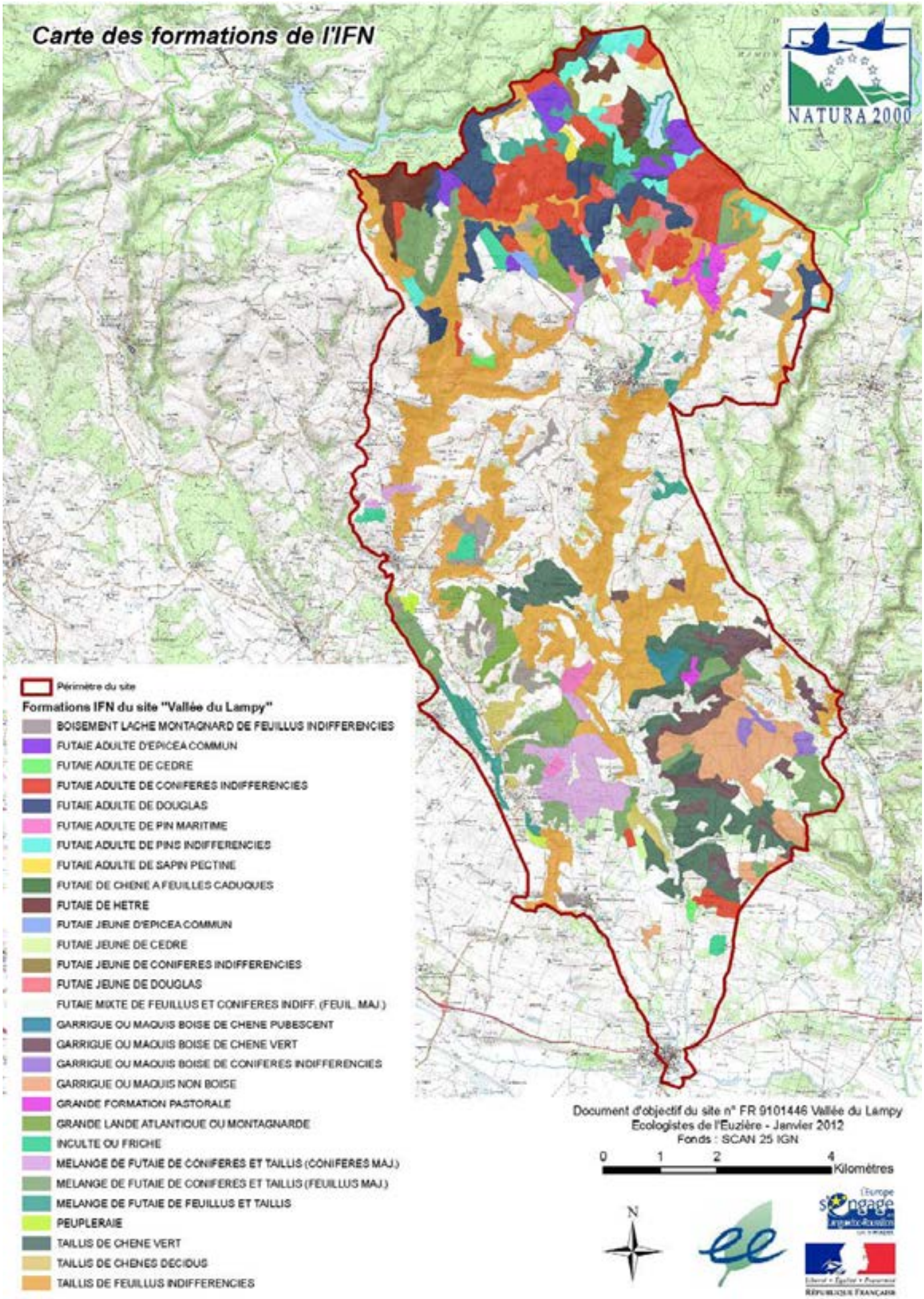

Carte 16: les formations simplifiées de l'IFN dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

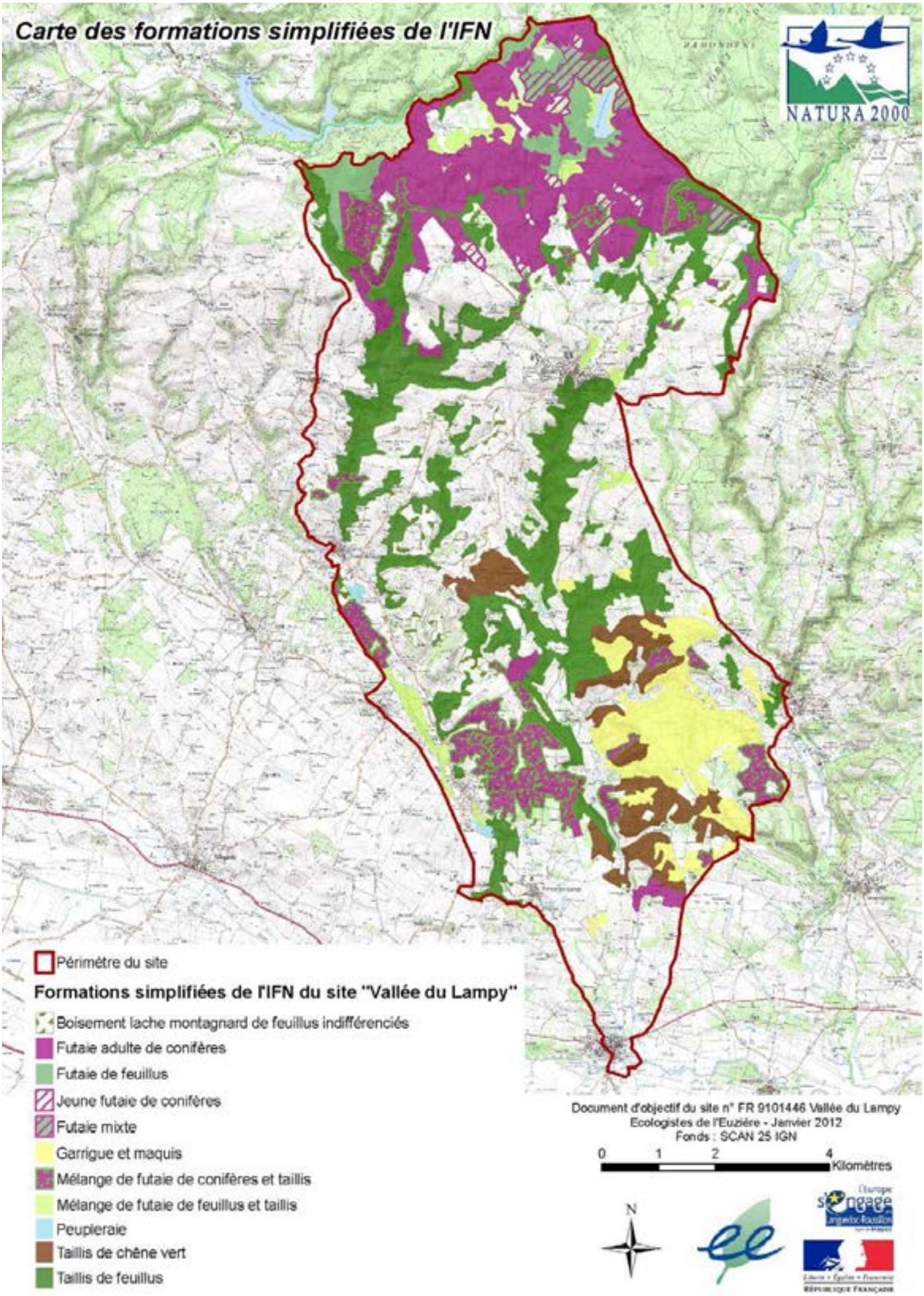

II.7.2.2. La structure foncière

La forêt privée est prépondérante sur ce territoire. La structure de ces propriétés forestières est importante car un minimum de surface peut-être une condition nécessaire pour une gestion efficace.

II.7.2.2.1 Structure de la propriété forestière par classes de surface

D'après le cadastre, la forêt s'étend sur 4560 ha pour 694 propriétaires. On constate que pour la même surface, la surface totale des 8 communes, le cadastre donne une superficie forestière inférieure à celle annoncée par l'IFN d'environ 1268 ha (5828 ha pour la forêt). Cette différence récurrente entre ces deux sources de données s'explique par le fait que le cadastre repose sur la déclaration de la nature de la parcelle alors que l'IFN s'appuie sur l'analyse des photos aériennes. La différence correspond à des parcelles dont la nature a changé mais qui n'ont pas été déclarées au cadastre et des parcelles qui se sont boisées naturellement.

Tableau 14: structure de la propriété forestière dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

Taille de la propriété	Moins de 1 ha	De 1 à 4 ha	De 4 à 10 ha	De 10 à 25 ha	De 25 à 100 ha	Plus de 100 ha
Propriétaires	60.2%	21.6%	5.9%	6.1%	4.9%	1.3%
Surfaces	3.2%	6.6%	5.7%	14.8%	36.6%	33.1%
Surface moyenne	0.35	2.1	6,38	16,09	49.09	167.86

II.7.2.2.2 Surfaces moyennes de la propriété privée

La structure de la propriété forestière privée est très hétérogène. La surface des forêts va de quelques ares à plus de 100 hectares pour les plus grandes.

On remarque clairement que :

82 % des propriétaires possèdent moins de 4 ha et se répartissent sur seulement 10 % de la surface des forêts,

12.3% des propriétaires possèdent des propriétés de plus de 10 ha et représentent 84.5% de la surface des forêts.

6.2% des propriétaires possèdent presque 70 % de la forêt. C'est sur ces propriétés que se réalise l'essentiel de l'activité forestière.

Ces chiffres relativisent le morcellement de la forêt privée qui, dans ce site, n'est pas un frein majeur à la gestion des secteurs les plus productifs.

Figue 5 : graphique de répartition des propriétaires par classe de surface

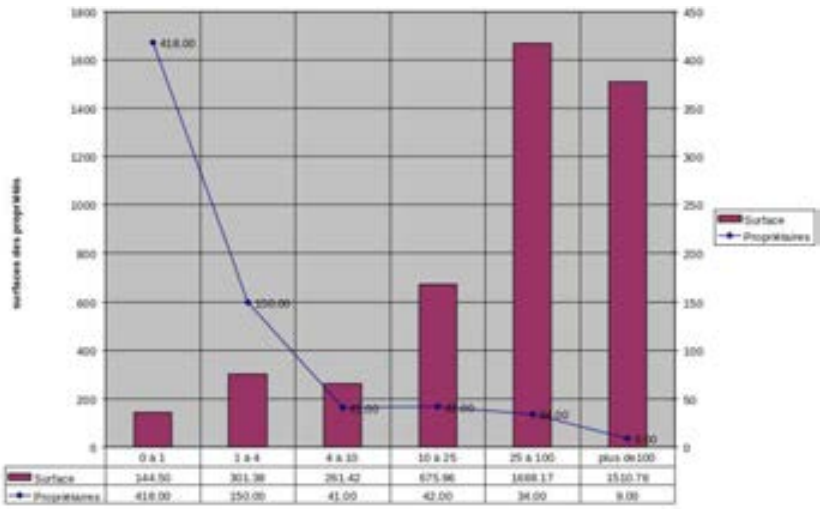

Tableau 15: surface moyenne de forêt par propriétaire dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

COMMUNES	Surface (ha)	Nombre	Surface moyenne par propriétaire
ALZONNE	395.45	51	7,75
CARLIPA	61.49	59	1,04
CENNES MONESTIES	137.68	47	2,93
MONTOLIEU	455.6	106	4,3
RAISSAC SUR LAMPY	81.31	90	0.90
SAISSAC	2838.1	174	16.31
ST MARTIN LE VIEIL	428.9	97	4,42
VILLEMAGNE	165.47	70	2,36

L'analyse des données permet d'identifier un noyau de propriétés suffisamment importantes pour permettre une gestion. Le morcellement est toujours un handicap à la gestion forestière, pour la mise en œuvre d'une desserte primaire, mais aussi pour planifier une gestion à long terme, qui passe par une récolte régulière de la production de bois. Cette pratique n'est envisageable que dans la mesure où le propriétaire dispose d'une surface assez importante pour répartir ses récoltes. Le regroupement des propriétaires est alors nécessaire, sous forme associative le plus souvent, pour réaliser les investissements et une gestion collective des parcelles.

II.7.2.3. La gestion forestière et la gestion de l'espace

La gestion est assez hétérogène selon les potentialités des sols et la taille des propriétés. Dans le secteur montagnard, au nord du site, les propriétaires forestiers perpétuent une gestion des peuplements à bonne productivité, souvent très entretenus depuis plusieurs décennies. Les domaines d'une taille suffisante peuvent ainsi gérer leurs vocations de production de bois d'œuvre et de chasse.

En descendant vers le sud, les domaines ont souvent une vocation à dominante agricole et la production forestière est complémentaire. L'objectif bois d'œuvre sur les bons sols est accompagné du bois de chauffage. L'accueil touristique et la chasse peuvent également compléter les revenus.

Au Sud de Saissac, l'objectif bois de chauffage est plus marqué en raison des peuplements plus maigres. Là aussi l'accueil touristique et la chasse peuvent également compléter les revenus. Les enjeux liés au feu sont également plus marqués.

Aujourd'hui, ces sylvicultures éprouvées permettent aux propriétaires de valoriser des espaces forestiers plus ou moins productifs, en s'appuyant sur des acteurs locaux.

Par ailleurs, les autres fonctions, sociales et écologiques, qui sont parfois prises en compte dans la gestion, pourraient être mieux valorisées. D'autant plus que d'autres acteurs ou consommateurs de l'espace expriment maintenant le souhait que se développent des méthodes de gestion forestière prenant mieux en compte le paysage et la biodiversité tout en assurant des fonctions productives différenciées (champignons, pâturage, accueil, chasse…). En forêt privée, ces activités doivent recevoir l'accord préalable des propriétaires.

Cela ne sera possible qu'avec un soutien de la collectivité à ce type de gestion et avec du temps.

II.7.2.3.1. La gestion forestière

II.7.2.3.1.1. Documents de gestion

En Languedoc-Roussillon, tout propriétaire privé possédant des terrains boisés d'une superficie supérieure à 25 ha est soumis à l'obligation de gérer sa forêt conformément à un Plan Simple de Gestion agréé par le CRPF (loi du 6 août 1963, complétée par la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001).

Les plans de gestion réalisés pour une période de 10 à 20 ans présentent un état des lieux de la forêt,

les objectifs qui lui sont assignés et définissent le programme d'exploitation des coupes et des travaux à effectuer.

Lorsque son PSG a été agréé par le conseil d'administration du CRPF, en conformité avec le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS), le propriétaire peut procéder librement aux opérations prévues.

Pour les forêts des collectivités (Etat, région, département ou commune), c'est l'Office National des Forêts (ONF) qui se charge de réaliser le document de gestion et de le faire appliquer ; on parle alors d'Aménagement Forestier. On dit que ces forêts relèvent du Régime Forestier.

Dans le cas des forêts relevant du Régime Forestier, l'ONF rédige le document de gestion, le met en application après accord de la collectivité propriétaire et de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF).

Le périmètre du site présente 22 propriétés forestières dotées d'un document de gestion durable en cours de validité, et 1 dont le document a expiré. Ces unités gérées avec un document en cours de validité représentent 2330 ha de forêt.

Egalement sur les communes du secteur, 12 propriétés forestières sont soumises au Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupes (RSAAC), représentant environ 850 ha.

RSAAC : ce régime spécial s'applique aux propriétés privées pour lesquelles un plan simple de gestion est requis et n'a jamais été présenté, ou n'a pas été renouvelé.

Dans ce cas, le propriétaire qui désire effectuer une coupe doit au préalable, déposer une demande d'autorisation de coupe à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

N.B : les valeurs de surfaces citées ci-dessus sont des valeurs issues de la base de données PSG CRPF, Merlin et des données ONF 11.

Sur les 22 documents de gestion en cours d'application, 17 sont des Plans Simples de Gestion de forêts privées, quasiment tous rédigés et mis en œuvre par la coopérative Cosylva. Ces forêts bénéficient d'une gestion assez ancienne puisqu'un PSG en est à son 4ème renouvellement, 3 au 3ème renouvellement et 6 au 2ème.

Pour les 4 forêts communales et la forêt départementale, c'est l'ONF qui a réalisé les aménagements et en assure la gestion.

Tableau 16: durées de validité des documents de gestion dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

Nom de la Forêt	Surface en Ha	Expiration entre 0 et 5 ans	Expiration entre 5 et 10 ans	Expiration au dela de 10 ans
Forêts privées				
Landelle - Nébrousses	75,44	X		
THIERSELAURE	75,06	X		
ESCOURROU	44,1	X		
BUISSON	63,72	X		
CABANELLES	102,89		X	
FAJAL	296,14		X	
GARRIC	36,39		X	
COMPAGNES	172,34		X	
CAMIGNE	101,49			X
LE CAMMAS DE GANES	102,63			X
LANDELLE et les ROQUES	54,05			X
RASSEGUE et NOAILLES	76,47			X
ALQUIER	148,23			X
GALETIS	117,03			X
MASSILLARGUES	102,24			X
DE L'ABBAYE DE VILLELONGUE	97,85			X
DOMAINE DU COLOMBIER	116,96			X
Forêts publiques				
Forêt Communale de Saissac	225,18	X		
Forêt Communale de Cenne Monesties	16,17	X		
Forêt Communale de Narbonne le Picou	113,77		X	
Forêt Communale de Villemagne	100,08			X
Forêt Départementale de la Rouge	92			X
TOTAL	2330			

Carte 17 : unités de gestion forestière dotées d'un document de gestion au sein du SIC FR9101446 «Vallée du Lampy» ***(dans un souci de confidentialité, seule une délimitation globale des unités a été produite, sans mention nominative)***

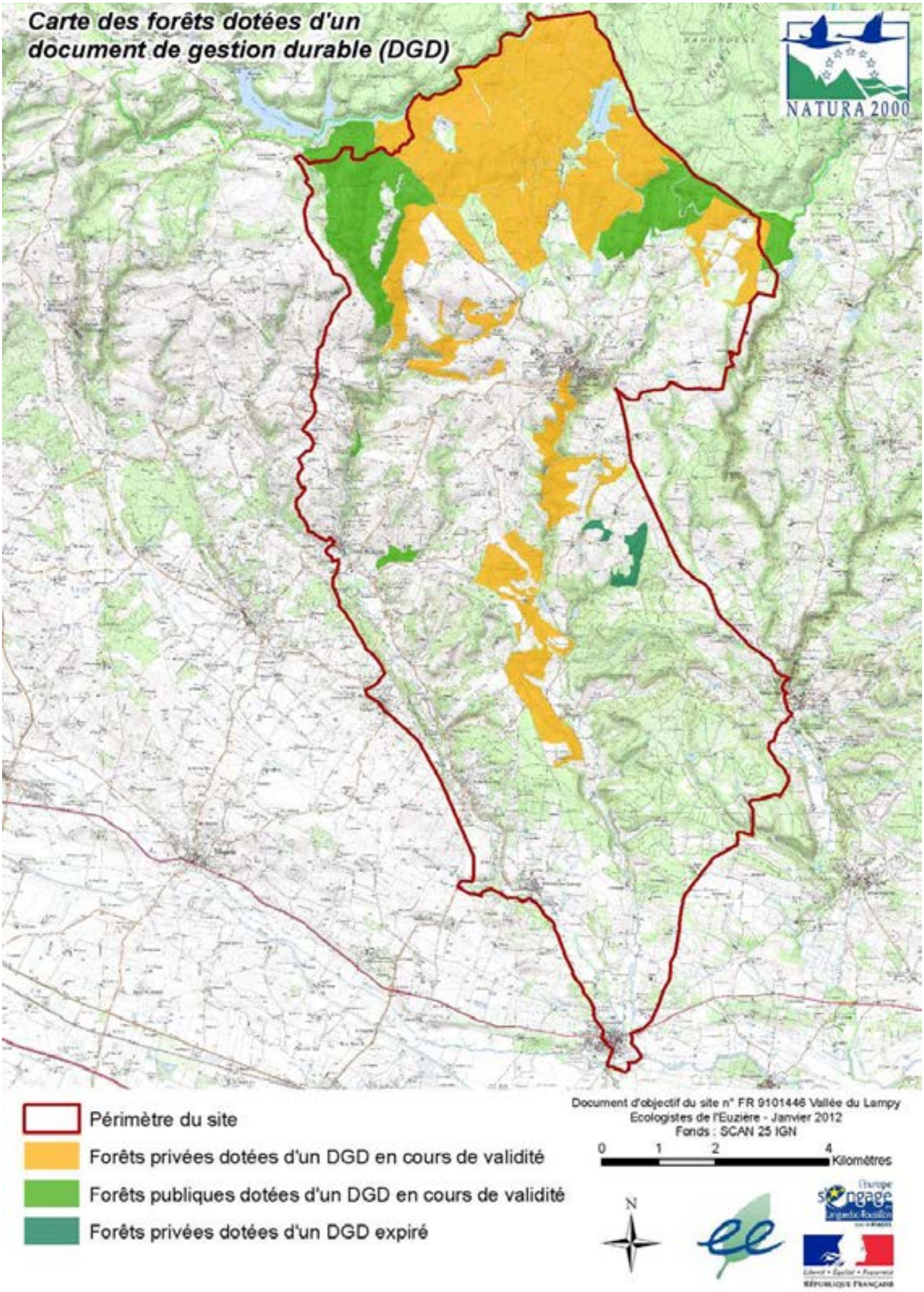

II.7.2.3.1.2. Types de peuplements identifiés dans les documents de gestion

Il s'agit ici d'une présentation de regroupement de types de peuplements dans le but de synthétiser leur répartition dans les forêts dotées de document de gestion (publiques et privées). Dans ces derniers documents, leur description est plus fine et précise et donne lieu à une répartition plus découpée en sous types homogènes.

Tableau 17: les peuplements dans les documents de gestion forestière

Formations	Essences	Surfaces
Taillis	Chêne vert	138,4
	Chêne Blanc	53
	Châtaignier	65
	Indifférencié	490
	FS+RX	8,9
Total taillis		***755,3***
Taillis Sous Futaie		***10,57***
Futaies feuillues	Chêne Rouge	0,8
	Chêne sessile	35,9
	Hêtre	116
	Châtaignier	0,5
	Frêne	2,4
	Indifférencié	44,11
Total futaies feuillues		***199,71***
Plantations/Jeunes Futaies Feuillues	Indifférencié	101
	Hêtre	9
	Précieux (érables merisiers)	4
Total plantations et jeunes fûtaies feuillues		***114***
Total feuillus		***1079,58***
Futaies résineuses	Pin	89,9
	Cèdre	14,45
	Sapin de Nordmann	55,17
	Sapin Pectiné	21,3
	Sapin Grandis	7,5
	Epicéa Commun	58,4
	Douglas	40,12
	Indifférencié	454,5
Total futaies résineuses		***741,34***
Plantations/Jeunes Futaies Résineuses	Indifférencié	246,7
	Douglas	71
	Pins	34,8
	Epicéa commun	45,2
	Epicéa Sitka	24,2
	Mélèze du japon	4,2
	Sapin Nordmann	14,2
Total plantations et jeunes futaies résineuses		***440,3***
Total Résineux		***1181,64***

Plantation/Mixte		***1***
Futaie Mixte	Indifférencié	***10,4***
Landes boisées		***44***
Total		***2316,62***

La différence de surface totale correspond aux surfaces hors gestion.

Le contexte phytosanitaire

Le suivi phytosanitaire fait l'objet d'une organisation conjointe des observations entre forestiers privés (CRPF) et forestiers publics (ONF) au sein du Département Santé des Forêts (DSF).

Sur la partie basse du site, la Chenille processionnaire du pin (*Thaumetopoea pityocampa*) est présente localement, notamment sur les pins noirs d'Autriche. Elle n'entraîne que rarement la mort des arbres. Les traitements ont été abandonnés sauf en cas de fréquentation régulière du public. Les chênaies peuvent ponctuellement être victimes d'attaques de Bombyx disparate (*Lymantria dispar*) et de Tordeuse verte (*Tortryx viridana*), entraînant la défeuillaison des arbres mais pas leur mort.

Sur la partie haute, le Châtaignier est touché par le chancre (*Cryphonectria parasitica*) ou Endothia qui compromet fortement la qualité des bois produits voire engendre la mort des brins attaqués. Le Fomes (*Heterobasidion annosum*) est présent sur l'ensemble de la Montagne Noire et pose la question du choix des essences les mieux adaptées en renouvellement. Suite à la sécheresse–canicule de 2003 et aux successions de saisons de végétation présentant des déficits hydriques (2004, 2005 et 2006), les populations de scolytes (le typographe et quelquefois le chalcographe) se sont multipliées et ont occasionné des dégâts depuis 2004 dans les peuplements fragilisés. Le *Sphaeropsis sapinea*, champignon qui impacte les plantations de pins est également sur le nord du site. Celui-ci touche les peuplements fragilisés par les sécheresses. Les arbres sont contaminés par les spores à la suite d'épisodes de grêle.

Cette situation oblige les forestiers à rester vigilants et réactifs.

Voir le Bilan 2010 Région Méditerranéenne : http://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/no70-bilan_MED_2010-2_cle446112-1.pdf

II.7.2.3.1.3. Synthèse des interventions prévues

La programmation des coupes

Tableau 18: surfaces de coupes prévues dans les documents de gestion des forêts privées et publiques.

Nature de la coupe	Observations	Surfaces (ha)
Coupe rase de taillis	La rotation sur ces taillis est de 40 à 60 ans,	251,2
Conversion, Balivage	Toujours au profit des arbres vigoureux et conservation d'un couvert régulier	154
Amélioration feuillu	Hêtre, chênes et feuillus précieux	172,54
Ensemencement Feuillue	Première coupe du cycle de régénération naturelle	56,6
Coupe Définitive feuillue	Dernière coupe du cycle de régénération naturelle	3
Amélioration Mixte	Feuillus et résineux en mélange	6,4
Coupe Rase Résineuse		76,5
Coupe Définitive Résineuse	Dernière coupe du cycle de régénération naturelle	56,5
Ensemencement Résineuse	Première coupe du cycle de régénération naturelle	77,4
Amélioration résineuse	Douglas, Epicéas, Pins, Cèdres, Sapins	1741,8
Coupe sanitaire	Programmées dans les DGD	5
TOTAL		2600

N.B : il s'agit bien de coupes prévues, En effet, le document de gestion reste une programmation, et le propriétaire n'a pas obligation de réalisation. Toutefois, en cas de modification de programmation, il doit présenter à l'agrément du CRPF un avenant à son PSG.

Figure 6 : répartition des coupes

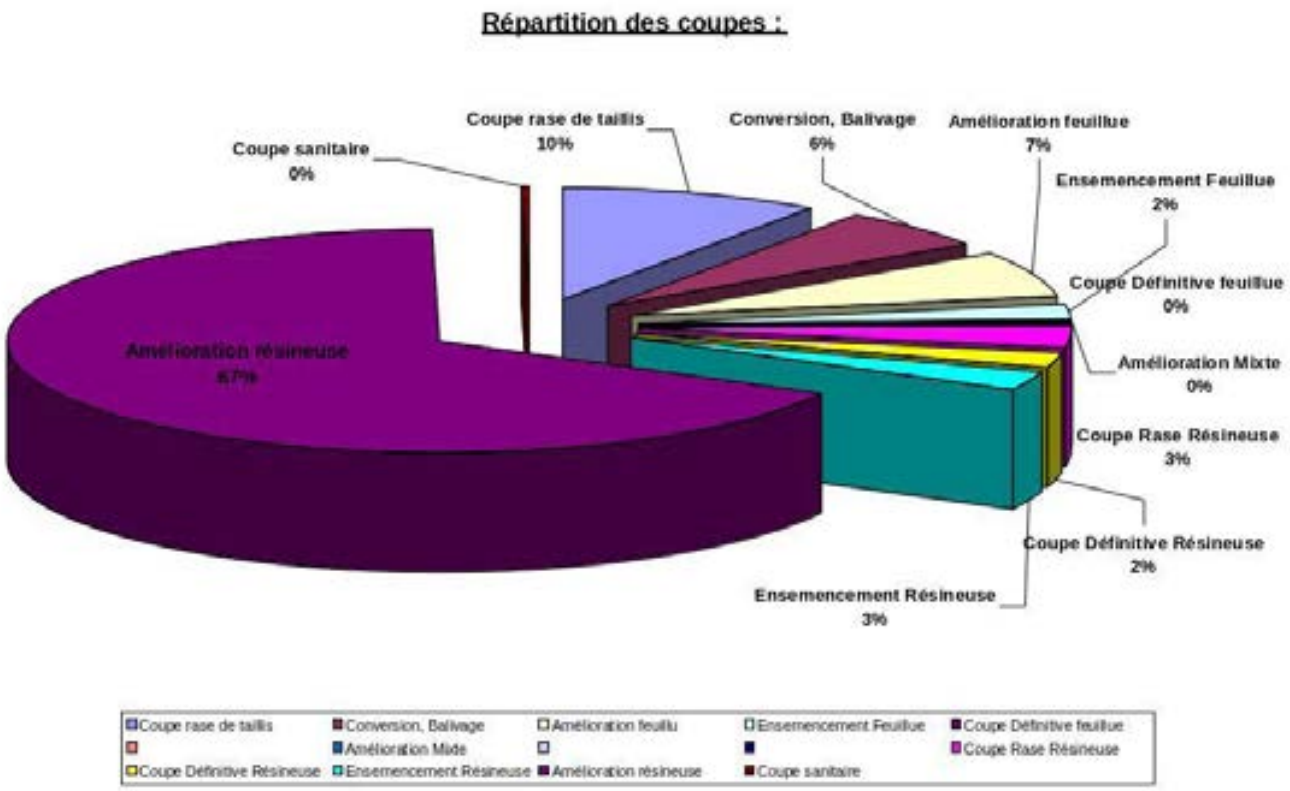

L'essentiel des interventions prévues sont des éclaircies de peuplements.

La programmation des travaux

Tableau 19 : travaux prévus dans les différents documents de gestion des forêts privées et publiques

Nature des travaux		Surface (ha)
Plantation résineuse	Douglas	5
	Cèdres Atlas	20,5
	Mélange (Cèdre, Douglas, Mélèzes)	100,5
Plantation feuillue	Chêne Rouge	1
	Indifférencié	15
Enrichissements feuillus précieux et regarnis		34
Préparation à la régénération		31,6
Dégagements de semis		41,3
Dégagements		99,3
Dépressage		93,8
Elagage		230
Taille de formation (Sous estimée)		24,5
Nettoiement		6,84
Total		***703,3***

N.B : il s'agit bien de travaux prévus, en effet, les documents de gestion restent une programmation, et le propriétaire n'a pas obligation de réalisation

Nous venons de voir la synthèse de l'ensemble des opérations, coupes et travaux, prévus dans le cadre des forêts (publiques et privées) dotées de documents de gestion. Dans le cas des forêts privées dont la gestion n'est pas planifiée dans un document de gestion type PSG, le déclenchement d'activités économiques est fonction des intentions, besoins, objectifs ou opportunités ressentis par le propriétaire qui jouit librement de son droit de propriété, dans le respect des lois et règlements. Ces propriétaires peuvent changer d'attitude de façon imprévisible, en fonction des événements divers de la vie : éloignement ou rapprochement de domi-

cile, cessation d'activité professionnelle, mutations (successions ou ventes), bénéfice d'un conseil ou d'une formation, besoins financiers, mais aussi du contexte économique et social : marché du bois, opportunités d'aides financières, nouveaux matériels d'exploitation, nouveaux besoins etc.

Les activités sylvicoles économiques ne peuvent donc être ni systématiquement prévues, ni systématiquement connues du CRPF qui n'est pas un organisme chargé directement de la gestion forestière des forêts privées.

Elles ne peuvent l'être qu'à l'occasion de contacts, soit lors d'un conseil individuel sollicité par certains propriétaires, soit à l'occasion d'actions de développement, de formation ou d'études menées spécifiquement.

II.7.2.3.1.4. Desserte

Une partie des forêts se raccorde directement sur les routes publiques (D-4 et D-629). Sur ces axes de pénétration viennent se greffer des pistes forestières, elles-mêmes éventuellement complétées par des tires de débardage. L'intérêt de ces pistes est de réduire les distances de débardage en permettant le transport des bois, en longueur ou en billons, sur camions. Le gain économique est important et souvent toute commercialisation s'avère impossible sans cette infrastructure. Le schéma de desserte qui couvre la zone de la Montagne Noire est finalisé depuis fin 2011 ; il fixe les priorités de programmation des projets d'amélioration de la desserte.

II.7.2.3.2. La filière bois

La filière bois entre Aude, Tarn et Haute-Garonne

Aujourd'hui, la recherche de solutions écologiques favorise le « retour » du bois, tant pour la construction que pour la production d'énergies. Comme nous l'avons vu au travers de la répartition des types de peuplements, de la gestion et de la programmation des interventions, la filière bois du site de la vallée du Lampy s'inscrit principalement dans l'approvisionnement des industries de bois d'œuvre résineux à partir de la partie nord très productive et gérées sur la base de DGD. L'activité sur le reste du territoire s'articule autour des taillis de chênes et donc du bois de chauffage qu'ils produisent. C'est une production traditionnelle sur le territoire, adaptée aux potentialités des sols, relativement facile à mobiliser et qui retrouve une place importante dans la filière locale et nationale. Les beaux taillis de châtaigniers peuvent produire des bois d'œuvres de qualité et du bois de chauffage, mais la filière locale pour ce type de produits n'existe quasiment plus.

Exploitants forestiers et entrepreneurs de travaux forestiers

L'activité forestière sur le territoire concerne toutes les activités comprises dans la gestion, c'est-à-dire la mobilisation, avec plus de 2600 ha d'exploitation et de débardage identifiés dans les DGD. Le transport des bois constitue également une activité importante liée à la sylviculture. Les travaux sylvicoles, avec plus de 100 ha de plantations et autant de dégagements programmés suivis par 230 ha d'élagage et enfin la création et l'entretien de la desserte forestière représentent un enjeu majeur pour les entreprises locales elles-mêmes détentrices d'un savoir-faire qu'il est important de conserver.

La coopérative forestière qui travaille sur le secteur organise en grande partie cette activité.

De son côté, l'ONF qui a la gestion des forêts publiques, peut réaliser pour partie des travaux sylvicoles (plantations, dégagements) ou les sous-traiter à des entreprises locales. Il encadre les aménagements de desserte, marque les coupes et les met en vente.

Bois d'œuvre

Les conditions qui sont réunies sur la zone nord permettent de produire des bois d'œuvre principalement résineux et parfois feuillus de grande qualité qui se retrouvent dans tous les stades de la filière aval locale, interrégionale et internationale (Espagne principalement).

Entreprises utilisatrices :

Barguès Bois, Brassac Industrie (Tarn), Inard, Alquier (Haute Garonne), Vieu et Engelvin (Tarn), Les Bois Ariègeois (Ariège), Cazalé (Pyrénées).

Bois de chauffage « bûches »

Il s'agit d'une ressource forestière traditionnelle du territoire. Compte tenu de la proximité de Carcassonne et de l'évolution grandissante de la population sur les bourgs du territoire, il y a là un marché en plein développement. Par ailleurs, la récolte du bois de chauffage pour l'autoconsommation et la demande locale est une pratique courante dans le milieu agricole.

Entreprises utilisatrices : Lopes (Villegailhenc), M. Revel (Carcassonne), Revel Bois (Revel), etc

Bois de trituration

La production de bois de trituration bien que peu rémunératrice représente une valorisation indispensable des sous-produits de la sylviculture à objectif bois d'œuvre qui est menée sur le territoire.

Entreprises utilisatrices :

Papeterie résineuse rouge : Tembec Tarascon-sur-Rhône, Tarnaise des panneaux

Papeterie résineuse blanche : Tembec St-Gaudens

Papeterie feuillue : Tembec St-Gaudens, Tarnaise des panneaux

Bois énergie

Le débouché bois bûche étant nettement plus rémunérateur pour les feuillus, le « Bois énergie » représente aujourd'hui un complément de valorisation des déchets de la gestion des résineux (purges, bois scolytés…), mais ne constitue pas encore une offre économique intéressante. Elle peut alimenter des projets locaux de plateforme comme c'est le cas à Salsigne, puis des chaudières collectives.

Entreprises utilisatrices :

SEMBE (Salsigne)

II.7.2.3.3. La Défense de la Forêt Contre les Incendies (DFCI)

II.7.2.3.3.1 Feux de forêts (source DDTM- PDPFCI)

Suivant les données du Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'incendie, (2008-2014), le territoire se partage principalement en deux massifs, au nord « Montagne Noire » et au sud « Contreforts ouest de la Montagne Noire ».

Au niveau de l'aléa induit : (définition en annexe)

Les contreforts ouest de la Montagne Noire sont classés dans :

« Les massifs dont la végétation n'est réellement sensible que sur une portion du territoire mais dans lesquels la continuité du combustible constitue cependant un facteur aggravant de l'aléa induit. »

La Montagne Noire est classée dans :

« Les massifs où, du fait des conditions météorologiques, de la discontinuité du combustible ou de la faible sensibilité de la végétation, l'aléa induit est faible sur l'ensemble du territoire, à l'exception d'enclaves localisées où en fonction du contexte local (végétation plus sensible), il peut atteindre le niveau moyen ».

Le même document classe nos deux massifs, en termes d'aléa subi : (définition en annexe)

Les contreforts ouest de la Montagne Noire sont classés dans :

« Massifs où le niveau d'aléa est globalement faible, mais dans lesquels certaines zones basses ou plus méditerranéennes permettent le développement de formations très combustibles. »

La Montagne Noire est classée dans :

« Massifs où le niveau d'aléa est partout faible à l'exception de quelques sites de surface réduite où du fait de conditions locales particulières (reboisement récent, influence méditerranéenne favorisée par l'exposition ou la situation d'abri), il peut être modéré. »

Les enjeux forestiers

Ils permettent d'évaluer l'impact financier direct des incendies sur l'économie des milieux forestiers qu'ils concernent. Ils reflètent essentiellement le rôle de production ligneuse qu'assurent certains d'entre eux. Dans l 'Aude, ils sont d'une façon générale inversement proportionnels à leur sensibilité à l'incendie, mais certains massifs résineux situés dans les zones de transition peuvent cumuler un potentiel de production ligneuse important et une assez forte sensibilité à l'incendie (pinèdes de Pin maritime des contreforts de la Montagne Noire par exemple).

Résultats des découpages et classements des massifs :

- Les contreforts ouest de la Montagne Noire sont classés en massifs collinéens à influence océanique et sensibilité modérée, comme la Malepère, Razès, Chalabrais, Haute Vallée, Vallée de la Salz, Corbières humides.

- La Montagne Noire est classée en massifs montagnards océaniques comme le Pays de Sault.

Les dispositions des articles L321-6 et L321-3 du Code Forestier (débroussaillement obligatoire des constructions), donnent la possibilité, dans le cadre de la rédaction des arrêtés préfectoraux, d'exclure du champ d'application des articles précités des massifs à risques faible ou nul. Dans l'Aude, l'aléa feu de forêt a été considéré suffisamment élevé dans l'ensemble des 27 massifs du département pour ne justifier aucune exclusion de ce type. Toutefois, dans onze massifs à sensibilité faible ou modérée, (massifs agro-viticoles sauf Basses plaines, massifs montagnards et massifs océaniques), les dispositions des articles L 322-5, L322-7 et L322-8 (lignes électriques, règles de gestion forestière aux abords des voies) n'ont pas été rendues applicables ou ont été atténuées (débroussaillement des voies ouvertes à la circulation publique).

En résumé, on comprend que la partie haute est beaucoup moins sensible au feu que la partie basse, ce qui se traduit également dans les documents de gestion qui sont plus attentifs à l'entretien des sous-bois et à leur fréquentation. Cependant, l'analyse prend en compte les réalités du milieu naturel mais ne peut anticiper sur l'évolution de ces milieux. Concernant les problèmes que peuvent rencontrer les filières agricoles, il convient de rester vigilant ; par exemple pour la filière élevage qui permet l'entretien des abords des taillis de la plaine, voire de certains sous-bois, ou la viticulture qui assure un certain cloisonnement. D'autant que la principale richesse mise en péril par le feu sur ces secteurs peu productifs reste le patrimoine naturel que constituent ces espaces boisés.

A noter que les travaux forestiers sont considérés comme une cause d'incendie marginale au cours de la période 1987-2004. Leur niveau de dangerosité est faible (4% du nombre de feux pour seulement 1% des surfaces brûlées) du fait de la seule période hivernale au cours de laquelle leur nombre est réellement significatif.

II.7.2.3.4. Autres activités économiques liées à la forêt et à la gestion de l'espace

II.7.2.3.4.1. La trufficulture

Le contexte naturel au sud d'une ligne Cennes Monestiés-Montolieu se prête très bien à la production de truffes. Un milieu ouvert et un substrat calcaire, étant les conditions de base de la production truffière. Aussi il semble que cette pratique soit assez répandue sur le territoire que ce soit sur des truffières naturelles ou à travers des plantations plus récentes. La trufficulture permet l'entretien des milieux ouverts, ce qui constitue une action de protection des espaces forestiers contre le feu. Elle propose également une alternative pour

certaines parcelles, et pourrait même être un produit d'appel pour le territoire. Aujourd'hui la filière truffe se structure essentiellement autour de l'association des trufficulteurs Audois.

II.7.2.3.4.2. Le sylvopastoralisme

Aucun exemple de cette pratique n'est connu sur le territoire, même si des éleveurs sont propriétaires forestiers. Les deux activités se côtoient, mais les zones de pâturage sont clôturées et seuls quelques bosquets sont utilisés comme abris.

II.7.2.3.4.3. Accueil du public

Il est une des missions des forêts publiques et constitue l'objectif déterminant pour deux d'entre elles sur le site : Narbonne le Picou et la forêt Départementale de la Rouge. Il existe notamment des sentiers pédestres menant à des sites remarquables ou à des points de vue. Ils peuvent aussi avoir un but pédagogique pour donner au public des connaissances sur la nature, les animaux forestiers, la forêt, le patrimoine...

L'accueil volontaire de public en forêt privée est intégré à une démarche d'accueil plus ciblée qui comprend hébergement et/ou restauration. Actuellement, des exemples existent de ce type de gestion. Les interventions sylvicoles pratiquées ont alors un objectif paysager, surtout pour les parcelles qui sont visibles depuis les bâtiments. Cette offre peut être complété par une activité de chasse privée. Des aménagements spécifiques peuvent également être conçus.

II.7.3. L'exploitation de minéraux

II.7.3.1. Le site du lieu-dit de Dominique sur la commune d'Alzonne

Le lieu-dit de Dominique est historiquement utilisé pour l'extraction de matériaux. Aujourd'hui, différentes activités y sont menées :

- une carrière de taille réduite est exploitée par la SARL Patebex qui produit aux alentours de **50 000 m³** de matériaux par an.

- la déchetterie intercommunale est implantée dans une ancienne zone d'extraction de matériaux. Les installations comprennent un hangar avec le local du personnel, les sanitaires et un atelier de mécanique ainsi que la déchetterie équipée de quais. D'un point de vue réglementaire cette déchetterie fait partie des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). La déchetterie est ouverte à dix communes qui représentent 6440 habitants au total.

- une installation de stockage de déchets inertes. Le SICTDM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Déchets Ménagers) du Secteur d'Alzonne était détenteur d'une autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes sur le site de Dominique (arrêté préfectoral n°2007-11-2905), autorisation transférée à la Communauté de Communes du Cabardès au Canal du Midi. L'autorisation d'exploitation a une durée de 20 ans, pour un volume autorisé final de 140 000 m3. Les déchets pouvant être stockés doivent répondre à 2 critères : faire partie de la liste des déchets inertes et être considérés comme ultimes.

Cette installation n'est actuellement pas utilisée. Une réflexion pour rendre son exploitation possible est en cours.

- un centre de transfert et de conditionnement de déchets recyclables géré par le SYDOM 11. Il comprend également une une plateforme de broyage des déchets verts. (www.sydom11.fr)

La carte ci-dessous localise ces différentes activités.

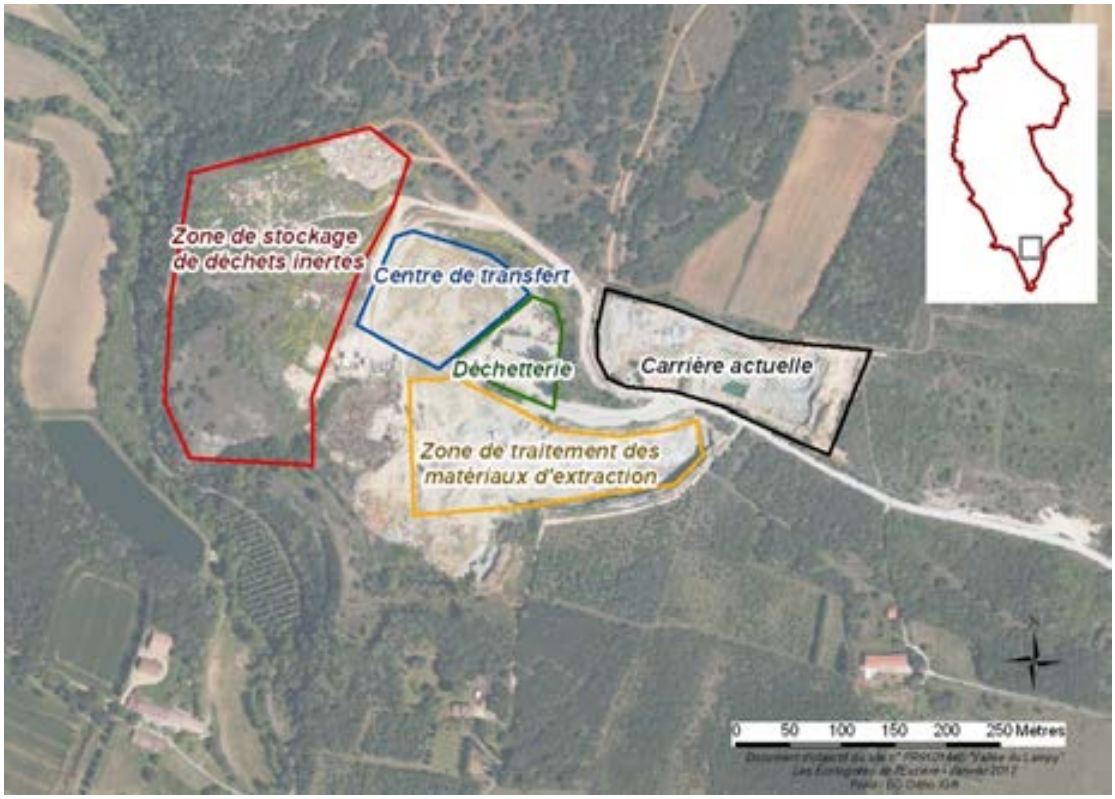

II.7.4. La pêche

En accord avec la Fédération de pêche de l'Aude, un Plan Départemental pour la Protection du milieu aquatique et la Gestion des ressources Piscicoles (PDPG) a été mis en place pour la période 2010 /2015.

Ce plan a trois axes :

1. L'organisation et la promotion de la pêche de loisir.

2. La protection de milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles.

3. Le suivi et l'évaluation des actions entreprises

Les grands axes hydrauliques de la Montagne Noire (le Lampy, l'Alzeau, la Dure, l'Orbiel) abritent encore des populations de truites sauvages endémiques qu'il faut impérativement préserver. Pour cette raison, une des actions phares du PDPG est la limitation stricte des empoissements à certaines zones de loisir.

La pression de pêche n'est pas homogène sur l'ensemble du site. Ainsi, elle est modérée en aval du site et plus réduite en amont, sauf en début de saison. L'amont du Lampy est en première catégorie jusqu'au pont de l'usine Cayre à Cenne-Monestiés. La Vernassonne est en première catégorie jusqu'à Saissac. Que ce soit sur leur cours amont ou aval, aucune réserve de pêche n'est présente sur ces deux rivières.

Trois AAPPMA (Association Agréée Pour la Protection du Milieu Aquatique) interviennent sur cette zone : l'AAPPMA de Saissac - Montagne Noire, l'AAPPMA d'Alzonne et l'AAPPMA de Bram.

Carte 18 : catégories halieutiques dans le secteur du SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

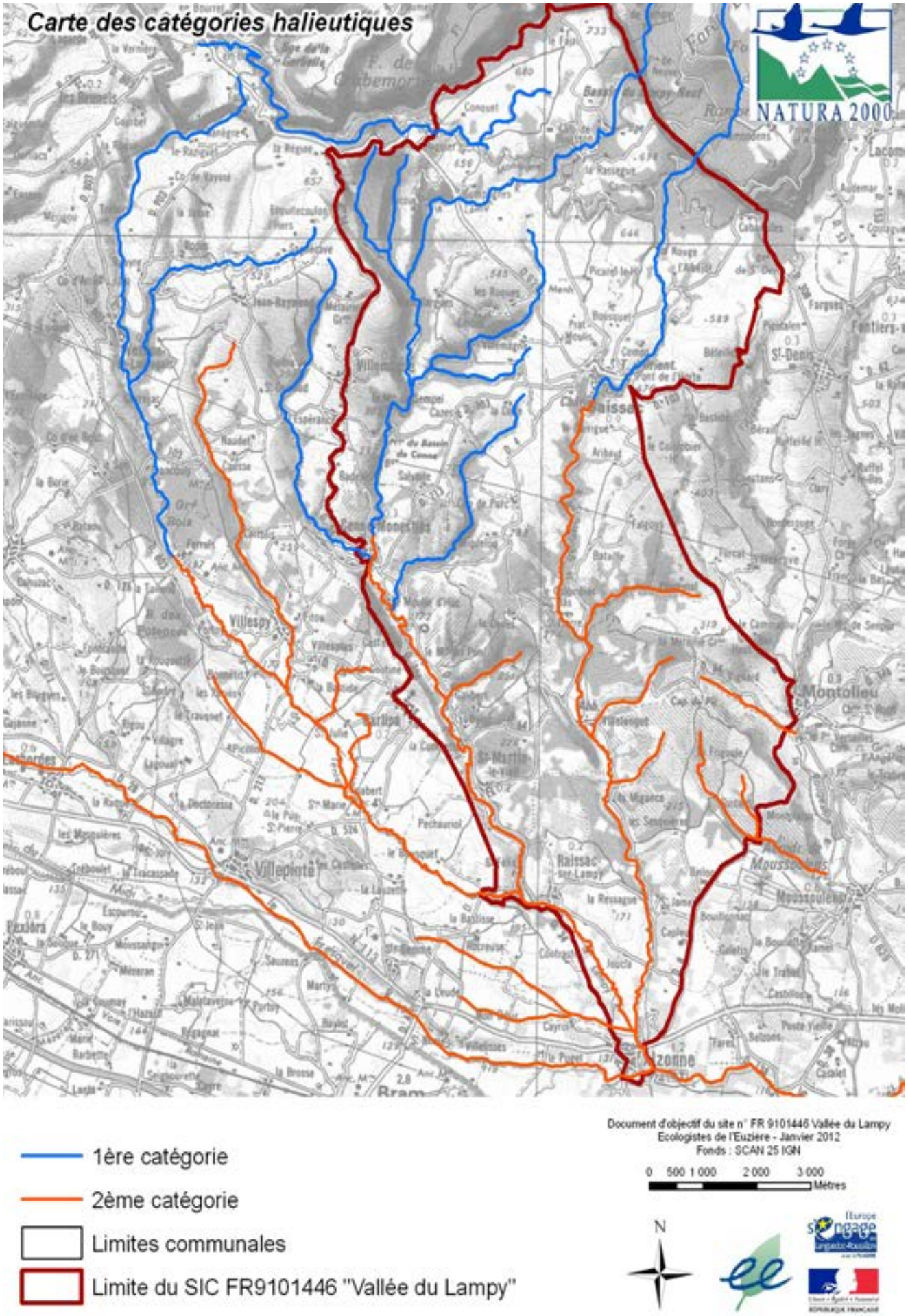

II.7.5. La chasse

La chasse est une activité de loisir profondément ancrée dans la tradition locale. Sur le territoire, elle est organisée selon 3 fonctionnements :

- soit la chasse est confiée à l'ACCA locale ;

- soit la chasse est louée à une autre association ou une société de chasse ;

- soit la propriété est entièrement clôturée et la chasse est dite en parc.

Sur les huit communes concernées par le site Natura 2000 sept sont organisées en ACCA (Associations communales de chasse agréées), seule la commune de Saissac est organisée uniquement en chasses privées (7 au total). Une chasse privée existe également sur la commune de Montolieu.

La chasse au petit gibier est pratiquée sur le site, notamment avec la présence de lièvres, quelques lapins très localisés, la Perdrix rouge reste rare dans ce secteur. Vient ensuite la chasse de quelques faisans issus de lâchers. La chasse aux oiseaux migrateurs est également pratiquée : Bécasse des Bois et Pigeon ramier, Grive musicienne et autres turdidés chassables fluctuant suivant les années.

La chasse au grand gibier, et notamment au sanglier et chevreuil, apparaît être l'activité cynégétique principale. Elle est organisée essentiellement en battues.

Les dégâts sur les cultures, attribués aux sangliers, semblent être en augmentation bien qu'ils restent encore modérés. Ainsi en 2009-2010, à Montolieu, les dégâts ont été évalués à 2457 euros, alors qu'en 2010-2011 ils atteignent prés de 6500 euros. Cette augmentation semble généralisée sur les communes du site Natura 2000. Il faut mentionner que la régulation de cette espèce passe forcément par la pratique d'une chasse correctement gérée.

Tableau 20: organisation de la chasse sur le site Natura 2000, du nombre de grands gibiers prélevés et des montants des dégâts attribués aux sangliers

Communes	STATUT	Attributions chevreuils	Tab sangliers 2008/2009	Tab sangliers 2009/2010	Tab sangliers 2010/2011	Montant Dégats Sangliers en euros 2009/2010	Montant Dégats Sangliers en Euros 2010/2011
ALZONNE	ACCA	4	39	42	33	0	463
CARLIPA	ACCA	2					
CENNE MONESTIE	ACCA	10	7	12	8	188	503
MONTOLIEU	ACCA	9	7	5	1	2457	6438
RAISSAC SUR LAMPY	ACCA	3		10	3	1142	1006
SAISSAC	Que des Chasses Privées(7)	79	178	246	280	4437	7791
ST MARTIN LE VIEIL	ACCA	10			11		
VILLEMAGNE	ACCA	12	28	34	30	0	305

II.7.6. Autres activités de loisirs en plein air

Dans le cadre des activités de pleine nature, la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) est chargée de l'élaboration d'un plan départemental, le PDESI (Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires), outil de concertation, de consultation et de développement maîtrisé des sports de pleine nature. Celui-ci vient d'être validé par le Conseil Général de l'Aude.

Plusieurs activités différentes sont pratiquées sur le site, sans jamais l'être de façon intensive.

- Les activités motorisées comme le quad ou la moto verte sont également pratiquées sur le site sans toutefois pouvoir être quantifiées. Les plus gros véhicules (4x4) circulent généralement sur des pistes existantes. Toutefois, des passages de moto ayant entraîné une dégradation partielle ont pu être constatés dans certains secteurs où l'on trouve des habitats d'intérêt communautaire.

- Une large gamme de randonnées pédestres permet de découvrir des itinéraires variés comme le Tour de Pays ou les nombreuses balades plus familiales sur Saint-Martin-le-Vieil, Cenne-Monestiés ou Saissac, Certains de ces itinéraires sont également praticables en vélo ou à cheval.

- La baignade se pratique essentiellement sur le bassin du Lampy. Il constitue le principale lieu de baignade du site.

Globalement, aucune de ces activités, à aucune période de l'année, ne s'accompagne d'une fréquentation massive pouvant aboutir à des problématiques fortes de conservation du patrimoine naturel.

Carte 19 : sites sportifs de pleine nature du SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

Sites sportifs de pleine nature de la Vallée du Lampy

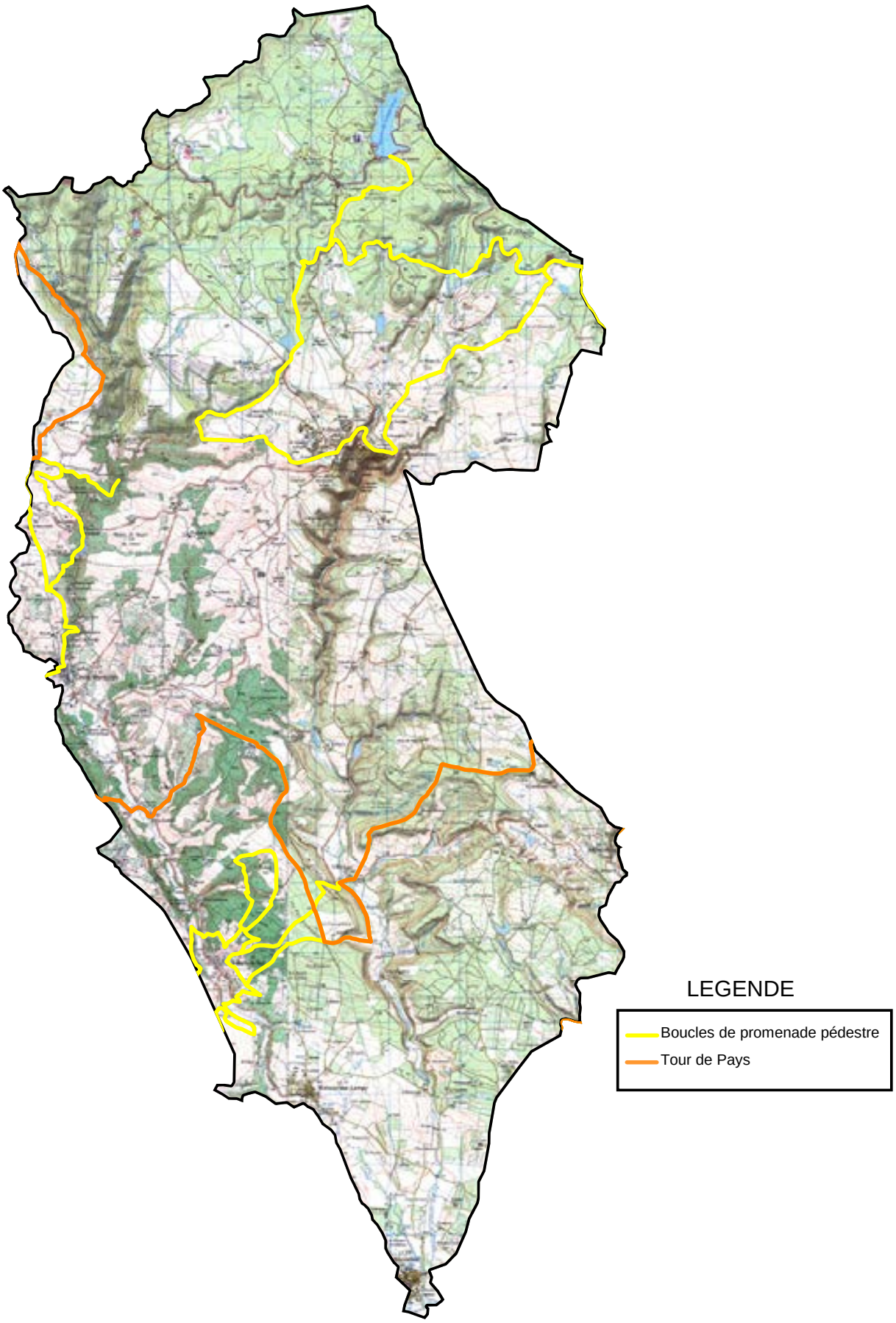

II.7.7. L'activité touristique

Le tourisme tient une place modérée du point de vue économique dans le site Natura 2000. En effet, seule la commune de Saissac semble être attractive.

Ce territoire, de par les activités sus-citées ainsi que par ses paysages et sa richesse architecturale ou encore historique, présente un grand potentiel. On constate la présence d'un Office de Tourisme à Montolieu.

Pays Cathare

Actuellement, le programme « Pays Cathare » est la base de la communication touristique du département. Il repose sur l'utilisation du patrimoine historique comme levier de développement, avec une volonté de générer des retombées économiques directes et indirectes sur le territoire. Il est présent dans l'Aude via 19 « sites-pôles » (châteaux et abbayes) et 800 « marqués » dans 28 réseaux professionnels (dont 215 prestataires ou activités touristiques).

Deux sites-pôles sont présents sur le site de la Vallée du Lampy, l'abbaye de Villelongue et le château de Saissac, dont la fréquentation est en augmentation régulière. L'attractivité de ces pôles constitue la part principale des axes touristiques du site Natura 2000.

Mais nombreux sont les touristes qui cumulent les thèmes de visites, combinant visites de sites historiques, activités sportives ou même naturalistes.

L'hébergement

La large majorité des offres d'hébergements touristiques est constituée par les chambres d'hôtes et les meublés. Il existe toutefois un camping à Montolieu, un camping à la ferme à Alzonne et un village vacances à Saissac.

II.8. Les aménagements et équipements

II.8.1. La gestion des eaux

II.8.1.1. Les syndicats de gestion des eaux

II.8.1.1.1. Le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR)

Le Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières (SMMAR) a été créé en 2002 à la suite des inondations catastrophiques de novembre 1999 et sur l'initiative du Conseil Général. Sa mission est de participer à l'entretien, l'aménagement et la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques, notamment pour lutter contre les inondations.

Les syndicats de bassins versants ont été restructurés pour couvrir la totalité de chaque bassin, même au-delà des limites départementales si nécessaire, et sont adhérents du SMMAR. Les techniciens du SMMAR oeuvrent au sein des syndicats où ils assurent l'animation, l'assistance technique, juridique et financière nécessaire au montage des projets d'aménagement.

Les missions du SMMAR sont les suivantes :

- réaliser le Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) signé le 12 juillet 2006 avec l'Etat, la Région Languedoc-Roussillon, l'Agence de l'Eau, les Conseils Généraux de l'Aude et de l'Hérault et les Syndicats adhérents au SMMAR, qui comprend 22 actions d'un montant global de 80 millions d'Euros, à réaliser d'ici 2013.

- veiller à la poursuite des actions de restauration dans les zones hors PAPI (hors bassin versant de l'Aude).

- finaliser le schéma départemental de prévention des inondations.

- assurer la coordination des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE).

La carte ci-dessous illustre la structuration du SMMAR de l'Aude

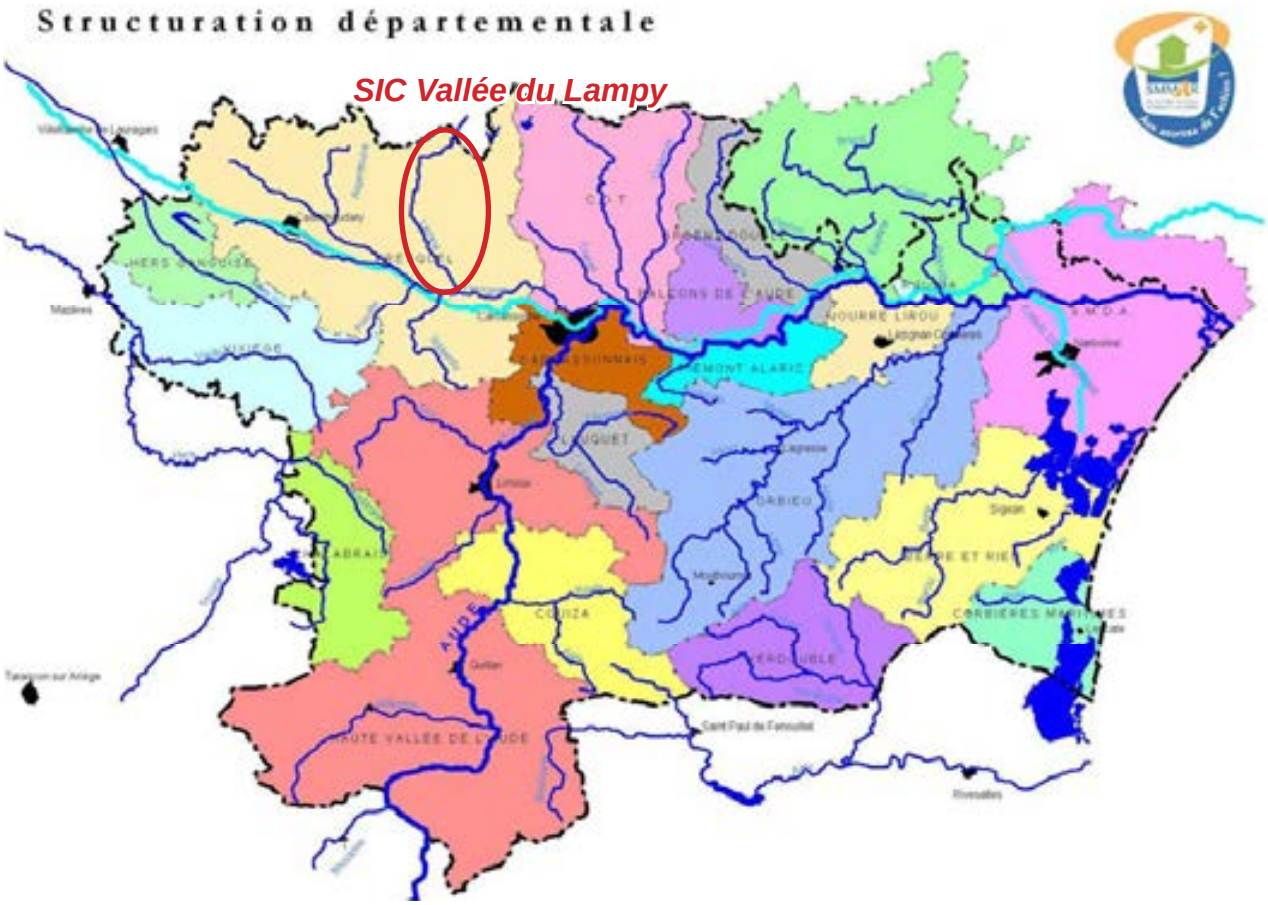

II.8.1.1.2. Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique (SIAH) du Fresquel

Le site de la Vallée du Lampy est concerné par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du bassin versant du Fresquel (SIAH).

Le SIAH du Fresquel, syndicat adhérent du SMMAR, a pour objet, sur l'ensemble du bassin versant, la réalisation d'études et de travaux d'aménagement et d'entretien des cours d'eau et des milieux aquatiques dans le but :

- de restaurer les rivières en assurant la gestion régulière des berges des cours d'eau et une amélioration des milieux ;

- de prévenir les risques d'inondation des lieux habités en identifiant les zones d'expansion et en améliorant les dispositifs de rétention ;

- de développer la sensibilisation et la promotion des actions nécessaires à la réalisation des objectifs du syndicat.

C'est ainsi qu'un programme pluriannuel de gestion des cours d'eau, organisant les éventuels travaux à mener sur les cours d'eau, a été mis en place sur l'ensemble du bassin versant.

Les communes adhérentes au SIAH du Fresquel lui délèguent leurs « obligations » concernant la gestion rivulaire. Le syndicat rassemblant la majorité des communes concernées, il constitue un interlocuteur majeur dans les réflexions qui pourront être menées dans la conservation des milieux aquatiques et des ripisylves.

La carte ci-dessous localise le périmètre du SIAH du Fresquel

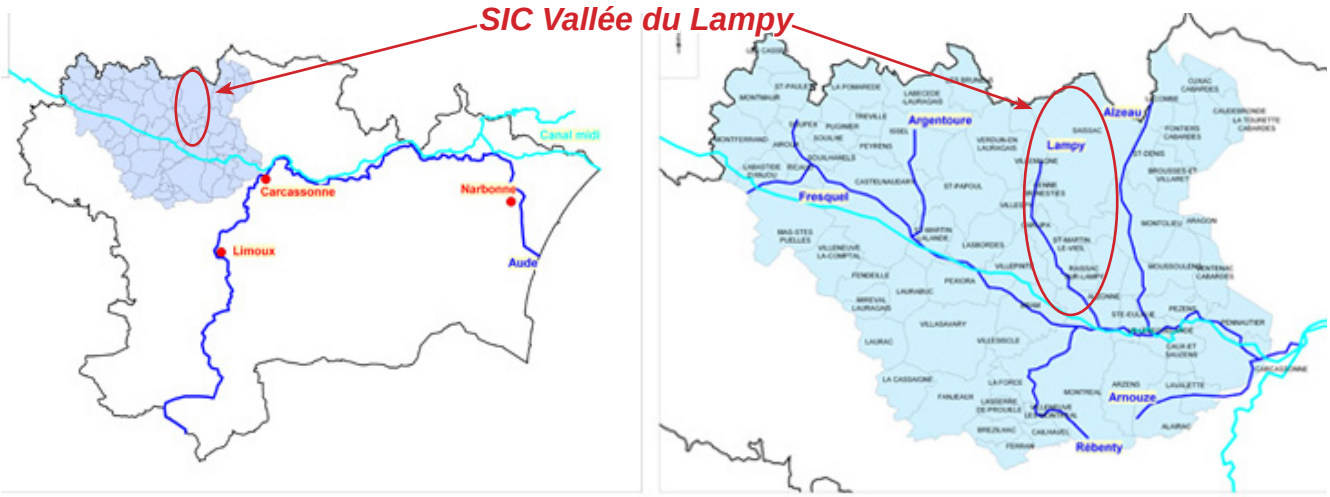

II.8.1.2. Les schémas de gestion

Il en existe deux types selon l'échelle d'application : les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) mis en place à l'échelle de bassins versants et les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) mis en place à l'échelle des agences de l'eau.

II.8.1.2.1. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Fresquel

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document de planification élaboré de manière collective, pour un périmètre hydrographique cohérent. Il fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection quantitative et qualitative de la ressource en eau.

Les huit communes du site Natura 2000 de la vallée du Lampy sont concernées par le SAGE du Fresquel. Ce périmètre couvre 27 cours d'eau principaux, 71 communes, environ 75 000 habitants. Le bassin versant du Fresquel (940 km²) s'étend de Carcassonne (à l'Est) au seuil de Naurouze (à l'Ouest) et de la limite du partage des eaux de la Montagne Noire (au Nord) au Razès (au Sud).

Les objectifs essentiels du SAGE sont :

- améliorer la qualité des eaux.

- restaurer les fonctionnalités environnementales du Fresquel et de l'ensemble de son bassin versant.

- protéger les zones à risque contre les crues.

- améliorer dans les usages la prise en compte des milieux aquatiques afin d'atteindre leur bon état écologique.

Carte 20 : SAGE du Fresquel et SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

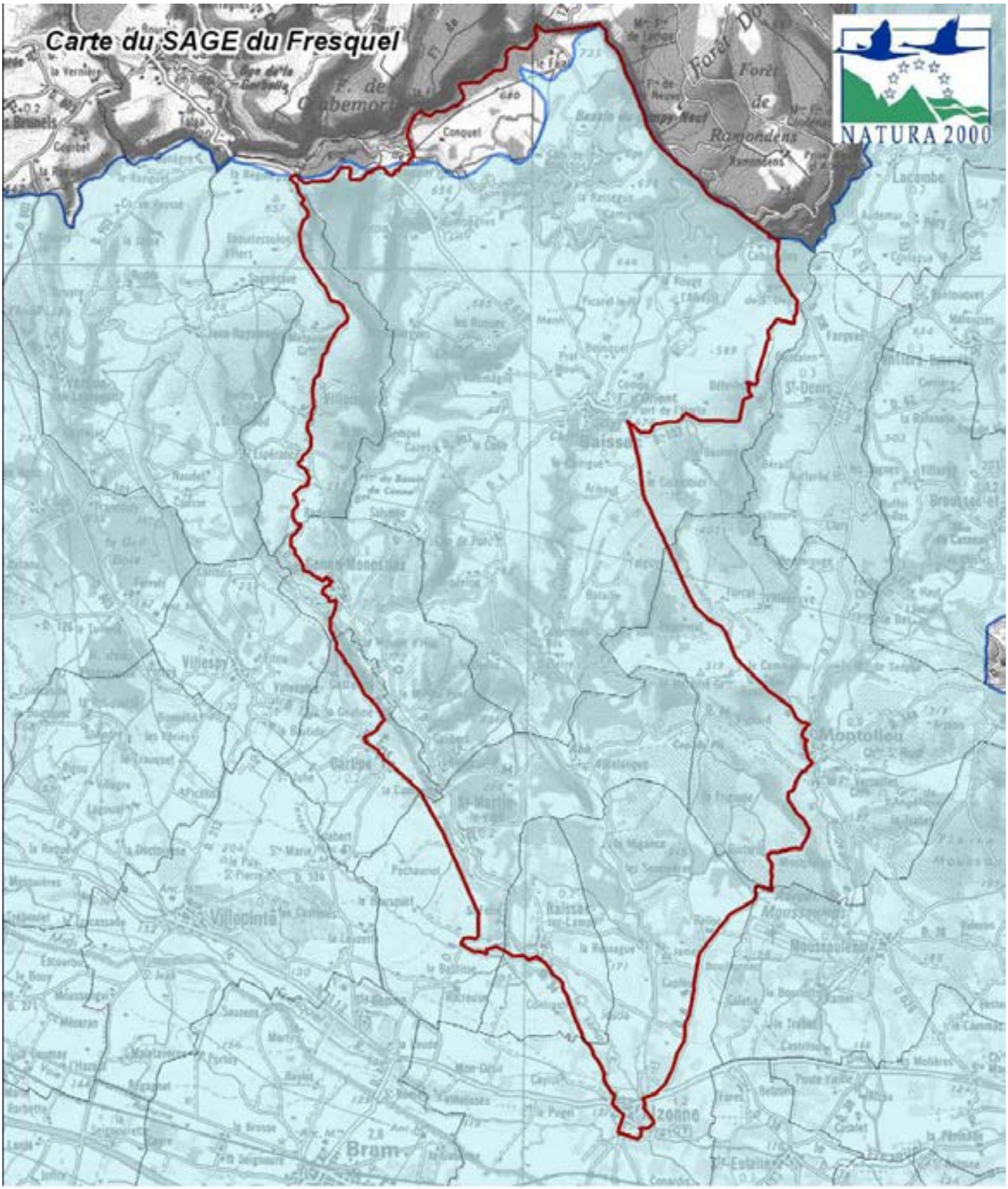

SAGE Fresquel

Limites de communes

SIC FR9101446 "Vallée du Lampy"

Document d'objectif du site n° FR 9101446 Vallée du Lampy
Ecologistes de l'Euzière - Janvier 2012
Fonds : SCAN 25 IGN

0 500 1 000 2 000 3 000 Mètres

N

II.8.1.2.2. Le SDAGE Rhône-Méditerranée

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est institué par la Loi N°92-3 du 3 janvier 1992 modifiée. Il a pour objet de définir ce que doit être la gestion équilibrée de la ressource en eau sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse (RMC), comme le prévoit la Loi sur l'eau.

Le SDAGE est coordonné et mis en oeuvre par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse (RMC)

Le SDAGE Rhône-Méditerranée (2010-2015) fixe les grandes orientations de préservation et de mise en valeur des milieux aquatiques à l'échelle du bassin ainsi que les objectifs de qualité des eaux à atteindre d'ici à 2015.

Pour cela, 8 orientations fondamentales ont été définies :

1. privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité ;
2. concrétiser la mise en oeuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques ;
3. intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en oeuvre des objectifs environnementaux ;
4. renforcer la gestion locale de l'eau et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau ;
5. lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les substances dangereuses et la protection de la santé ;
6. préserver et développer les fonctionnalités naturelles des bassins et des milieux aquatiques ;
7. atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir ;
8. gérer les risques d'inondation en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau.

Les principaux objectifs environnementaux du SDAGE pour 2015 pour 2015 sont :

- 66 % des eaux superficielles en bon état écologique ;

- 82 % des eaux souterraines en bon état écologique.

II.8.1.3. Les équipements

II.8.1.3.1. Les captages

Un seul syndicat d'alimentation en eau potable est présent sur le site de la vallée du Lampy : le Syndicat Sud-Oriental des Eaux de la Montagne Noire. Seule la commune de Cenne-Monestiés est en régie et n'en fait donc pas partie.

Tableau 21 : captages d'eau potable dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

Maître d'ouvrage	Code Commune	Nom commune	Nom Captage	Mode de détermination des volumes	Origine de l'eau
Mairie de Cenne-Monestiés	11089	Cenne-Monestiés	Prise dans retenu barrage du Lampy	Compteur à l'aval d'une U.P.E.P.	Barrage et son plan d'eau
Mairie de Raissac-sur-Lampy	11308	Raissac-sur-Lampy	Source Boundouire Basse, lieu-dit le Cammazou	Compteur volumétrique	Source
Mairie de Raissac-sur-Lampy	11308	Raissac-sur-Lampy	Source Boundouire Basse, lieu-dit le Pioussou	Compteur volumétrique	Source
Mairie de Saissac	11367	Saissac	Sources de Saissac	Forfait population	Source
Mairie de Saissac	11367	Saissac	Source Rocos du Cammas	Autre forfait	Source
Mairie de Saissac	11367	Saissac	Source de Galetis	Autre forfait	Source
Mairie de Saissac	11367	Saissac	Source Menhir	Autre forfait	Source
Mairie de Saissac	11428	Villemagne	Sources de Villemagne	Forfait population	Source

Au total, 8 captages d'alimentation en eau potable ont pu être identifiés grâce à la base de données de l'Agence de l'Eau RMC, sur les communes appartenant au site et dépendant du bassin versant du Lampy.

Carte 21 : captages d'eau potable dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

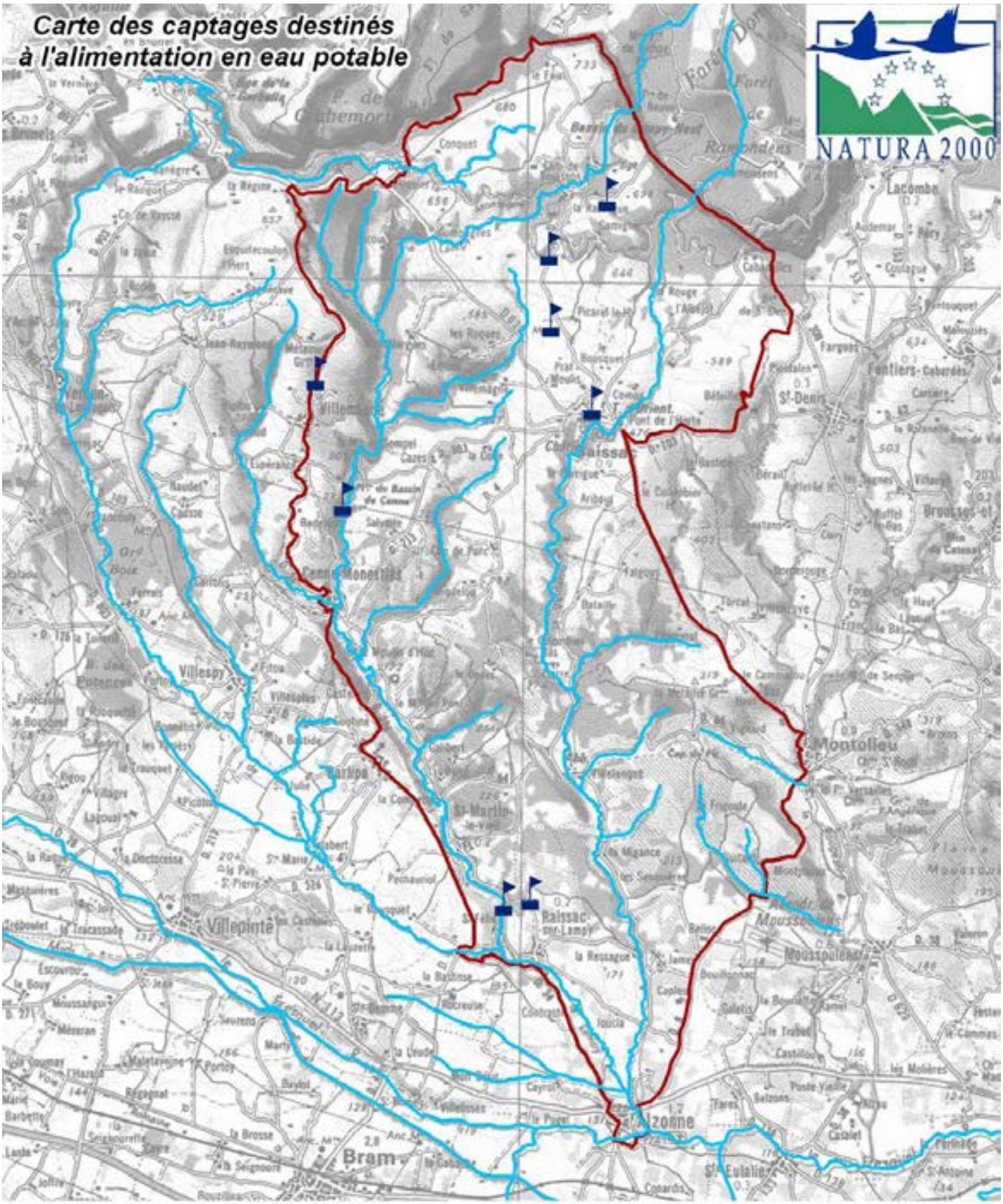

II.8.1.3.2. L'assainissement

Stations d'épuration

Au total, 10 stations d'épuration sont recensées sur le site et toutes les communes en sont pourvues, deux étant de très petite taille (moins de 50 EH).

Tableau 22: les stations d'épuration supérieures à 50 EH dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

Commune	Exploitant	Date de mise en service	Type de traitement	Capacité	Conformité globale	Cours d'eau récepteur
Alzonne	SADE CGTH	/	Boues-activées, aération prolongée, nitrification Prétraitement physique	1500EH	/	Rivière le Fresquel
Carlipa	SADE CGTH	/	Décantation primaire - Lit bactérien-faible charge Praitraitement physique	250 EH	/	/
Cenne-Monestiés	/	/	Filtre planté de roseaux	650 EH	/	/
Montolieu	SADE CGTH	/	Boues-activées aération prolongée	1350 EH	/	/
Raissac-sur-Lampy	Lyonnaise des eaux France	/	Filtre planté de roseaux	400 EH	/	/
Saint-Martin-le-Vieil	Régie	/	Boues-activées, aération prolongée, Prétraitement physique	250 EH	/	/
Saissac	Régie	/	Boues-activées, aération prolongée	1800 EH	/	/
Villemagne	Régie	/	Boues-activées, aération prolongée, Prétraitement physique	400 EH	/	/

Assainissement autonome

L'état des dispositifs d'assainissement autonome est très mal connu. Toutefois, *a priori*, les rejets des hameaux et des habitations dispersées n'ont pas d'impact grave sur le milieu naturel car les rejets sont très diffus.

En fait, le nombre, la localisation et le fonctionnement de ces systèmes sont généralement méconnus par les communes.

Assainissement non domestique

Quatre caves particulières sont présentes sur le site : deux sur Alzonne (Château Sesquières, une en cours d'installation), une sur Carlipa (GAEC Olivier Frères), une sur Montolieu (Château Pech Rosié). La majorité des effluents de ces structures est traitée sur le bassin versant, et aboutit donc dans le Fresquel en aval du site.

Concernant les activités d'élevage, il ne nous est pas possible d'estimer de façon correcte leur volume d'effluents et le type de traitement des eaux usées.

Carte 22 : localisation des stations d'épuration dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

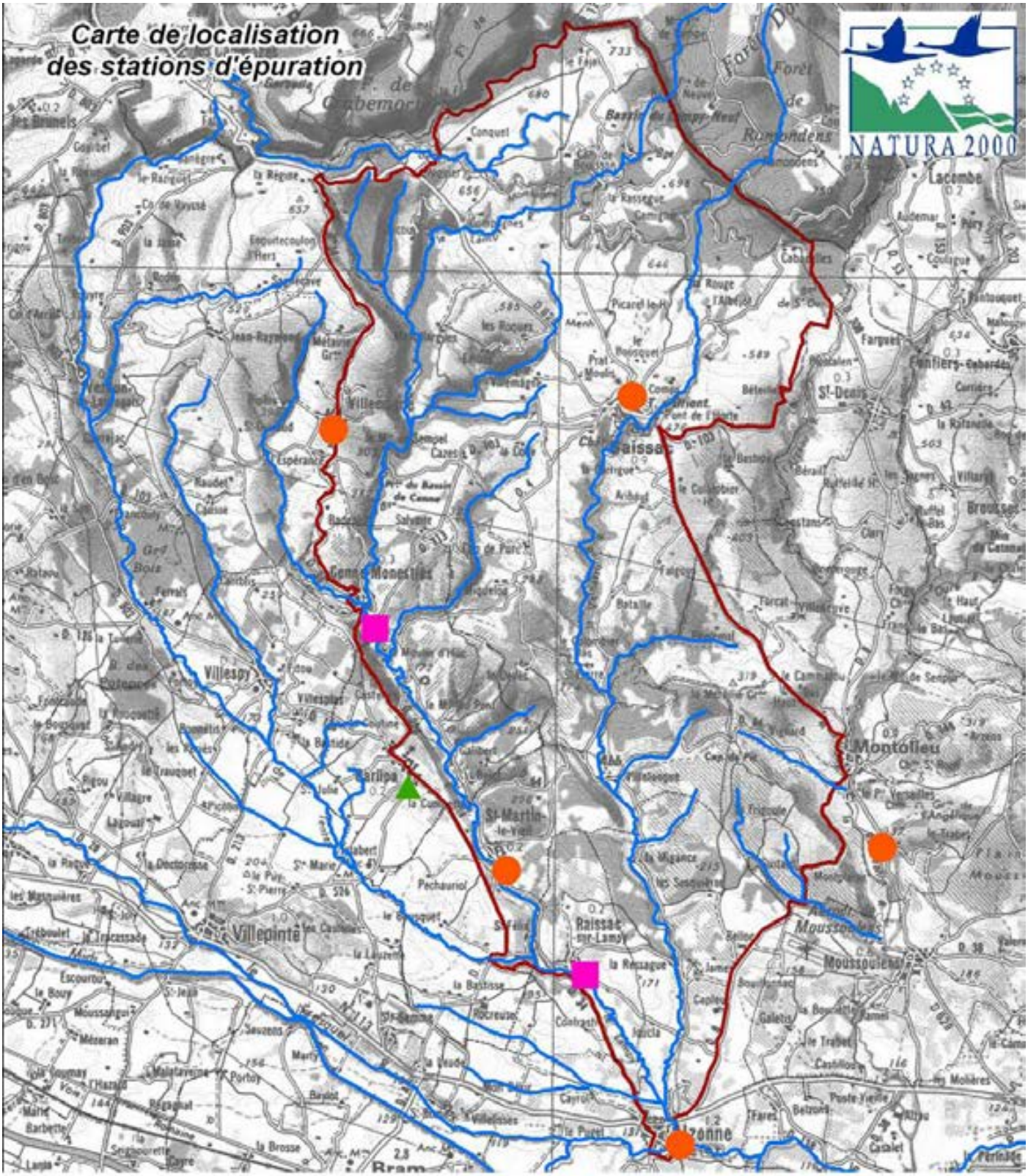

Modes de traitement

- Boues activées
- Filtration par macrophytes
- Lit bactérien
- Réseau hydrographique
- SIC FR9101446 "Vallée du Lampy"
- Limites de communes

Document d'objectif du site n° FR 9101446 Vallée du Lampy
Ecologistes de l'Euzière - Janvier 2012
Fonds : SCAN 25 IGN

0 500 1 000 2 000 3 000 Mètres

N

II.8.1.3.3. Les suivis de la qualité de l'eau

Des perturbations influant sur la qualité des milieux aquatiques ont pu être constatées le long du Lampy ou de ses affluents. Celles-ci ont différentes origines :

- les rejets directs d'eaux usées domestiques ; très localisés, leur impact en est réduit ;

- en aval du site des éventuels dysfonctionnement de stations d'épuration peuvent également être une cause d'altération de la qualité des eaux ;

- en aval du site, la présence de quelques caves vinicoles particulières peut aussi entraîner des pollutions ponctuelles des milieux aquatiques si leurs rejets ne font pas l'objet de traitement ;

- certaines pratiques agricoles sont à l'origine d'une pollution diffuse des eaux (pesticides, phosphates) difficilement quantifiable ;

- les eaux de ruissellement peuvent générer des concentrations élevées et relativement soudaines de pollutions «chroniques» par lessivage des sols anthropisés.

Six stations de contrôle de la qualité des eaux superficielles sont présentes sur le site ou en périphérie immédiate, les derniers résultats datent généralement de 2007 :

- la station du Lampy à Saissac au niveau du pont sur le Lampy entre les Cammazes et Saissac conclut à un bon état écologique ;

- la station du Lampy à Cenne-Monestiès au niveau du pont sur le Lampy entre Cenne et Carlipa conclut à un état écologique moyen.

Il y a donc eu une dégradation de la qualité de l'eau du Lampy entre ces deux stations.

- la station du Tenten (affluent du Lampy) à Saint-Martin-le-Vieil conclut à un bon état écologique ;

- la station du Lampy à Alzonne conclut à un état écologique médiocre en 2010 tandis qu'il était moyen en 2007 et 2008.

- la station sur la Vernassonne à Alzonne conclut à un bon état écologique.

- en aval du site, l'état écologique du Fresquel à Sainte-Eulalie est qualifié de moyen.

Tableau 23 : stations d'analyse de la qualité de l'eau superficielle - Données Agence de l'eau RMC - * grille d'appréciation de la qualité à 5 niveaux (très bonne, bonne, moyenne, médiocre, mauvaise)

Commune	**Cours d'eau**	**Etat écologique***	**Type station**	**A n n é e s analyses**
Saissac	Lampy	Bon état	CG11	2007
Cenne-Monestiés	Lampy	Etat moyen	CG11	2007
St-Martin-le-Vieil	Tenten	Bon état	CG11	2007
Alzonne	Vernassonne	Bon état	CG11	2007
Alzonne	Lampy	Etat médiocre	RCS; RCO; CG11	2007-2008-2009-2010
Sainte-Eulalie	Fresquel	Etat moyen	CG11	2007

Carte 23 : stations de contrôle des eaux superficielles dans le SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

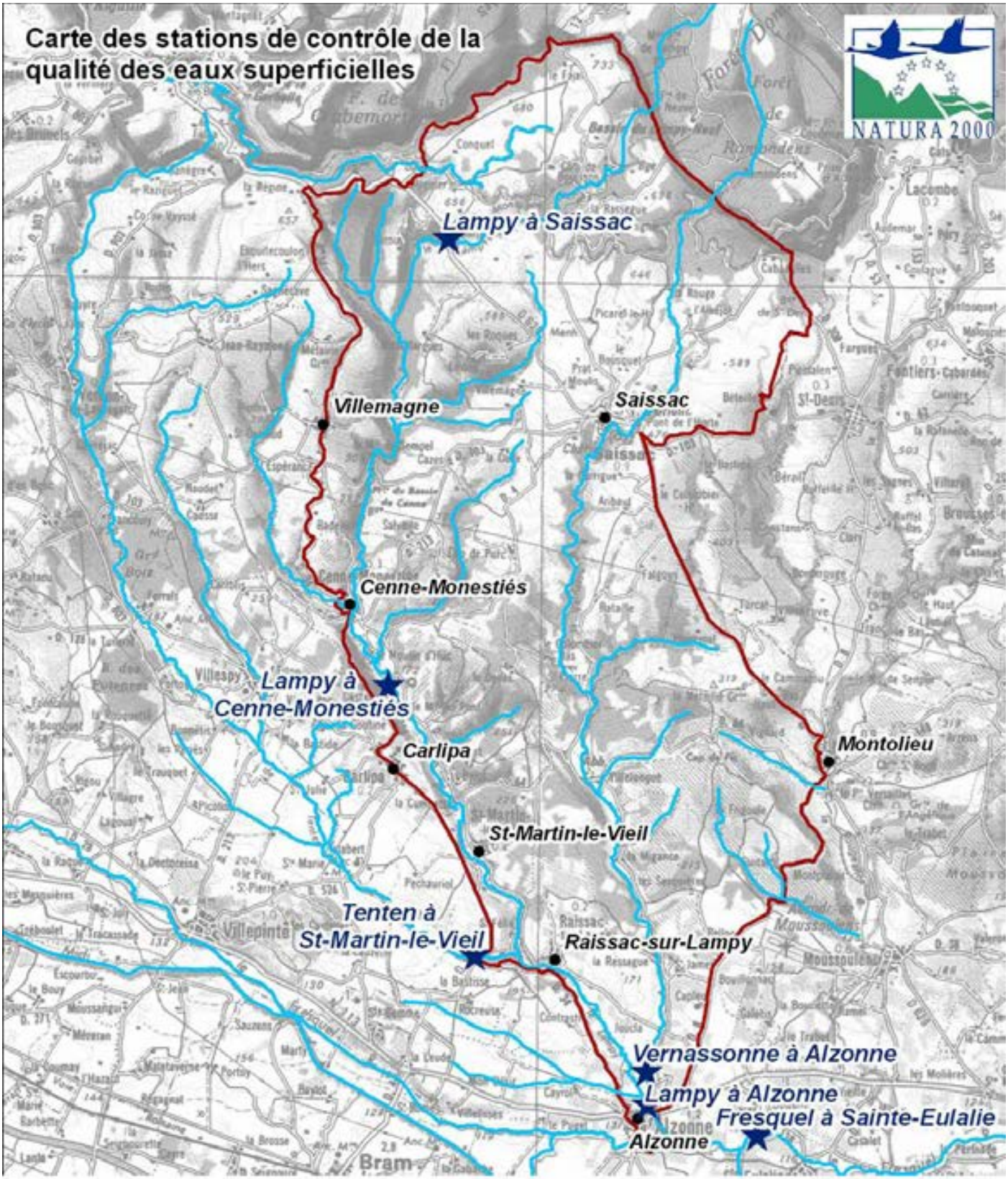

Limite du SIC FR9101446 "Vallée du Lampy"

Document d'objectif du site n° FR 9101446 Vallée du Lampy
Ecologistes de l'Euzière - Janvier 2012
Fonds : SCAN 25 IGN

0 500 1 000 2 000 3 000 Mètres

N

II.9. En résumé

Le site Natura 2000 de la vallée du Lampy est au carrefour de multiples influences : méditerranéennes, atlantiques, montagnardes... La géologie du site est également très diversifiée avec une zone calcaire au sud et granitique au nord plus en altitude. Cette diversité de microclimats et de faciès géologiques est la première combinaison de facteurs de ce territoire singulier. La main de l'homme a, par la suite, façonnée les paysages que l'on connaît aujourd'hui : agriculture dans la plaine au sud, élevage sur les collines et sylviculture dans les hauteurs.

Malgré tout, c'est la richesse des cours d'eau qui est à l'origine de la désignation de ce site Natura 2000 (Barbeau méridional, Lamproie de Planer...). Cependant, certaines pratiques agro-pastorales notamment liées à l'élevage ovin, ont permis l'apparition puis le maintien de cortèges floristiques particulièrement rares et originaux qui témoignent du potentiel naturaliste de la zone étudiée en dehors des cours d'eau.

Il apparaît d'ores et déjà clair que le rôle de l'activité pastorale ainsi que la gestion de ces milieux et des habitats qu'ils abritent constituera un enjeu important du site.

La forêt occupe également une place importante et constitue une activité économique majeure sur le site. Sa gestion et son mode d'exploitation peuvent avoir un rôle essentiel sur la conservation de certaines espèces (comme les chauves-souris et certains coléoptères) et sur les habitats naturels associés (hêtraies, chênaies).

Les activités de plein air, si elles ne constituent pas une menace en elles-mêmes, peuvent avoir un impact néfaste sur certains habitats lorsqu'elles sont pratiquées de façon non raisonnée. A l'inverse, les pratiquants et « organisateurs » (fédérations, accompagnateurs...) peuvent être en première ligne pour aider à la conservation de ces milieux.

III. INVENTAIRE DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

III.1. Introduction

Cette partie a pour but d'inventorier les habitats naturels de l'annexe I de la Directive Habitats présents sur le site et d'en proposer une cartographie la plus exhaustive possible.

Pour chaque grand type d'habitat, dit «habitat générique», correspondant à un code Natura 2000, une fiche est établie avec les indications suivantes :

- En encadré, les *habitats génériques* dans leur intitulé officiel, le Code Natura 2000 correspondant et le code Corine associé. La surface maximale de l'habitat est également indiquée ;
- Les *habitats élémentaires* relevés sur le site, le code Natura 2000 ainsi que le Code Corine exact ou approchant ;
- L'intitulé et les codes des habitats proches pour lesquels des difficultés d'identification persistent du fait de la méconnaissance des végétations locales ;
- La liste des espèces indicatrices dans leur syntaxe latine (BDNFF V4), par habitat ou groupe d'habitats élémentaires ainsi que leur représentativité dans l'habitat en question (abondance dominance de l'espèce et caractère indicateur pour cet habitat) ;
- Les caractéristiques stationnelles avec un commentaire général sur les différents aspects de l'habitat sur le site ;
- Un aperçu global de l'état de conservation des parcelles concernées ainsi qu'une précision sur les critères qui influencent le plus négativement la notation ;
- Les menaces potentielles observées à l'échelle du site ;
- Les recommandations de gestion ;
- Une cartographie qui concerne les habitats génériques ou élémentaires.

*Le * indique un habitat prioritaire. Cependant, ce caractère prioritaire peut ne concerner que certains sous-types ou peut nécessiter d'être confirmé.*

III.1.1. Identification des habitats naturels

Caractérisation des habitats naturels

L'**identification des habitats naturels** se base sur une approche phytosociologique, reposant sur des **relevés floristiques** au sein d'unités spatiales homogènes de l'ordre de 1 à 100 m².

Ainsi, lors des premières prospections de terrain, les milieux présentant *a priori* un cortège susceptible d'identifier un habitat d'intérêt communautaire ont fait l'objet de relevés phytosociologiques complets. Il s'agissait de caractériser localement les composantes floristiques des habitats observés afin de faciliter leur identification sur le reste du site durant la période de prospection.

Pour chaque habitat d'intérêt communautaire identifié, deux stations ou habitats types ont été retenus. Chaque station a fait l'objet de relevés phytosociologiques géoréférencés. Ces derniers sont présentés en annexe.

La diagnose repose en premier lieu sur les **espèces caractéristiques** listées dans le catalogue CORINE Biotopes, EUR27 et les cahiers d'habitats d'intérêt communautaire dont nous reprenons les typologies. En se basant sur la première liste d'habitats répertoriés sur la fiche du site et dans la bibliographie, la connaissance des espèces caractéristiques de chacun d'entre eux permet d'identifier la plupart des habitats.

La nomenclature utilisée pour les déterminations floristiques est celle des taxons retenus comme valides de la Base de Données Nomenclaturale de la Flore de France (BDNFF v4.02, 2005), index de Kerguélen

mis à jour par Benoît Bock. Toutefois, lorsque cela s'avère nécessaire, nous utilisons le travail en cours sur la Flore méditerranéenne française réalisé, entre autres, par le Conservatoire Botanique National méditerranéen de Porquerolles dont les positions systématiques sont récentes, appuyées sur des publications scientifiques reconnues et quelquefois différentes de la nomenclature «Kerguélen». Le niveau de précision dans l'identification d'un habitat est poussé autant que possible jusqu'au niveau de l'alliance et dans certains cas de l'association.

Les relevés de terrain ont été réalisés entre mars et septembre 2011, selon les milieux.

Dans les **fiches de synthèse** présentées par la suite, un tableau succinct illustre les principales espèces observées pour l'habitat sur le site d'étude. Les espèces citées sont distinguées selon différents critères :

- *dom* : espèce à caractère dominant dans la communauté ;
- *ab* : espèce abondante dans la communauté ;
- *ind* : espèce indicatrice de l'habitat en question (exemple : l'Isoète de Durieu pour les gazons amphibies) ;
- *pat* : espèce patrimoniales, selon différents critères (*PN* : espèce protégée sur le plan national ; *DZ* : espèce déterminante ZNIEFF; *RR* : espèce rare dans la région).

III.1.2. Cartographie

Les habitats ont été recherchés sur la base de photos aériennes qui permettent de définir les grands milieux présents (milieux herbeux, forêt de conifères ou de chênes, garrigue,...) ainsi que d'une photographie aérienne traitée afin de visualiser l'activité photosynthétique de la végétation.

A partir de ces photos aériennes de 2008, une pré-cartographie a été réalisée en prenant en compte les critères stationnels (géologie, exposition,...) et en confrontant l'ensemble de ces informations avec les données existantes pour chaque habitat d'importance communautaire.

Enfin, des prospections de terrain ont permis de vérifier ces déductions face à la réalité du territoire.

Le site couvrant une importante superficie (9 576 ha), il n'était pas possible de parcourir physiquement la totalité de celui-ci. Une démarche d'échantillonnage à donc été conduite afin de répondre à l'objectif initial d'inventaire et de caractérisation des habitats d'intérêt communautaire.

Nous nous sommes donc concentrés sur les secteurs qui semblaient les plus intéressants en terme d'habitats naturels. Les stations similaires ont été définies par extrapolation et probabilité de présence.

L'objectif était par conséquent double :

- Sur le plan quantitatif, il s'agissait d'identifier et de localiser spatialement les stations où un habitat d'importance communautaire est présent afin d'éliminer les territoires ne dépendant pas de la Directive ;
- Sur le plan qualitatif, d'identifier le maximum d'habitats présents, au risque de ne pas avoir connaissance de sa répartition précise sur le site.

C'est ainsi qu'au gré des différentes prospections, des habitats de surface réduite ou présents de façon très ponctuelle ont pu être observés. Cependant, les visites de terrains n'ayant pu permettre de couvrir la totalité des 9 576 hectares, certains habitats d'intérêt communautaire de faible superficie et de répartition ponctuelle ont pu échapper à nos expertises.

III.1.3. Evaluation de l'état de conservation

La Directive Habitat Faune Flore est à l'heure actuelle le premier texte visant à protéger les communautés végétales à travers une entrée « habitat » définie comme suit : « *habitats naturels : des zones terrestres ou aquatiques se distinguant par leurs caractéristiques géographiques, abiotiques et biotiques, qu'elles soient entièrement naturelles ou semi-naturelles* ».

Le Manuel d'interprétation viendra par la suite préciser cette définition par l'ajout de références phytosociologiques pour la plupart des habitats.

A cette démarche d'inventaire est couplée une évaluation de l'état de conservation dont l'objectif est « *d'assurer le maintien ou le rétablissement, dans un état de conservation favorable, des habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages d'intérêt communautaire* ».

L'état de conservation est alors défini comme « *l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques... L'état de conservation d'un habitat naturel sera considéré comme « favorable », lorsque :*

1. *son aire de répartition ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension ;*

2. *la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible ;*

3. *l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable ».*

Certains de ces habitats sont dits d'intérêt communautaire lorsqu'ils sont menacés directement, ont une aire de répartition réduite, ou constituent un exemple remarquable de caractéristiques propres à une ou plusieurs régions biogéographiques.

Ces derniers sont en annexe I de la Directive Habitats. Parmi eux, certains sont jugés prioritaires (indiqués par un astérisque* dans le document). L'Union européenne porte une responsabilité particulière dans leur conservation. Ainsi, un habitat peut être très rare à l'échelle européenne et être présent de façon « courante » à une échelle plus locale.

Méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

La Directive Habitat Faune Flore implique la mise en place d'une démarche d'évaluation et l'état de conservation des habitats, de l'impact des mesures conservatoires mises en place et de leur suivi à long terme (tous les six ans).

Comme l'indique Hardegen (2001), *« aucun système de classification des habitats ne peut rendre compte, à lui seul, de leur état de conservation. Outre l'élaboration d'un état initial fiable, cette exigence de la directive implique la mise en œuvre d'une méthode reproductible. Or, sur le terrain, il s'avère qu'en l'absence de définition précise, l'appréciation de l'état de conservation d'un habitat est relativement subjective. La méthode proposée est de s'appuyer sur des critères concrets, facilement identifiables tels que la présence de dégradations d'origine anthropique ou naturelle. À partir de ces critères, l'état de conservation d'un habitat donné peut être déduit, et des renseignements sur l'état moyen des différents types d'habitats au sein d'un site permettent de juger concrètement des mesures conservatoires mises en œuvre ».*

La démarche d'évaluation de l'état de conservation des habitats implique la définition en amont, d'un état de référence, à partir duquel les observations de terrain seront comparées. Bien que sujette à nombreuses discussions et polémiques, la majorité des auteurs ne remettent pas en question cette approche dans laquelle l'état de référence correspondrait au *« groupement dans son expression optimale, sans atteinte significative »* (Trémolières et al. 2002).

La définition d'état de conservation de référence pour chaque pays membre a logiquement suivi afin de définir des valeurs de référence pour chaque paramètre considéré. Le guide méthodologique du Museum national d'histoire naturelle (Bensettiti et al. 2006) précise cette notion : une valeur de référence peut être définie comme une « valeur seuil au-delà de laquelle l'habitat ou l'espèce est considéré comme étant en état de conservation favorable au regard du paramètre considéré ».

Comme l'indique le travail mené par le Conservatoire des Espaces naturels du Limousin, *« les descriptions d'habitats sont très abondantes en littérature européenne et il est par conséquent possible de cerner les dégradations potentielles et les indicateurs qui en sont révélateurs, avec des seuils qui correspondent aux états dégradés (moyen, défavorable) »*.

Par ailleurs, il est essentiel de signaler que l'évaluation de l'état de conservation repose sur l'identification et l'attribution d'une certaine valeur à une variabilité observée sur le terrain. Cette dernière est avant toute chose liée à l'effort d'observation qui sera produit, lui même totalement tributaire de l'histoire et de l'agencement spatial des espèces et des combinaisons d'espèces observées.

Ainsi, il devient crucial de distinguer l'origine de cette variabilité observée : elle peut être le résultat de pressions exercées sur le milieu (dégradations) mais également être issue de facteurs stationnels, facteurs sur lesquels nous avons peu de capacité de compréhension dans les temps impartis à ce type d'étude. Dans le présent travail, seule la variabilité liée aux dégradations est prise en compte. C'est en effet l'entrée la plus pragmatique dans une démarche de mise en oeuvre de mesures de conservation basées sur une adaptation des pratiques humaines aux exigences et qualités des biotopes.

Transposition en région

En terme d'échelle de travail, les démarches d'évaluation de cet état de conservation seront portées à l'échelle du polygone d'habitat qui concorde généralement avec l'unité de gestion agricole du site sur laquelle la contractualisation sera conduite.

En région, des méthodes d'évaluation de l'état de conservation d'habitats naturels sont élaborées et testées depuis 2007 (CEN L-R 2007, Collectif 2007a, Biotope & CEN L-R 2009, Klesczewski et al. 2010). Ces résultats sont pour partie applicables au site dont il est ici question, en particulier pour un certain nombre d'habitats prairiaux et forestiers Carnino (2009).

Dans les deux cas (milieux ouverts et forestiers), cette méthode s'appuie sur trois types de critères : critères de structure, critères de composition et critères de dégradation. Ils sont détaillés en pages suivantes.

Dans chaque type de critères plusieurs indicateurs propres à chaque habitat sont observés et évalués quantitativement. Leur synthèse est conduite selon trois classes : *bon*, *moyen*, *défavorable*.

Dans l'idée d'identifier spécifiquement les facteurs qui influencent l'état de conservation, l'indicateur qui a la valeur la plus basse conditionne la notation finale.

Cette méthode a été appliquée pour chaque parcelle d'habitat d'intérêt communautaire présente sur le site.

Synthèse

L'attribution de l'état de conservation (EC) d'un habitat à l'échelle du site est calculée en fonction de la proportion de surface de ce type d'habitat dans les différentes classes (bon, moyen, défavorable)

Tableau 24 : notation des états de conservation des habitats communautaires à l'échelle du site

Habitats en mauvais état de conservation	plus de 50 % de la surface en mauvais EC	1
Habitats en état de conservation moyen	plus de 50 % de la surface qui a un EC bon ou moyen et moins de 70% qui est bon	2
Habitats en bon état de conservation	plus de 70 % de la surface en bon EC	3

Tableau 25 : description des différents critères utilisés dans l'évaluation de conservation

Critère	Pression (et remarques)	Indicateurs	Références
Structure	**Groupements herbacés & Ligneux bas**		
	Dynamique de la végétation (manque de gestion) Présence de semis de buissons et d'arbres	*Recouvrement de jeunes arbres et arbustes (< 30 cm) en [%]*	Reichhoff & Böhnert 1978 ; Lepart & Escarré (1983) ; Rousset & Lepart (1999a,b, 2000, 2002) ; Delbain et al. 2004, JNCC 2004 ; Ellmauer 2005.
	Concurrence vis-à-vis de la lumière	*Recouvrement de ligneux (> 30 cm) en [%]*	Reichhoff & Böhnert 1978 ; Lepart & Escarré 1983 ; Ellenberg 1996 ; Rückriem & Roscher 1999 : 350 ; Ellmauer 2005 ; JNCC 2004 ; Verbücheln et al. 2004 ; BFN 2009.
	Recouvrement du groupement par des espèces ligneuses, de taille supérieure		
	Présence de litière (matière végétale morte)	*Recouvrement de litière en [%]*	Hakes 1988 ; Dierschke & Engels 1991 ; Rückriem & Roscher 1999 : 318 ; Ellmauer 2005 ; JNCC 2004 ; Verbücheln et al. 2004 ; BFN 2009.
	(groupements herbacés uniquement)		
	Dans les habitats herbacés, terrestres ou aquatiques, la présence d'une litière importante dénote d'un manque de prélèvement ou de minéralisation de la matière organique fraîche.		
	La présence significative d'une litière est défavorable à la diversité des groupements herbacés et préfigure l'installation de ligneux. Les groupements herbacés en bon état de conservation montrent des taux de litière généralement faibles.		
	Surfréquentation, surpiétinement, surpâturage	*Recouvrement de sol nu en [%]*	Ellenberg 1996 ; Ellmauer 2005 ; JNCC 2004 ; BFN 2009.
	- Dans la plupart des habitats pérennes, herbacés ou ligneux (landes, forêts), la présence de sol nu dénote de perturbations intenses ou régulières (surpiétinement, surpâturage…), jugés défavorables à ces groupements.		
	- A contrario, la présence de sol nu permet le développement de cortèges pionniers, notamment annuels (thérophytes), pour lesquels il sera par conséquent considéré comme favorable.		
Structure	**LIGNEUX BAS**		
	Eutrophisation (intrants azotés d'origine agricole ou athmosphérique) et/ou manque de gestion	*Recouvrement des ligneux bas caractéristiques par des espèces herbacées hautes [%]*	Ellenberg 1996 : 728, 741 ; JNCC 2004 ; Verbücheln et al. 2004 ; BFN 2009.
	Dominance de graminées hautes		
	Mortalité des ligneux bas caractéristiques (gyrobroyage, feu, sénescence)	*Superficie du groupement de ligneux bas caractéristiques impactée [%]*	JNCC 2004 ; Verbücheln et al. 2004 ; BFN 2009.
	La présence notable (p. ex. > 30% de la superficie) d'individus sénescents est considérée comme défavorable par certains auteurs. Il nous paraît pertinent d'élargir la définition vers d'autres causes de destruction des ligneux bas caractéristiques (gyrobroyage et feu notamment). Il est en tous cas évident que ces mesures de gestion détruisent la partie aérienne des ligneux bas. Si elle est possible, la régénération des groupements nécessite un certain nombre d'années (parfois sans doute plusieurs décennies). Il reste à discuter si « une lande gyrobroyée reste une lande » (on pourrait argumenter pareil pour des ligneux moyens ou même hauts ce qui signifierait d'accepter des coupes rases dans la mesure où les souches restent vivantes et que la forêt sera reconstituée quelques siècles plus tard). Un seuil relativement élevé (20% par exemple) permettrait le maintien de mesures de gestion d'ouverture du milieu telles que pratiquées par le PNC.		
	Cryptogames		
	Impacts physiques (piétinement, feu, drainage)	*Superficie du groupement de cryptogames caractéristiques (buttes à sphaignes, touffes incrustées) impactée [%]*	BFN 2009.
	Vu la taille limitée des groupements, la structure des habitats dominés par des cryptogames est facile à observer. Elle est notamment essentielle pour le bon fonctionnement des habitats *7110 (buttes à sphaignes) et *7220 (bryophytes avec dépôt de tufs).		
Cortège (*Indicateur à adapter pour chaque habitat au niveau régional*)	Présence d'espèces allochtones	*Recouvrement d'espèces allochtones [%]*	Schmitz et al. 1997 ; IUCN 2000 ; Ellmauer 2005 ; JNCC 2004 ; Daniels et al. 2008 ; BFN 2009 ; Camino 2009.
	Les espèces allochtones concurrencent les cortèges autochtones ; les dysfonctionnements qu'elles pourraient engendrer risquent de dégrader l'habitat.		
	Présence d'espèces rudérales (nitrophiles)	*Recouvrement d'espèces rudérales [%]*	Jakucs 1991 ; Ellenberg 1996 ; Rückriem & Roscher 1999 ; Ellmauer 2005 ; JNCC 2004 ; BFN 2009.
	La présence d'espèces rudérales (nitrophiles) traduit un apport significatif en éléments nutritifs et/ou des perturbations massives du groupement. Indicateur utilisé pour les groupements oligo- à mésotrophes.		
	Changements des conditions stationnelles (niveau trophique, salinité, hydrologie…)	*« Typicité » du cortège végétal (mesure de la proximité du groupement par rapport à son développement optimal : p. ex. présence d'espèces dites « indicatrices positives », typiques d'un niveau trophique bas (orchidées), ou d'espèces « indicatrices négatives », révélatrices d'un glissement de cortège lié à une eutrophisation (espèces mésophiles en habitat oligotrophe)*	Rückriem & Roscher 1999 : 358 ; JNCC 2004 ; MNHN & FCBN 2006 ; Bergmeier 2008 ; Buchwald 2008 ; Hauschild & Michiels 2008 ; BFN 2009 ; Camino 2009.
Dégradations	Atteintes directes au groupement végétal (tous types de dégradations physiques réversibles à préciser pour chaque habitat) qui ne sont pas encore reflétées par la végétation :	*Superficie touchée par des dégradations [%]*	Rückriem & Roscher 1999 : 358 ; Verbücheln et al. 2004 ; BFN 2009 ; Camino 2009.
	Pollutions (dépôts, traces d'hydrocarbures ou de phytocides…), traces de véhicules, concassage, affourragements, drains…		

Tableau 26 : exemples d'indicateurs employés pour l'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels (l'un prairial et l'autre, forestier)

Code Natura 2000	**6510**				
Intitulé Natura 2000	***Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)***				
Critères	Indicateurs	Etat de conservation			Remarques
		Bon	Moyen	Défavorable	
Structure	Litière (matière végétale morte) [%]	<10	10-20	>20	
	Recouvrement de jeunes buissons et arbres (< 30 cm) [%]	<1	-	>1	
	Recouvrement de ligneux (> 30 cm) [%]	<20	20-40	>40	
	Recouvrement sol nu (hors pierres) [%]	<10	10-20	>20	
	Nombre de strates (cryptogames, herbacées basses, moyennes, hautes)	≥3	2	1	
Composition	Recouvrement d'espèces exotiques [%]	<1	1-10	>10	
	Recouvrement d'espèces rudérales [%]	<1	1-10	>10	Ex. : Carduus spp., Chenopodium spp., Cirsium spp., Rubus spp., Rumex obtusifolius, R. crispus, Urtica spp., ...
	Recouvrement d'ombellifères vivaces eutrophiles [%]	<10	10-20	>20	Ex. : Anthriscus sylvestris, Chaerophyllum spp., Heracleum sphondylium, Torilis spp...
Dégradations	Ex. : Traces de véhicules motorisés, dépôts... [% superficie <1 1-10 > 10 impactée]	<1	1-10	>10	

Code Natura 2000	**9120**				
Intitulé Natura 2000	***Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus***				
Critères	Indicateurs	Etat de conservation			Remarques
		Bon	Moyen	Défavorable	
Structure	Nombre de très gros hêtres (diamètre > 70 cm) à l'hectare	> 3, valeur			
	Quantité de bois morts (diamètre > 35 cm) à l'hectare (sur pied ou au sol)	> 3, valeur : (soit > 10m3)	1-3 (soit 5-10m3)	< 1 (soit < 5m3)	Source : Carnino 2009
	Régénération des Hêtres	Présente sur > 30%	Présente sur 10-30% du peuplement	Présente sur < 10% du peuplement	Sources : Sippel 2005, Bergmeier 2008
	Recouvrement sol nu (hors pierres) [%]	< 10	10-20	> 20	
Composition	Recouvrement espèces exotiques [%]	< 1	1-10	> 10	Ex. : Ailanthe, Douglas, Pin noir d'Autriche, Pin laricio de Corse, Pin maritime, Chêne rouge d'Amérique, Robinier…
	Recouvrement espèces rudérales [%]	< 10	10-20	> 20	Ex. : Ronces, orties, chardons…
Dégradations	Dépôts ou pistes [% superficie impactée]	< 1	1-10	> 10	
	Exploitation forestière / coupes de Hêtres (idem pour dégâts de feu ou de vent)	Exploitation sur unités < 0,5 ha et < 10% de la superficie totale du peuplement/polygone	Exploitation sur unités de 0,5-2 ha et/ou 10-20% de la superficie totale du peuplement / polygone	Exploitation sur unités de >2 ha e/out >20% de la superficie totale du peuplement / polygone	Source : Ellmauer 2005

III.2. Résultats

III.2.1. Précisions sur la cartographie

La cartographie synthétique rassemblant la totalité des habitats d'intérêt communautaire est présentée à l'échelle 1/25 000 sur fond IGN.

Chaque habitat générique reçoit le code Natura 2000 correspondant à celui présenté sur les fiches. Les habitats purs sont figurés en couleur pleine. Les habitats en mosaïque ou mélange sont figurés par une couleur hachurée vertical avec du blanc, si le mélange concerne un habitat qui n'est pas d'intérêt communautaire, ou par un hachuré horizontal s'il s'agit de plusieurs habitats d'intérêt communautaire, avec les couleurs des habitats concernés.

Le fond IGN apparaît là où ne se trouve pas d'habitat d'intérêt communautaire.

III.2.2. Occupation du territoire

L'occupation de l'espace se répartit en plusieurs grands types de milieux qui n'ont pas la même place au sein du site.

Ainsi, si la forêt occupe la majorité de l'espace dans la partie haute du site, celle-ci se dispute le territoire avec les landes, les prairies de fauche et les pâturages dans la partie centrale, alors qu'au sud, ce sont les grandes cultures qui occupent le terrain, laissant de la place à divers bois de chênes.

Les zones humides les plus intéressantes sont généralement liées aux cours d'eau. Même si de nombreux petits plans d'eau sont dispersés sur le site, ceux-ci ne présentent qu'un faible intérêt. Par ailleurs le long des cours d'eau se trouve une ripisylve dans divers états de conservation.

Carte 24 : occupation du sol à l'échelle du site

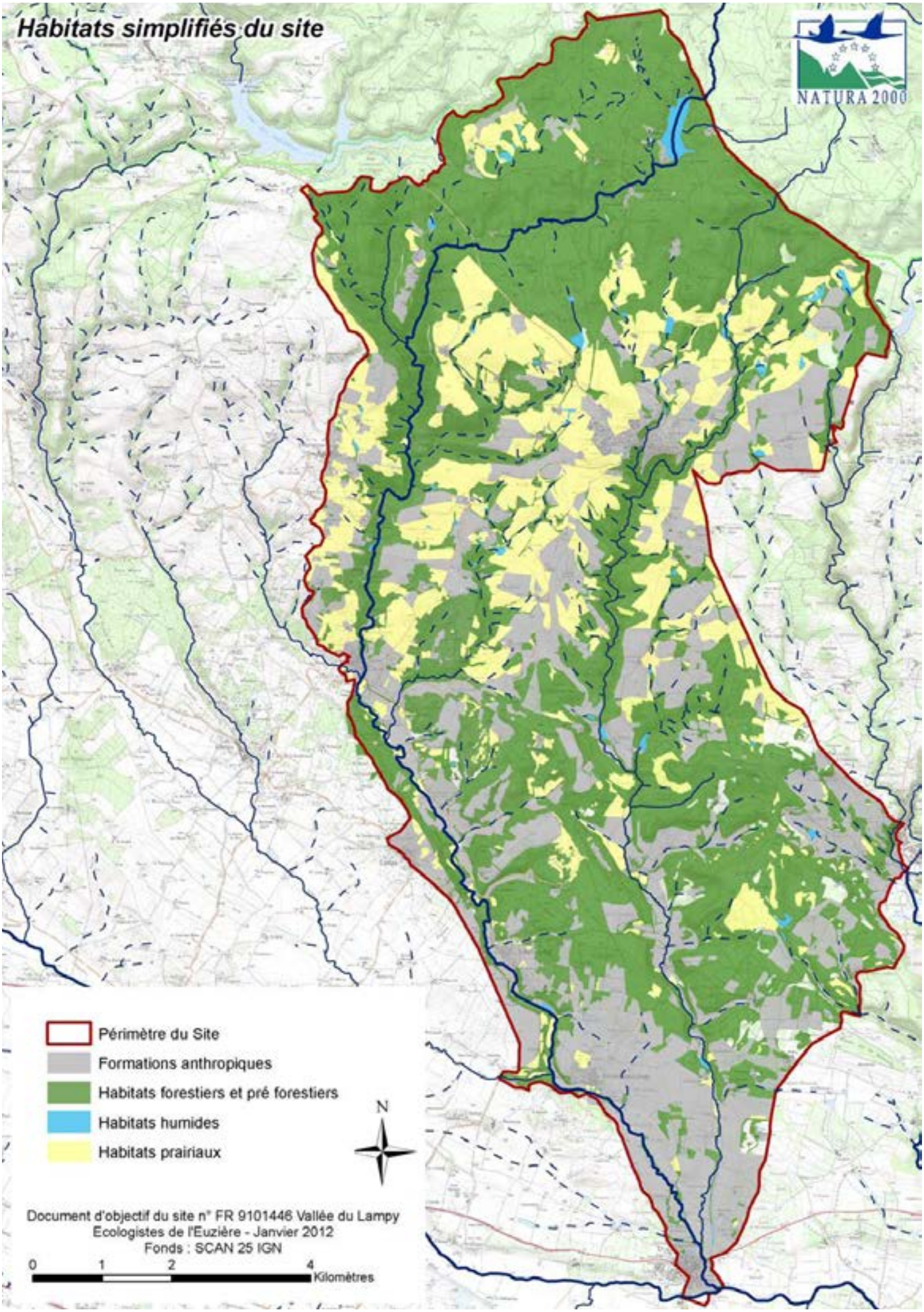

III.3. Habitats présents

Sur le Formulaire Standard de Données, seulement 2 Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC) étaient attendus sur ce site de la Vallée du Lampy. Cette liste s'avérera être très réduite au regard de ce qui a été identifié durant la saison de terrain 2011. De plus, les deux habitats inscrits au FSD n'ont pas été retrouvés lors des prospections, en particulier lors des inventaires piscicoles.

Il s'agissait :

- 3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* ;
- 3290 - Rivières intermittentes méditerranéennes du *Paspalo-Agrostidion*

Les prospections menées en 2011 ont permis de mettre en évidence 9 habitats génériques qui comprennent 14 habitats élémentaires différents, certains d'entre eux nécessitant des précisions dans leur caractérisation. Les caractéristiques des habitats rencontrés seront développées ci-dessous.

Tableau 27 : habitats d'intérêt communautaire génériques présents sur le site

Code Natura 2000	Libellé de l'habitat générique	Surface (ha)	% de la surface totale des HIC
Habitats herbacés			
6110	***Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles des Alysso-Sedion albi***	***0,36***	***0,04***
6210 *	***Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (Festuco-Brometalia)***	***101,94***	***10,02***
6220 *	***Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-brachypodietea***	***39,63***	***3,9***
6410	***Prairie à Molinie ou Juncus acutiflorus sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux***	***13,75***	***1,35***
6510	***Prairies de fauche de basse altitude***	***678,01***	***66,67***
Habitats forestiers			
9120	***Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus (Quercion roboris ou Ilici-Fagenion)***	***177,5***	***17,45***
91EO *	***Forêt alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelcior***	***4,64***	***0,46***
Habitats humides			
3170 *	***Gazons amphibies méditerranéens***	***0,07***	***0,01***
7110 *	***Tourbières hautes actives***	***1,06***	***0,10***

Les superficies présentées ci-dessus sont des données calculées grâce au SIG. Ces chiffres donnent une vision correcte de la répartition des différents habitats sur le site.

Carte 25 : habitats d'intérêt communautaires présents sur le site

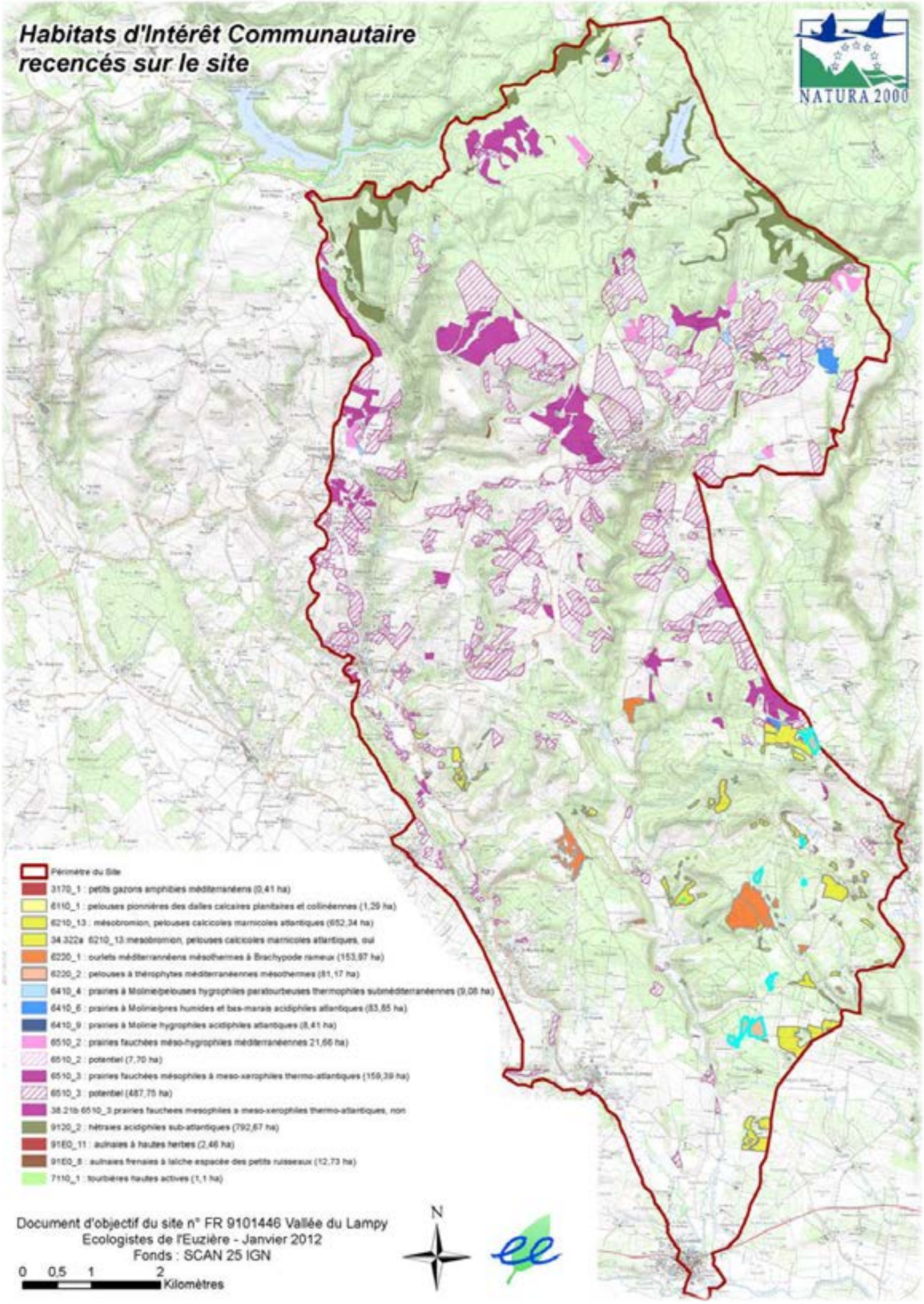

III.3.1. Habitats prairiaux

III.3.1.1. Description et caractéristiques locales

Physionomie / composition à l'échelle du site

Représentant plus de 1 600 ha soit près de 18 % à l'échelle du site Natura 2000, les habitats prairiaux sont une composante essentielle des paysages de la vallée du Lampy.

En lien direct avec les activités agricoles du site, on retrouve majoritairement les prairies mésophiles, généralement pâturées. Cette catégorie accueille notamment les habitats Natura 2000 que sont les Prairies de fauche de basse altitude (6510) et les Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210).

Viennent par la suite les formations naturelles de type pelouses méditerranéennes, dans la partie basse du site. Ce sont principalement des formations végétales en mosaïque où garrigues basses et pelouses dominent. On retrouve dans ces secteurs les habitats Natura 2000 suivants : Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles des Alysso-Sedion albi (6110) et les Parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-brachypodietea (6220).

Pratiques agricoles observées

Comme l'a fait remarquer le diagnostic agricole, l'élevage représente la principale activité agricole du site. Ainsi, les besoins alimentaires du cheptel présent sont principalement liés aux ecosystèmes herbacés à travers deux grands types de pratiques :

- **La fauche :** sur l'ensemble du site où plusieurs coupes sont réalisées chaque saison (jusqu'à 3). Une fertilisation printanière est occasionnellement utilisée afin de relancer la production de fourrage tant que la disponibilité en eau le permet. Cette dernière composante s'avère elle aussi essentielle dans les systèmes en place puisqu'elle génère des contraintes très importantes en terme de productivité des milieux.

- **Le pâturage :** qui concerne bien souvent les mêmes surfaces et permet, notamment en automne et hiver (période de repos végétatif), d'utiliser une ressource facilement mobilisable et généralement peu coûteuse.

Il est important de noter que de nombreuses parcelles sont concernées par les deux activités à l'échelle de la saison de végétation (exploitation quasi continue).

III.3.1.2. Etat de conservation et menaces

Les contraintes agricoles précédemment citées se font elles aussi largement ressentir sur le plan des communautés végétales observées. Globalement, les prairies du Lampy subissent une forte pression pastorale du fait d'un cheptel important par rapport aux ressources existantes.

Les prairies permanentes constituent un héritage de longue date et figurent visiblement en annexe des principales surface de production des systèmes d'élevage. Ainsi, et en cas de sècheresses successives par exemple, le choix de les retourner afin de relancer des prairies temporaires plus productives est souvent utilisé.

Sur le plan botanique, il apparaît assez clairement que ces prairies sont dans un **état préoccupant**. Comme nous le verrons dans les fiches suivantes pour les habitats Natura 2000, la majeure partie d'entre elles figure en mauvais état de conservation sur le plan du patrimoine naturel, principalement du fait d'une forte utilisation agricole (faible nombre de strates végétales observées, pour les parties nord du site).

Tableau 28 : distribution des différents habitats prairiaux à l'échelle du site

Code Corinne	Code Natura 2000	Habitat prairiaux du site	Surface (hectare)	Proportion à l'échelle du site
31.87	/	Clairières forestières	16,33	*0,18*
32.42	/	Garrigues à Romarin	0,75	*0,01*
32.46	/	Garrigues à Lavande	0,29	*0,00*
32.47	/	Garrigues à Thym	6,41	*0,07*
34.11	6110_1	Pelouses pionnières des dalles calcaires planitaires et collinéennes	0,36	*0,00*
34.322	6210_13	Mésobromion, pelouses calcicoles marnicoles atlantiques	101,94	*1,12*
34.36	/	Gazons à brachypode de Phoenicie	5,16	*0,06*
34.511	6220_1	Ourlets méditerranéens mésothermes à Brachy-pode rameux	29,09	*0,32*
34.5131	6220_2	Pelouses a thérophytes méditerranéennes méso-thermes	10,53	*0,12*
34.72	/	Steppes supra-méditerranéennes et prairies à Aphyllante	13,77	*0,15*
34.8	/	Pelouses méditerranéennes subnitrophiles	57,55	*0,63*
38.11	/	Pâturages continus	281,94	*3,11*
38.13	/	Pâturages abandonnés	77,71	*0,86*
38.21a	6510_2	Prairies fauchées méso-hygrophiles méditerra-néennes	43,73	*0,48*
38.21b	6510_3	Prairies fauchées mésophiles à meso-xérophiles thermo-atlantiques (dont potentiel)	995,09	*10,97*
38.22	/	Prairies acidiphiles de l'arrhenaterion	32,26	*0,36*
			1672,90	*18,44*

Figure 7 : graphique de la répartition des habitats prairiaux sur le site

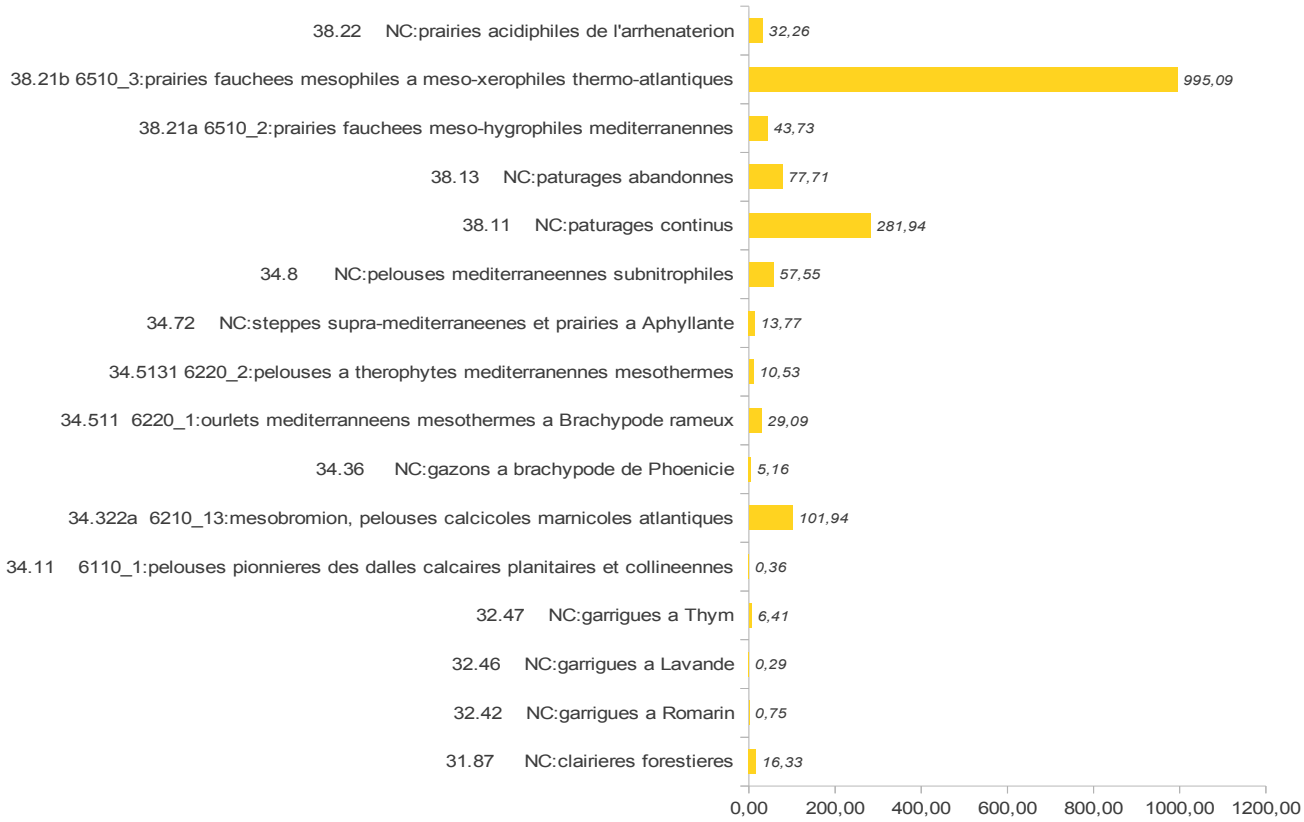

Carte 26 : habitats prairiaux sur le site

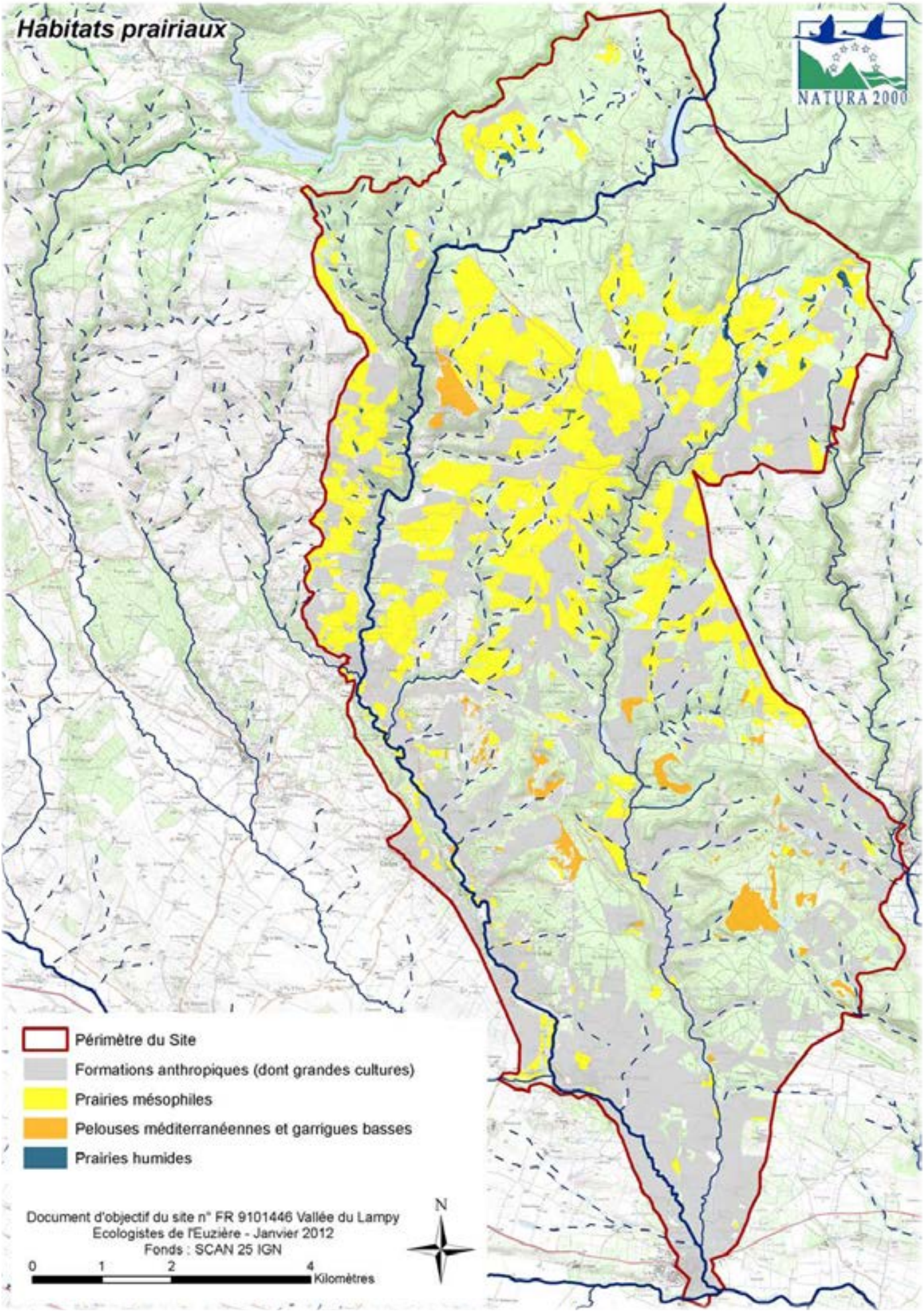

Carte 27a : différentes formations végétales recensées dans les milieux prairiaux 1/2

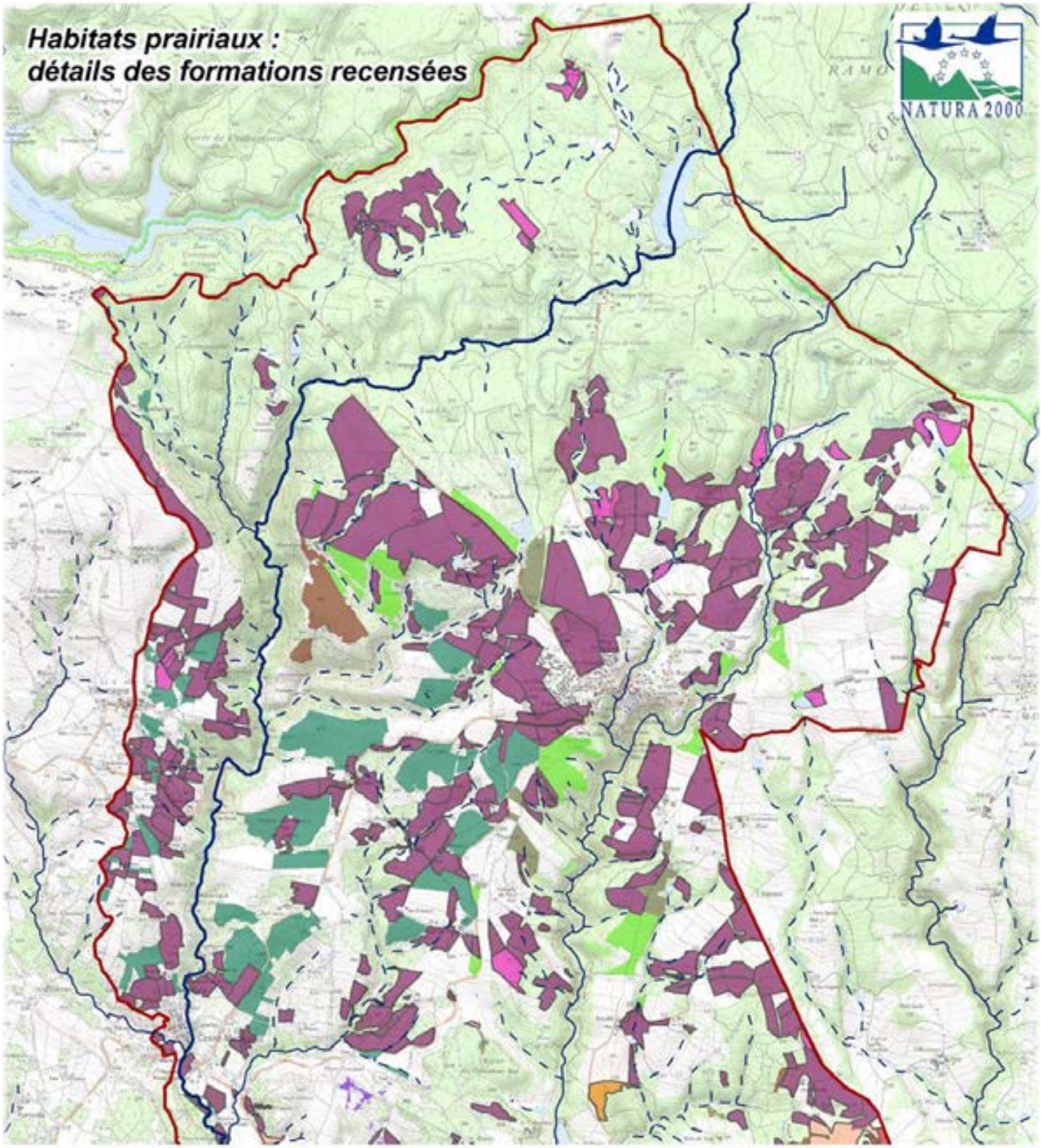

Périmètre du Site
34.11 6110_1:pelouses pionnieres des dalles calcaires planitaires et collineennes
34.511 6220_1:ourlets mediterranneens mesothermes a Brachypode rameux
34.5131 6220_2:pelouses a therophytes mediterranennes mesothermes
32.42 NC:garrigues a Romarin
32.46 NC:garrigues a Lavande
32.47 NC:garrigues a Thym
34.72 NC:steppes supra-mediterraneenes et prairies a Aphyllante
34.322a 6210_13:mesobromion, pelouses calcicoles marnicoles atlantiques
34.36 NC:gazons a brachypode de Phoenicie
34.8 NC:pelouses mediterraneennes subnitrophiles
38.11 NC:paturages continus
38.13 NC:paturages abandonnes
31.87 NC:clairieres forestieres
38.22 NC:prairies acidiphiles de l'arrhenaterion
38.21a 6510_2:prairies fauchees meso-hygrophiles mediterranennes
38.21b 6510_3:prairies fauchees mesophiles a meso-xerophiles thermo-atlantiques

Document d'objectif du site n° FR 9101446 Vallée du Lampy
Ecologistes de l'Euzière - Janvier 2012
Fonds : SCAN 25 IGN

0 0,35 0,7 1,4 Kilomètres

N

Carte 27b : différentes formations végétales recensées dans les milieux prairiaux 2/2

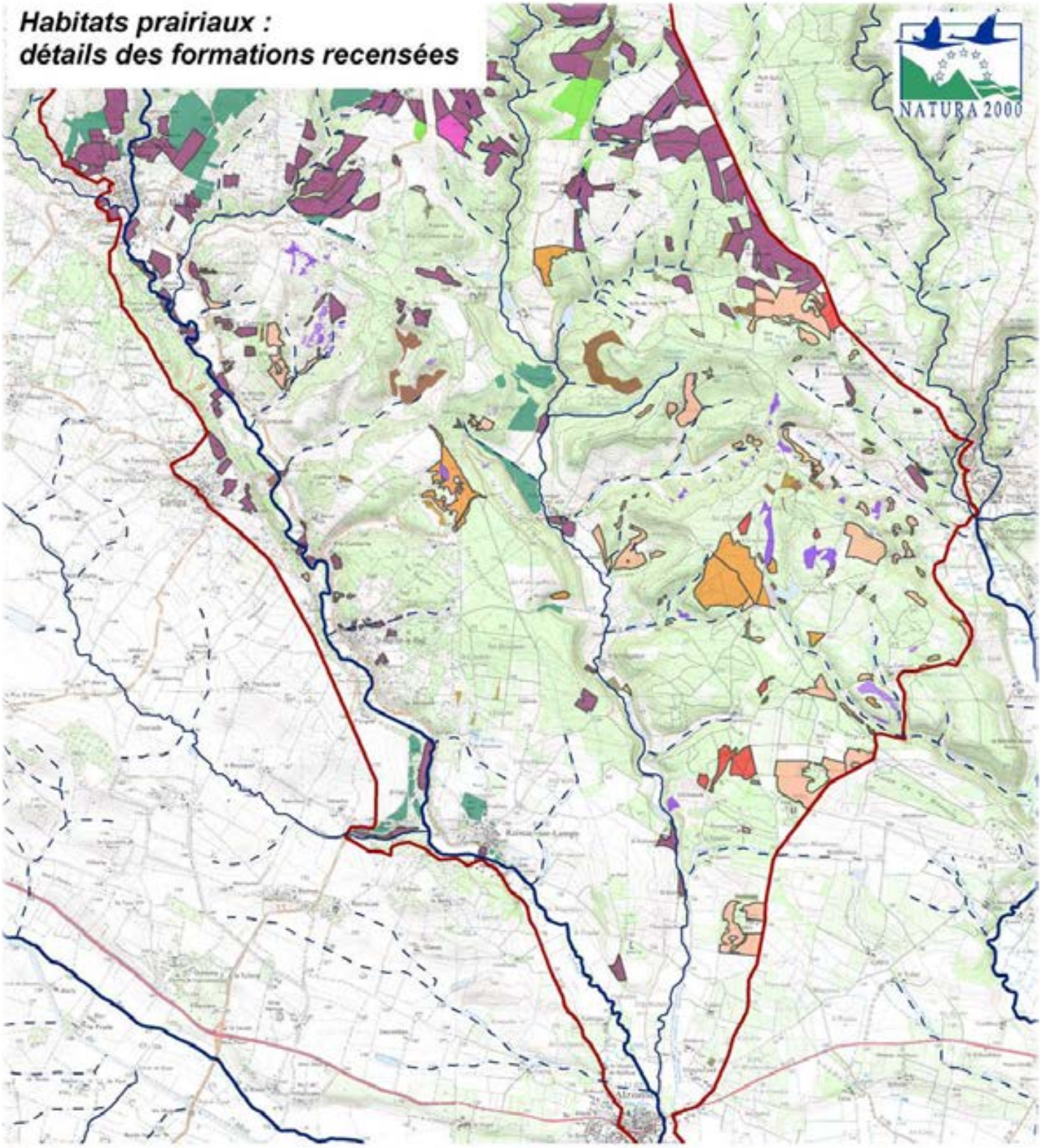

- Périmètre du Site
- 34.11 6110_1:pelouses pionnieres des dalles calcaires planitaires et collineennes
- 34.511 6220_1:ourlets mediterranneens mesothermes a Brachypode rameux
- 34.5131 6220_2:pelouses a therophytes mediterranennes mesothermes
- 32.42 NC:garrigues a Romarin
- 32.46 NC:garrigues a Lavande
- 32.47 NC:garrigues a Thym
- 34.72 NC:steppes supra-mediterraneenes et prairies a Aphyllante
- 34.322a 6210_13:mesobromion, pelouses calcicoles marnicoles atlantiques
- 34.36 NC:gazons a brachypode de Phoenicie
- 34.8 NC:pelouses mediterraneennes subnitrophiles
- 38.11 NC:paturages continus
- 38.13 NC:paturages abandonnes
- 31.87 NC:clairieres forestieres
- 38.22 NC:prairies acidiphiles de l'arrhenaterion
- 38.21a 6510_2:prairies fauchees meso-hygrophiles mediterranennes
- 38.21b 6510_3:prairies fauchees mesophiles a meso-xerophiles thermo-atlantiques

Document d'objectif du site n° FR 9101446 Vallée du Lampy
Ecologistes de l'Euzière - Janvier 2012
Fonds : SCAN 25 IGN

0 0,35 0,7 1,4 Kilomètres

N

Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles des Alysso-Sedion albi

Code N2000	***6110 ****
Code Corine	***34.11***

Position phytosociologique :

Alliance : Alysso alyssoidis - Sedion albi

Surface sur le site

0.36 ha		
9,3 %	***3,5 %***	***87,3 %***
Bon état	*Etat moyen*	*Mauvais état*

Habitats élémentaires présents

Intitulé	*Code Natura 2000*	*Code Corine*
Pelouses pionnières des dalles calcaires planitaires et collinéennes	6110 - 1	34.11

Description de l'habitat

Ces pelouses s'installent dans des conditions de sol très squelettique, sur des substrats calcaires affleurant dans lesquels le fort ensoleillement et la faible capacité des sols à retenir l'eau créent d'importantes contraintes pour la végétation.

Milieux xérothermophiles par excellence, ils sont marqués par la faible hauteur de végétation (pelouses rases).

Dynamique et confusions possibles

Elles sont parfois considérées comme primaires et s'insèrent souvent dans des complexes agropastoraux extensifs (garrigues à thym xérothermophiles). Elles sont localement plus sensibles et favorisées par le surpâturage, y compris à travers l'action des lagomorphes.

La connaissance fine de cet habitat est lacunaire, notamment sur le plan de la structuration des communautés observées. Ainsi, il est possible de confondre ces milieux planitaires et collinéens avec des faciès plus montagnards comportant des espèces communes.

Espèces diagnostiques

Nom scientifique	*Nom vernaculaire*	*dom*	*ab*	*ind*	*pat*
Cerastium pumilum Curtis	*Céraiste nain*		•		
Teucrium chamaedrys L.	*Germandrée Petit-chêne*		•		
Sedum album L.	*Orpin blanc*		•		
Poa bulbosa L.	*Pâturin bulbeux*		•		
Saxifraga tridactylites L.	*Perce-pierre*			•	
Alyssum alyssoides (L.) L.	*Alysson à calices persistants*			•	
Helianthemum apenninum (L.) Mill.	*Hélianthème des Apennins*			•	
Hippocrepis comosa L.	*Hippocrépide à toupet*			•	
Medicago minima (L.) L.	*Luzerne naine*			•	
Bombycilaena erecta (L.) Smoljan.	*Cotonnière dressée*			•	
Erophila verna (L.) Chevall.	*Drave de printemps*			•	

Enjeux

Ces pelouses présentent une originalité floristique localement et régionalement. On peut notamment y trouver *Gagea granatelli* dans des populations parfois importantes. Ces biotopes sont intéressants pour les reptiles, notamment les Psammodromes algire et d'Edwards.

Répartition nationale

Ces groupements à plantes grasses sont présents sur l'ensemble du territoire dans les conditions écologiques décrites. On les retrouve en région sur la plupart des terrains présentant des roches affleurantes (sommet de vire rocheuse, bords de falaise...).

Répartition et localité de référence sur le site

Les potentialités sont réduites pour cet habitat qui se cantonne aux affleurement calcaires du sud du massif.

Une seule localité a été recensée, au sud de la commune de Saissac, dans le secteur de Villelongue.

Etat de conservation, menaces existantes et potentielles

Ces pelouses sont la plupart du temps très morcelées et se présentent souvent en équilibre en terme de tendances évolutives. Elles ne font pas l'objet d'atteintes directes par des activités de plein air et ne sont pas concernées par une forte activité de pâturage.

Les principaux facteurs qui entrent en comptent dans l'évaluation de cet état sont :

Critères	Valeur seuil *
Recouvrement jeunes arbustes ou de buissons (< 30cm de hauteur)	*> 1 %*

** considérée à l'échelle de la parcelle étudiée sur le terrain.*

Carte 28 : pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles des Alysso-Sedion albi (6110)*

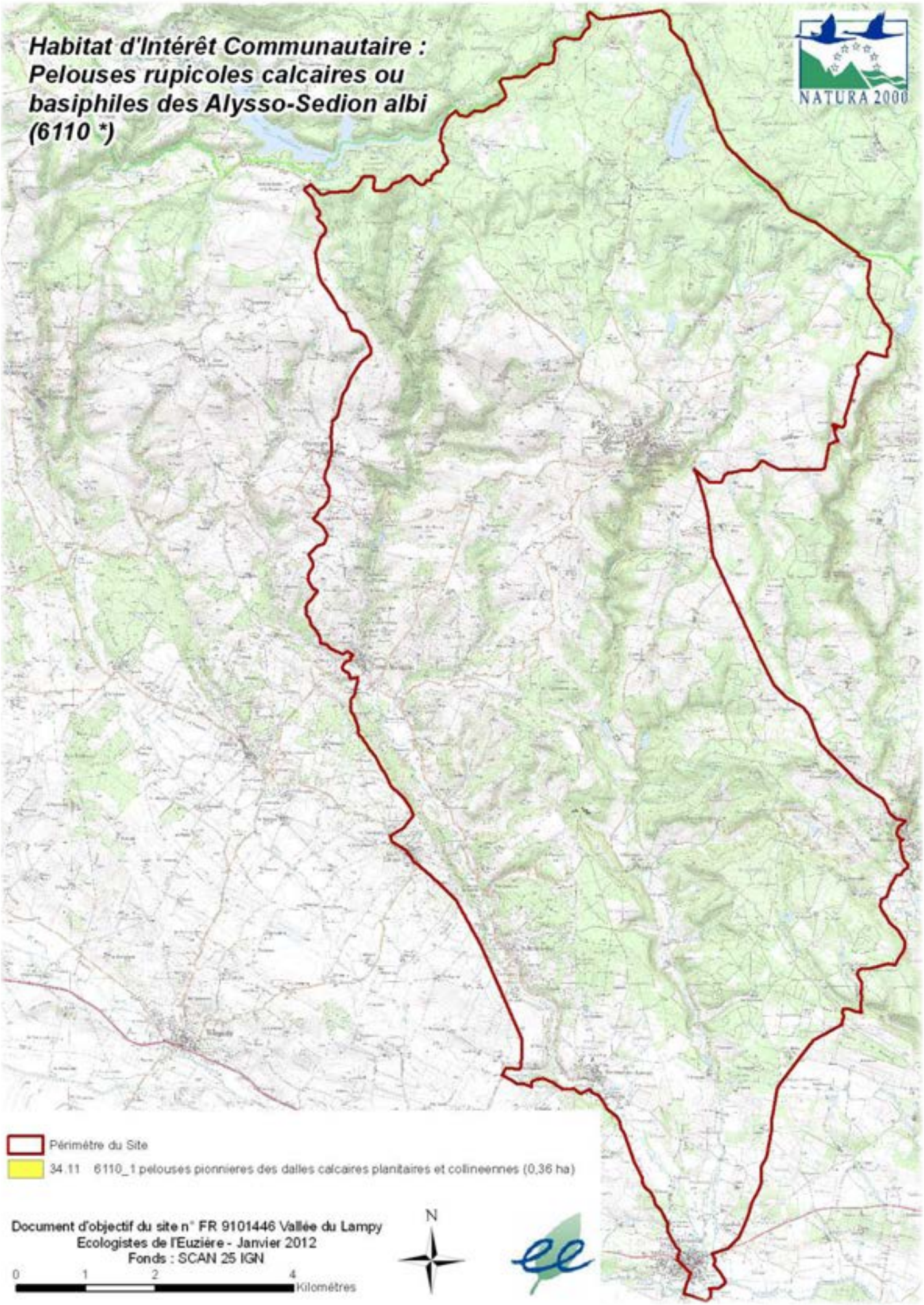

Carte 29 : état de conservation des pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles des Alysso-Sedion albi (6110*)

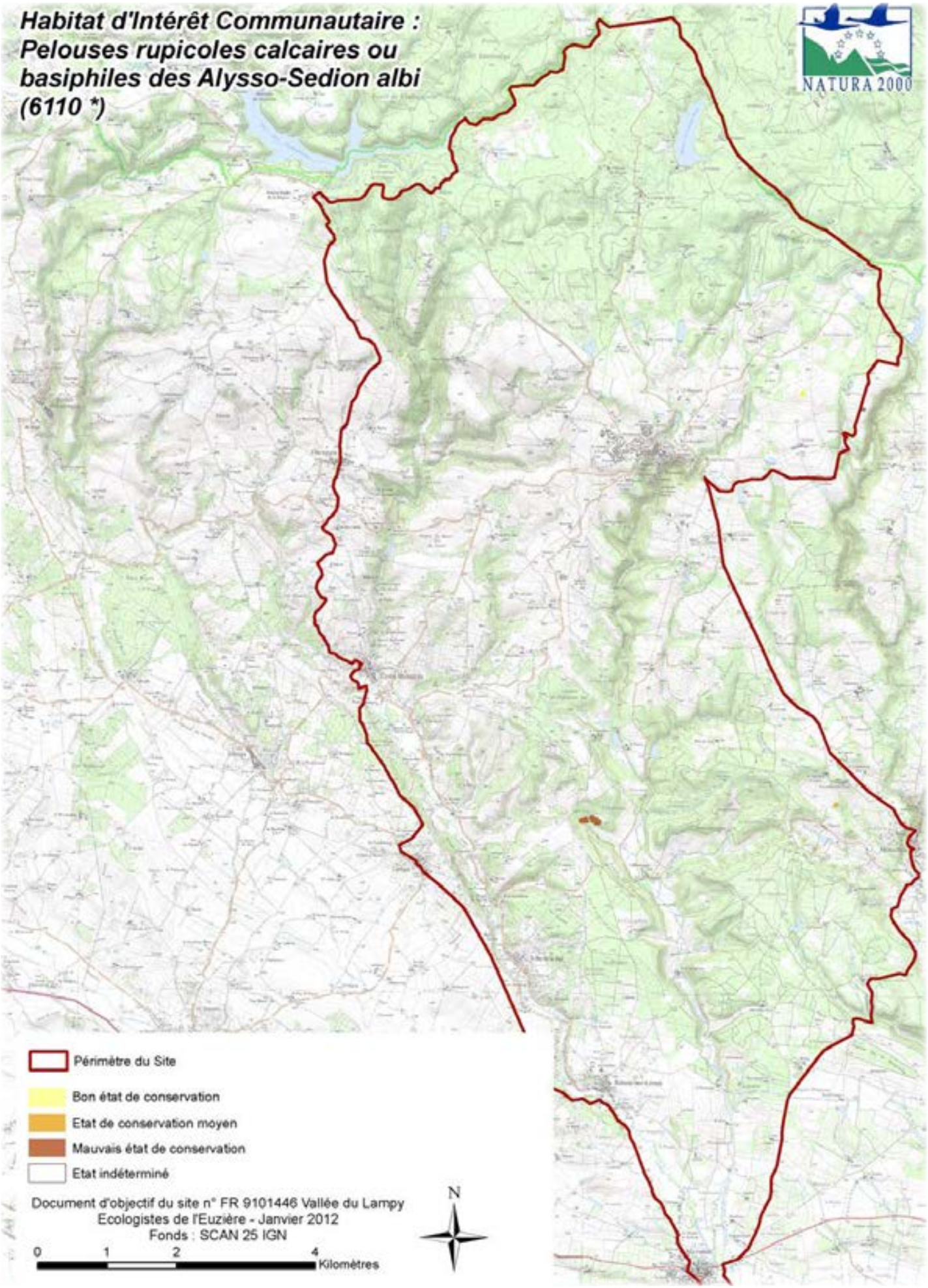

Pelouses sèches et faciès d'embuissonnement sur calcaire

Code N2000	***6210 ****
Code Corine	***34.322***

Position phytosociologique :

Alliance : Brometalia erecti

Surface sur le site

101,94 ha		
26,4 %	***8,9 %***	***64,3 %***
Bon état	*Etat moyen*	*Mauvais état*

Habitats élémentaires présents

Intitulé	*Code Natura 2000*	*Code Corine*
Mésobromion, pelouses calcicoles marnicoles atlantiques	6210 - 13	34.322

Description de l'habitat

Les pelouses sèches semi-naturelles se développent sur des substrats carbonatés dont la richesse et la profondeur définissent des variantes mésophiles ou xérophiles de cette végétation.

Largement dominée par le Brome érigé, la communauté se compose majoritairement d'hémicryptophytes vivaces telles que : *Scabiosa columbaria, Prunella laciniata, Carlina corymbosa, Carex caryophyllea, Eryngium campestre, Koeleria pyramidata, Sanguisorba minor*... On y rencontre également un cortège d'orchidées remarquable : *Ophrys insectifera, O. provincialis, O. bombyliflora, Orchis militaris, O. pyramidalis, O. morio*...

La caractérisation fine de l'alliance dont il est ici question manque à l'échelle nationale. Il est à l'heure actuelle difficile d'apprécier pleinement la représentativité des faciès de cet habitat, mais également d'en définir l'intérêt patrimonial.

Dynamique et confusions possibles

Souvent considérée comme une végétation secondaire issue du déboisement de chênes verts, elle reste cependant sensible à des phénomènes de reforestation (de vitesse généralement lente).

Les conditions de sols et les régimes de pâturage influencent le caractère xérothermophile de cette végétation, pouvant éventuellement la conduire à des faciès de type *Xerobromion*.

Espèces diagnostiques

Nom scientifique	*Nom vernaculaire*	*dom*	*ab*	*ind*	*pat*
Bromus erectus Huds.	*Brome dressé*	•			
Brachypodium rupestre (Host) Roem. & Schult.	*Brachypode des rochers*		•		
Sanguisorba minor Scop.	*Petite Pimprenelle*		•		
Poa bulbosa L.	*Pâturin bulbeux*		•		
Euphorbia cyparissias L.	*Euphorbe faux Cyprès*		•		
Centaurea scabiosa L.	*Centaurée Scabieuse*			•	
Prunella laciniata (L.) L.	*Brunelle blanche*			•	
Eryngium campestre L.	*Panicaut champêtre*			•	
Neotinea ustulata (L.)	*Orchis brûlé*		•		

Nom scientifique	Nom vernaculaire	dom	ab	ind	pat
Ophrys bombyliflora Link	*Ophrys Bombyx*				•
Ophrys provincialis (Baumann & Künkele)	*Ophrys de Provence*				•
Ophrys apifera Huds.	*Ophrys Abeille*				•
Serapia lingua	*Sérapia à languette*				•
Serapia vomeracea	*Sérapia à long labelle*				•

Enjeux

Ces pelouses font partie d'une des végétations considérées comme les plus riche de France. Identifié au titre du réseau Natura 2000, l'habitat devient d'**intérêt prioritaire** si le cortège d'orchidées remarquables est observé localement, ce qui est le cas ici pour certaines parcelles.

Répartition nationale

Ces formations sont limitées aux reliefs collinéens et de moyenne montagne des substrats carbonatés. Abordées par la description de nombreux «faciès», on retrouve ces pelouses dans une grande partie de la France continentale.

Répartition et localité de référence sur le site

Cantonnées aux substrats carbonatés, on ne retrouve cet habitat que sur la partie sud, et plus particulièrement sud-est du site Natura 2000.

Les pelouses présentes sur le domaine de Peyremale constituent des exemples très représentatifs de ce type d'habitat à l'échelle du site.

Etat de conservation, menaces existantes et potentielles

D'une manière générale, les parcelles étudiées au cours du diagnostic présentaient un état de conservation jugé mauvais pour les deux tiers d'entres elles. Plus d'un quart d'entre elles sont cependant jugées en bon état de conservation.

Les principaux facteurs qui entrent en comptent dans l'évaluation de cet état sont :

Critères	Valeur seuil*
Recouvrement jeunes arbustes ou de buissons (<30cm)	*> 1 %*
Litière recouvrant les bryophytes et/ou herbacées vivantes	*> 20 %*

** considérée à l'échelle de la parcelle étudiée sur le terrain.*

Ces deux élements témoignent de dynamiques de fermeture des milieux et plus globalement d'une sous utilisation pastorale.

Remarques

Ces biotopes sont directements influencés par une activité de pâturage dont les modalités constituent le premier enjeu de gestion.

Carte 30 : pelouses sèches et faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210)*

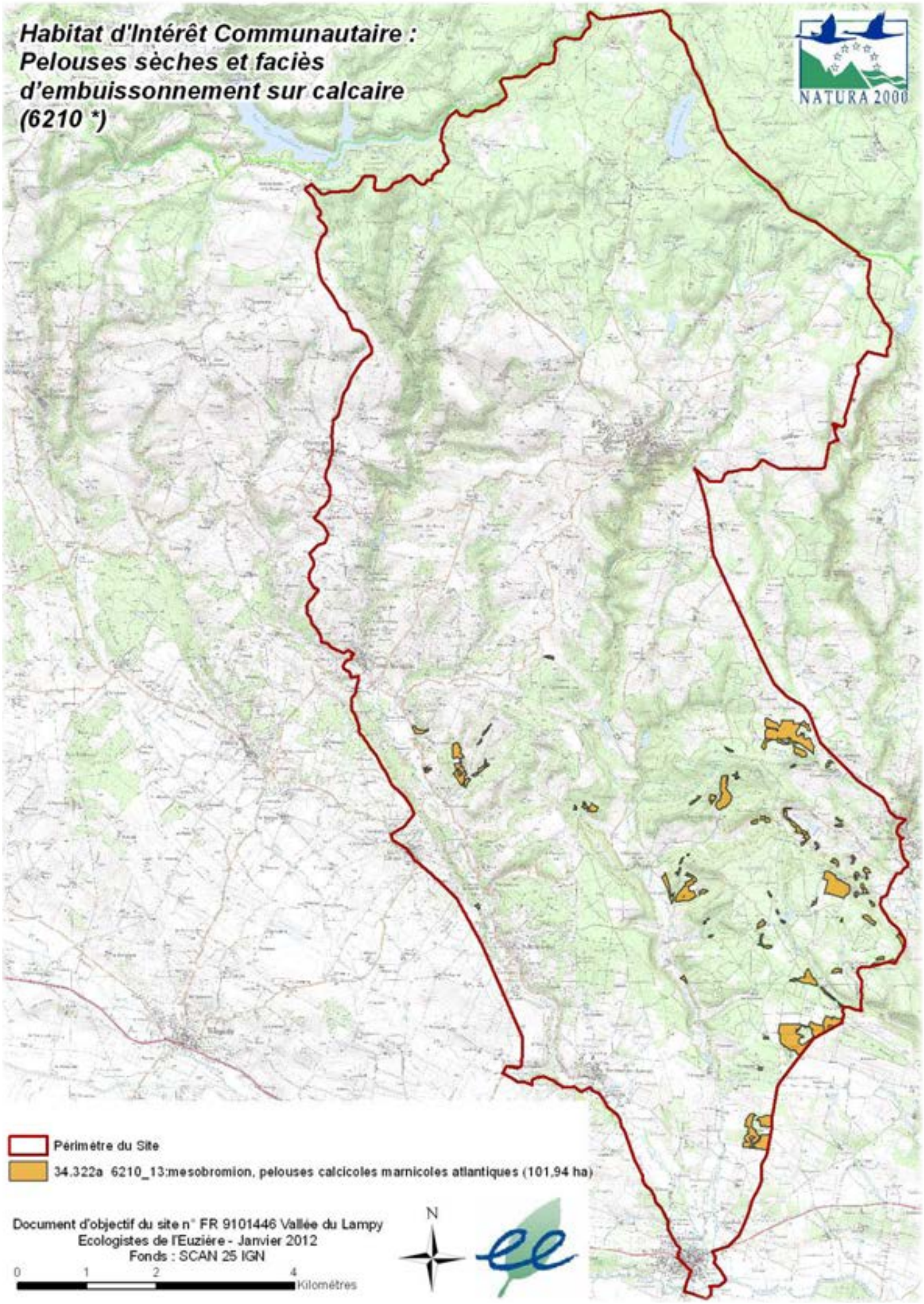

Carte 31 : état de conservation des pelouses sèches et faciès d'embuissonnement sur calcaire (6210*)

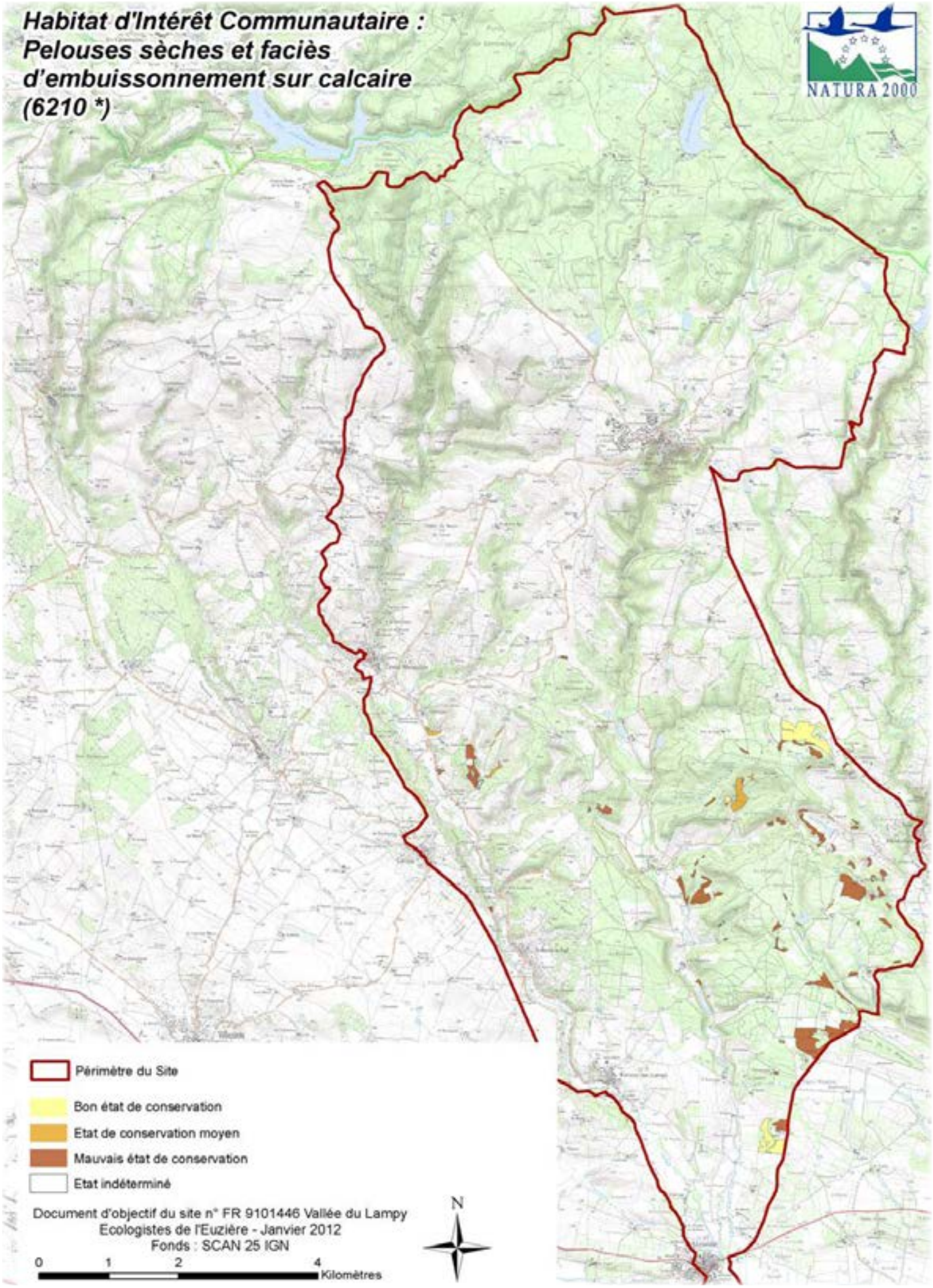

Parcours substeppiques de graminées et annuelles des *Thero-brachypodietea*.

Code N2000	***6220 ****
Code Corine	***34.322***

Position phytosociologique :

Alliance : Phlomido lychnitis - Brachypodion retusi

Surface sur le site

39,63 ha		
0 %	***39,4 %***	***60,6%***
Bon état	*Etat moyen*	*Mauvais état*

Habitats élémentaires présents

Intitulé	*Code Natura 2000*	*Code Corine*
Ourlets méditerranéens mésothermes à Brachypode rameux	6220 - 1	34.511
Pelouses à thérophytes méditerranéennes mésothermes	6220 - 2	34.5131

Description de l'habitat

Pelouses typiquement méditerranéennes, elles sont caractérisées par une strate herbacée dominée par le genre *Brachypodium* et dans laquelle le cortège de thérophytes (annuelles) occupe une part importante de la composition floristique (*Brachypodium dystachion, Bombycilaena variegata, Euphorbia exigua, Crucianella ssp., Valantia muralis...*)

Il s'agit d'une part des formations herbacées vivaces telles que les pelouses à Brachypode rameux qui se développent sur les sols arides et squelettiques. De hauteur moyenne, on les rencontre souvent en mosaïque avec des formations de garrigues ouvertes (garrigues à Thym, à Lavande ou à Romarin) voire des structures préforestières (garrigues à Chêne kermes...). Elles sont généralement liées à une activité de pâturage historique.

De la même manière, les pelouses à Brachypode de Phénicie peuvent également êtres rattachées à cette entité mais uniquement lorsqu'elles sont issues d'une utilisation agricole continue via des régimes de fauche et de pâturage. Ces cas de figure restent cependant très rares du fait de la qualité agronomique des sols sur lesquels on les retrouve, qualité ayant bien souvent conduit à un retournement et une mise en culture. Les pelouses à Brachypode de Phénicie qui se développent à la suite de ces pratiques correspondent généralement à des dynamiques d'enfrichement et ne peuvent à ce titre être rattachées à cet habitat (cortège simplifié).

On observe d'autre part, et sur les sols squelettiques des substrats carbonatés, les pelouses à thérophytes au faible recouvrement du fait des conditions xero-thermophiles. Ces dernières hébergent des cortèges d'espèces diversifiées et peu représentées localement.

Dynamique et confusions possibles

Les pelouses à Brachypodes rameux peuvent évoluer progressivement vers des formations de garrigues dans lesquelles les chaméphytes occupent une part importante de la composition. Il s'agit des garrigues à Thym et Ciste, à Chêne kermes, Lentisque et Alaterne pour les faciès les plus squelettiques des zones thermophiles. Les sols plus profonds et ponctuellement frais (marnes) accueilleront des faciès à Romarin, la Staéhéline douteuse ou encore le Grémil ligneux.

L'ensemble de ces faciès converge bien souvent vers des stades préforestiers à Alaterne et Chêne kermes, précédant l'installation des boisements de Chêne vert.

Espèces diagnostiques

Nom scientifique	Nom vernaculaire	dom	ab	ind	pat
Brachypodium retusum L.	*Brachypode rameux*	•			
Brachypodium phoenicoides L.	*Brachypode de Phénicie*	•			
Thymus vulgaris L.	*Thym*		•		
Koeleria vallesiana Honck.	*Koelérie du Valais*		•		
Festuca ovina L.	*Fétuque des moutons*		•		
Brachypodium distachyon L.	*Brachypode à deux épis*			•	
Asperula cynanchica L.	*Aspérule à l'esquinancie*			•	
Bombycilaena erecta L..	*Cotonnière dressée*			•	
Crucianella angustifolia L.	*Crucianelle à feuilles étroites*			•	
Euphorbia exigua L.	*Euphorbe exiguë*			•	
Fumana procumbens Dunal	*Fumana à tiges retombantes*			•	
Fumana thymifolia L.	*Fumana à feuilles de Thym*			•	
Helianthemum apenninum L.	*Hélianthème des Apennins*			•	
Lavandula latifolia Mill.	*Grande Lavande*			•	
Dorycnium pentaphyllum Scop.	*Dorycnie à cinq feuilles*			•	
Staehelina dubia L.	*Stéhéline*			•	

Enjeux

Ces pelouses rassemblent de nombreux enjeux chez les principaux groupes faunistiques patrimoniaux. L'originalité des espèces rencontrées se retrouve aussi bien chez les oiseaux que chez les orthoptères, sans oublier les papillons de jour qui trouvent dans ces biotopes quelques uns des habitats les plus intéressants sur le plan de la diversité taxonomique.

Sur le plan botanique, elles peuvent accueillir une diversité importante d'espèces peu communes.

Répartition nationale

La distribution historique de ces pelouses nous indique leur large représentation à l'échelle du territoire méditerranéen. Leur état de conservation et les fortes régressions observées au cours du siècle passé témoignent cependant d'atteintes fortes à ces biotopes.

Répartition et localité de référence sur le site

Observées sur la partie basse du site (sud), ces pelouses sont localisées sur les sommets de pente et les rebords de plateaux.

Sur la commune de Saint-Martin-Le-Vieil au lieu dit «La Frigoule».

Etat de conservation, menaces existantes et potentielles

Sur la quarantaine d'hectares que représente cet habitat à l'échelle du site, 60% et 40 % de cette surface sont respectivement dans un état de conservation jugé mauvais ou moyen. Il apparait ainsi qu'aucune parcelle ne présente un état satisfaisant sur le plan de la structure, de la composition ou de l'intégrité physique.

Les principaux facteurs qui entrent en compte dans l'évaluation de cet état sont :

Critères	Valeur seuil *
Recouvrement jeunes arbustes ou de buissons (<30cm)	*> 1 %*
Traces de véhicules, plantation, dépôts...	*> 10 %*

** considérée à l'échelle de la parcelle étudiée sur le terrain.*

La composition floristique ainsi que la structuration des communautés sont globalement dans des niveaux jugés «bons». Des atteintes physiques sont cependant observées : dépôt de gravats, traces d'engins tout terrain... Bien que relativement stables sur le plan botanique, ces cortèges peuvent évoluer vers des stades forestiers moins intéressants sur le plan de la patrimonialité.

Carte 32 : parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-brachypodietea

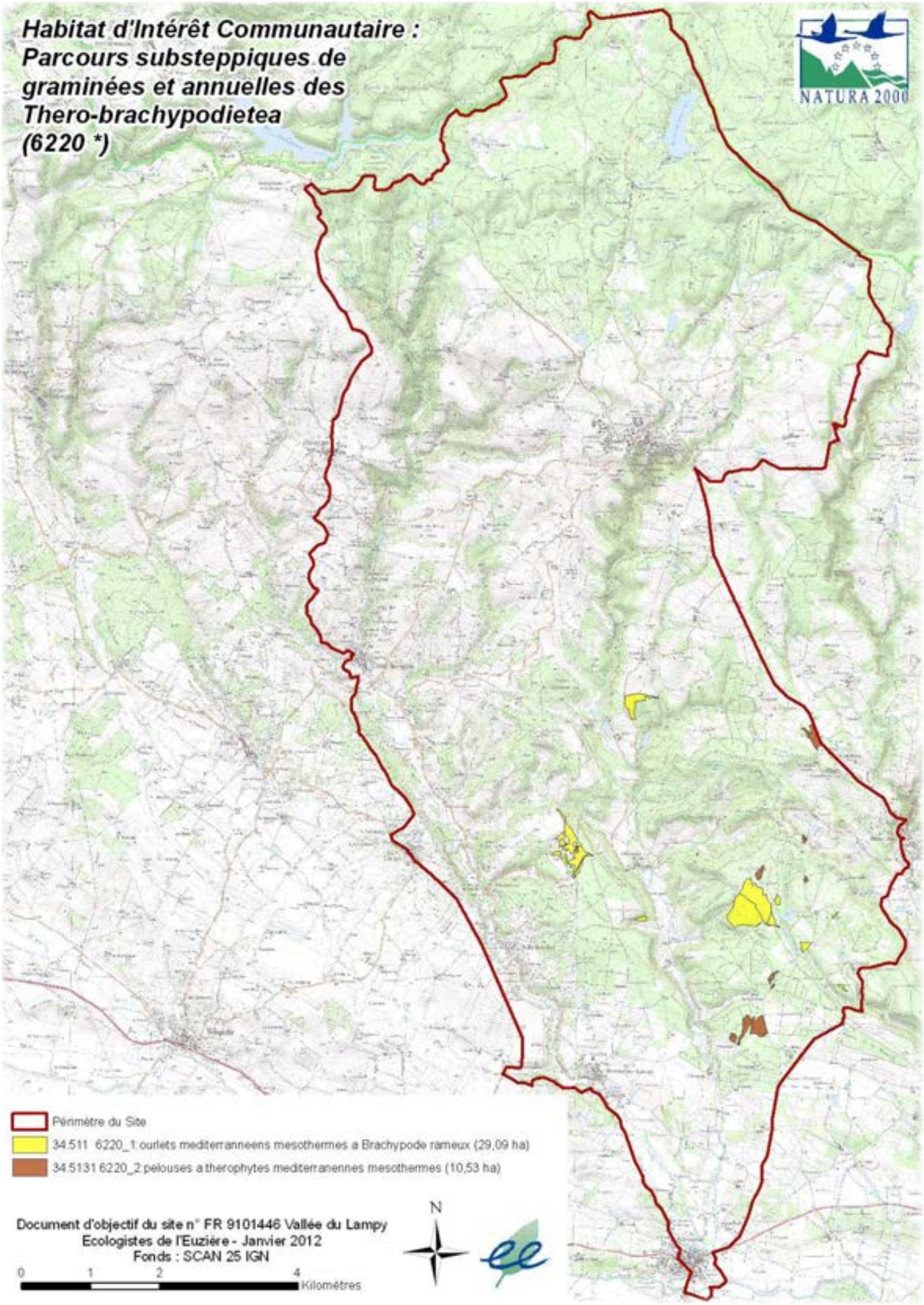

Carte 33 : état de conservation des parcours substeppiques de graminées et annuelles des Thero-brachypodietea

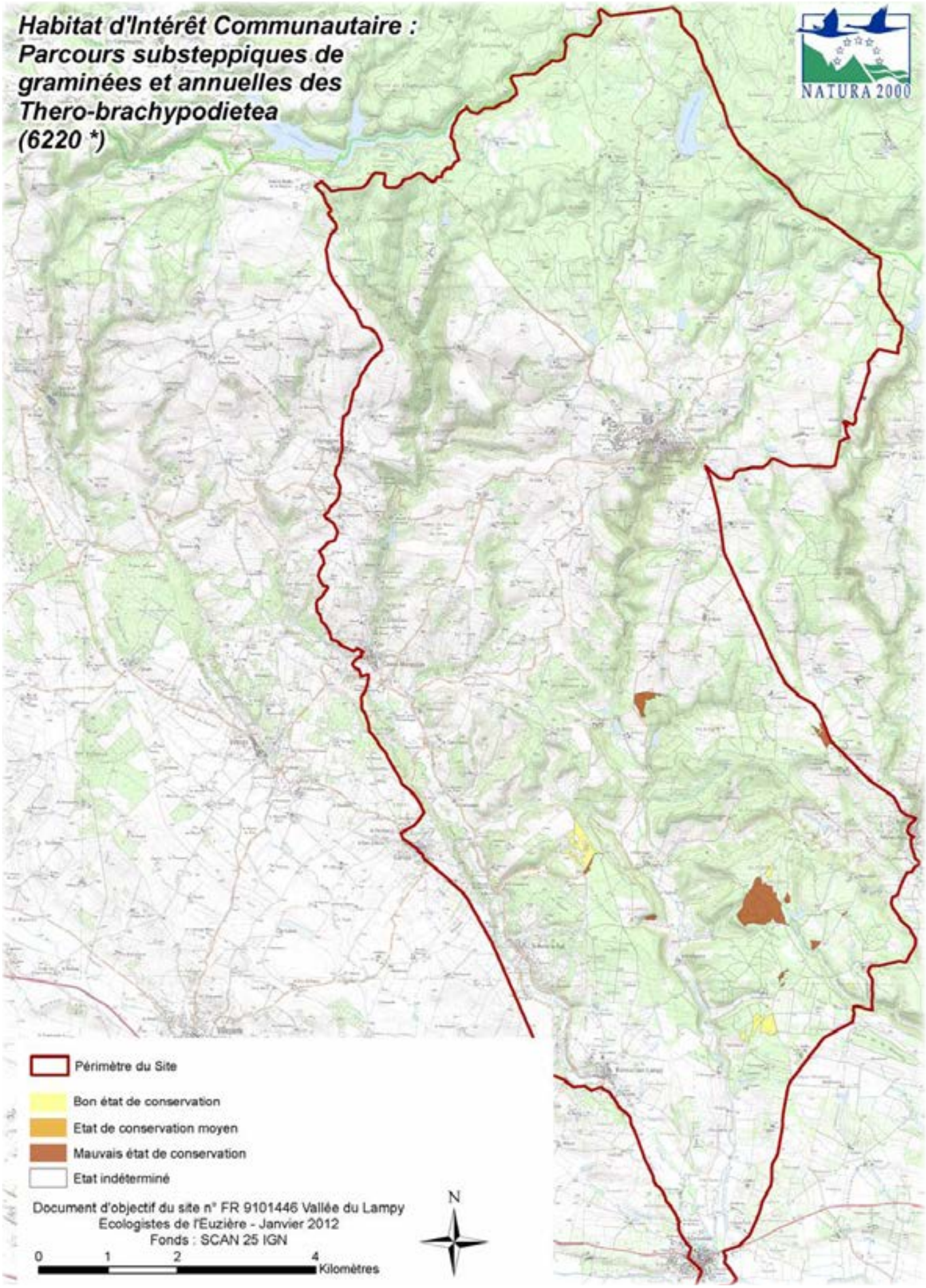

Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux.

Code N2000	***6410 ****
Code Corine	***37.311***

Position phytosociologique :

Alliance : Juncion acutiflori, Molinion caeruleae

Surface sur le site

13,75 ha		
20,1 %	***4,8 %***	***72,7%***
Bon état	*Etat moyen*	*Mauvais état*

Habitats élémentaires présents

Intitulé	*Code Natura 2000*	*Code Corine*
Pelouses hygrophiles paratourbeuses thermophiles subméditerranéennes	6410 - 4	37.311
Près humides et bas-marais acidiphiles atlantiques	6410 - 6	37.311
Molinaies hygrophiles acidiphiles atlantiques	6410 - 9	37.311

Description de l'habitat

Prenant l'apparence de prés humides où la hauteur de la végétation n'excède généralement pas les 50 cm, cet habitat est caractérisé par la dominance de deux principales espèces en fonction du type de sols sur lequel il se développe. Les phénomènes de battement de nappe sont essentiels au fonctionnement de ces milieux.

Le Jonc acutiflore s'exprime fortement dans les contextes acides, en compagnie du Carum verticillé, de la Renoncule flammette et âcre, l'Epilobe des marais et parfois de la Pédiculaire des bois. La plupart des parcelles recensées se développent sur substrat acide.

Dans les contextes basiques (roche mère sédimentaire), la Molinie peut prendre une place importante dans la communauté, accompagnée de la Laîche glauque, la Brunelle à feuilles d'hysope ou encore le Cirse tubéreux.

Dynamique et confusions possibles

Ces prairies humides se développent sur des sols généralement pauvres en éléments nutritifs sous un climat à influence atlantique relativement marqué. Les pratiques agricoles en cours peuvent largement influencer la structure des communautés, via l'activité de fauche et les actions de drainage.

Les imbrications avec les habitats attenants sont nombreuses et rendent délicate la délimitation de ces communautés. On rencontre souvent, à proximité, d'autres prairies humides, des mégaphorbiaies, des tourbières de transition, des cariçaies et d'autres groupements des sources.

Leur diversité phytosociologique est donc importante et les rapproche parfois des prairies humides eutrophes sur la facade atlantique et des prairies humides oligotrophes dans les contextes collinéens sur sols cristallins.

Leur dynamique est relativement stable tant qu'une activité d'exploitation perdure sur les parcelles. Dans le cas contraire, les accumulations de biomasse (litière) conduisent peu à peu à l'installation de formations buissonnantes basses, premiers stades des dynamiques pré-forestières.

Espèces diagnostiques

Nom scientifique	*Nom vernaculaire*	*dom*	*ab*	*ind*	*pat*
Juncus acutiflorus	*Jonc à fleurs aïgues*	•		•	
Molinia caerulea	*Molinie bleue*	•		•	
Carex panicea	*Laîche bleuâtre*		•		
Cirsium tuberosum	*Cirse tubéreux*		•		
Carum verticillatum	*Carvi verticillé*		•		
Danthonia decumbes	*Danthonie retombante*		•		
Senecio erudifolius	*Séneçon à feuilles de Roquette*			•	
Scorzonera humilis	*Petite Scorsonère*			•	•
Serapias lingua	*Sérapias à languette*			•	•
Anacamptis laxiflora	*Orchis à fleurs lâches*				•

Enjeux

Les pratiques en cours peuvent largement influencer la végétation et conduire à l'homogénéisation des communautés par la dominance d'un petit nombre d'espèces (la Molinie et le Jonc à fleurs aigües).

Cependant, des pratiques de fauche et de pâturage diversifiées peuvent conduire à l'expression d'une diversité floristique intéressante accueillant des espèces patrimoniales (l'Orchis à fleur lâches, la Jacinthe de Rome ou encore l'Ophioglosse commun).

Répartition nationale

Présent dans une large moitié nord du territoire métropolitain, cet habitat atteint ici ses limites sud avant le massif pyrénéen.

Répartition et localité de référence sur le site

On le retrouve principalement sur la moitié nord du site, généralement au dessus des 350 mètres d'altitude sur les sols cristallins. Certaines parcelles sont présentes sur des substrats basiques à des altitudes inférieures (280 mètres). Pour les faciès basiphiles, une localité a été observée sur le domaine de Peyremale (commune de Montolieu). Les faciès acidiphiles les plus abondants se rencontrent sur les secteurs des Cabannelles et de Marsillargues sur la commune de Saissac.

Etat de conservation, menaces existantes et potentielles

Ces prairies ont subi de très importantes dégradations à l'échelle nationale, notamment par le biais de pratiques de drainage. Sur le site, près des deux tiers des surfaces sont jugés en mauvais état de conservation.

Les principaux facteurs qui entrent en comptent dans l'évaluation de cet état sont :

Critères	**Valeur seuil ***
Recouvrement jeunes arbustes ou de buissons (< 30 cm de hauteur)	*> 1 %*
Recouvrement de ligneux (> 30 cm de hauteur)	*> 20 %*
Drains, dépôts... (% de la superficie impactée)	*> 10 %*

** considérée à l'échelle de la parcelle étudiée sur le terrain.*

Lentille de molinaies hygrophiles acidiphiles atlantiques

Carte 34 : prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410)*

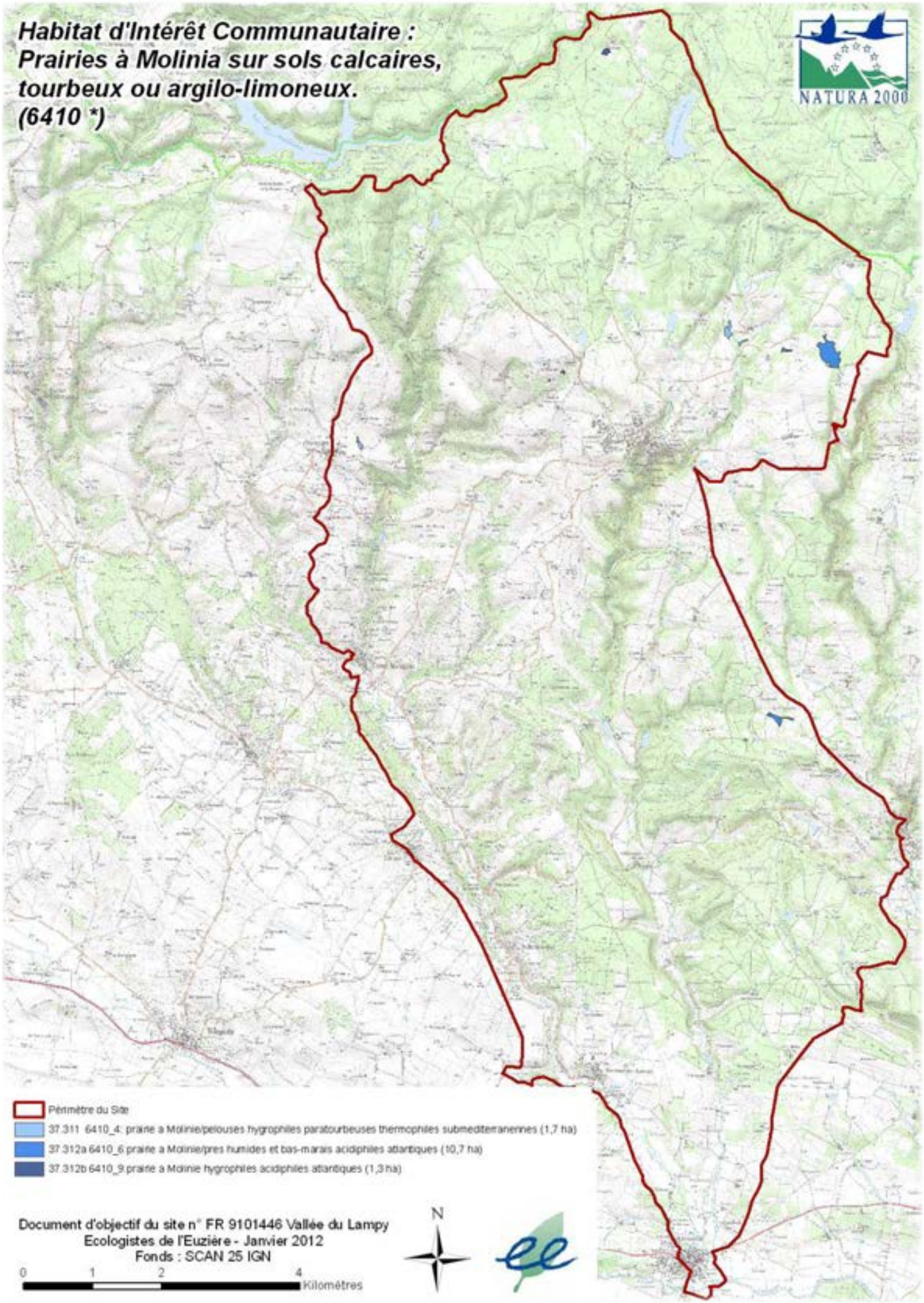

Carte 35 : état de conservation des prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410*)

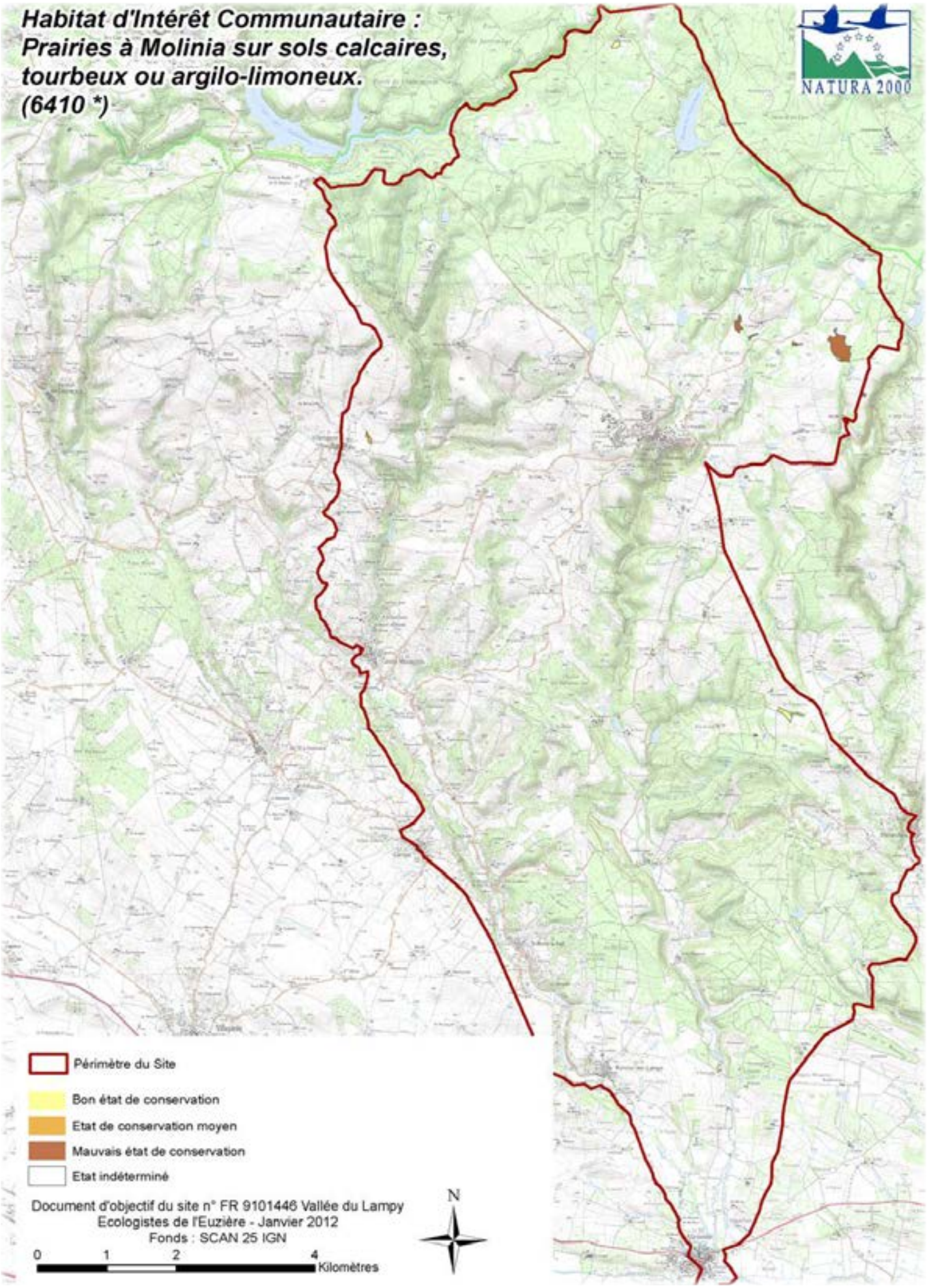

Prairies de fauche de basse altitude

Code N2000	***6510***
Code Corine	***38.2***

Position phytosociologique :

Alliance : Brachypodio rupestris - Centaureion nemoralis

Surface sur le site

678,01 ha		
1,2 %	***25,4 %***	***67,9 %***
Bon état	*Etat moyen*	*Mauvais état*

Habitats élémentaires présents

Intitulé	*Code Natura 2000*	*Code Corine*
Prairies fauchées mésohygrophiles méditerranéennes	6510 - 2	38.21 a
Prairies fauchées mésophiles à mésoxérophiles thermo atlantiques	6510 - 3	38.21 b

Description de l'habitat

Végétation herbacée généralement haute s'établissant sur des situations de replat ou de pente douce, elle est généralement marquée par une diversité floristique importante dans laquelle les hémicryptophytes et les géophytes sont souvent bien implantées (Sérapias à languette, Orchis à fleurs lâches, Scorzonère humble...). Les cortèges graminéens sont également riches, bien que certaines espèces soient parfois nettement dominantes (Fétuque rouge, Gaudinie fragile, Fromental, Avoine pubescente...).

Dynamique et confusions possibles

Ces milieux sont intimement liés aux pratiques de fauche, de pâturage et de fertilisation en place à l'échelle du site. Ces pratiques influencent directement la composition et la structure des peuplements observés, rendant parfois leur distinction délicate face aux groupements plus conventionnels des prairies temporaires à Houlque laineuse et Flouve odorante (alliance du *Cynosurion cristati*).

A ce titre, et en lien direct avec les conditions de végétation de l'été 2011, un certain nombre de parcelles nécessiteront un diagnostic préalable à toute contractualisation.

Espèces diagnostiques

Nom scientifique	*Nom vernaculaire*	*dom*	*ab*	*ind*	*pat*
Arrhenatherum elatius (L.) Presl	*Fromental*	•			
Anthoxanthum odoratum L.	*Flouve odorante*	•			
Festuca rubra L.	*Fétuque rouge*	•			
Trifolium pratense L.	*Trèfle commun*	•			
Gaudinia fragilis (L.) P.Beauv.	*Gaudinie*		•		
Centaure gpe jacea	*Jacée*		•		
Linum bienne Mill.	*Lin à feuilles étroites*		•		
Malva moschata L.	*Mauve musquée*		•		
Leucanthemum vulgare Lam.	*Marguerite*			•	
Anacamptis laxiflora (Lam.) Chase	*Orchis à fleurs lâches*			•	
Serapias lingua	*Sérapias à languette*			•	

Enjeux

Ces biotopes offrent une diversité importante sur le plan botanique, mais également sur le plan entomologique où les cortèges sont abondants et représentent dès lors une réelle ressource alimentaire pour d'autres groupes, notamment les chiroptères.

Les données récoltées et disponibles localement nous indiquent que ces habitats sont utilisés par le Grand et le Petit Rhinolophe, la Noctule de Leisler, la Barbastelle ainsi qu'un nombre important de Murins non déterminés.

Répartition nationale

La distribution de cet habitat à l'échelle nationale n'est pas appréciée finement. On le retrouve régionalement des plaines languedociennes jusqu'à l'étage mésoméditerranéen des Cévennes méridionales.

Répartition et localité de référence sur le site

On retrouve cet habitat au-delà de 250 mètres d'altitude, sur la partie haute du massif.

Les prairies présentes sur le domaine de Peyremale constituent des exemples très représentatifs de ce type d'habitat à l'échelle de la région. Une autre localité de référence est située sur la commune de Villemagne, au sud du hameau de la Borie.

Etat de conservation, menaces existantes et potentielles

D'une manière générale, les parcelles étudiées au cours du diagnostic présentaient un état de conservation jugé mauvais pour les deux tiers d'entre elles et moyen pour un quart.

Les principaux facteurs qui entrent en comptent dans l'évaluation de cet état sont :

Critères	Valeur seuil *
Recouvrement jeunes arbustes ou de buissons (< 30 cm de hauteur)	*> 1 %*
Nombre de strates réduit	*1*

** considérée à l'échelle de la parcelle étudiée sur le terrain.*

Le faible nombre de strates (cryptogamique, herbacées basse, moyenne et haute...) témoigne globalement d'une utilisation très importante des parcelles par des activités exportatrices de biomasse. Les observations faites à l'échelle de l'ensemble du site nous indiquent en effet que les pratiques de fauche et de pâturage sont systématiques et généralement couplées. Les régimes de fréquence de fauche, d'intensité (chargement) de pâturage et de durée de pâturage sont les principaux éléments influençant la structuration des communautés.

Remarques

La saison 2011 a été caractérisée par une faible disponibilité de la ressource en eau ayant conduit les exploitants à anticiper les sécheresses estivales par des coupes printanières rapprochées. La physionomie des prairies au cours de l'été se rapprochait plus de pelouses qui subissaient un chargement important dans la foulée des fauches.

Carte 36 : prairies de fauche de basse altitude (6510)

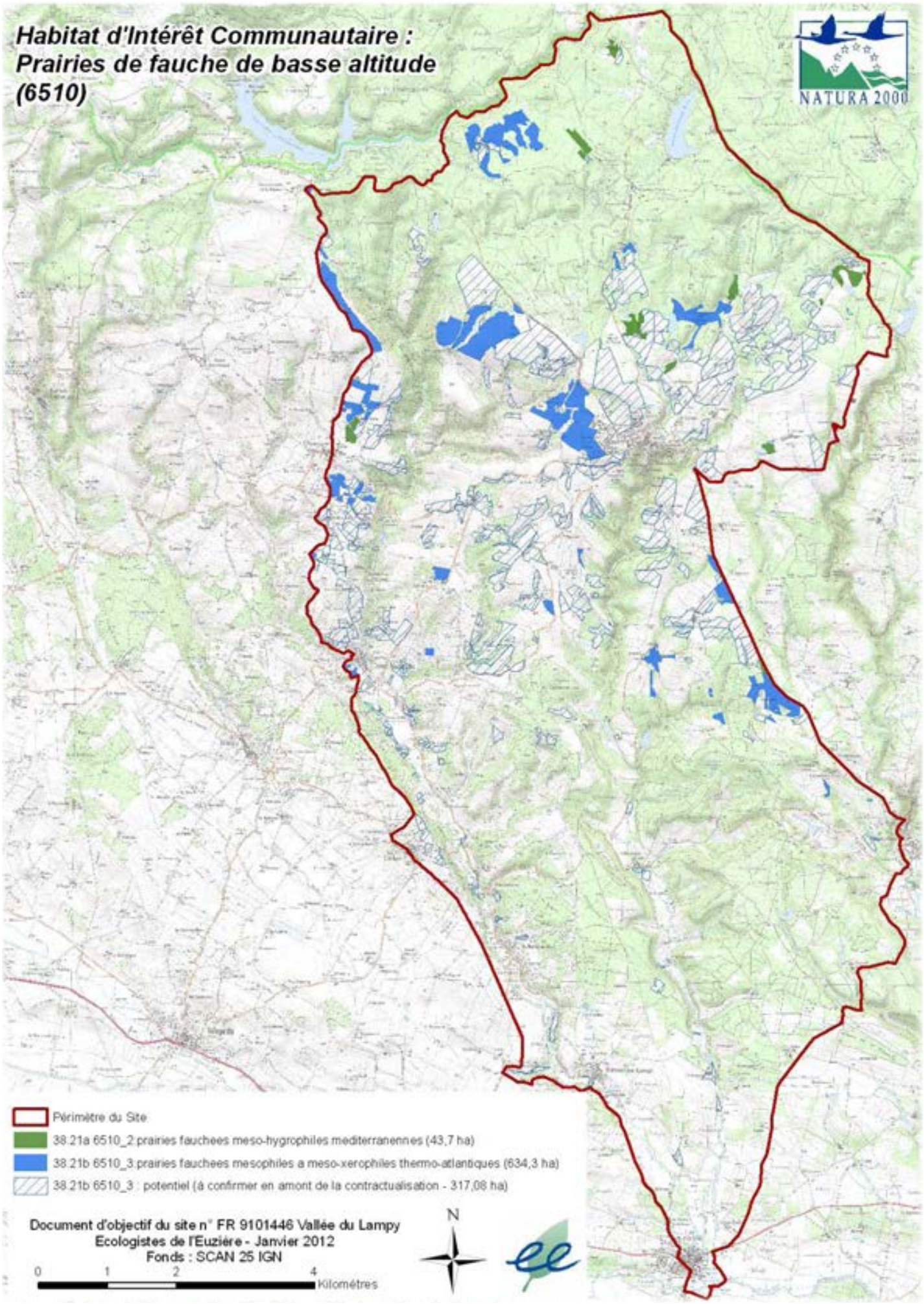

Carte 37 : prairies de fauche de basse altitude (6510)

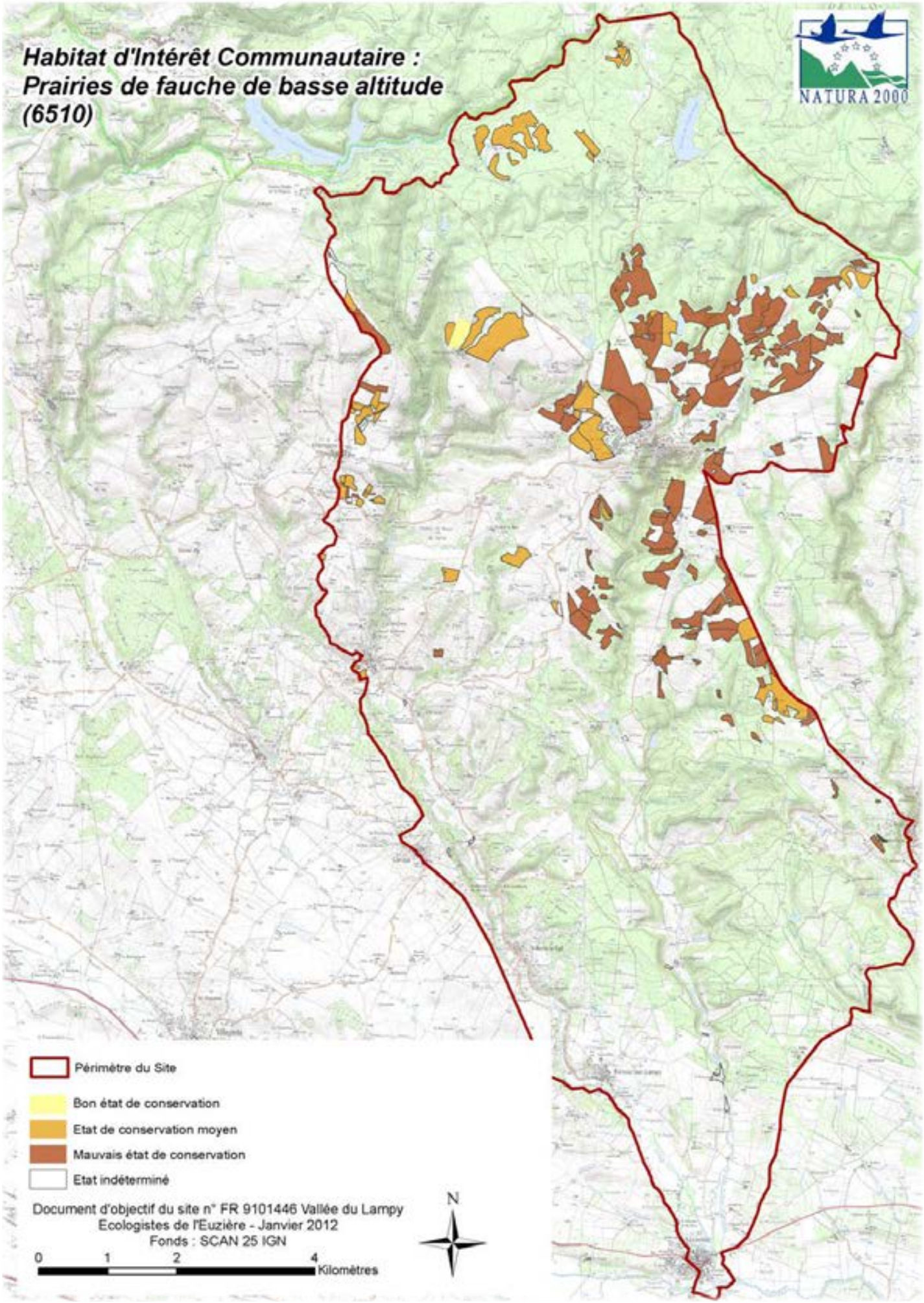

III.3.2. Habitats forestiers

III.3.2.1. Description et caractéristiques locales

Avec plus de 50 % de la surface totale du site Natura 2000, les boisements constituent un élément structurant du paysage du Lampy. Pour des données plus précises en terme de mode de gestion sylvicole et d'orientation de production, se reporter à la partie II du présent document.

Nous ne reviendrons pas sur les boisements mésophiles qui occupent une grande surface dans les parties basses et moyennes du site.

III.3.2.2. Etat de conservation et menaces

D'une manière générale, les taillis et jeunes futaies de feuillus du site ne présentent que peu d'intérêt sur le plan botanique. Ils hébergent cependant des populations de Lucane cerf-volant et de Grand Capricorne.

Les bois de ravins sont eux aussi relativement jeunes et ne présentent pas de structure très diversifiée sur le plan des micro habitats (sous bois dense à très dense et arbres de haut jet isolés). Ils constituent néanmoins des zones de calme peu fréquentées et présentent de ce fait un intérêt pour la faune vertébrée, notamment pour les chiroptères.

Les ripisylves quant à elles, sont présentes à l'échelle de l'ensemble du site, mais dans des états relativement dégradés. La gestion hydraulique menée à l'échelle des deux bassins versants ne permet qu'à de rares occasions de constater la présence de forêts rivulaires à part entière. On n'observe la plupart du temps que des formes étiolées et dégradées de ripisylves, étroites et rapidement en contact avec les formations riveraines limitrophes (prairies ou boisements de fond de vallée) limitant ainsi le développement d'ambiances réellement rivulaires.

Figure 8 : peuplements forestiers à l'échelle du site

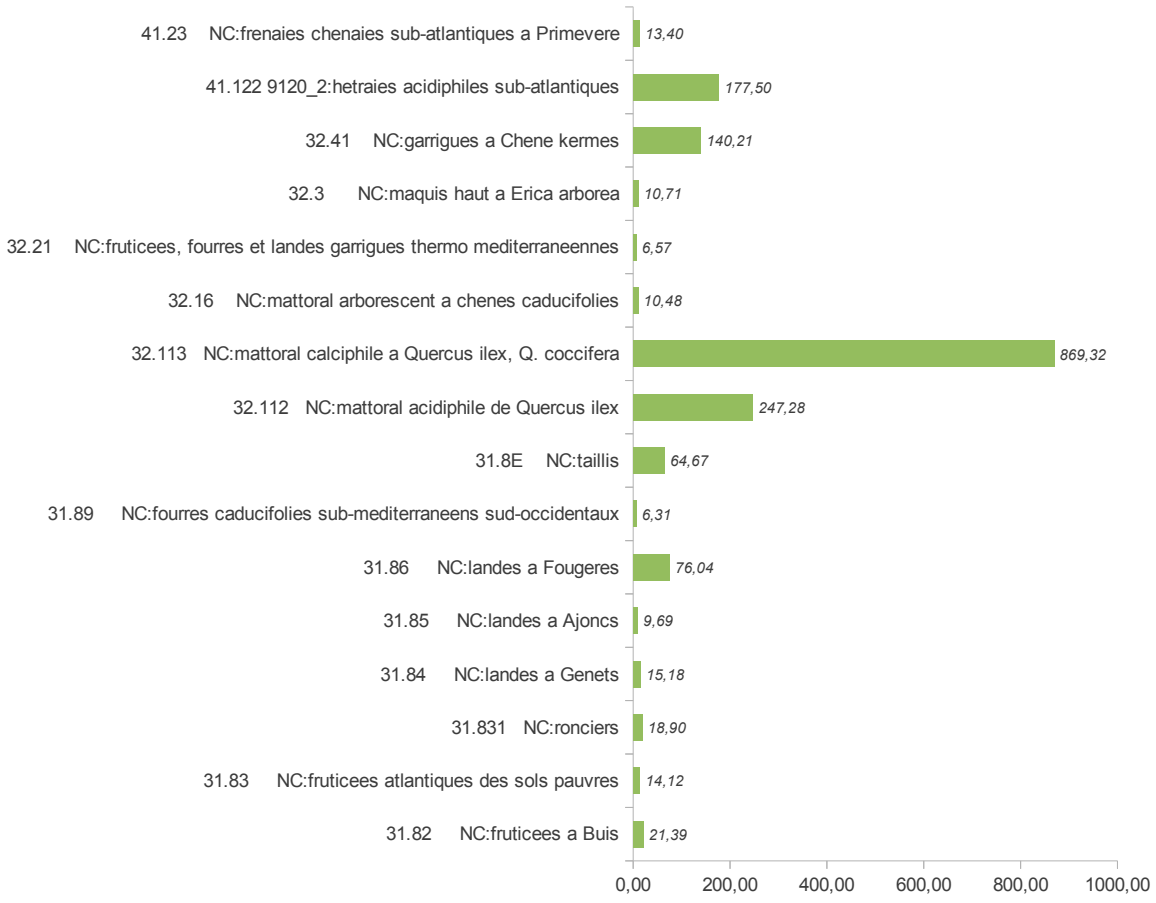

Tableau 29 : distribution des habitat forestiers et pré-forestiers à l'échelle du site

Code Corine	Code Natura 2000	Habitat forestiers et pré - forestiers du site	Surface (ha)	Proportion à l'échelle du site
31.82	/	Fruticées a Buis	21,39	*0,24*
31.83	/	Fruticées atlantiques des sols pauvres	14,12	*0,16*
31.831	/	Ronciers	18,90	*0,21*
31.84	/	Landes à genêts	15,18	*0,17*
31.85	/	Landes à ajoncs	9,69	*0,11*
31.86	/	Landes à fougères	76,04	*0,84*
31.89	/	Fourrés caducifoliés sub-mediterranéens sud-occidentaux	6,31	*0,07*
31.8E	/	Taillis	64,67	*0,71*
32.112	/	Mattoral acidiphile de *Quercus ilex*	247,28	*2,73*
32.113	/	Mattoral calciphile à *Quercus ilex, Q. coccifera*	869,32	*9,58*
32.16	/	Mattoral arborescent à chênes caducifoliés	10,48	*0,12*
32.21	/	Fruticées, fourrés et landes garrigues thermo mediterranéennes	6,57	*0,07*
32.3	/	Maquis haut à Erica arborea	10,71	*0,12*
32.41	/	Garrigues à Chêne kermes	140,21	*1,55*
41.122	9120_2	Hêtraie-chênaie collinéenne à Houx	177,50	*1,96*
41.23	/	Frênaies chênaies sub-atlantiques à Primevère	13,40	*0,15*
41.3	/	Frênaies	169,21	*1,87*
41.39	/	Bois de Frênes post-culturaux	29,08	*0,32*
41.71	/	Chênaies blanches occidentales et communautes apparentees	1091,21	*12,03*
41.9	/	Bois de chataigner	51,20	*0,56*
41.B1	/	Bois de Bouleaux de plaine et colline	20,68	*0,23*
42.84	/	Forêts de Pin d'Alep	74,00	*0,82*
44.14	/	Galeries de grands saules	1,34	*0,01*
44.3	91E0_11	Aulnaies à hautes herbes	0,62	*0,01*
44.31	*91E0_8*	Aulnaies frênaies a laiche espacée des petits ruisseaux	4,02	*0,04*
44.33	/	Bois de frênes et d'aulnes des rivières à eaux lentes	40,86	*0,45*
44.63	/	Bois de Frênes riverains et mediterranéens	75,13	*0,83*
44.92	/	Saussaies marécageuses	33,83	*0,37*
83.31	/	Plantations de conifères	1343,35	*14,81*
83.3111	/	Plantations de Sapins, Epiceas, Mélèzes europeens	11,00	*0,12*
83.32	/	Plantations d'arbres feuillus	110,53	*1,22*
83.321	/	Plantations de Peupliers	1,01	*0,01*
			4758,83	*52,47*

Carte 38 : habitats forestiers et pré-forestiers sur le site

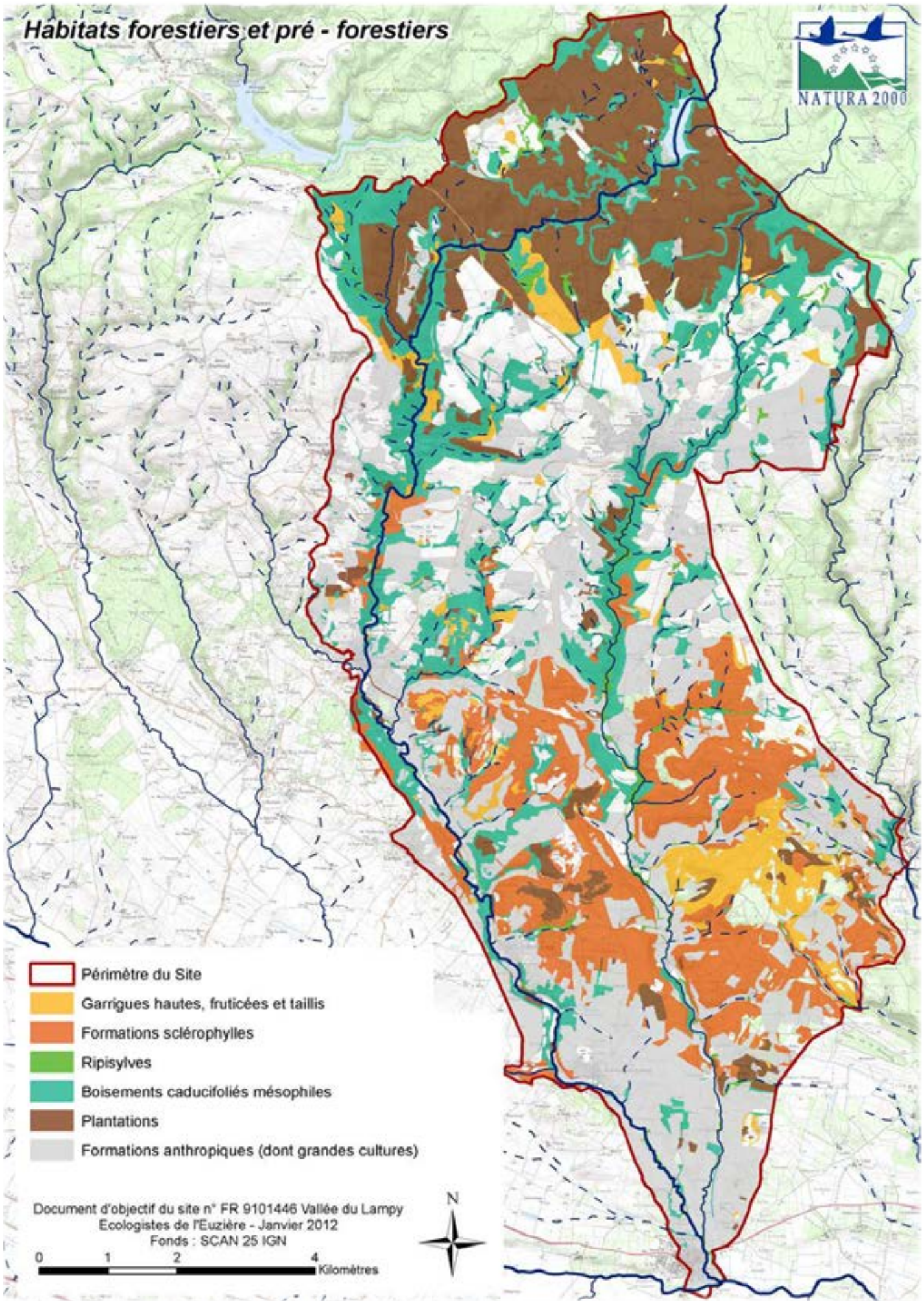

Carte 39a : habitats forestiers et pré-forestiers 1/2

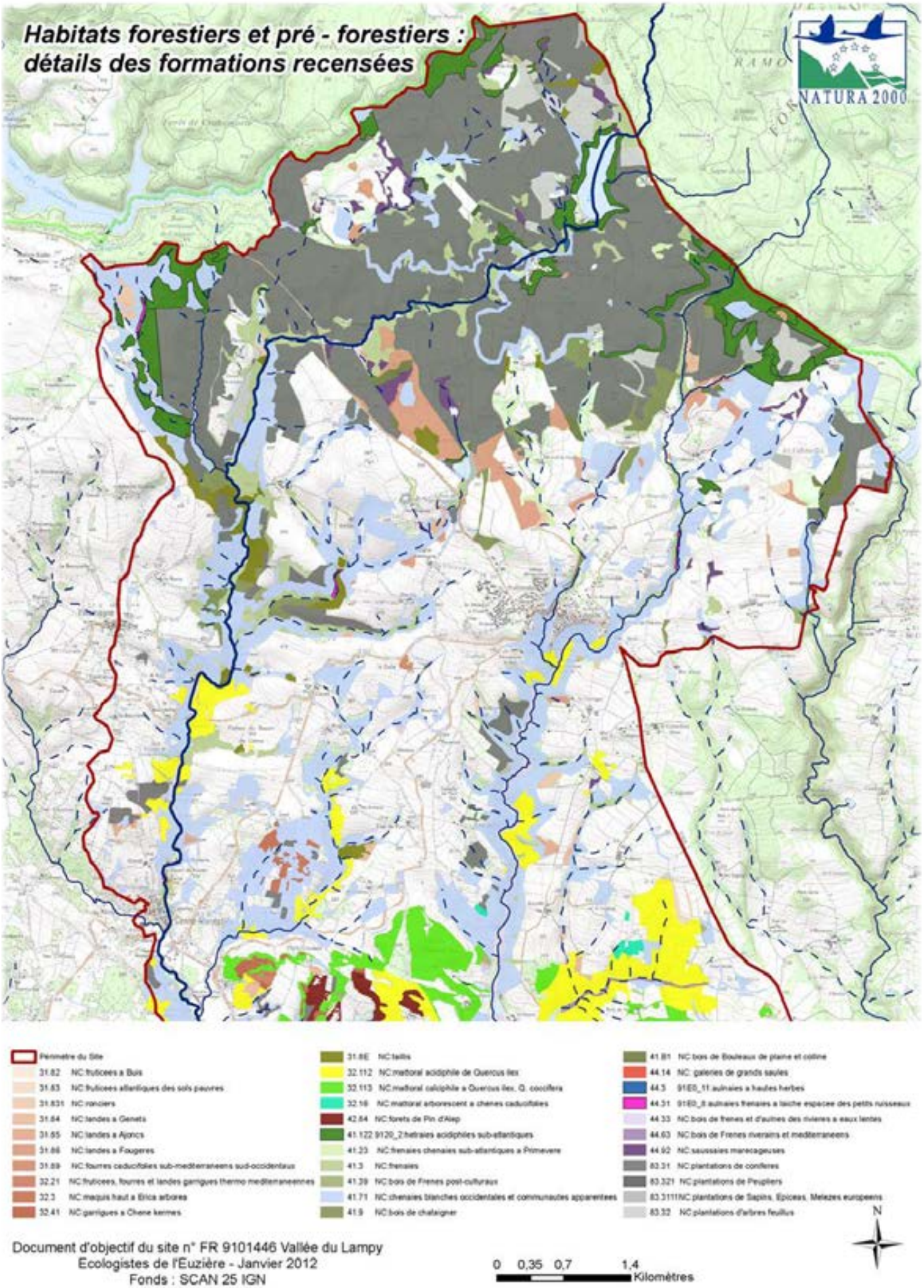

Carte 39b : habitats forestiers et pré-forestiers 2/2

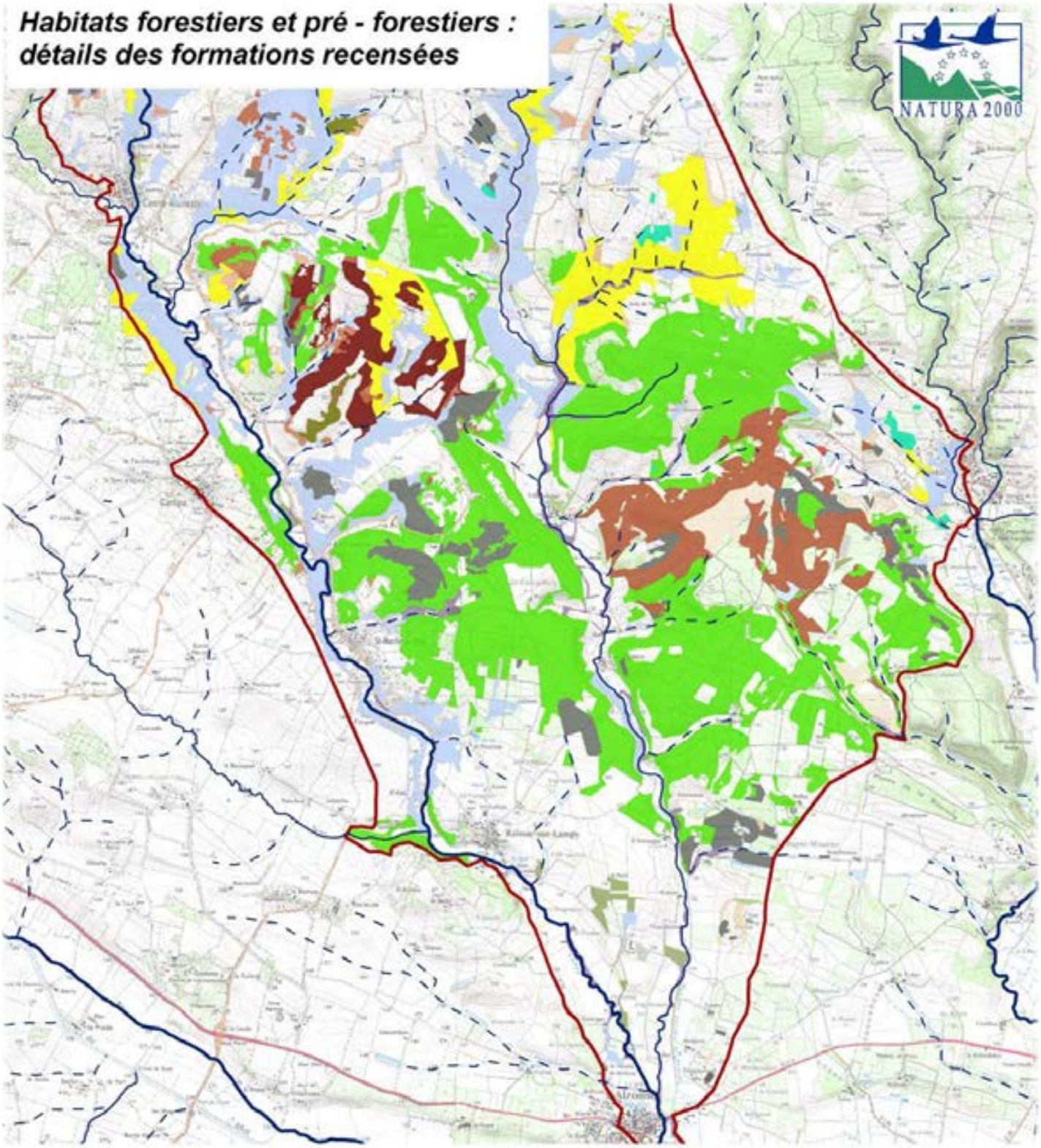

Périmètre du Site
31.82 NC:fruticoes a Buis
31.83 NC:fruticoes atlantiques des sols pauvres
31.831 NC:ronciers
31.84 NC:landes a Genets
31.85 NC:landes a Ajoncs
31.86 NC:landes a Fougeres
31.89 NC:fourres caducifolies sub-mediterraneens sud-occidentaux
32.21 NC:fruticoes, fourres et landes garrigues thermo mediterraneennes
32.3 NC:maquis haut a Erica arborea
32.41 NC:garrigues a Chene kermes
31.8E NC:taillis
32.112 NC:matorral acidiphile de Quercus ilex
32.113 NC:matorral calciphile a Quercus ilex, Q. coccifera
32.16 NC:matorral arborescent a chenes caducifolies
42.84 NC:forets de Pin d'Alep
41.122 9120_2:hetraies acidiphiles sub-atlantiques
41.23 NC:frenaies chenaies sub-atlantiques a Primevere
41.3 NC:frenaies
41.39 NC:bois de Frenes post-culturaux
41.71 NC:chenaies blanches occidentales et communautes apparentees
41.9 NC:bois de chataigner
41.81 NC:bois de Bouleaux de plaine et colline
44.14 NC: galeries de grands saules
44.3 91E0_11:aulnaies a hautes herbes
44.21 91E0_8:aulnaies frenaies a laiche espacee des petits ruisseaux
44.33 NC:bois de frenes et d'aulnes des rivieres a eaux lentes
44.63 NC:bois de Frenes riverains et mediterraneens
44.92 NC:saussaies marecageuses
83.31 NC:plantations de coniferes
83.321 NC:plantations de Peupliers
83.3111NC:plantations de Sapins, Epicees, Melezes europeens
83.32 NC:plantations d'arbres feuillus

Document d'objectif du site n° FR 9101446 Vallée du Lampy
Ecologistes de l'Euzière - Janvier 2012
Fonds : SCAN 25 IGN

0 0,35 0,7 1,4 Kilomètres

N

Hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à *Ilex* et parfois *Taxus*

Code N2000	***9120***
Code Corine	***41.12***

Position phytosociologique :

Sous allliance : Ilici aquifoliae - Fagenion sylvaticae

Surface sur le site

177,5 ha		
%	***31,3 %***	***68,6 %***
Bon état	*Etat moyen*	*Mauvais état*

Habitats élémentaires présents

Intitulé	*Code Natura 2000*	*Code Corine*
Hêtraies-chênaies collinénennes à Houx	9120 - 2	41.12

Description de l'habitat

Ces boisements, installés sur sol acide, sont largement dominés par le Hêtre sans pour autant exclure la présence de Chêne pédonculé en mélange. Générant un couvert important et une litière à la fois abondante et persistante, le sous-bois est généralement peu fourni. Le Houx y est ponctuellement présent (bouquets) sans pour autant représenter une strate à part entière.

On retrouve dans la strate herbacée la Mélique à une fleur, la Luzule des bois ainsi que la Canche fléxueuse.

Dynamique et confusions possibles

On retrouve ces boisements en limite nord du site, à des altitudes minimales de 500 m. La composition floristique observée ainsi que la proximité immédiate des boisements de chênes blanc d'influence supra-méditerranéenne nous conduisent à rattacher ces boisements aux hêtraies collinéennes et non montagnardes qui ne sont pas citées en dessous des 600 m en condition plus continentale.

Cette situation de transition entre deux étages biogéographiques ne rend pas la lecture de ces boisements aisée. Cependant, la présence ponctuelle d'*Hypericum androsaemum* nous permet de mettre en lumière les collinéennes présentes sur le site.

Espèces diagnostiques

Nom scientifique	*Nom vernaculaire*	*dom*	*ab*	*ind*	*pat*
Fagus sylvatica L.	*Hêtre*	•			
Melica uniflora Retz.	*Mélique à une fleur*		•		
Athyrium filix-femina (L.) Roth	*Fougère femelle*		•		
Deschampsia flexuosa (L.) Trin.	*Canche flexueuse*		•		
Ilex aquifolium L.	*Houx*		•		
Luzula sylvatica (Huds.) Gaudin	*Luzule des bois*		•		
Teucrium scorodonia L.	*Germandrée scorodoine*		•		
Hypericum androsaemum L.	*Androsème*			•	
Ruscus aculeatus L.	*Fragon petit houx*				
Crataegus monogyna Jacq.	*Aubépine*				

Enjeux

Sur le plan botanique, ces hêtraies rassemblent des espèces communes pour la région. Elles représentent localement les plus anciens boisements du site et offrent à ce titre des potentialités pour l'avifaune nicheuse (cortège des pics diversifié sur les parcelles inventoriées).

Répartition nationale

Etage collinéen des régions sous influence atlantique.

Répartition et localité de référence sur le site

Ces boisements sont présents à partir de 500 mètres d'altitude sur le site, principalement sur les communes de Saissac (secteurs des Cabanelles, du Lampy vieux, le Fagal, Coumejeanne) et de Villemagne (secteur du Guillermet).

Les parcelles présentes sur la commune de Villemagne, au lieu dit «la Coumejeanne», sont les plus représentatives de cet habitat à l'échelle du site.

Etat de conservation, menaces existantes et potentielles

D'une manière générale, les parcelles étudiées au cours du diagnostic présentaient un état de conservation jugé mauvais (68 %) à moyen (31 %).

Les principaux facteurs qui entrent en comptent dans l'évaluation de cet état sont :

Critères	Valeur seuil *
Très gros bois par hectare (Diamètre > 70cm)	< 1/ha
Quantité de bois morts (diamètre > 35 cm) à l'hectare (sur pied ou au sol)	< 1/ha

** considérée à l'échelle de la parcelle étudiée sur le terrain.*

Les boisements concernés sont pour la plupart d'entre eux trop jeunes pour présenter des arbres et du bois mort de gros diamètre (principaux critères attribuant un état de conservation défavorable à cet habitat).

Remarques

De nombreuses parcelles recensées sont de petite taille et ne constituent pas de réels peuplements d'ambiance forestière (bord d'étang...). Elles présentent cependant les principaux éléments floristiques discriminants.

Carte 40 : hêtraies atlantiques acidophiles à sous-bois à Ilex et parfois Taxus

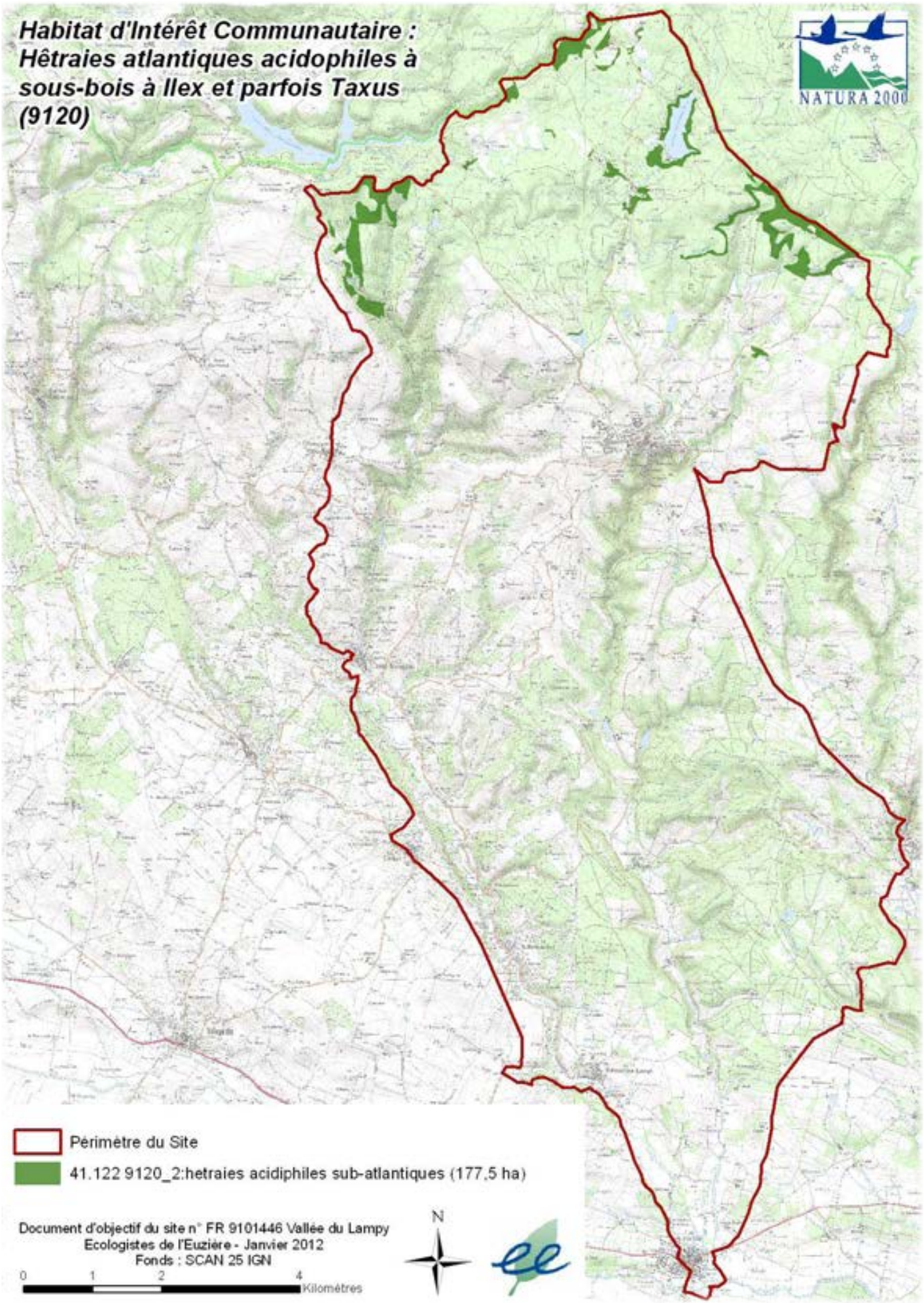

Carte 41 : état de conservation des Hêtraies

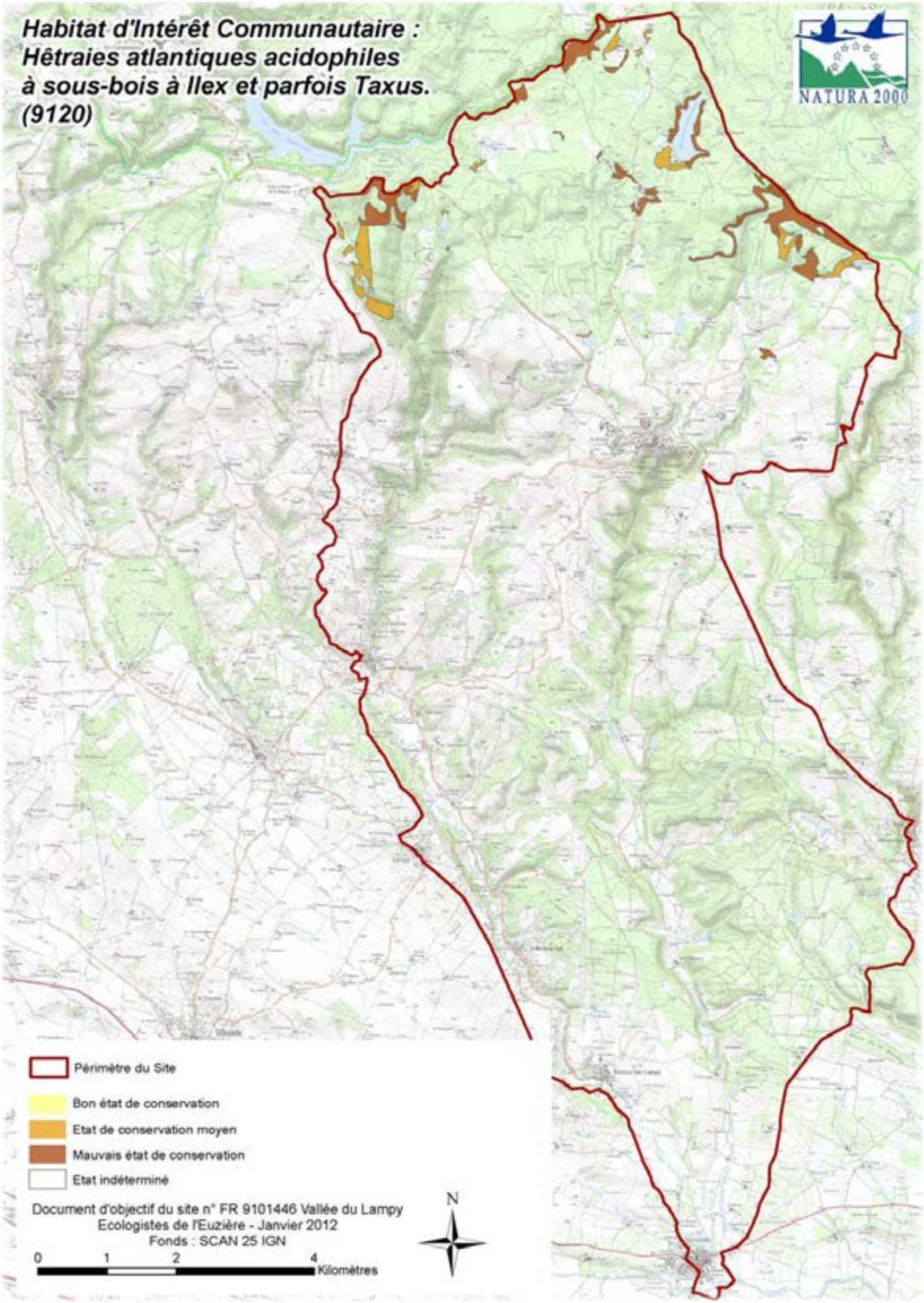

Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* *

Code N2000	***91E0***
Code Corine	***44.3***

Position phytosociologique :

Sous allliance : Alno-padion

Surface sur le site

4,64 ha		
%	***13,9 %***	***86 %***
Bon état	*Etat moyen*	*Mauvais état*

Habitats élémentaires présents

Intitulé	*Code Natura 2000*	*Code Corine*
Aulnaies - frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux	91E0 - 8	44.3
Aulnaies à hautes herbes	91E0 - 11	41.12

Description de l'habitat

On retrouve ces boisements au niveau des rivières et ruisselets de faible débit, généralement dans des débits lents.

Théoriquement liés à un régime d'exondation permettant un apport régulier de matière organique, ces peuplements ne se retrouvent ici que sous des formes très réduites pour lesquelles une réelle ambiance forestière est peu observée.

Dynamique et confusions possibles

La variabilité de ces boisements est importante du fait de la proximité de formations hétérogènes telles que les bois de ravins de tilleuls et d'érables.

Leur dynamique est délicate à caractériser du fait du manque de représentativité de l'habitat par rapport à des formations théoriques. Leur évolution est très certainement lente du fait de la maîtrise amont des régimes de crues, principal facteur dans leur dynamique.

Espèces diagnostiques

Nom scientifique	*Nom vernaculaire*	*dom*	*ab*	*ind*	*pat*
Fraxinus excelsior L.	*Frêne commun*	•			
Chrysosplenium oppositifolium L.	*Dorine à feuilles opposées*		•		
Circaea lutetiana L.	*Circée de Paris*		•		
Athyrium filix-femina (L.) Roth	*Fougère femelle*		•		
Alnus glutinosa (L.) Gaertn.	*Aulne glutineu*			•	
Carex remota L.	*Laiche à fleurs espacées*			•	
Hedera helix L.	*Lierre*			•	
Carex pendula Huds.	*Laiche pendante*			•	
Blechnum spicant (L.) Roth	*Blechnum en épis*			•	

Enjeux

L'état dans lequel se présente cet habitat ne permet pas la présence d'espèces remarquables, tant sur les aspects botaniques que faunistiques. Cela étant, ces boisements participent localement à une diversification des habitats et ainsi des niches écologiques.

Répartition nationale

Présents sur une large partie de la facade océanique, on ne les retrouve qu'à travers de petites parcelles. Historiquement, ces forêts ont subi d'importantes pressions et se retrouvent dans des situations de quasi refuge dans les vallées boisées.

Répartition et localité de référence sur le site

Ces boisements sont présents à partir de 500 mètres d'altitude sur le site, principalement sur les communes de Saissac (secteurs des Cabanelles, du Lampy vieux, le Fagal, Comejeanne) et de Villemagne (secteur du Guillermet).

Etat de conservation, menaces existantes et potentielles

D'une manière générale, les parcelles étudiées au cours du diagnostic présentent un état de conservation jugé mauvais.

Les principaux facteurs qui entrent en comptent dans l'évaluation de cet état sont :

Critères	Valeur seuil *
Nombre de tres gros bois (Aulnes ou Ormes de diamètre > 40 cm, peupliers ou frênes de diamètre > 70 cm)	*< 1.ha*
Quantite de bois morts (diametre > 35 cm) a l'hectare (sur pied ou au sol)	*< 1*

** considérée à l'échelle de la parcelle étudiée sur le terrain.*

A la différence des hêtraies atlantiques, l'état de conservation constaté est lié à la jeunesse de ces peuplements, mais également à leur manque de représentativité par rapport au référentiel utilisé ici.

Carte 42 : forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior

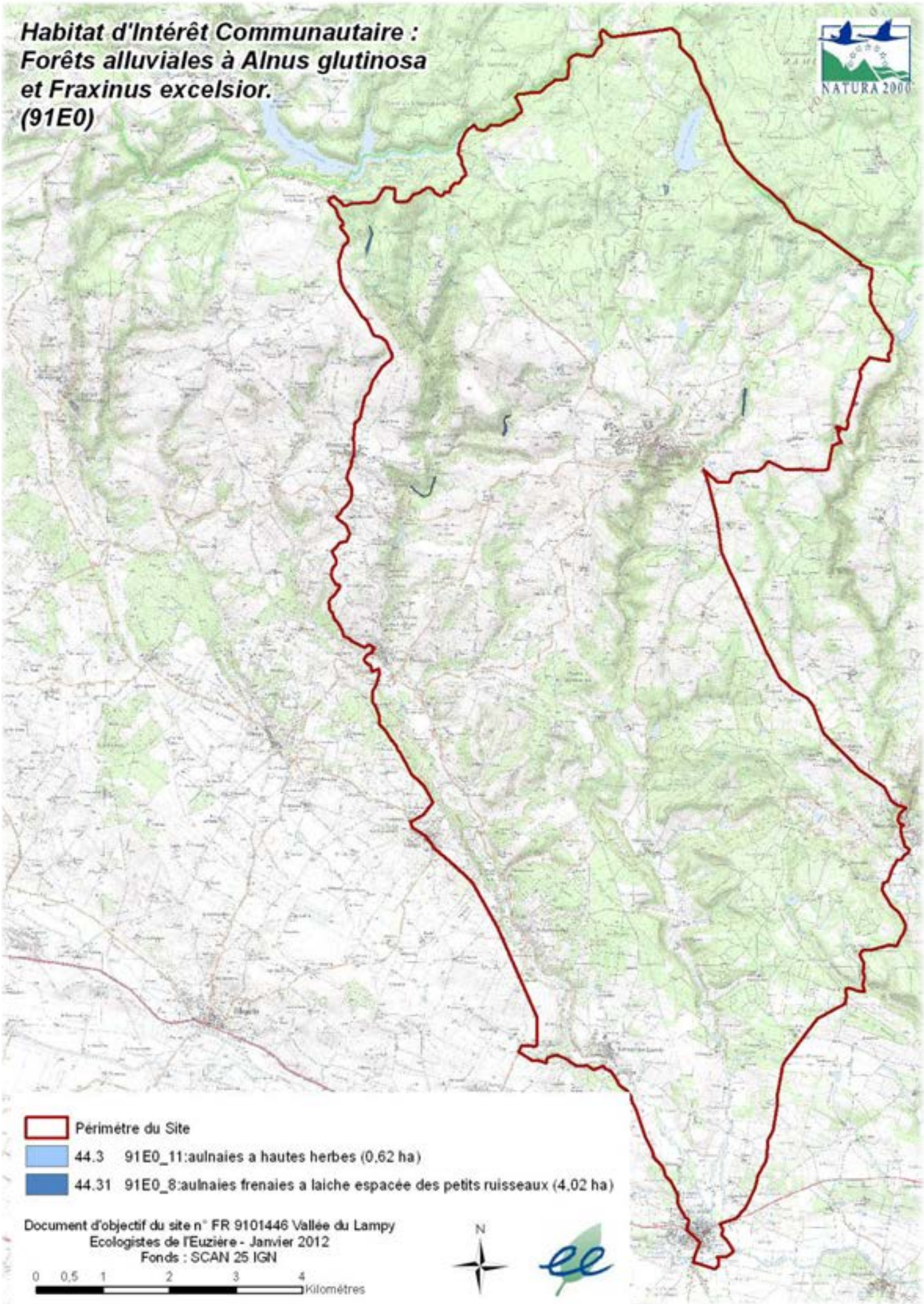

Carte 43 : état de conservation des forêt alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior

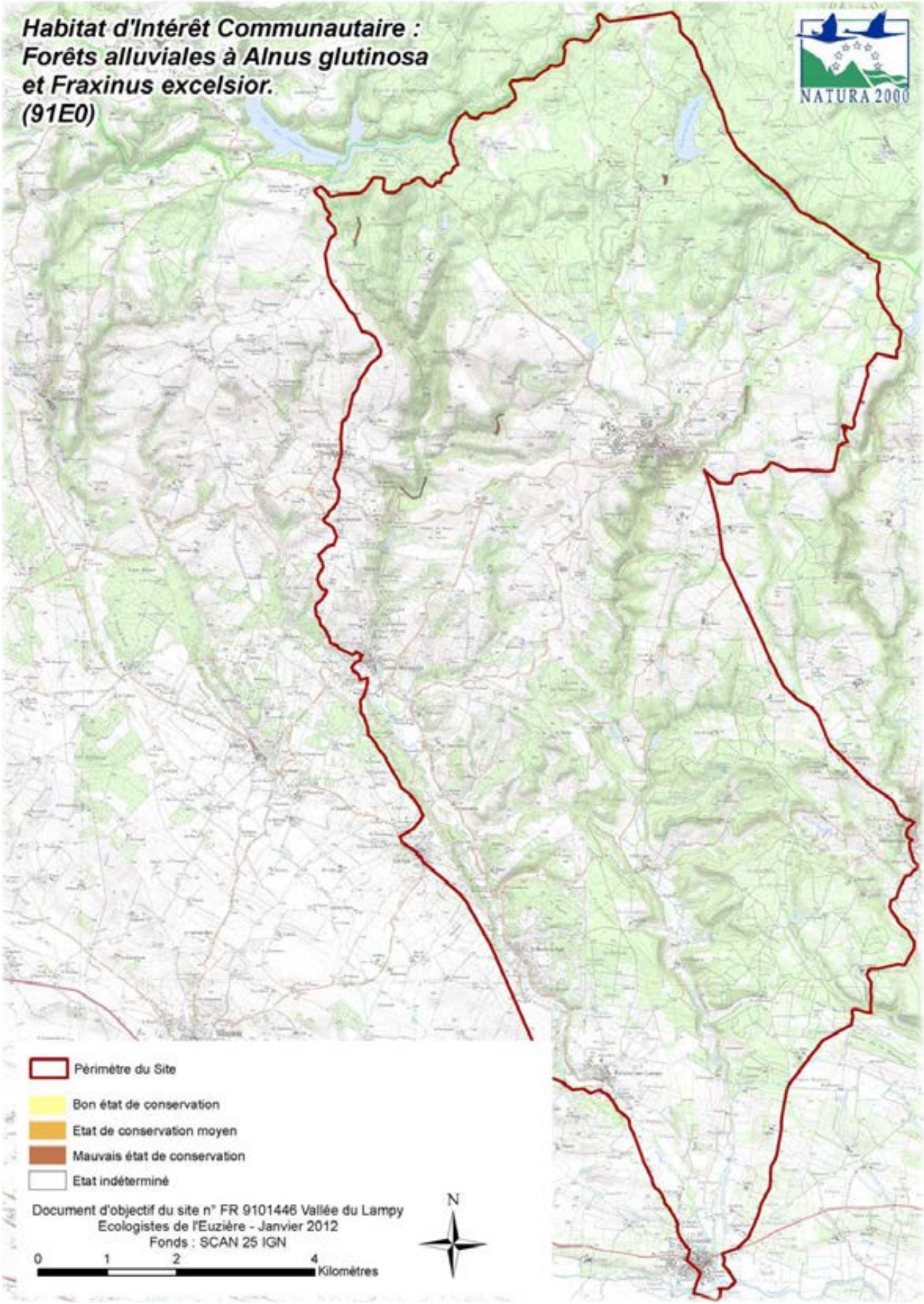

III.3.3. Habitats humides

III.3.3.1. Description et caractéristiques locales

Le site présente un nombre important de petites retenues collinaires dépassant rarement 1 hectare de surface. On retrouve sur leur périphérie un certain nombre d'habitats humides dont les objectifs de conservation sont rappelés dans le cadre de la Loi sur l'eau. Ces derniers accueillent des cortèges d'espèces originaux sur le site, tant sur le plan botanique qu'entomologique.

Ce sont bien les prairies humides qui constituent le plus grand intérêt patrimonial. Ces habitats, soumis à de fortes pressions au cours des dernières décennies, possèdent un fonctionnement original et souvent complémentaire des prairies mésophiles attenantes. Ainsi, ils représentent un réel intérêt, tant pour les systèmes agropastoraux existant localement que pour les cortèges d'espèces qui les fréquentent.

Tableau 30 : distribution des habitats humides à l'échelle du site

Code Corinne	Code Natura 2000	Habitats humides du site	Surface (ha)	Proportion à l'échelle du site
22.1	/	Eaux douces	9,16	*0,10*
22.12	/	Eaux mésotrophes	5,30	*0,06*
22.13	/	Eaux eutrophes (bleu-vert)	31,38	*0,35*
22.14	/	Eaux dystrophes (brun)	7,56	*0,08*
22.341	3170_1	Petits gazons amphibies méditerranéens	0,41	*0,01*
22.411	/	Couvertures de Lemnacées	0,05	*0,00*
22.421	/	Groupements de grands Potamots	0,10	*0,00*
22.422	/	Groupements de petits Potamots	0,04	*0,00*
37.22	/	Prairies à Jonc acutiflore	13,47	*0,15*
37.311	6410_4	Prairie à Molinie/pelouses hygrophiles paratourbeuses thermophiles subméditerranéennes	1,73	*0,02*
37.312a	6410_6	Prairie à Molinie/prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques	10,74	*0,12*
37.312b	6410_9	Prairie à Molinie hygrophiles acidiphiles atlantiques	1,28	*0,01*
51.11	7110_1	Tourbieres hautes actives	1,06	*0,01*
54.11	/	Sources d'eaux douces pauvres en bases	0,09	*0,00*
89.22	/	Fosses et petits canaux	0,71	*0,01*
		Total Résultat	83,14	

Figure 9 : graphique de la répartition des habitats humides à l'échelle du site

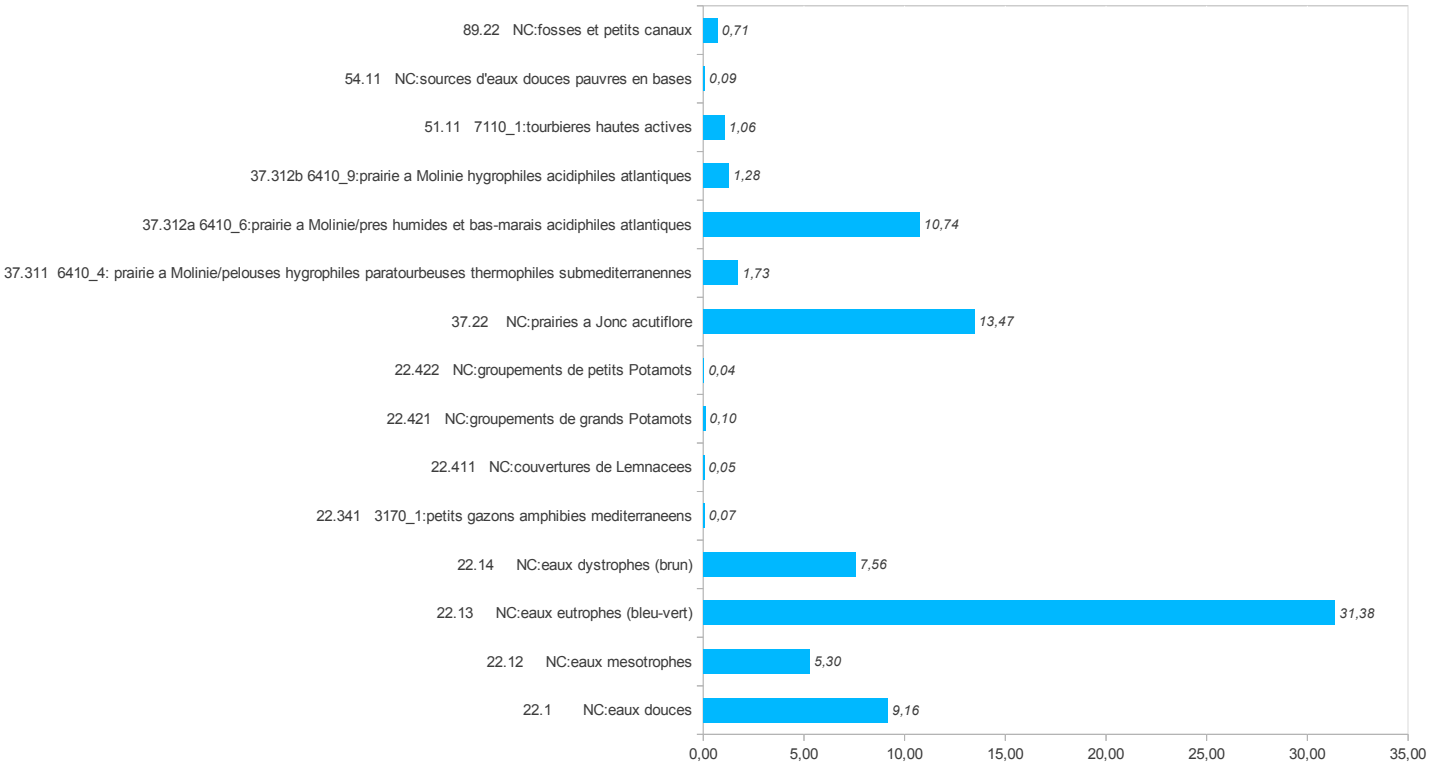

III.3.3.2. Etat de conservation et menaces

De la même manière que pour les prairies naturelles et semi-naturelles du site, les biotopes humides utilisés à des fins agricoles apparaissent dans des états de dégradation préoccupants. Les communautés végétales sont bien souvent simplifiées sur le plan de la structure ou de la composition, et les atteintes directes (remblaiement, mise à nu par le passage d'engins...) sont fréquentes, bien que localisées.

Le site accueille cependant un habitat remarquable régionalement (les gazons amphibies à Isoëte de Durieu du domaine de Peyremale) et dans une forme tout à fait originale sur le plan national puisque les populations d'espèces patrimoniales y figurent dans des tailles exceptionnelles (plusieurs milliers d'individus).

Le cas de la tourbière des Cabannelles doit être pleinement considéré : cette parcelle est la seule localité du site à accueillir cet habitat et dans une forme déjà très dégradée. Les menaces qui ont conduit à ce constat sont toujours en place actuellement.

Carte 44 : habitats humides sur le site

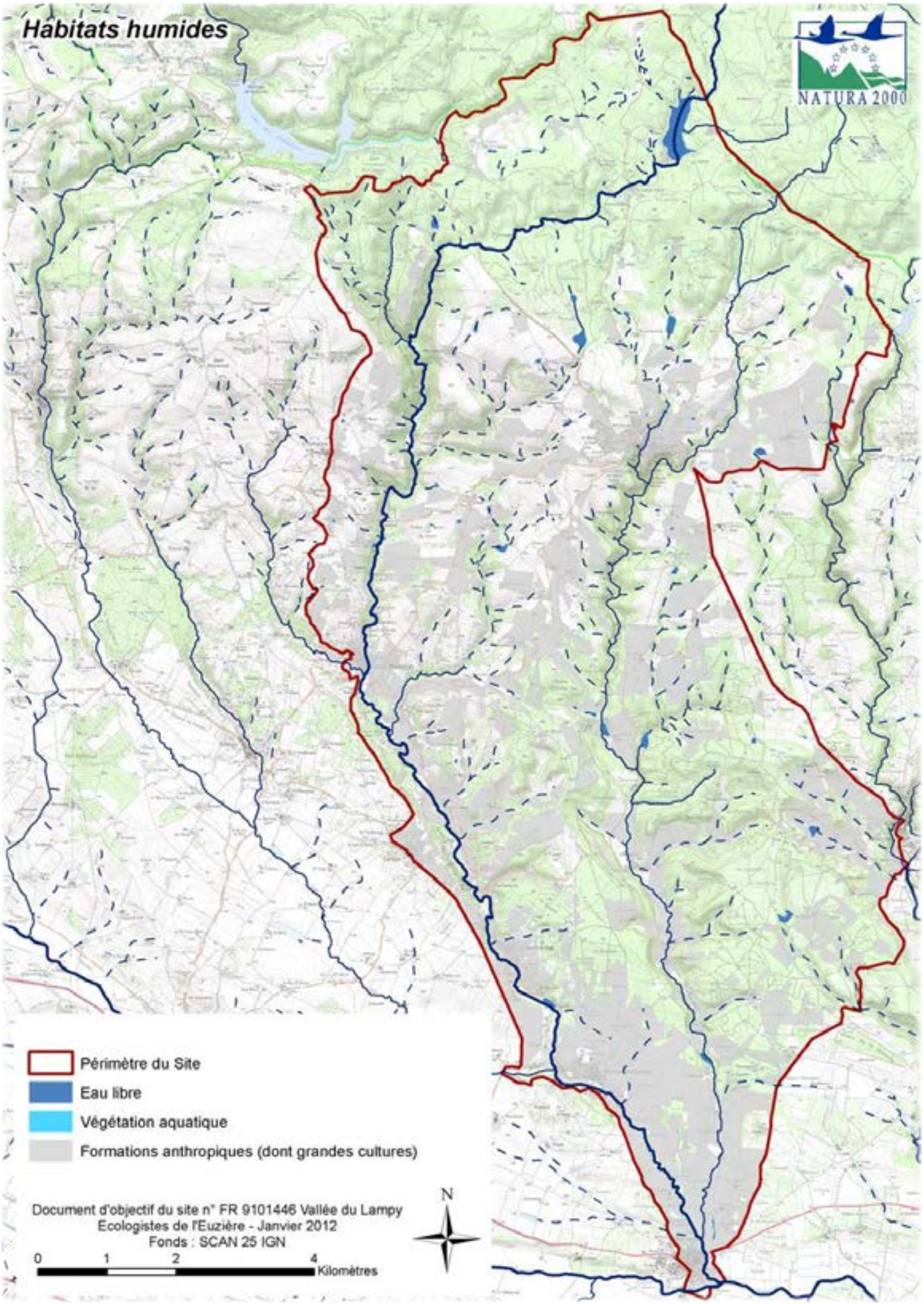

Carte 45a : différentes formations recensées dans les habitats humides 1/2

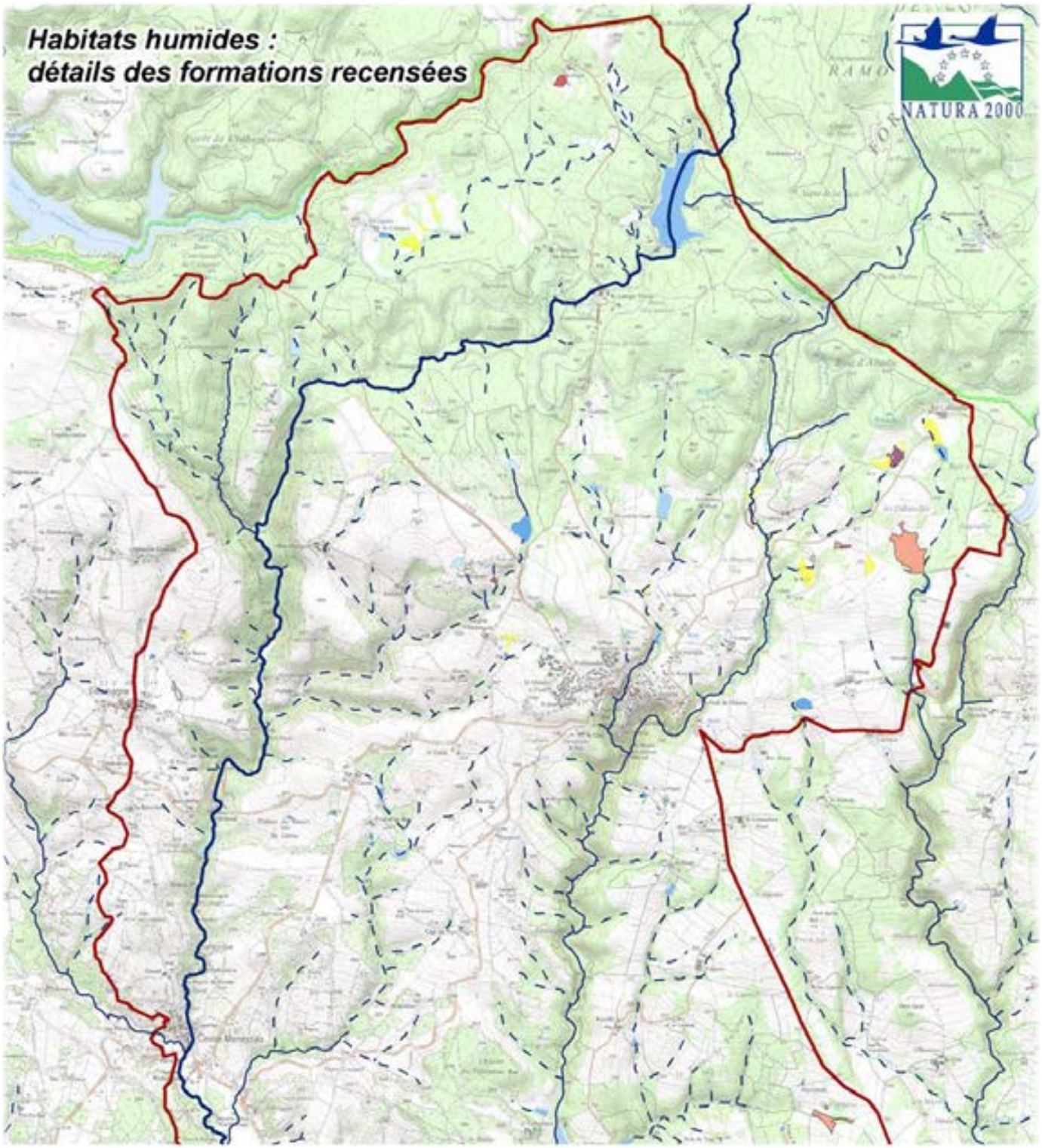

Périmètre du Site
22.1 NC:eaux douces
22.12 NC:eaux mesotrophes
22.13 NC:eaux eutrophes (bleu-vert)
22.14 NC:eaux dystrophes (brun)
22.341 3170_1:petits gazons amphibies mediterraneens
22.411 NC:couvertures de Lemnacees
22.421 NC:groupements de grands Potamots
22.422 NC:groupements de petits Potamots
37.22 NC:prairies a Jonc acutiflore
37.311 6410_4: prairie a Molinie/pelouses hygrophiles paratourbeuses thermophiles submediterranennes
37.312a 6410_6:prairie a Molinie/pres humides et bas-marais acidiphiles atlantiques
37.312b 6410_9:prairie a Molinie hygrophiles acidiphiles atlantiques
51.11 7110_1:tourbieres hautes actives
54.11 NC:sources d'eaux douces pauvres en bases
89.22 NC:fosses et petits canaux

Document d'objectif du site n° FR 9101446 Vallée du Lampy
Ecologistes de l'Euzière - Janvier 2012
Fonds : SCAN 25 IGN

0 0,35 0,7 1,4 Kilomètres

N

Carte 45b : différentes formations recensées dans les habitats humides 2/2

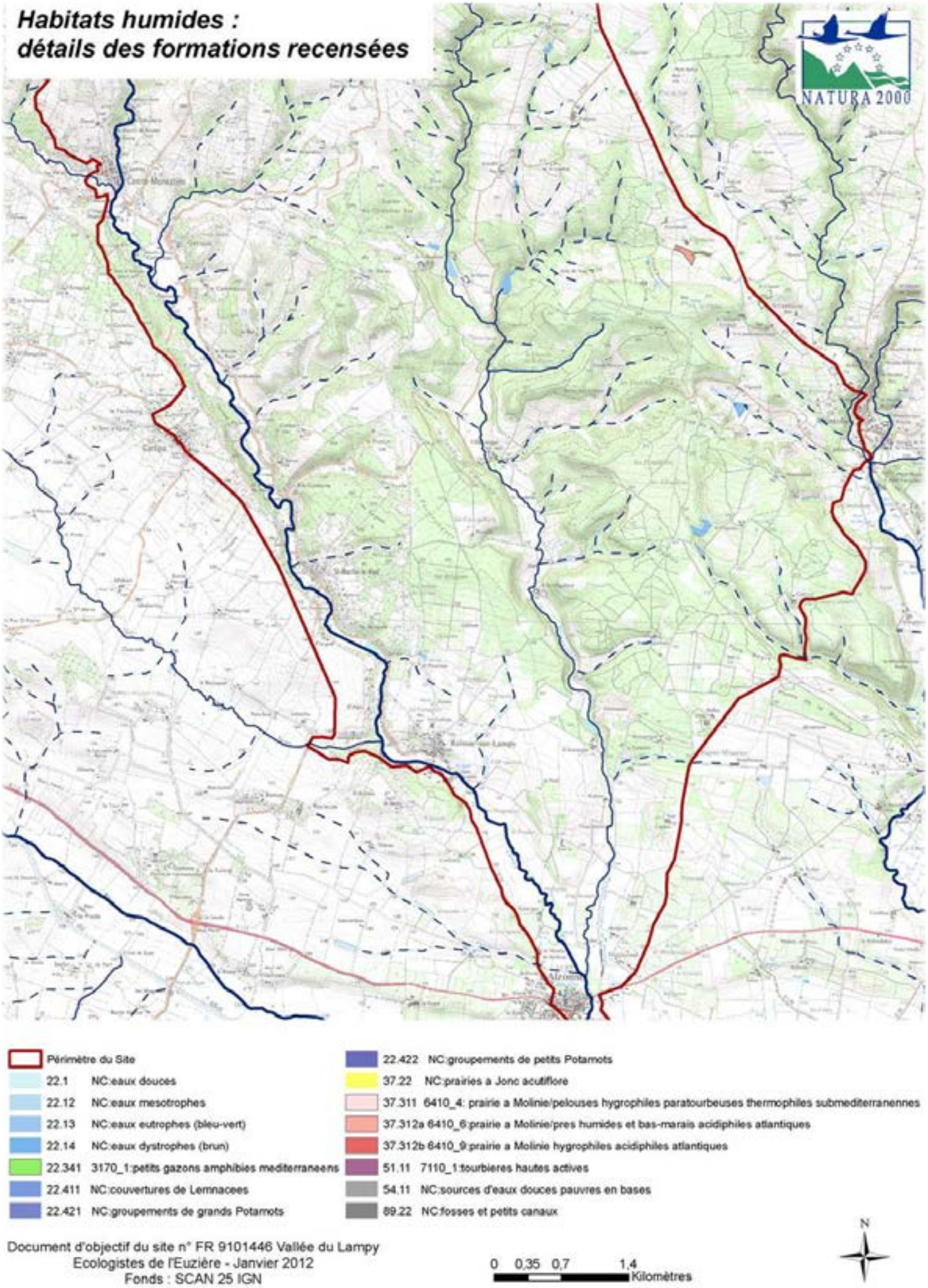

Gazons amphibies méditerranéens *

Code N2000	**3170 ***
Code Corine	22.34

Position phytosociologique :

Alliance : Isoetion durieui

Surface sur le site

0,41 ha		
-	-	-
Bon état	*Etat moyen*	*Mau-vais état*

Habitats élémentaires présents

Intitulé	*Code N2000*	*Code Corine*
Mares temporaires méditerranéennes à Isoètes	***3170 - 1***	***22.3411***

Description de l'habitat

La végétation de ces habitats est directement liée à des conditions abiotiques très spécifiques : rythmes d'inondations et d'exondations variables dans le temps et la durée, fragilité et faible productivité des sols... Ces fortes contraintes favorisent les espèces de faible taille et peu compétitrices telles que les ptéridophytes.

Les mares temporaires se retrouvent ici sur des substrats acides à neutres au caractère oligotrophe, souvent à la faveur de dépressions de taille variable.

Dans le cas présent, les gazons à Isoète prennent place dans un contexte prairial (prairie de fauche méditerranéenne - 6510) soumis à un engorgement ponctuel.

Dynamique et confusions possibles

L'introgression des deux communautés est ici très marquée et destabilisante. Le caractère prairial est maintenu par un régime de fauche et de pâturage.

Espèces diagnostiques

Nom scientifique	*Nom vernaculaire*	*dom*	*ab*	*ind*	*pat*
Isoetes duriei	*Isoète de Dirieux*			•	*PN*
Exaculum pusillum	*Cicendie fluette*			•	*Det. Znieff*
Kickxia commutata	*Linaire grecque*			•	*PN*
Anagallis minima	*Mouron nain*			•	*Det. Znieff*
Trifolium filiforme	*Trèfle à petites fleurs*			•	*RR*
Juncus capitatus	*Jonc à inflorescences globuleuses*		•	•	
Serapias lingua	*Sérapias à languette*			•	

Enjeux

Les mares temporaires méditerranéennes sont reconnues pour la diversité et la patrimonialité des espèces qui les composent, et cela dans bien des groupes taxonomiques différents. Les éléments de la faune et surtout de la flore qui s'y observent sont généralement discrets et peu connus. Parallèlement à cela, d'importants niveaux de menace pèsent sur ces formations, bien souvent involontairement étant donné le caractère discret de ces habitats.

Nous nous trouvons bien dans cette configuration puisque les gazons amphibies présents sur le site de

Peyremale sont imbriqués à un milieu prairial, rendant ainsi délicate leur identification et leur délimitation. En l'état actuel des choses, la bonne volonté du propriétaire et exploitant a jusque-là permis une remarquable conservation de ces biotopes et des espèces qui les composent. L'Isoète de Durieu est ici présent sous la forme de plusieurs milliers d'individus, conférant à cette station une importance nationale majeure.

Répartition nationale

Habitat particulièrement réduit en terme de surface, il n'est présent en Languedoc-Roussillon que sur un faible nombre de localités.

Répartition et localité de référence sur le site

Observé en un seul endroit au sein d'un domaine agricole ayant déjà intégré les sensibilités et enjeux de cet habitat. Une unique localité observée sur le domaine de Peyremale (commune de Montolieu).

Etat de conservation, menaces existantes et potentielles

Les prairies qui accueillent ces gazons sont actuellement et historiquement conduites selon des régimes de fauche et de pâturage ovin et bénéficient d'une prise en compte importante dans les pratiques agricoles du site.

Les principales menaces concernent le changement des conditions abiotiques : enrichissement azoté et organique, perturbation des rythmes d'inondation hivernaux et printaniers et d'exondation estivaux, utilisation de produits phytosanitaires systémiques.

Etudes à développer

L'observation des espèces caractéristiques de cet habitat est délicate dans le contexte prairial dont il est ici question. Il serait pertinent de mener une démarche d'inventaires ciblés sur des stations potentiellement favorables à cet habitat et repérées en 2011 lors du diagnostic, et cela, à l'échelle de l'ensemble du site Natura 2000.

Carte 46 : gazons amphibies méditerranéens

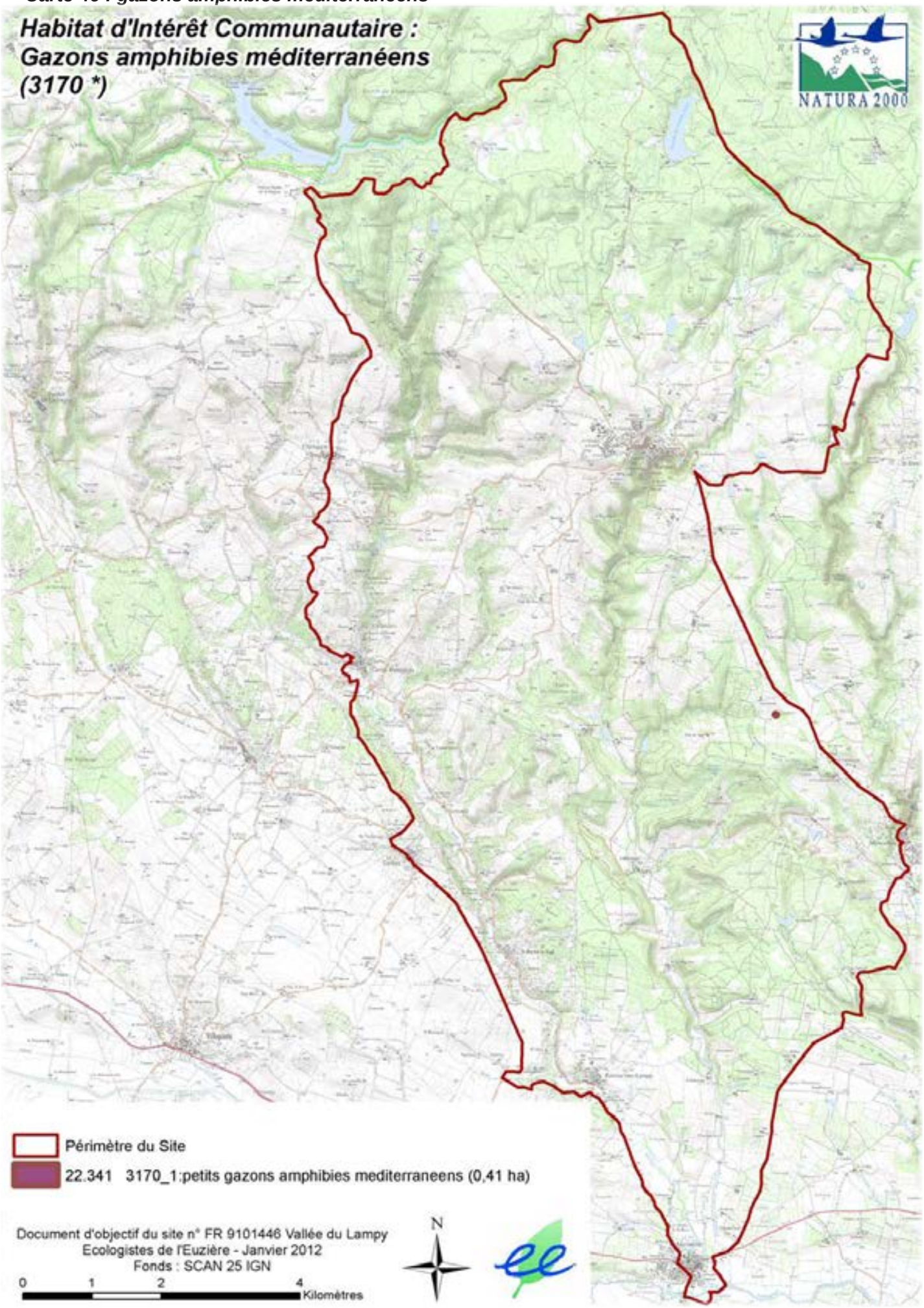

Carte 47 : état de conservation des gazons amphibies méditerranéens

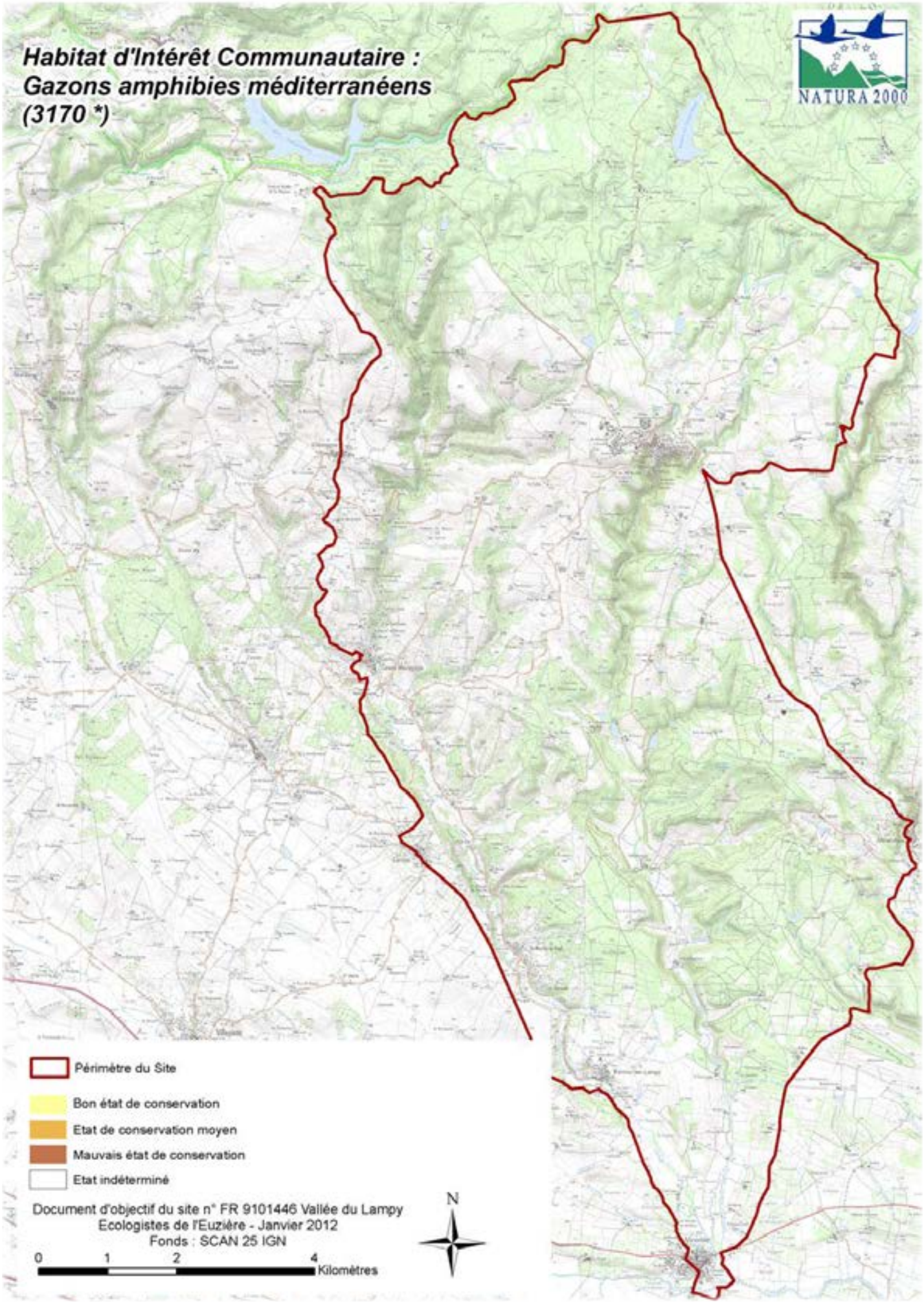

Tourbières hautes actives *

Code N2000	***7110 ****
Code Corine	***51.11***

Position phytosociologique :

Allliance : Sphagnion medii.

Surface sur le site

1,06 ha		
0 %	***0 %***	***100 %***
Bon état	*Etat moyen*	*Mauvais état*

Habitats élémentaires présents

Intitulé	*Code Natura 2000*	*Code Corine*
Végétation des tourbière hautes actives	7110 - 1	51.1

Description de l'habitat

Présent ici sous une forme fragmentaire, cet habitat se présente sous la forme de communautés herbacées hygrophiles. Les sphaignes sont à l'origine de la structuration des communautés, tant sur le plan floristique que du point de vue de la structure. On voit ainsi des buttes de sphaignes s'élever dans les endroits les plus anciens et les plus constants en terme d'alimentation hydrique. Elles accueillent une végétation particulière du fait des conditions de sol et d'hygrométrie très spécifiques. On y rencontrera notamment de belles populations de Rossolis à feuilles rondes. Ces buttes sont parcourues de dépressions sous forme de chenaux ou de rigoles au sein desquelles se développent des espèces caractéristiques (Anagallis tenella par exemple).

Dynamique et confusions possibles

Largement dépendantes des apports hydriques ombrotrophes qui conditionnent la décomposition de la matière organique, ces formations peuvent rapidement évoluer vers des faciès des prairies humides en cas de changement.

On observe ainsi sur le site une colonisation progressive des faciès les plus méso-hygrophiles par la Linaigrette engainante, témoignant d'une modification des conditions abiotiques profondes.

Espèces diagnostiques

Nom scientifique	*Nom vernaculaire*	*dom*	*ab*	*ind*	*pat*
Pedicularis sylvatica L.	*Pédiculaire des bois*		•		
Calluna vulgaris L.	*Callune*		•		
Ranunculus flammula L.	*Petite Douve*		•		
Carum verticillatum L.	*Carvi verticillé*			•	
Anagallis tenella L.	*Mouron délicat*			•	
Sphagnum sp	*Sphaigne*			•	
Drosera rotundifolia L.	*Droséra à feuilles rondes*			•	*PN*

Enjeux

Sur le plan botanique, ces formations accueillent des communautés peu communes hébergeant parfois des espèces patrimoniales d'importance nationale. C'est le cas ici avec la présence d'une importante population de Drosera à feuilles rondes, peu commune et protégée au niveau national.

Parallèlement à cela, ces biotopes rassemblent des conditions de vie intéressantes pour l'entomofaune (lépidoptères rhopalocères) et les reptiles et amphibiens.

Répartition nationale

Généralement recensé aux étages montagnards, cet habitat se rencontre sur le Lampy dans une unique localité et sous une forme fragmentaire, comme c'est souvent le cas en situation collinéenne.

Répartition et localité de référence sur le site

Une seule localité est identifiée localement, sur le secteur des Cabannelles, commune de Saissac.

Etat de conservation, menaces existantes et potentielles

La parcelle concernée présente un état de conservation jugé mauvais, principalement du fait de la présence a priori permanente d'un troupeau bovin viande à l'origine de dégradations physiques (mise à nu du substrat, déstructuration des buttes à sphaignes...) et chimiques (apports azotés).

Les principaux facteurs qui entrent en comptent dans l'évaluation de cet état sont :

Critères	Valeur seuil *
Drains, piétinement bovins, circulation d'engins motorisés, bouses, dépôts...	*> 10 %*

** considérée à l'échelle de la parcelle étudiée sur le terrain.*

Carte 48 : tourbières hautes actives

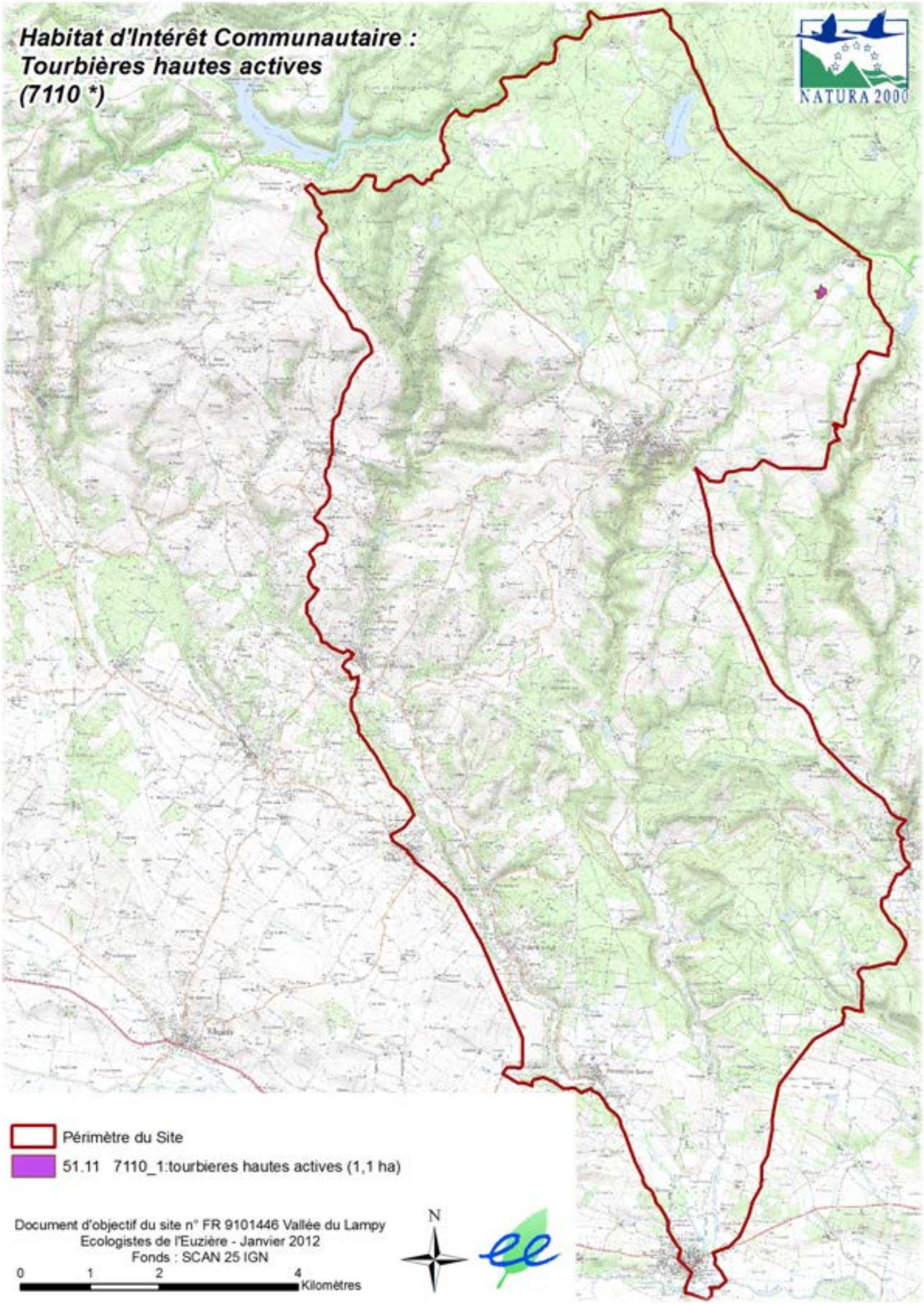

Carte 49 : état de conservation des tourbières hautes actives

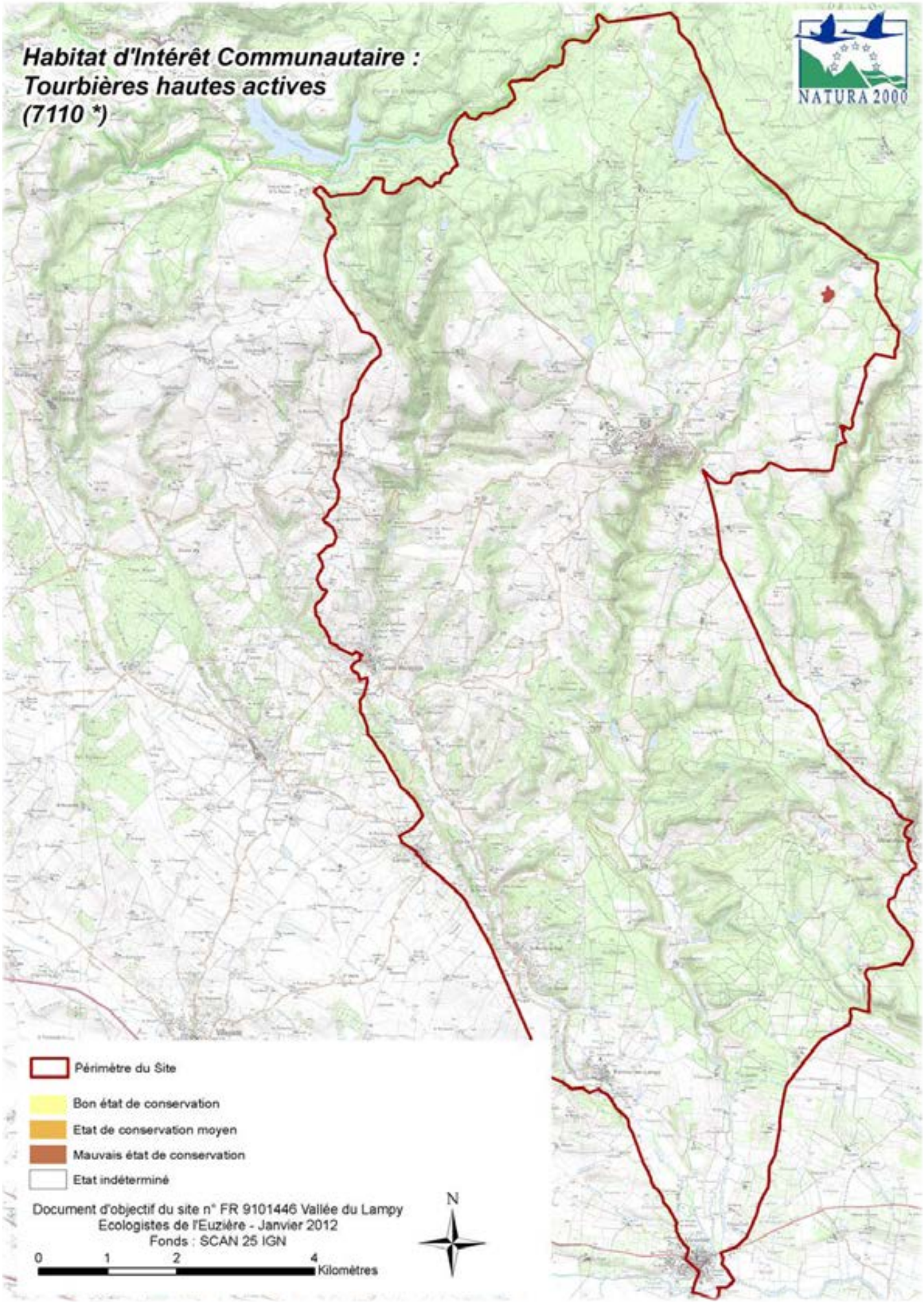

III.4. Synthèse sur les habitats d'intérêt communautaire

Le tableau ci-dessous synthétise les informations recueillies sur les différents habitats d'intérêt communautaire présents sur le site Vallée du Lampy.

Tableau 31 : synthèse sur les habitats d'intérêt communautaire

Intitulé de l'habitat	Non Déterminé *		Bon état		État moyen		Mauvais état		Surface totale de l'habitat (ha)	Menaces
	(ha)	%	(ha)	%	(ha)	%	(ha)	%		
Petits gazons amphibies méditerranéens									**0,41**	- Enrichissement azoté et organique ; - Perturbation des rythmes d'inondation/exondation ; - Utilisation de produits phytosanitaires systémiques.
Pelouses pionnières des dalles calcaires planitaires et collinéennes			0,0	9,3	0,0	3,5	**0,3**	**87,2**	**0,4**	- Surcharge pastorale ; - Abandon pastoral (fermeture).
Mésobromion, pelouses calcicoles marnicoles atlantiques	0,5	0,5	26,9	26,4	9,0	8,9	**65,5**	**64,3**	**101,9**	- Abandon pastoral (fermeture).
Ourlets méditerranéens mésothermes a Brachypode rameux					9,5	32,5	**19,6**	**67,5**	**29,1**	- Abandon pastoral (fermeture) ; - Dégradations (dépôts de déchets, traces de véhicules).
Pelouses à thérophytes méditerranéennes mésothermes					**6,2**	**58,5**	4,4	41,5	**10,5**	
Prairie à Molinie/pelouses hygrophiles paratourbeuses thermophiles subméditerranéennes					0,7	37,9	**1,1**	**62,1**	**1,7**	- Drainage ; - Abandon pastoral (fermeture).
Prairie à Molinie/prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques			1,9	17,5			**8,9**	**82,5**	**10,7**	
Prairie à Molinie hygrophiles acidiphiles atlantiques	0,2	17,6	**1,0**	**78,5**			0,0	3,8	**1,3**	
Prairies fauchées méso-hygrophiles méditerranéennes	1,4	3,1			**22,8**	**52,1**	19,6	44,7	**43,7**	- Surexploitation (fauche et pâturage et intensifs) ; - Conversion en prairies artificielles suite à des épisodes de sécheresse répétitifs.
Prairies fauchées mésophiles a méso-xérophiles thermo-atlantiques	35,5	5,6	8,4	1,3	149,3	23,5	**441,1**	**69,5**	**634,3**	
Hêtraies acidiphiles sub-atlantiques					55,6	31,3	**121,9**	**68,7**	**177,5**	- Conversion en plantation de résineux ;
Aulnaies à hautes herbes							**0,6**	**100,0**	**0,6**	- Coupes trop fréquentes.
Aulnaies frênaies à Laiche espacée des petits ruisseaux					0,6	16,1	**3,4**	**83,9**	**4,0**	
Tourbières hautes actives							**1,1**	**100,0**	**1,1**	- Surcharge pastorale.
TOTAUX	***37,6***	***3,7***	***38,1***	***3,8***	***253,7***	***24,9***	***687,4***	***67,6***	***1016,9***	

IV. INVENTAIRE DES ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

IV.1. Introduction

Cette partie a pour but d'inventorier les espèces de l'annexe II de la Directive Habitats présentes sur le site, avec leurs habitats vitaux.

Il s'agit d'une synthèse de plusieurs inventaires :

- Les prospections concernant l'écrevisse, réalisées par la Fédération Aude Claire ;

- Les prospections menées par Aquascop concernant l'ichtyofaune (poissons) ;

- Les prospections Loutre, par la recherche d'épreintes, réalisées par Les Ecologistes de l'Euzière ;

- Les inventaires ponctuels sur les chiroptères (chauves-souris) réalisés par Les Ecologistes de l'Euzière.

- Les inventaires ponctuels sur l'entomofaune (insectes) et notamment sur les papillons et libellules réalisés par Les Ecologistes de l'Euzière.

A la suite de ce chapitre sont également présentées brièvement les espèces de l'annexe IV et les autres espèces patrimoniales qui ont pu être répertoriées dans la bibliographie ou observées au cours des prospections.

Ces espèces n'ont pas été activement recherchées et le but de ce DOCOB n'est pas de fournir une liste exhaustive des espèces patrimoniales ou envahissantes présentes sur le site. Cependant, il nous paraissait important de profiter de ce rapport pour compiler quelques unes des informations collectées ou observations réalisées. Cette liste n'est qu'une présentation succincte et non exhaustive de ces espèces et n'a donc pas pour prétention à servir de référence, mais plutôt d'informer sur la richesse globale du site.

Enfin, les recherches bibliographiques ont mis en évidence la présence potentielle d'autres espèces de l'annexe II. Des fiches présentant brièvement ces espèces ont été produites bien que celles-ci n'aient pas été recherchées, cette démarche devant être validée par le Comité de Pilotage du site. Pour chaque espèce de l'annexe II inventoriée, une fiche récapitulative a été produite sous la forme suivante :

Nom français *Nom scientifique*

Code Natura 2000 : 1...

Classification :

Embranchement : .....
Classe : .....
Ordre : .....
Famille : .....
Genre : .....
Espèce : .....

Etat de conservation :
Espèce : _/4
Habitats associés : _/4
Note totale = _/8

Remarque

Statuts :

Directive «Habitats-Faune-Flore» : **.....**
Protection nationale : **.....**
Cotation UICN France : **.....**
Cotation UICN Monde : **.....**
Convention de Berne : **.....**
Convention de Bonn : **.....**

Carte de répartition

Photographie de l'espèce

Répartition en France et en Europe

Répartition de l'espèce

Description

Description l'espèce

Caractéristiques biologiques

Résumé sur la biologie de l'espèce

Description de son habitat et structure de la population

Description des habitats occupés en général

Présence sur le site

Localisation de l'espèce sur le site

Etat de conservation de l'espèce

Résumé sur l'état de conservation de l'espèce

Menaces sur le site

Les menaces pouvant peser sur l'espèce dans le site.

Préconisations de gestion

Eléments favorables à l'amélioration ou au maintient de l'état de conservation de l'espèce.

Etudes et suivis à réaliser

Responsabilité du site pour la conservation de l'espèce

Bibliographie

IV.1.1. Notation de l'état de conservation des espèces

Le calcul des notes attribuées est détaillé ci-dessous. Plus la note est élevée, plus l'état de conservation est bon. En cas de manque d'information, la moyenne a temporairement été attribuée.

Tableau 32 : évaluation de l'état de conservation de l'espèce en tant que telle

Espèce en très mauvais état de conservation – Absente	0
Espèce en mauvais état de conservation avec une dynamique de population défavorable	1
Espèce en état de conservation passable ou inconnu. L'espèce se maintien mais nécessite des mesures de gestion	2
Espèce en bon état de conservation	3
Espèce en très bon état de conservation	4

IV.1.2. Notation de l'état de conservation des habitats associés

Tableau 33 : évaluation de l'état de conservation de l'habitat de l'espèce

Habitats en très mauvais état de conservation, dont la restauration semble impossible	0
Habitats en mauvais état de conservation, dont la restauration semble difficile	1
Habitats en état de conservation inconnu ou dans un état correct, dont la restauration semble techniquement possible	2
Habitats en bon état de conservation, de restauration rapide et facile	3
Habitats en très bon état de conservation, ne nécessitant plus une restauration mais un maintien de conservation	4

IV.1.3. Liste des espèces d'intérêt communautaire « attendues »

IV.1.3.1. Invertébrés

Ecrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*)

IV.1.3.2. Poissons

Barbeau méridional (*Barbus meridionalis*)

Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)

Bouvière (*Rhodeus sericeus amarus*)

IV.2. L’entomofaune d’intérêt communautaire

Même si aucune espèce d’insecte d’intérêt communautaire n’était mentionnée sur le site, trois espèces ont été détectées sans réalisation de prospections spécifiques. Il s’agit :

- de l’Agrion de Mercure (*Coenagrion mercurialis*) ;

- du Grand Capricorne (*Cerambyx cerdo*) ;

- du Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*).

Pour chacune de ces espèces, la cartographie de l’ensemble des zones de présence et la mesure de l’importance des populations ne sont pas réalisables dans le cadre d’une étude de ce type. Ce genre de renseignement demande des études très poussées et donc des moyens financiers importants.

Lucane cerf-volant *Lucanus cervus*

Code Natura 2000 : 1083

Classification :

Embranchement : Arthropodes
Classe : Insectes
Ordre : Coléoptères
Famille : Lucanidés
Genre : Lucanus
Espèce : cervus

Etat de conservation :
Espèce : 3/4
Habitats associés : 2/4
Note totale = 5/8

Cette espèce n'a pas fait l'objet de prospections spécifiques

Statuts :

Directive «Habitats-Faune-Flore» : **annexe II**
Protection nationale : ***/***
Cotation UICN France : ***/***
Cotation UICN Monde : ***/***
Convention de Berne : **annexe III**
Convention de Bonn : ***/***

Répartition en France et en Europe

Le Lucane cerf-volant se rencontre dans toute l'Europe jusqu'à la mer Caspienne et au Proche-Orient, mais semble en déclin au nord de son aire de répartition (notamment aux Pays-Bas, Danemark et Suède). Le Lucane cerf-volant est présent dans toute la France.

Description

Le Lucane cerf-volant est le plus grand coléoptère d'Europe (de 20 à 50 mm pour les femelles et de 35 à 85 mm pour les mâles). Le corps est de couleur brun-noir ou noir, les élytres parfois brunes. Le pronotum est muni d'une ligne discale longitudinale lisse. Chez le mâle, la tête est plus large que le pronotum et pourvue de mandibules brun-rougeâtre de taille variable (pouvant atteindre le tiers de la longueur du corps) rappelant des bois de cerf. Elles sont généralement bifides à l'extrémité et dotées d'une dent sur le bord interne médian ou post-médian.

Le dimorphisme sexuel est bien marqué chez cette espèce. Les femelles ont un pronotum plus large que la tête et des mandibules courtes et plus puissantes.

Il existe 3 stades larvaires. La larve peut atteindre au maximum 100 mm et 20 à 30 g.

Caractéristiques biologiques

Activité

Dans le nord de son aire de répartition, les adultes ont une activité crépusculaire et nocturne. Dans le Midi méditerranéen, les adultes ont aussi une activité diurne. Le Lucane vole en position presque verticale. Le vol est lourd et bruyant. Il utilise ses mandibules pour combattre ses rivaux ou pour immobiliser la femelle lors des accouplements. Des migrations en masse de *Lucanus cervus* sont observées de temps en temps. Celles-ci pourraient faire suite à des périodes de sécheresse.

Cycle de développement

La durée du cycle de développement de cette espèce est de trois à cinq ans, voire plus.

- Les œufs sont déposés à proximité des racines au niveau de souches ou de vieux arbres.

- Les larves ont une biologie peu connue. Il semble qu'elles progressent de la souche vers le système racinaire et il est difficile d'observer des larves de dernier stade.

- A la fin du dernier stade, la larve construit dans le sol, à proximité du système racinaire, une coque nymphale constituée de fragments de bois agglomérés avec de la terre ou constituée simplement de terre. Elle se nymphose à l'automne et l'adulte passe l'hiver dans cette coque nymphale.

- La période de vol des adultes mâles est relativement courte, aux alentours d'un mois. Dans le sud de l'aire de répartition, les adultes mâles de Lucanus cervus sont observés de mai à juillet. Les femelles erratiques, à la recherche de souches, sont encore visibles jusqu'en août. Dans le nord, les observations s'échelonnent d'août à septembre.

Régime alimentaire

Les larves de Lucanus cervus sont saproxylophages. Elles consomment le bois mort, se développant dans le système racinaire des arbres. Bien qu'elles soient essentiellement liées aux chênes (*Quercus spp.*), on peut les rencontrer sur un grand nombre de feuillus, Châtaignier (*Castanea sativa*), pruniers et espèces proches (*Prunus spp.*), frênes (*Fraxinus spp.*), peupliers (*Populus spp.*), aulnes (*Alnus spp.*), tilleuls (*Tilia spp.*), saules (*Salix spp.*), rarement sur des conifères (observations sur pins (*Pinus spp.*), et Thuyas (*Thuja spp.*)).

Description de son habitat et structure de la population

Les larves et imagos sont inféodés aux habitats (forestiers ou non) présentant des arbres sénescents et souches, particulièrement des chênes mais également un grand nombre d'espèces de feuillus (Châtaigner, Cerisier, etc). L'espèce a une place importante dans les écosystèmes forestiers par son implication majeure dans la décomposition de la partie hypogée des arbres feuillus.

Habitats Corine

41. Forêts caducifoliées

43. Forêts mixtes

44. Forêts riveraines, forêts et fourrés très humides

Présence sur le site

Le Lucane cerf-volant est bien représenté sur l'ensemble de la région et plus globalement sur l'ensemble du Midi de la France. Même si cette espèce est certainement en régression, on ne peut pas la considérer comme menacée.

L'espèce a pu être observée de façon fortuite en trois lieux durant les prospections 2011 : deux sur la commune de Villemagne et un sur la commune de Saissac. Cette espèce n'a pas fait l'objet de prospection spécifique.

Etat de conservation de l'espèce

L'espèce semble subir un déclin depuis une cinquantaine d'années, probablement à mettre en relation avec l'introduction du Douglas et la lacune de stades sénescents dans les forêts de feuillus actuelles.

Menaces sur le site

Les menaces pouvant être identifiées sur le site sont les suivantes :

Menaces avérées :

• la progression des plantations de résineux, ces derniers n'étant pas consommés par les larves ;

• une sylviculture peu propice au maintien des arbres sénescents nécessaires à l'espèce.

Etudes et suivis à réaliser

Il serait intéressant de mettre en place un programme d'inventaire afin d'augmenter nos connaissances sur la répartition de cette espèce en France. En parallèle, il serait bon de réaliser des suivis sur la nécromasse disponible (souches, chandelles, chablis, bois mort...) et sur les insectes saproxylophages.

Responsabilité du site pour la conservation de l'espèce

L'espèce étant présente dans toute la France, les menaces qui la concernent ne sont pas spécifiques au site. La responsabilité de ce dernier dans la conservation du Lucane est donc limitée.

Bibliographie

• BENSETTITI F., GAUDILLAT V., (coord.), 2002. - Cahier d'habitat Natura 2000 : Tome 7 : Espèces animales. Muséum National d'Histoire Naturelle, La documentation Française, Paris, 353 p.

• CARRIÈRE J., 1967. - Un rassemblement de Lucanus cervus (L.) dans la garrigue Minervoise (Coleoptera, Lucanioidea). Bulletin de la Société de sciences naturelles de Béziers, 67 : 19-20.

• FIERS V. & al., 1998. - Observatoire du patrimoine naturel des réserves naturelles de France. Analyse et bilan de l'enquête 1996. Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, Réserves naturelles de France, 200 p.

• LUCE J.-M., 1997. - Lucanus cervus (Linné, 1735). p. : 53-58. In VAN HELSDINGEN P.J., WILLEMSE L. & SPEIGHT M.C.D. (eds), Background information on invertebrates of the Habitats Directive and the Bern Convention. Part I - Crustacea, Coleoptera and Lepidoptera. Coll. Nature et Environnement, n° Conseil de l'Europe, Strasbourg, 217 p. 79,

• NOBLECOURT T., 2005. - Site Natura 2000 Bassin du Rebenty : Entomofaune à forte valeur patrimoniale. Rapport de l'ONF, Quillan, 17 p.

• PAULIAN R. & BARAUD J., 1982. - Faune des Coléoptères de France. II. Lucanoidea et Scarabaeoidea. Lechevalier, Paris, 477 p.

Grand Capricorne *Cerambyx cerdo*

Code Natura 2000 : 1088

Classification :

Embranchement : Arthropodes
Classe : Insectes
Ordre : Coléoptères
Famille : Cérambycidés
Genre : Cerambyx
Espèce : cerdo

Etat de conservation :
Espèce : 3/4
Habitats associés : 2/4
Note totale = 5/8

Cette espèce n'a pas fait l'objet de prospections spécifiques

Statuts

Directive «Habitats-Faune-Flore» : **annexe II**
Protection nationale : **Art 2 de l'arrêté du 23 avril 2007**
Cotation UICN France : **statut indéterminé**
Cotation UICN Monde : **vulnérable**
Convention de Berne : **annexe II**
Convention de Bonn : ***/***

Répartition en France et en Europe

Le Grand Capricorne se rencontre dans toute l'Europe jusqu'à la Caspienne sauf dans les pays du nord (Scandinavie, Royaume-unis). Il semble en déclin au nord de son aire de répartition (notamment aux Pays-Bas et en Belgique). Le Grand Capricorne est présent dans presque toute la France, mais il devient rare dans la moitié nord.

Description

Le Grand Capricorne est un des plus grands longicornes d'Europe. Les individus adultes peuvent atteindre 11 à 12 cm, mais en moyenne la taille est comprise entre 2,5 à 6 cm. L'espèce est globalement de couleur brun-sombre à noire avec l'extrémité des élytres brun-rouge. Le sommet de la tête est rugueux avec des stries transversales. Les antennes dépassent l'extrémité des élytres de quatre articles chez le mâle mais celles de la femelle sont plus courtes. Il s'agit de la principale marque de dimorphisme sexuel. Le pronotum est spiculé (couvert de petits pics) avec de fortes rides irrégulières. Les élytres sont luisantes, et finement granuleuses, les rides et les granules s'estompent vers l'arrière.

Caractéristiques biologiques

Les larves de cette espèce sont xylophages et se développent uniquement sur des chênes (Quercus robur, Q. petraea, Q. pubescens, Q. ilex et Q. suber). Le bois consommé est généralement dépérissant. Les imagos se nourrissent de sèves s'écoulant de blessures ou bien de fruits.

Ce longicorne est une espèce principalement de plaine et peut être rencontré dans tous types de milieux comportant des vieux chênes : des milieux forestiers, mais également des arbres isolés comme dans des parcs urbains.

La période de vol des adultes s'étend de juin à septembre selon le contexte météorologique et l'altitude. Ils sont actifs essentiellement la nuit et au crépuscule même si ils peuvent être observés occasionnellement de jour.

Description de son habitat

Milieux forestiers caducifoliés avec du chêne et tous milieux où des vieux chênes sont présents.

Habitats Corine :

41. Forêts caducifoliées

Présence sur le site

L'espèce a été observée de façon fortuite une seule fois durant les prospections 2011, au sud de la commune de Saissac, en limite avec celle de Cenne-Monestiés.

Cette espèce n'a pas fait l'objet de prospection spécifique

Etat de conservation de l'espèce

Comme le Lucane cerf-volant, le Grand Capricorne est bien représenté dans l'ensemble du Midi de la France. Cependant, l'espèce à nettement régressée en Europe au nord de son aire de répartition. La principale cause serait la disparition des habitats forestiers sub-naturels.

Menaces sur le site

Les menaces pouvant être identifiées sur le site sont les suivantes :

Menaces avérées :

• La progression des plantations de résineux, ces derniers n'étant pas consommés par les larves ;

• une sylviculture peu propice au maintien des arbres sénescents nécessaires à l'espèce.

Etudes et suivis à réaliser

Il serait intéressant de mettre en place un programme d'inventaire afin d'augmenter nos connaissances sur la répartition de cette espèce en France. En parallèle, il serait bon de réaliser des suivis sur la nécromasse disponible (souches, chandelles, chablis, bois mort...) et sur les insectes saproxylophages.

Responsabilité du site pour la conservation de l'espèce

L'espèce étant présente dans une grande partie de la France, les menaces qui la concernent ne sont pas spécifiques au site. La responsabilité de ce site dans la conservation du Grand Capricorne est donc limitée.

Bibliographie

BACHILLER BACHILLER P. 1981.- Plagas de insectos en las masas foretales españolas, Colección Técnica ICONA, Madrid, 272 p.

BARBEY A., 1925.- Traité d'Entomologie forestière, Berger-Levrault, Paris, 749 p.

FIERS V. et al., 1998.- Observatoire du patrimoine naturel des réserves naturelles de France. Analyse et bilan de l'enquête 1996. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, Réserves naturelles de France, 200 p.

LUCE J. M. 1997.- Cerambyx cerdo Linneaus, 1758, pp : 22-26. In : « Background information on invertebrates of the Habitats Directive and the Bern Convention. Part I - Crustacea, Coleoptera and Lepidoptera «. P.J. Helsdingen, L. Willemse & M.C.D. Speight ed., Série : Nature et Environnement, N° 79, Conseil de l'Europe, Strasbourg, 217 p.

VILLIERS A., 1978.- Faune des Coléoptères de France. Cerambycidae. Encyclopédie Entomologique - XLII. Editions Lechevalier, Paris, 611 p.

Bosquet de vieux chênes pédonculés, sur la commune de Villemagne, favorable au Grand Capricorne et au Lucane cerf-volant

Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*

Code Natura 2000 : 1044

Classification :

Embranchement : Arthropodes
Classe : Insectes
Ordre : Odonates
Famille : Coenagrionidés
Genre : Coenagrion
Espèce : mercuriale

Etat de conservation :
Espèce : 2/4
Habitats associés : 2/4
Note totale = 4/8

Cette espèce n'a pas fait l'objet de prospections spécifiques

Statuts

Directive «Habitats-Faune-Flore» : **annexe II**
Protection nationale : **Art 2 de l'arrêté du 23 avril 2007**
Cotation UICN France : **en danger**
Cotation UICN Monde : **vulnérable**
Convention de Berne : **annexe II**
Convention de Bonn : **/**

Répartition en France et Europe

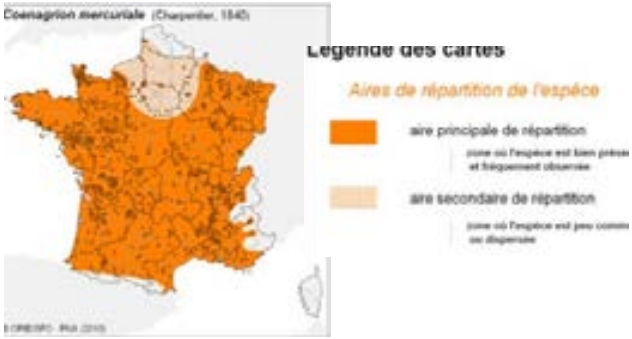

L'Agrion de Mercure est localement abondant dans le sud-ouest de l'Europe. Dans le nord, les populations sont beaucoup plus dispersées. Comme à l'échelle de l'Europe, l'Agrion de Mercure est beaucoup mieux représenté dans le sud du pays.

Description

L'Agrion de Mercure est une petite libellule du groupe des zygoptères. Il est particulièrement gracile avec un abdomen fin, cylindrique et allongé. Sa longueur totale est d'environ 3 cm. Les ailes antérieures et postérieures sont identiques.

Le mâle a un abdomen bleu ciel avec des motifs noirs. Le motif noir le plus proche de l'insertion des ailes a la forme du symbole de Mercure d'où le nom d'agrion de Mercure.

Caractéristiques biologiques

Le cycle de développement de l'espèce est de deux ans. Les adultes volent globalement d'avril à août. La ponte s'effectue en tandem - le mâle est fixé à la femelle - et les oeufs sont déposés sur la végétation riveraine. A la suite de l'émergence, les individus vont s'alimenter une dizaine de jours à proximité de l'habitat de développement larvaire avant de rejoindre les zones de reproduction sur le cours d'eau. A ce stade, les adultes s'en éloignent peu, bien qu'ils puissent parcourir des distances de plus d'un kilomètre.

Prédateurs d'insectes, les agrions se nourrissent de zooplancton et micro-invertébrés au stade larvaire, puis de diptères attrapés en vol à l'état adulte.

Description de son habitat

Les habitats fréquentés correspondent à des cours d'eau rapides permanents de petite taille avec une eau claire et bien oxygénée et assez bien ensoleillée (Habitat Corine 24.1 Lit des rivières d'eau courantes).

Présence sur le site

L'espèce a été observée de façon fortuite sur un secteur de la Vernassonne en amont de Saissac.

Cette espèce n'a pas fait l'objet de prospection spécifique.

Cours d'eau favorable à l'Agrion de mercure sur la commune de Saissac

Etat de conservation de l'espèce

En Europe, l'espèce est en régression ou a disparu dans de nombreux pays en limite nord de son aire de répartition mais aussi en Allemagne et en Suisse.

En France l'Agrion de Mercure est assez largement répandu avec des effectifs pouvant être importants notamment dans le sud du pays.

Menaces sur le site

L'Agrion de Mercure est très sensible aux perturbations de la structure de son habitat (curage, fauchage recalibrage de fossés...) ainsi qu'à la durée d'ensoleillement du milieu (fermeture, atterrissement). Cependant, si les effectifs sont importants dans un cours d'eau présentant différents types d'habitats favorables à l'espèce, des interventions lourdes (curage) réalisées sur une partie de la zone en question ne semblent pas mettre en péril les populations présentes. En revanche, lorsque les populations sont très faibles et isolées ces actions peuvent les mettre en péril.

Etudes et suivis à réaliser

Les habitats hébergeant l'Agrion de Mercure doivent faire l'objet d'un suivi des populations présentes : identification et cartographie de la niche écologique larvaire, suivis quantitatifs à long terme des imagos avec contrôle et cartographie des pontes et des émergences.

Responsabilité du site pour la conservation de l'espèce

L'espèce étant présente dans une grande partie de la France, les menaces qui la concernent ne sont pas spécifiques au site. La responsabilité de ce site dans la conservation de l'Agrion de Mercure est donc limitée.

Bibliographie

- AGUILAR J. (d') & DOMMANGET J.-L., 1998.- Guide des libellules d'Europe et d'Afrique du Nord. L'identification et la biologie de toutes les espèces. Delachaux & Niestlé, Neuchâtel-Paris, 2e éd., 463 p.

- ASKEW R.R., 1988.- The dragonflies of Europe. Harley Books, Colchester, 291 p.

- WENDLER A. & NÜSS J.-H., 1997.- Libellules. Guide d'identification des libellules de France, d'Europe septentrionale et centrale. Société française d'odonatologie, Bois-d'Arcy, réimpression, 130 p.

Carte 50 : l'entomofaune d'intérêt communautaire

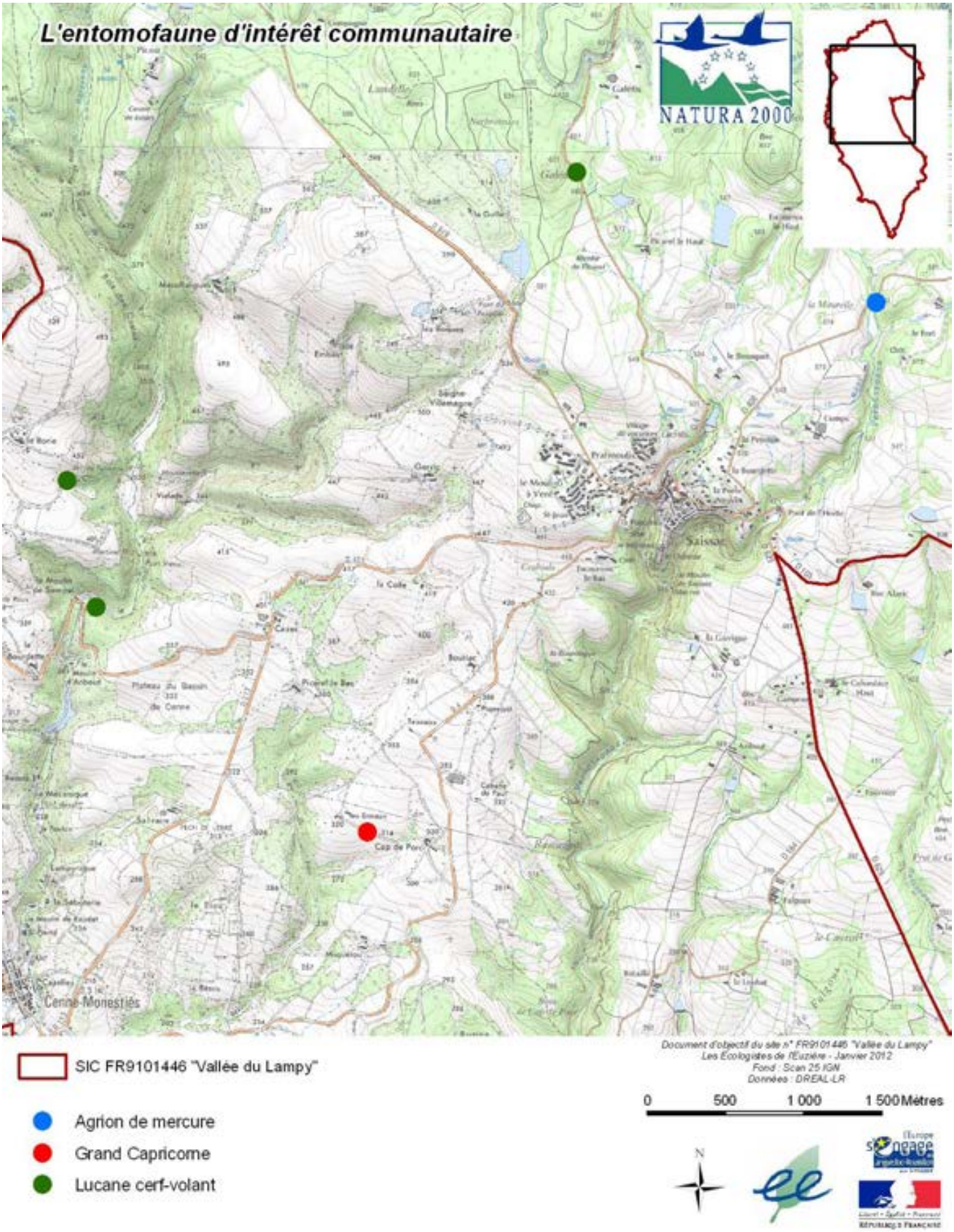

IV.3. Espèces aquatiques

Les espèces présentées ici évoluent toutes dans le lit des cours d'eau (Lampy et Vernassonne) mais appartiennent à différentes classes :

- Poissons :

    - **Barbeau méridional** (*Barbus meridionalis*);

    - **Lamproie de Planer** (*Lampetra planeri*);

    - **Bouvière** (*Rhodeus amarus*).

- Crustacés :

    - **Ecrevisse à pattes blanches** (*Austropotamobius pallipes pallipes*).

- Mammifères :

    - **Loutre d'Europe** (*Lutra lutra*).

Toutes ces espèces ont en commun la thématique de l'eau et obéissent à une problématique similaire (qualité de l'eau, gestion des lits majeur et mineur). Mis à part la Loutre d'Europe, elles ont toutes fait l'objet de prospections spécifiques.

En ce qui concerne les poissons, des sondages piscicoles ont été réalisés afin de déterminer les limites de l'aire de répartition des espèces patrimoniales piscicoles ciblées dans l'inventaire du Formulaire Standard de Données.

Ecrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes pallipes*

Classification :

Embranchement : Arthropodes
Classe : Malacostracés
Ordre : Décapodes
Famille : Astacidés
Genre : Austropotamobius
Espèce : pallipes

Code Natura 2000 : 1092

Etat de conservation :
Espèce : 0/4
Habitats associés : 2/4
Note totale = 2/8

Statuts

Directive «Habitats-Faune-Flore» **: annexe II**
Protection nationale : **Arrêté 21 juillet 83 Article 1**
Cotation UICN France : **vulnérable**
Cotation UICN Monde : **vulnérable**
Convention de Berne : **annexe III**
Convention de Bonn : **/**

Répartition en France et Europe

L'Ecrevisse à pattes blanches est une espèce de l'Europe de l'ouest. Elle peuplait naturellement l'ensemble du territoire français, mais elle a disparu de certaines régions sous la pression des perturbations environnementales.

Description et écologie

L'écrevisse à pattes blanches ressemble à un petit homard. Elle possède un corps constitué de 20 segments et pourvu d'une carapace de chitine (exo-squelette). Sa tête (céphalon) et son thorax (péréion) sont soudés pour former le céphalothorax. Celui-ci est terminé à l'avant par un rostre pointu. Cette écrevisse possède une paire d'antennules, une d'antennes, et trois paires de maxillipèdes pour l'alimentation. La partie arrière du céphalothorax porte cinq paires de pattes marcheuses (les péréiopodes). La première paire forme les pinces préhensiles. L'abdomen (pléon) porte six paires de pléopodes dont la dernière forme le telson qui sert de propulseur. Il existe un dimorphisme sexuel dont le principal élément est la plus grande taille des pinces chez le mâle adulte.

De couleur variable, le corps est généralement long de 8-9 cm, pouvant atteindre 12 cm (du rostre à la queue) pour un poids de 90 g dans des conditions favorables.

Caractéristiques biologiques

L'accouplement a lieu à l'automne et l'éclosion des œufs a lieu au printemps, de la mi-mai à la mi-juillet. La fécondité de cette espèce reste faible même dans un habitat favorable, la femelle ne se reproduisant qu'une fois par an, avec 20 à 30 œufs avec un pourcentage d'éclosion parfois très faible.

Description de son habitat

L'Ecrevisse à pattes blanches est une espèce très exigeante en ce qui concerne la qualité de son milieu :

- rivières pérennes d'eau fraîche bien renouvelée ;

- eau claire de très bonne qualité et saturée en oxygène ;

- eau neutre à alcaline, un pH entre 6,8 et 8,2 correspond à son idéal ;

- une bonne concentration en calcium nécessaire à la construction de sa carapace (~5 mg/l) ;

- une température d'eau constante (entre 15-18 °C).

Elle apprécie les milieux riches en abris la protégeant du courant et des prédateurs.

Présence sur le site

Bibliographie et anciennes données

Jusqu'en 2001, la Fédération Aude Claire en partenariat avec le CSP a réalisé un travail de bibliographie et d'enquête auprès des anciens gardes-pêches afin de récolter toutes les données depuis 1929 jusqu'à nos jours. Des prospections ont eu lieu depuis le milieu des années 1990. Ce travail a été fait « à compte d'auteur » et est la propriété exclusive d'Aude Claire et de l'ONEMA .

Carte 51 : données historiques d'Ecrevisse à pattes blanches sur le site

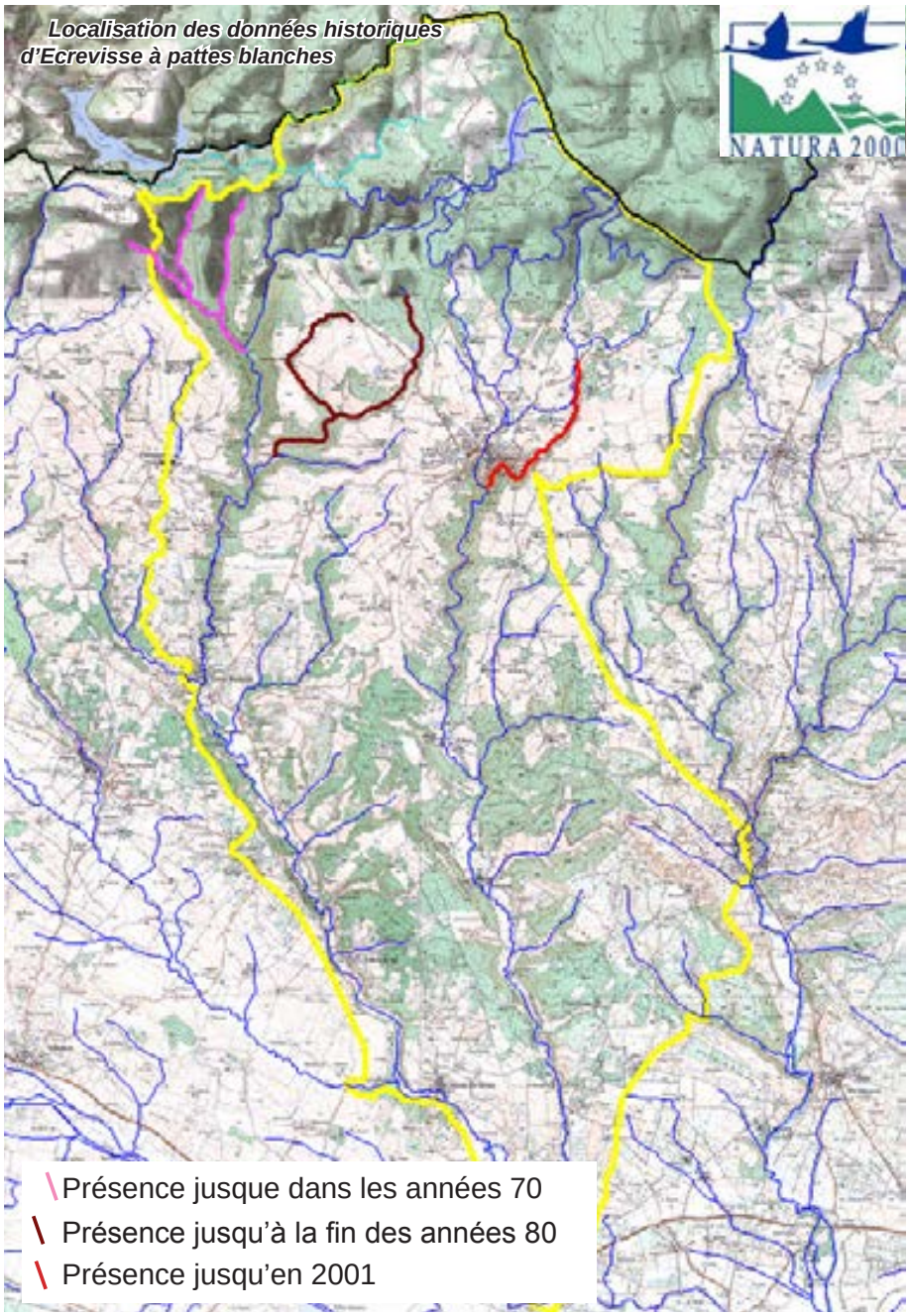

Prospections 2011

Douze stations ont été prospectées (en rouge sur la carte ci-contre). Chacune des stations a été repérée et prospectée une première fois de jour et ensuite en fin de journée.

Sur les stations basses : Cenne-Monestiés, Raissac et Alzonne, seules des écrevisses américaines ont été trouvées.

Sur les stations hautes, y compris la Vernassonne à Saissac, aucun spécimen d'Ecrevisse à pattes blanches n'a été trouvé.

A noter également qu'aucune trace dans le substrat n'a été aperçue. Les écrevisses à pattes blanches peuvent rester dans des cours d'eau en très faible densité. Leur détection, est dans ce cas là, très difficile.

Si les résultats des différentes prospections sont négatifs, nous ne pouvons pas certifier que l'espèce a complètement disparu du bassin du Lampy. Par contre, la présence d'écrevisses américaines et d'écrevisses signals est inquiétante et risque de mettre en péril d'éventuelles populations relictuelles d'Ecrevisse à pattes blanches.

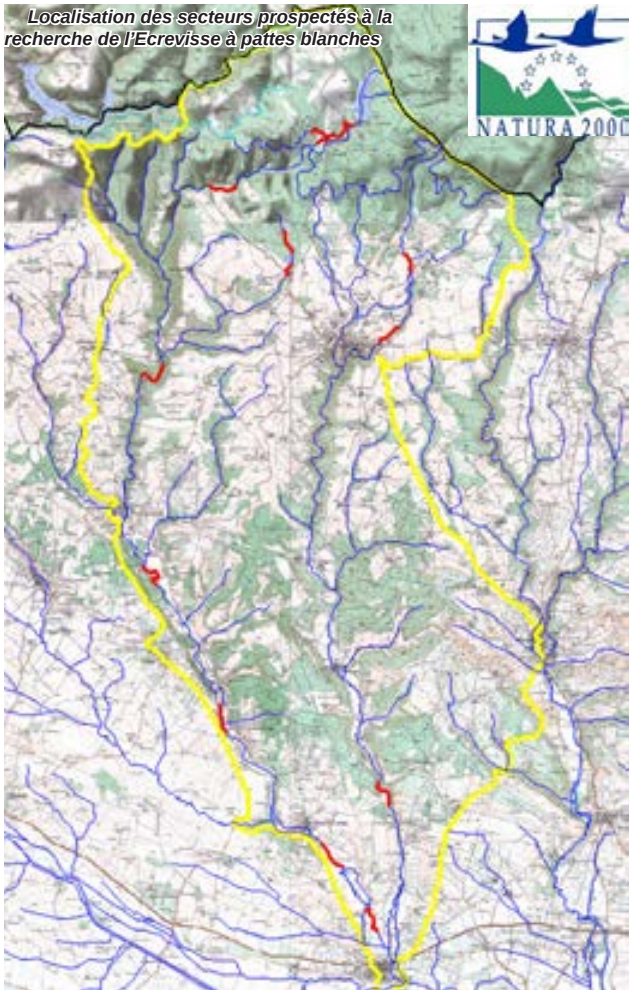

Localisation des secteurs prospectés à la recherche de l'Ecrevisse à pattes blanches

Etat de conservation de l'espèce

Au XIXème siècle, les populations étaient abondantes sur l'ensemble du pays. Actuellement, les populations ont dangereusement régressé du fait, à la fois de la détérioration des milieux liée aux activités anthropiques (pollutions, recalibrage de cours d'eau, drainages...) et de l'introduction d'espèces concurrentes plus résistantes dont notamment les écrevisses originaires d'Amérique du Nord.

Menaces sur le site

Les cours d'eau du site sont fortement colonisés par deux espèces exogènes d'écrevisses : l'Ecrevisse Signal (*Pacifastacus leniusculus*) plutôt sur la partie haute du site et l'Ecrevisse américaine (*Orconectes limosus*) sur la partie basse. Il est probable que ces espèces soient en partie responsables de la raréfaction voire de la disparition de l'Ecrevisse à pattes blanches dans la vallée du Lampy.

Etudes et suivis à réaliser

Trois axes sont à privilégier.

Caractérisation des peuplements en place et des habitats associés :

- poursuivre les travaux de génétique et de dynamique des populations permettant de caractériser les peuplements en place ;

- décrire les habitats et la relation habitats/peuplements.

Recherches en écotoxicologie et pathologie :

- les activités humaines conduisent à la libération de substances dont on ignore les effets à moyen-long terme, parfois sous forme de pollutions massives, parfois à l'état de traces (métaux lourds, pesticides). Par l'expérimentation en mésocosmes, il faudra tenter de caractériser les effets perturbants engendrés (impacts sur la reproduction, la mue, la croissance, la survie) ;

- l'introduction volontaire ou non d'espèces exogènes (exotiques ou non) a pour corollaire l'introduction

d'agents pathogènes. Il convient de poursuivre les travaux anciens de caractérisation des maladies et de leurs agents (Vey).

Favoriser le contrôle des populations invasives à défaut de parvenir à leur destruction totale par l'élaboration de techniques de capture voire d'exploitation spécifiques, sans oublier l'objectif de restauration de la qualité initiale des milieux indispensable au « retour » des espèces autochtones.

Avant qu'il ne soit trop tard, il est urgent d'améliorer les connaissances dans ces trois domaines afin de proposer des mesures de préservation des espèces et des habitats, de tenter d'en évaluer l'efficacité et de réformer l'outil réglementaire.

Responsabilité du site pour la conservation de l'espèce

L'espèce, présente dans une grande partie de la France, ayant probablement disparu du site, la responsabilité de la vallée du Lampy dans la conservation de l'Ecrevisse à pattes blanches est aujourd'hui très limitée.

Bibliographie

- ARRIGNON J., 1991.- L'écrevisse et son élevage. 2e éd., Lavoisier-Technique et Documentation, Paris, 208 p.

- BOMASSI P., BRUGEL C. & PARANT L., 1997.- Sites Natura 2000 : écrevisses à pattes blanches. Propositions pour la région Auvergne. CSP/DR6-DIREN Auvergne, octobre 1997.

- CARMIE H. & PARANT L., 1998.- Présence de l'écrevisse à pattes blanches (Austropotamobius pallipes) en Limousin. Propositions de sites Natura 2000. CSP/DR6-DIREN Limousin, juillet 1998.

- LAURENT P.J., 1997.- Introductions d'écrevisses en France et dans le monde, historique et conséquences. Bulletin français de la pêche et de la protection des milieux aquatiques, 344-345 : 345-356.

- MAHIEU J. & PARIS L., 1998.- Les écrevisses en Morvan. Coll. Cahiers scientifiques, n°1. Parc naturel régional du Morvan, Cosne-cours-sur-Loire, 68 p.

- VIGNEUX E. (éd.), 1997.- Spécial « Écrevisses ». Le genre Austropotamobius (volume 1). Bulletin français de la pêche et de la protection des milieux aquatiques, 347 : 170 p.

- VIGNEUX E., 1997.- Les introductions de crustacés décapodes d'eau douce en France. Peut-on parler de gestion ? Bulletin français de la pêche et de la protection des milieux aquatiques, 344-345 : 357-370.

Cours d'eau potentiellement favorable à l'Ecrevisse à pattes blances

Loutre d'Europe *Lutra lutra*

Code Natura 2000 : 1355

Classification :

Embranchement : Chordés
Classe : Mammifères
Ordre : Carnivores
Famille : Mustélidés
Genre : Lutra
Espèce : lutra

Etat de conservation :
Espèce : 2/4
Habitats associés : 2/4
Note totale = 4/8

Cette espèce n'a pas fait l'objet de prospections spécifiques

Statuts

Directive «Habitats-Faune-Flore» **: annexe II**
Protection nationale : **Arrêté 23 avril 2007**
Cotation UICN France : **en danger**
Cotation UICN Monde : **menacé d'extinction**
Convention de Berne : **annexe II**
Convention de Bonn : ***/***

Répartition en France et en Europe

L'aire de répartition de la Loutre couvre presque toute l'Europe.

En France, d'après la dernière mise à jour de sa répartition (COLLECTIF, 1999), l'espèce est présente dans 47 départements, mais courante ou assez courante dans 14 départements. Elle est rare, occasionnelle ou à confirmer dans 12 départements. Elle est très rare dans 21 départements. L'Aude est dans cette dernière classe en 1999, mais cela a changé depuis.

La carte de répartition des habitats spécifiques en France, établie par le ministère de l'Environnement en 1998 (ROSOUX, 1998), et la carte de répartition de l'espèce réalisée en 1995 (ROSOUX & al., 1995) illustrent bien la situation actuelle de l'espèce. Elles mettent en évidence les deux grands ensembles géographiques principalement occupés : la façade atlantique, avec ses zones palustres variées, ses réseaux hydrauliques et ses systèmes aquatiques, et le Massif central, caractérisé par ses rivières de l'étage collinéen et ses étangs. En dehors de ces deux zones, les autres régions géographiques n'hébergent plus que quelques dèmes relictuels, séparés de la population principale.

La limite altitudinale de répartition enregistrée est de 2 000 m, dans un lac d'altitude des Pyrénées occidentales.

Description

La Loutre d'Europe est un grand mustélidé aquatique. Elle mesure de 70 à 90 cm pour le corps et 30 à 45 cm de longueur de queue et pèse entre 5 et 12 kg. Les mâles sont plus grands que les femelles. Le pelage de la Loutre est globalement marron foncé avec la face ventrale plus grise.

Caractéristiques biologiques

C'est un animal généralement solitaire sauf durant le rut (pas de période précise) où le mâle et la femelle restent ensemble quelques semaines. La gestation dure 2 mois et la mise bas a lieu dans un terrier appelé catiche où naissent 2 à 3 petits.

La loutre est essentiellement crépusculaire et nocturne. Durant ses phases d'activité, elle passe la majeure partie de son temps dans l'eau à se déplacer, à pêcher et à consommer des petites proies composées essentiellement de poissons, mais elle consomme également des amphibiens, des crustacés (écrevisses), des petits mammifères, des oiseaux, des insectes... La loutre consomme environ 1kg de proies par jour, sur un domaine vital estimé à 10km de linéaire minimum.

Bien qu'ayant un comportement social individualiste, la loutre a une communication intraspécifique importante. Le signal le plus commun et le plus utilisé pour identifier la présence de l'espèce est le dépôt d'épreintes (fécès de la loutre) mais les cris ou l'émission d'urine peuvent aussi être mis à profit.

La loutre est aisément confondue avec des rongeurs ou des mustélidés semi-aquatiques : ragondins, castors et visons. La corpulence et le mode de nage permettent assez facilement de dissiper la confusion.

Description de son habitat

La loutre peut être présente au sein d'une grande variété de paysages : marais et tourbières en tête de bassin versant ou torrents de montagne jusqu'à 2000m d'altitude, rivières, étangs, fleuves, estuaires ou même bord de mer. Elle est donc très ubiquiste dans le choix de ses habitats tant qu'ils sont riches en espèces proies (notamment poissons et écrevisses).

Présence sur le site

Deux demi-journées de prospection à la recherche de cette espèce ont été menées. Celles-ci ont été réalisées en parcourant les berges du Lampy à la recherche d'épreintes. Deux ont été trouvées au niveau du pont sur le Lampy sur la commune de Villemagne et une observation a été réalisée au niveau du pont sur le Lampy entre Saissac et les Cammazes.

L'effort de prospection sur la Vernassonne a été moindre que sur le Lampy et aucun indice de présence n'a été trouvé. Ceci ne signifie pas que la Loutre ne fréquente pas également ce cours d'eau.

Il est important de signaler que cette espèce n'était pas attendue sur ce site et qu'il s'agit là d'une surprise.

Il faut également signaler que l'espèce est en expansion sur le territoire français et qu'elle a colonisé l'Aude récemment (en 2006, premier indice de présence découvert par Alain Bertrand dans la Haute Vallée de l'Aude). Il s'agit là d'individus issus de la population pyrénéenne. Dans le cas du Lampy, il semble plus probable que le ou les individus présents dans ce secteur proviennent de la population du Massif central.

Etat de conservation de l'espèce

Historiquement le déclin de la Loutre est lié à la chasse et au piégeage. Au cours du XXème siècle, ce déclin s'est accentué avec la dégradation des milieux aquatiques, l'eutrophisation et la pollution des cours d'eau ayant pour conséquence la forte diminution des peuplements piscicoles. On estimait à 500 individus la population française en 1984.

Aujourd'hui, la tendance s'est inversée et la Loutre est en expansion sur l'ensemble du territoire français.

Etat de conservation de l'espèce sur le site

Plusieurs paramètres sont à prendre en compte pour évaluer l'état de conservation de la Loutre sur le site. Le tableau ci-dessous illustre ces paramètres.

Tableau 34 : évaluation de l'état de conservation de la Loutre sur le site (selon la méthode employée par le MNHN pour l'évaluation nationale de l'état de conservation MEEDDAT, 18 février 2008)

	Favorable	Défavorable-Inadéquat	Défavorable - Mauvais	Inconnu
Aire de répartition	Stable ou en augmentation ET > ou = à l'aire de répartition de référence favorable	Toute autre combinaison	Baisse > 1% par an OU plus de 10% en-dessous de l'aire de répartition de réf.	Information absente ou insuffisante
Effectifs	Effectifs > Pop. de référence favorable	Toute autre combinaison	Baisse > 1% par an ET effectifs < Pop de référence, OU plus de 25% en-dessous de la pop. de réf.	Information absente ou insuffisante
Habitat	Surface d'habitat suffisante (et stable ou en augmentation) ET qualité de l'habitat permet viabilité à long terme de l'espèce	Toute autre combinaison	Surface insuffisante pour assurer la viabilité à long terme OU mauvaise qualité	Information absente ou insuffisante
Perspectives futures	Pressions et menaces non significatives ; espèce viable sur le long terme	Toute autre combinaison	Fortes pressions et menaces, viabilité à long terme compromise ; mauvaises perspectives	Information absente ou insuffisante
Etat de conservation	Tout « vert » ou 3 « verts » et 1 « inconnu »	Un « orange » ou plus mais pas de « rouge »	Un « rouge » ou plus	2 « inconnus » ou plus combinés avec du vert ou tout « inconnu »

Appliqué au territoire d'étude, ces critères conduisent aux conclusions suivantes :

- Aire de répartition : FAVORABLE, en augmentation.

- Effectifs : INCONNUS, mais probablement très faibles.

- Habitat : FAVORABLE, surface et qualité de l'habitat suffisant pour assurer la viabilité de l'espèce à long terme.

- Perspectives futures : FAVORABLE, pressions et menaces non significatives.

La Loutre d'Europe sur le site est donc dans un état de conservation favorable.

Menaces sur le site

Globalement, la loutre est mise en danger par des éléments communs à la plupart des espèces aquatiques :

- la pollution chimique et organique des cours d'eau (rejets des effluents, non ou mal traités, présence de décharges sauvages,...)

- la destruction mécanique de l'habitat et de ses abords directs (destruction ou mauvaise gestion de la ripisylve et des berges en général, disparition de prairies naturelles en périphérie...).

- la perturbation biologique du cours d'eau due à un repeuplement piscicole mal géré ou surtout excessif par rapport à la biomasse que peut supporter ce cours d'eau. Un nombre excédentaire de poissons entraîne une compétition directe mais également le décès d'un grand nombre de poissons, ce qui implique un milieu appauvri en oxygène et des risques pathologiques pour l'ensemble de la faune aquatique.

- le manque prolongé d'eau, dû aux périodes sèches et à la présence de captages au niveau des petits cours d'eau intermittents, transformant l'assèchement partiel en assèchement total.

Mais la loutre peut également être menacée de façon plus spécifique par des pratiques individuelles d'empoisonnement des « nuisibles ».

Etudes et suivis à réaliser

Suivi de l'évolution de la population française tous les cinq ans.

Étude des voies potentielles de recolonisation et restauration des corridors d'échange entre populations.

Mise en œuvre d'un programme de recherche sur un réseau hydrographique de moyenne montagne où la population de loutre est en phase de recolonisation.

Mise en place, au niveau national, d'une base de données sur les cadavres de loutres disponibles et utilisation rationnelle de ce matériel biologique pour la recherche scientifique appliquée à la conservation de l'espèce.

Poursuivre le programme de recherches écotoxicologiques et parasitologiques mis en place en 1989. Participation au programme international d'études génétiques et phylogéographiques sur la Loutre en Europe.

Responsabilité du site pour la conservation de l'espèce

En terme de population le site Vallée du Lampy n'a pas une responsabilité importante pour la conservation de cette espèce. Toutefois, si la Loutre est implantée de façon durable sur ce secteur, cela signifie que le site a un rôle important dans la participation à l'expansion de l'espèce vers d'autres réseaux hydrographiques.

Bibliographie

- BEAUFORT F. (de), 1983.- Livre rouge des espèces menacées en France.

- BOUCHARDY Ch., 1984.- La loutre (Lutra lutra). Atlas des mammifères sauvages de France. SFEPM, 2 p.

- COLLECTIF, 1999.- Plan de restauration de la loutre d'Europe, Lutra lutra, en France. Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement, direction de la nature et des paysages, Paris, 55 p.

- LIBOIS R., 1995.- Régime et tactiques alimentaires de la loutre (Lutra lutra) en France : synthèse. Cahiers d'éthologie, 15 (2-3-4) : 251-274.

- ROSOUX R., 1998a.- Etude des modalités d'occupation de l'espace et d'utilisation des ressources trophiques chez la loutre d'Europe (Lutra lutra) dans le marais Poitevin. Thèse université de Rennes I, 186 p.

Secteur de présence de la Loutre sur le Lampy au niveau de Villemagne

- ROSOUX R., 1998b.- La loutre d'Europe et ses habitats naturels. Zones humides infos, 20 : 8-10.

- ROSOUX R. & TOURNEBIZE T., 1995.- Analyse des causes de mortalité chez la loutre d'Europe (Lutra lutra) dans le Centre-Ouest atlantique (France). Cahiers d'éthologie, 15 (2-3-4) : 337-350.

- ROSOUX R., TOURNEBIZE T., MAURIN H. & BOUCHARDY Ch., 1995.- Étude de la répartition de la loutre d'Europe (Lutra lutra L.) en France. Actualisation 1993. Cahiers d'éthologie, 15 (2-3-4) : 195-206.

Carte 52 : présence de la Loutre d'Europe

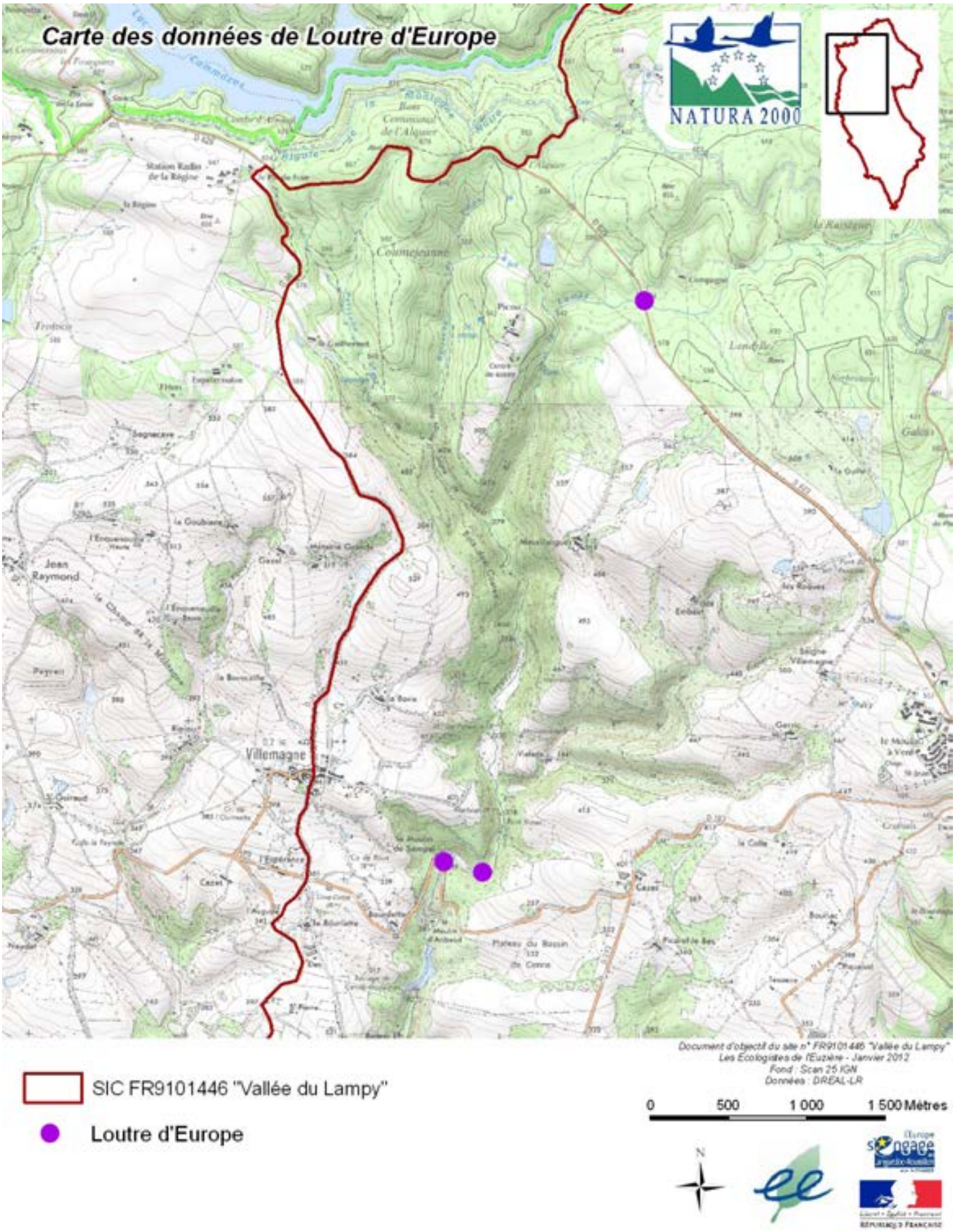

Barbeau méridional *Barbus meridionalis*

Code Natura 2000 : 1138

Classification :

Embranchement : Chordés
Classe : Actinopterygiens
Ordre : Cypriniformes
Famille : Cyprinidés
Genre : Barbus
Espèce : meridionalis

Etat de conservation :
Espèce : 3/4
Habitats associés : 2/4
Note totale = 5/8

Statuts

Directive «Habitats-Faune-Flore» **: annexe II**
Protection nationale : **arrêté 8 décembre 1988 Article 1**
Cotation UICN France 2009 : **rare, quasi menacé**
Cotation UICN Monde 2011 : **quasi menacé**
Convention de Berne : **annexe III**
Convention de Bonn : **/**

Répartition en France et en Europe

Le Barbeau méridional est un poisson autochtone d'Europe méridionale, relique de l'ancienne faune antérieure aux périodes glaciaires. Cette espèce, sur les bassins versants de la côte méditerranéenne, n'est présente qu'en Espagne, en France et en Italie. Le Barbeau méridional est l'espèce originelle dans les cours d'eau du bassin méditerranéen.

Le Barbeau fluviatile n'a colonisé ces cours d'eau que plus tard, après les glaciations. Il est entré en compétition avec le barbeau méridional qui est en général repoussé en tête de bassin.

En France, le Barbeau méridional est présent uniquement dans le quart sud-est de la France. Il se concentre essentiellement sur trois grandes zones : les Pyrénées Orientales, le sud du Massif Central et le sud-ouest des Alpes, dans lesquelles subsistent quelques populations non hybridées qui tendent à se réduire et à se fragmenter.

Description

Ce cyprinidé est caractérisé par sa silhouette allongée terminée par une puissante tête triangulaire, plus courte que celle du Barbeau fluviatile. Sa bouche à ouverture infère est encadrée par quatre barbillons utilisés pour la recherche de nourriture au milieu du substrat. Il se déplace en banc et il est parfaitement bien adapté à la vie benthique en eau courante. Plus petit que le barbeau fluviatile, sa taille moyenne varie de 150 à 200 mm pour un maximum de 250 mm et un poid de 200 g. On le différencie du Barbeau fluviatile par sa coloration marbrée, la longueur de la nageoire anale (qui atteint la base de la caudale) et le bord postérieur lisse du premier rayon dur de la nageoire dorsale.

Habitat

Le Barbeau méridional fréquente les eaux courantes, fraiches et bien oxygénées de certains cours d'eau du bassin méditerranéen. Généralement, il ne cohabite pas avec le barbeau fluviatile qui se cantonne aux altitudes inférieures à 200 m. Cependant, il est parfois observé en plaine en compagnie du barbeau fluviatile.

Il résiste assez bien aux conditions estivales lorsque la température de l'eau monte (jusqu'à 26°C) et que le taux d'oxygène diminue, ainsi qu'aux variations hydrologiques fortes (assecs temporaires, fortes crues). Il affectionne les substrats caillouteux et pierreux sur lesquels il se déplace à la recherche de nourriture. En été, il se refugie la journée à l'abri sous des embâcles ou des rochers pour ne sortir qu'à la tombée du jour.

Reproduction

Sa reproduction se déroule à la fin du printemps (mai à juillet) dans des eaux peu profondes sur des bancs de graviers. La ponte peut se dérouler en pleine eau ; elle peut être également fractionnée et avoir lieu au printemps en été ou en automne.

Alimentation

Le régime alimentaire du barbeau est extrêmement varié et se compose de l'ensemble de la macro faune benthique. Il peut à l'occasion se nourrir également d'œufs de poisson, d'alevins et de débris végétaux.

Etat des populations

L'aire de répartition actuelle de l'espèce tend à se fragmenter et à se réduire. Des populations relictuelles, non hybridées, subsistent encore dans le sud-est de la France, dans un certain nombre de cours d'eau intermittents qui s'assèchent partiellement en été.

Menaces

Les principales causes de raréfaction de cette espèce sont liées, d'une part, à la compétition avec le barbeau fluviatile et, d'autre part, aux altérations de la qualité de l'eau et de l'habitat (pollution, obstacles à la circulation, artificialisation des débits, allongement et répétition des périodes d'assec…).

Les captages constituent une réelle menace pour l'espèce au niveau des petits cours d'eau intermittents méditerranéens, transformant l'assèchement partiel en assèchement total.

Présence sur le site :

Des sondages piscicoles ont été réalisés sur 18 stations : 6 sur le Lampy, 6 sur la Vernassonne et 6 sur le Tenten.

Ces sondages ont permi de constater la disparition du Barbeau méridional sur le Lampy. En revanche, sur le site Natura 2000, l'espèce est bien présente sur la Vernassonne entre le lieu-dit Escarbiche et Saissac (cf carte de répartition du Barbeau méridional). Même s'il est en dehors du site Natura 2000, le Tenten a également été prospecté du fait de sa morphologie et de son régime particulièrement favorable à la présence d'espèces piscicoles patrimoniales. Et en effet, ce cours d'eau abrite une importante population de barbeaux méridionaux.

Cependant, au niveau et à proximité des confluences Tenten/Lampy et Vernassonne/Lampy le Barbeau méridional paraît absent. Ceci peut s'expliquer notamment par la dégradation du lit des cours et par le colmatage du substrat par les sédiments, ce qui rend le milieu défavorable à cette espèce.

Le constat de l'absence vraisemblable du Barbeau méridional au niveau des confluences et sur le Lampy rend la recolonisation de ce cours d'eau difficile et peu probable à court terme.

La carte page suivante illustre la répartition du Barbeau méridional dans le site Natura 2000 et sur le Tenten.

Carte 53 : répartition effective et potentielle du Barbeau méridional

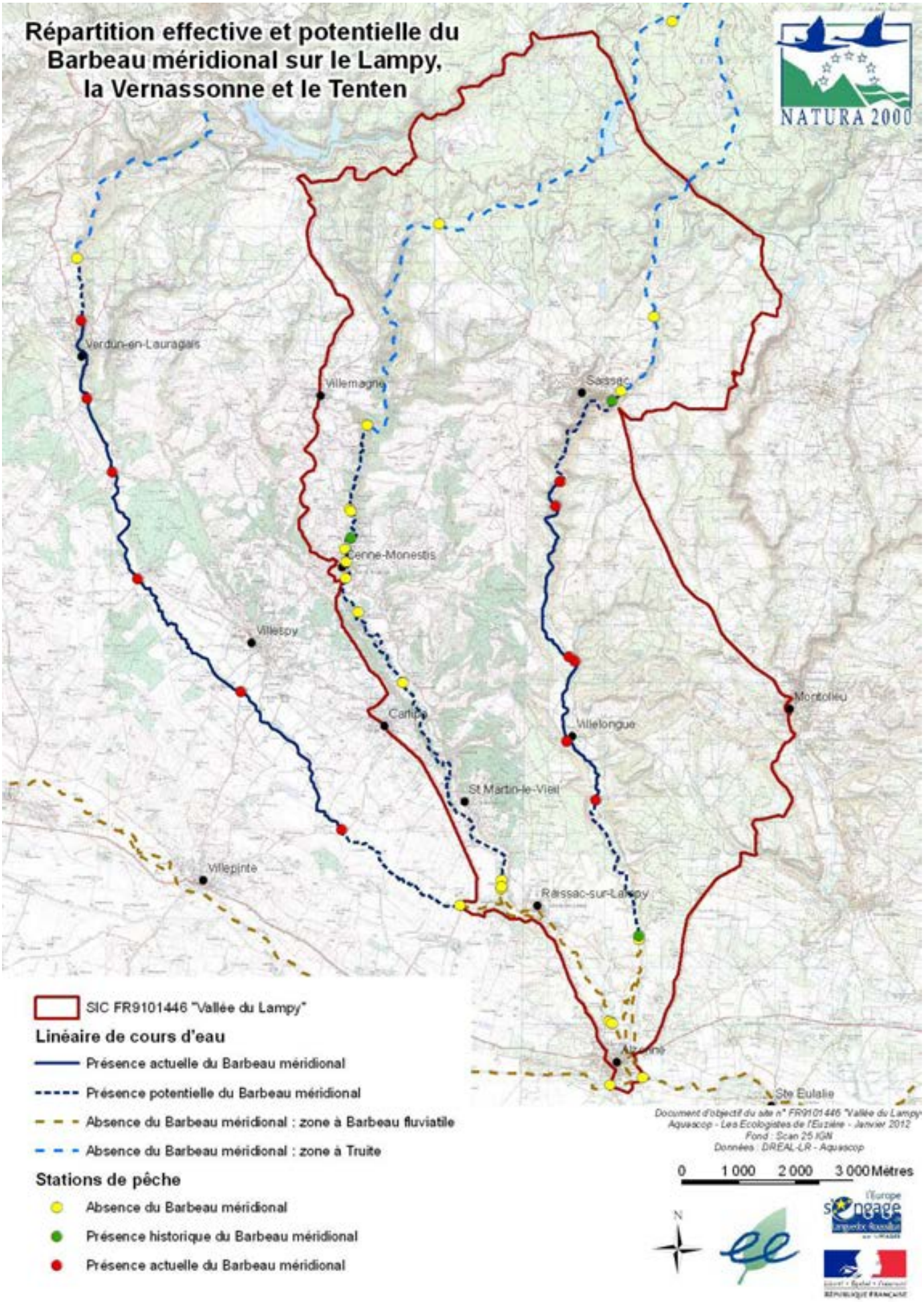

Lamproie de Planer *Lampetra planeri*

Code Natura 2000 : 1096

Classification :

Embranchement : Chordés
Classe : Cephalaspidomorphes
Ordre : Petromyzontiformes
Famille : Petromyzontidés
Genre : Lampetra
Espèce : planeri

Etat de conservation :
Espèce : 1/4
Habitats associés : 2/4
Note totale = 3/8

Statuts

Directive «Habitats-Faune-Flore» **: annexe II**
Protection nationale : **arrêté 8 décembre 1988 Article 1**
Cotation UICN France 2009 : **préoccupation mineure**
Cotation UICN Monde 2011 : **préoccupation mineure**
Convention de Berne : **annexe III**
Convention de Bonn : **/**

Répartition en France et en Europe

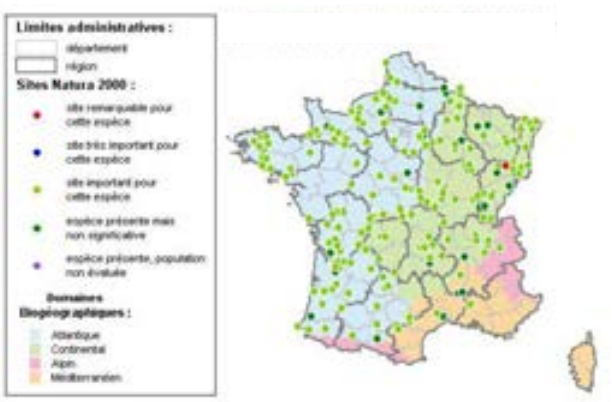

La distribution actuelle de la Lamproie de Planer s'étend des rivières de l'Europe de l'Est et du Nord (Danube, golfe de Bosnie, côtes britanniques, irlandaises et du sud de la Norvège) jusqu'aux côtes portugaises et italiennes.

L'espèce est présente en France dans les rivières du nord et de l'est, en Normandie, en Bretagne, en Loire, en Charente, en Dordogne, Garonne, dans l'Adour et certains affluents du Rhône.

Description

La Lamproie de Planer, comme l'ensemble des lamproies possède un corps anguilliforme lisse dépourvu d'écaille, sécrétant un abondant mucus. Elle est dotée d'un disque buccal en position inférieure. Son appareil respiratoire est constitué de 7 orifices branchiaux latéraux. Sa taille moyenne va de 90 à 150 mm pour un poids de 2 à 6 g, mais peut atteindre 200 mm pour 12 g. Sédentaire, elle reste toute sa vie (6 à 7 ans) en eau douce mais réalise une légère migration vers l'amont lors de la saison de reproduction.

Habitat

La Lamproie de Planer fréquente les eaux fraîches et claires des cours d'eau de tête de bassin. Son cycle de vie nécessite la présence de zones de dépôt de sédiments fins (sables et limons) dans lesquels elle reste enfouie durant toute la durée de sa vie larvaire. A ce titre, cette espèce est donc un très bon indicateur de la qualité des sédiments.

Reproduction

Au printemps (mars-mai), les adultes recherchent des zones propices à la reproduction dans des eaux fraîches (8 à 11°C). Ils creusent alors un nid d'une vingtaine de centimètres de diamètre sur un substrat composé de sables grossiers et de graviers fin (1 à 50 mm) non colmatés. Une trentaine d'individus peuvent

s'accoupler jusqu'à cent fois par jour dans le même nid. La fécondité est de 440000 ovules/kg. Quelques semaines après, les larves ou ammocètes, aveugles, éclosent et s'enfouissent dans les sédiments. Après 5 à 6 ans, les larves entrent en métamorphose. Cette transformation a lieu à l'automne et dure entre 3 et 10 mois. Parmi les modifications morphologiques et physiologiques les plus remarquables, on peut citer l'atrophie du système digestif, l'acquisition d'une paire d'yeux fonctionnels et la maturité sexuelle. Les adultes sortent alors des sédiments, séjournent dans le lit de la rivière sans s'alimenter, se reproduisent et meurent.

Alimentation

La Lamproie de Planer, contrairement à la lamproie de rivière et la lamproie marine est une espèce non parasite. Durant son stade larvaire, elle filtre les sédiments à la recherche de micro-organismes (diatomées, algues bleues) et débris organiques. Après la métamorphose, elle ne s'alimente plus.

Etat des populations

Cette espèce est en forte régression partout. Plutôt fréquente dans le nord-est de la France, elle a quasiment disparue du sud-est. Elle peut néanmoins être relativement abondante en tête de bassin de certains cours d'eau.

Menaces

La longue durée de son cycle larvaire la rend très vulnérable aux modifications du milieu. D'autre part, elle est très sensible à la qualité des sédiments dans lesquels elle séjourne. En effet, le colmatage des graviers par des particules fines, prive les larves de la circulation d'eau leur assurant l'apport d'oxygène nécessaire à leur survie. Enfin, la multiplication des seuils et obstacles infranchissables ont réduit l'accessibilité aux zones en amont favorables à la reproduction.

Présence sur le site

L'ensemble des sondages piscicoles a permis d'obtenir une seule donnée de Lamproie de Planer, sur la Vernassonne au niveau de l'abbaye de Villelongue. L'individu capturé était âgé, ceci peut témoigner, compte tenu de l'absence d'autres contacts de Lamproie, d'un mauvais état de la population de cette espèce dans le secteur, malgré la présence de nombreux habitats a priori favorables à l'espèce (dépôts de sédiments fins non colmatés).

La carte page suivante illustre la répartition de la Lamproie de Planer dans le site Natura 2000 et sur le Tenten.

Carte 54 : répartition effective et potentielle de la Lamproie de Planer

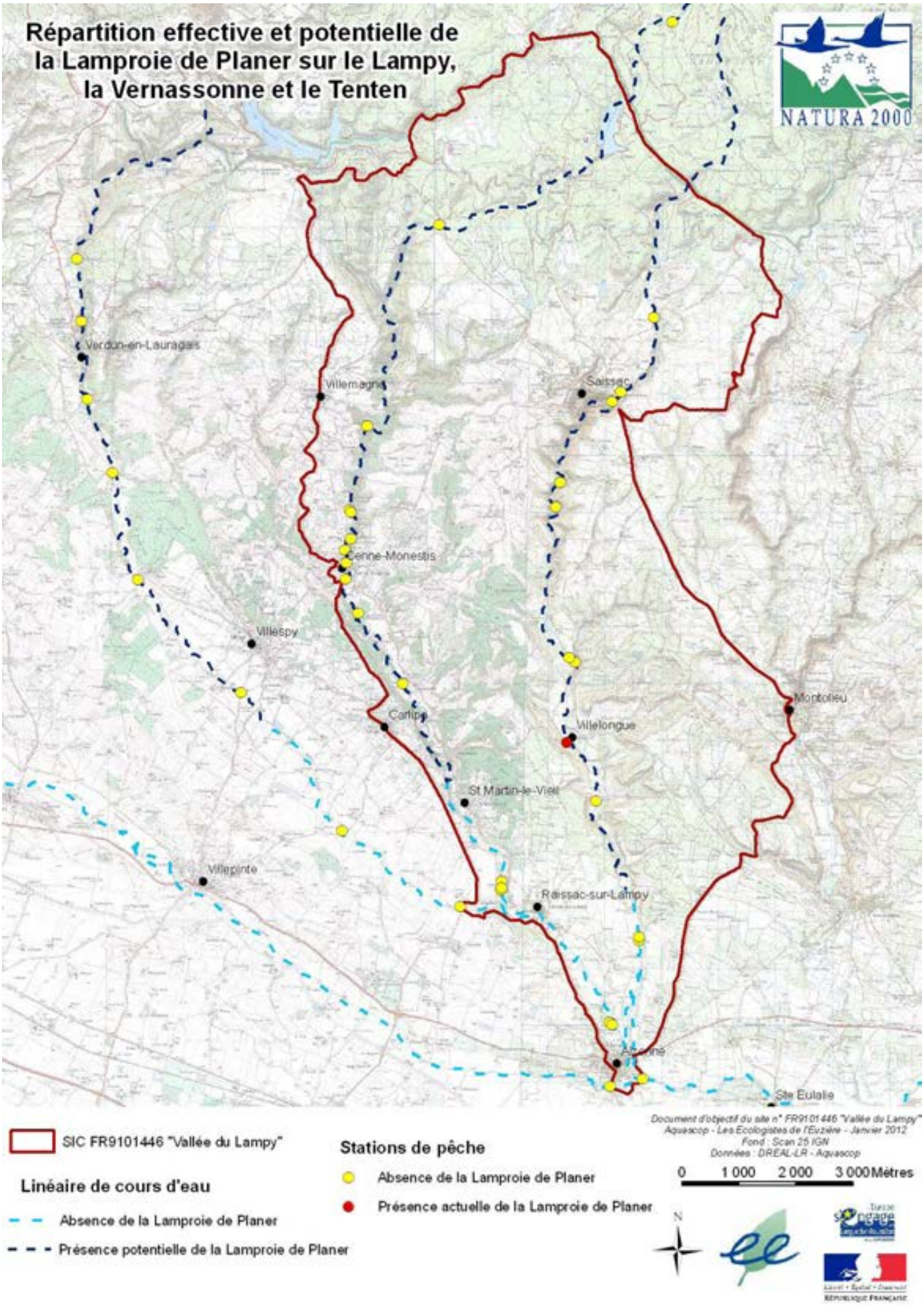

Toxostome *Chondrostoma toxostoma*

Code Natura 2000 : 1126

Classification :

Embranchement : Chordés
Classe : Actinoptérygiens
Ordre : Cypriniformes
Famille : Cyprinidés
Genre : Chondrostoma
Espèce : toxostoma

Etat de conservation :
Espèce : 1/4
Habitats associés : 2/4
Note totale = 3/8

Statuts

Directive «Habitats-Faune-Flore» **: annexe II**
Protection nationale : **arrêté 8 décembre 1988 Article 1**
Cotation UICN France 2009 : **quasi menacé**
Cotation UICN Monde 2011 : **vulnérable**
Convention de Berne : **annexe III**
Convention de Bonn : **/**

Répartition en France et en Europe

La répartition géographique du Toxostome est limitée au nord de la péninsule Ibérique (bassin de l'Èbre) jusqu'au Portugal, où il est trouvé dans le Tage, et au sud et sud-ouest de la France où il est considéré comme autochtone.

En France, il est présent dans le bassin du Rhône (il est plus rare dans le Bas-Rhône), ainsi que dans tout le bassin de la Garonne et ses affluents et dans le bassin de l'Adour. L'espèce a colonisé, au siècle dernier, le bassin de la Loire où sa présence est signalée dans la moitié amont de la Loire, l'Allier, le canal de Berry et le proche secteur du Cher.

Description

Ce cyprinidé est caractérisé par un corps fuselé et une tête conique terminée par un court museau arrondi. Sa bouche à ouverture infère est de petite taille et en forme de fer à cheval. Ses lèvres cornées lui permettent de brouter le périphyton sur le substrat. Sa robe est de couleur vert olive avec des flancs argentés et une bande sombre qui ressort au moment du frai. Les nageoires dorsales et caudales sont grises alors que les nageoires pectorales, pelviennes et anales sont plutôt jaunâtres. Cette espèce diurne se déplace en banc d'individus de même taille. Sa taille moyenne varie de 150 à 250 mm pour un maximum de 300 mm et un poid de 350 g. Il se confond avec le hotu avec qui il pourrait s'hybrider. Cependant, le hotu se différencie par une coloration rougeâtre des nageoires et une protubérance du museau beaucoup plus marquée.

Habitat

Le Toxostome fréquente les eaux courantes, claires et bien oxygénées à fond de galets et de graviers de la zone à ombre et à barbeau. Il séjourne dans des eaux calmes mais se reproduit en eau courante.

Reproduction

Sa reproduction se déroule au printemps (mars à juin) dans des eaux peu profondes sur des bancs de substrats grossiers à une température comprise entre 11°C et 13°C. Les reproducteurs peuvent alors migrer vers l'amont des cours d'eau ou sur des affluents pour trouver des zones à plus forts courants. La maturité sexuelle est atteinte à l'âge de 4 ans alors que la durée de vie moyenne serait de 9 ans.

Alimentation

Le Toxostome est essentiellement herbivore et se nourrit de diatomées et d'algues filamenteuses qu'il vient brouter sur le substrat. Il complète son régime alimentaire par des petits invertébrés, des mollusques et du frai de poisson.

Etat des populations

En France, le toxostome serait arrivé avant la formation des Alpes, mais n'aurait jamais été très abondant. Aujourd'hui, il est présent dans le bassin du Rhône, de la Garonne et de ses affluents (Adour). Il est également signalé dans la moitié amont du bassin de la Loire. Il est actuellement en déclin sur le bassin de la Saône et du Rhône.

Menaces

Les principales causes de raréfaction de cette espèce sont liées d'une part à la compétition avec le Hotu, même si la ressource alimentaire d'origine végétale ne constitue pas un facteur limitant en raison de son abondance, et d'autre part, aux altérations de la qualité de l'eau et de l'habitat (pollution, obstacles à la circulation, artificialisation des débits, extraction de granulats…).

Présence sur le site

Seulement trois stations de sondages ont mis en évidence la présence du Toxostome : sur le Lampy juste en amont de la confluence avec le Tenten et en amont d'Alzonne, sur la Vernassonne au niveau de Villelongue. La population de toxostome des trois cours d'eau étudiés apparaît fragmentée et en régression sur les cours aval des bassins du Lampy, de la Vernassonne, du Tenten et du Fresquel.

La carte page suivante illustre la répartition du Toxostome dans le site Natura 2000 et sur le Tenten.

Carte 55 : répartition effective et potentielle du Toxostome

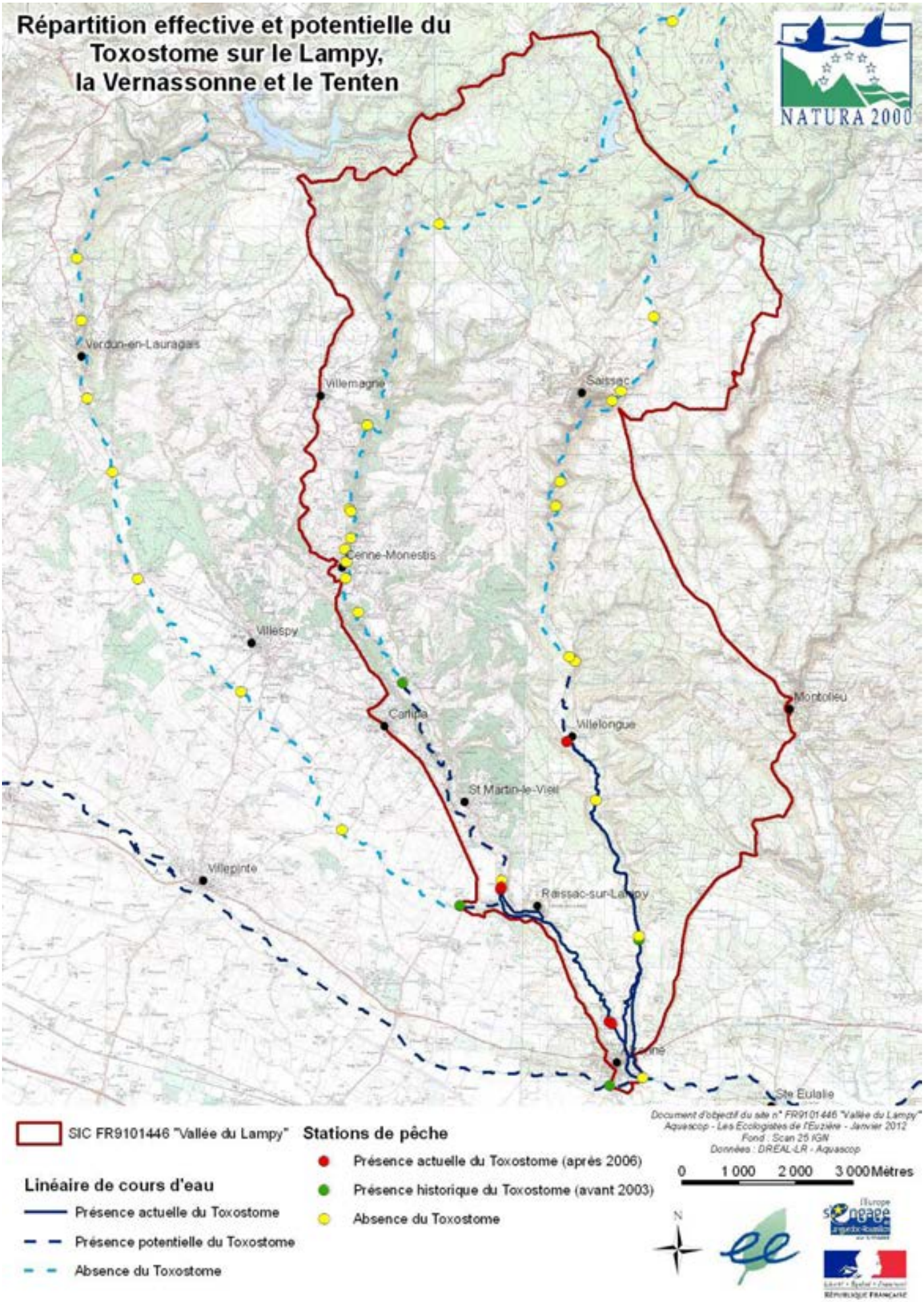

Bouvière *Rhodeus amarus*

Code Natura 2000 : 1134

Classification :

Embranchement : Chordés
Classe : Actinoptérygiens
Ordre : Cypriniformes
Famille : Cyprinidés
Genre : Rhodeus
Espèce : amarus

Etat de conservation :
Espèce : 0/4
Habitats associés : 1/4
Note totale = 1/8

Statuts

Directive «Habitats-Faune-Flore» **: annexe II**
Protection nationale : **arrêté 8 décembre 1988 Article 1**
Cotation UICN France : **préoccupation mineure**
Cotation UICN Monde : **préoccupation mineure**
Convention de Berne : **annexe III**
Convention de Bonn : ***/***

Répartition

La Bouvière est présente en Europe tempérée, notamment dans ses parties centrale et orientale, ainsi que dans le nord de l'Asie mineure. En France, elle est connue en amont de la Loire, Alher et Braye (limites occidentales de sa distribution), dans le Rhône, le Rhin et la Seine.

Description

La Bouvière est un petit cyprinidé diurne grégaire dont la taille est comprise entre 50 et 70 mm. Elle est caractérisée par un corps court, bombé et comprimé latéralement. Sa coloration argentée porte des reflets bleu-vert au dessus de la ligne latérale. Sa durée de vie maximale est de 5 ans.

Habitat

La Bouvière se rencontre dans les milieux calmes aux eaux claires et peu profondes à fond sablo-vaseux (cours d'eau de plaine, étangs et lacs…). Sa présence est directement liée à celle d'herbiers d'hydrophytes (abris et nourriture) ainsi que de grands mollusques bivalves (intermédiaire obligatoire pour sa reproduction).

Reproduction

La maturité sexuelle est atteinte à 1 an. La reproduction a lieu entre avril et août lorsque la température de l'eau atteint 15 à 21 °C. Le mâle alors paré d'une robe rosée éclatante défend un territoire autour d'une moule d'eau douce (Unio ou Anondonta). La femelle développe un tube de ponte ou ovipositeur qu'elle va utiliser pour pondre en plusieurs fois entre 40 et 100 œufs dans la cavité branchiale du bivalve. Le mâle libère sa semence qui est absorbée par le siphon inhalant du mollusque jusque dans la cavité branchiale où a lieu la fécondation. Les œufs éclosent rapidement et les alevins quitteront la cavité deux à trois semaines plus tard, leur taille est alors d'environ 8 mm.

Alimentation

Durant les premiers stades, les alevins se nourrissent de micro-organismes filtrés par la moule. Les adultes quant à eux sont phytophages (algues vertes filamenteuses, diatomées) et détritivores.

État des populations

En France, l'aire de répartition de l'espèce est très fragmentée. La Bouvière serait absente en Bretagne et au sud d'une ligne allant de la Charente au Massif central. Le mode de reproduction de la Bouvière, directement lié à la présence d'un bivalve, la rend très vulnérable. En effet, la raréfaction des mollusques,due à la dégradation des milieux naturels, aux pollutions diverses et aux prédations par le Rat musqué (*Ondatra zibethicus*), engendre une diminution de l'aire de répartition de la Bouvière.

Menaces

C'est une espèce sensible à la pollution industrielle et aux pesticides. Elle est est entièrement dépendante des Unionidés (mollusques pélécypodes) pour sa reproduction.

Présence sur le site

D'après les sondages piscicoles réalisés, la Bouvière ne semble pas présente dans les cours d'eau du site. Sa présence est en revanche avérée dans le Fresquel, juste en aval du site.

IV.4. Les chiroptères

Aucune prospection ciblée sur les chiroptères n'était initialement prévue. Cependant, compte tenu des habitats présents sur le site, il est apparu intéressant de réaliser un sondage afin d'estimer le potentiel du site pour ce groupe.

Pour cela, ont été réalisées :

- une nuit d'inventaire au détecteur d'ultrasons dans le secteur de Peyremale à Montolieu ;

- deux nuits d'inventaire au détecteur automatique d'ultrasons, menées à 2 mois d'intervalle (fin avril et courant juin) dans deux secteurs différents (Montolieu et Saissac) ;

- une nuit de capture au filet japonais pour compléter les données obtenues au détecteur, notamment en regardant l'état physiologique des animaux (femelles gestantes, allaitantes, etc...).

Ces inventaires ont permis d'identifier au moins 11 espèces présentes de façon certaine sur le site Natura 2000 «Vallée du Lampy». Sur ces 11 espèces, 4 figurent à l'annexe II de la Directive Habitats, alors qu'aucune n'était initialement inscrite au Formulaire Standard de Données.

Tableau 35 : espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire identifiées sur le site

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Biologie et statut en région	Statut sur le site de la vallée du Lampy
Barbastelle	*Barbastella barbastellus*	Se reproduit dans des arbres creux, rare en Languedoc-Roussillon, elle y occupe surtout les zones de moyenne montagne entre 450 et 900 m.	Identifiée en chasse dans une prairie en bordure de la Vernassonne en amont de Saissac. Elle semble bien présente dans le Cabardès.
Minioptère de Schreibers	*Miniopterus schreibersii*	Strictement cavernicole, tendance méditerranéenne, très important site d'hivernage au gouffre de Cabrespine. Les sites de reproduction dans l'Aude semblent être localisés dans les Basses-Corbières (Grotte de la Ratapanade notamment).	Présence avérée, semble assez commune en chasse dans la zone intermédiaire du site. Présence probable de gîte dans le secteur.
Grand Rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*	Gîte dans les cavités et les bâtiments, en raréfaction en LR, statut local mal défini.	Présence avérée en chasse. Semble bien présent dans ce secteur de la Montagne Noire
Petit Rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*	Gîte dans les cavités et les bâtiments, assez commun dans les massifs collinéens du LR.	Présence avérée en chasse.

Ces résultats témoignent d'un très fort potentiel chiroptérologique sur le site. Il est très probable que des études complémentaires permettraient d'identifier bien d'autres espèces et notamment des espèces d'intérêt communautaire.

La carte page suivante illustre la localisation des deux secteurs prospectés.

Carte 56 : localisation des données chiroptères

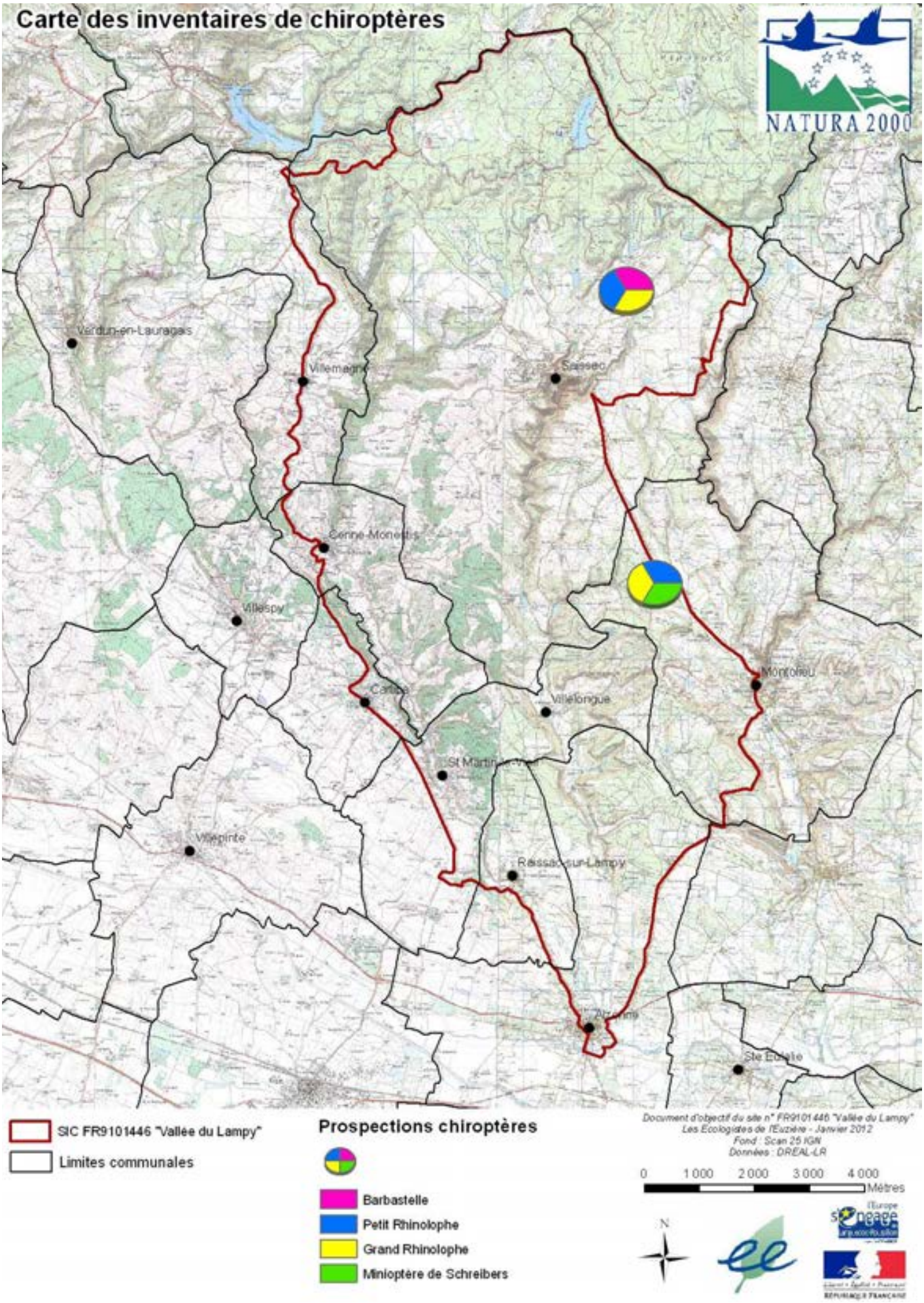

Barbastelle *Barbastella barbastellus*

Code Natura 2000 : 1308

Classification :

Embranchement : Chordés
Classe : Mammifères
Ordre : Chiroptères
Famille : Vespertilionidés
Genre : Barbastella
Espèce : barbastellus

Etat de conservation :
Espèce : -/4
Habitats associés : 2/4
Note totale = -/8

Cette espèce n'a pas fait l'objet de prospections spécifiques

Statuts

Directive «Habitats-Faune-Flore» **: annexe II**
Protection nationale : **Arrêté 23 avril 2007**
Cotation UICN France : **vulnérable**
Cotation UICN Monde : **vulnérable**
Convention de Berne : **annexe II**
Convention de Bonn : **annexe II**

Répartition en France et en Europe

La Barbastelle est présente dans la majeure partie de l'Europe : du Portugal au Caucase, et du sud de la Suède à la Grèce, mais aussi de l'autre côté de la Méditerranée, au Maroc et dans les îles Canaries.

En France, elle est rencontrée dans la plupart des départements, du niveau de la mer (Charente-Maritime) jusqu'à 2035 m dans les Alpes-Maritimes. Les observations sont cependant très rares en bordure méditerranéenne. En voie d'extinction dans plusieurs régions de la moitié nord de la France, les effectifs sont plus rassurants dans certaines zones du Doubs, de Dordogne, de Vendée, de l'Allier et de Haute-Marne.

Description

La Barbastelle est une chauve-souris très sombre (presque noire) de taille moyenne (4,5 à 6 cm).Son museau court et ses oreilles très larges qui se touchent au niveau du front lui donnent une face caractéristique. La femelle est plus grande que le mâle. La Barbastelle a un vol très manoeuvrable qui lui permet de naviguer dans une végétation encombrée.

Habitat

Cette espèce fréquente essentiellement des forêts mâtures d'essences caduques ou mixtes : la présence de feuillus étant importante notamment pour la diversité de petits papillons de nuit.

En effet, la Barbastelle est une des espèces de chauve-souris les plus spécialisée d'Europe, les microlépidoptères constituant l'essentiel de son alimentation.

Eléments d'éthologie

Les mises bas ont lieu durant la deuxième semaine de juin

dans des gîtes qui comptent 5 à 20 femelles. Durant l'hivernage l'espèce est solitaire. Elle serait peu frileuse et donc rencontrée dans les sites souterrains uniquement par très grand froid. Les déplacements sont réduits et notamment en période estivale (moins d'un kilomètre autour du gîte diurne). Cependant, elle pourrait réaliser des migrations de près de 300 km.

Présence sur le site

Sur le site, l'espèce a été contactée en lisière de la ripisylve de la Vernassonne en amont de la commune de Saissac. Ce secteur semble correspondre très bien aux exigences écologiques de la Barbastelle grâce notamment aux nombreux vieux chênes pédonculés qui s'y trouvent.

D'après les données de l'Atlas des chiroptères du Midi méditerranéen de l'ONEM, l'espèce serait bien présente dans le Cabardès. A l'échelle nationale, il est certain que les populations du nord ont subi un fort déclin (menacée d'extinction en Picardie, Alsace, Île de France...). En ce qui concerne le sud, le faible nombre de données ne permet pas de faire ressortir de réelles tendances.

Menaces sur le site

La principale menace qui pèse sur cette espèce de chauve-souris forestière est l'augmentation des surfaces en monoculture de résineux exploités intensivement comme sur le haut de la vallée du Lampy.

Etudes et suivis à réaliser

Globalement des études approfondies doivent être menées sur les chiroptères du site à la recherche de colonies de mise-bas ou de rassemblement hivernaux.

Responsabilité du site pour la conservation de l'espèce

L'espèce étant présente dans une grande partie de la France et de l'Europe, les menaces qui la concernent ne sont pas spécifiques au site. La responsabilité de ce site dans la conservation de la Barbastelle est donc limitée, mais l'intérêt du site n'en est pas moins potentiellement important pour cette espèce.

Bibliographie

BARATAUD M., 1999.- Structures d'habitats utilisés par la Barbastelle en activité de chasse. Premiers résultats. p. : 111-116. In ROUÉ S.Y. & BARATAUD M. (coord. SFEPM), 1999.- Habitats et activité de chasse des chiroptères menacés en Europe : synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. Le Rhinolophe, numéro spécial, 2 : 136 p.

SIERRO A. 1994.- Écologie estivale d'une population de Barbastelles (B. barbastellus, Schreber 1774) au Mont Chemin (Valais). Sélection de l'habitat, régime alimentaire et niche écologique. Travail de diplôme, univ. Neuchâtel, 78 p.

ARTHUR L. et LEMAIRE M. 2009 - Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Edition Biotope et MNHN, 543 p.

Minioptère de Schreibers *Miniopterus schreibersii*

Code Natura 2000 : 1310

Classification :

Embranchement : Chordés
Classe : Mammifères
Ordre : Chiroptères
Famille : Vespertilionidés
Genre : Miniopterus
Espèce : schreibersii

Etat de conservation :
Espèce : -/4
Habitats associés : 3/4
Note totale = -/8

Cette espèce n'a pas fait l'objet de prospections spécifiques

Statuts

Directive «Habitats-Faune-Flore» **: annexe II**
Protection nationale : **Arrêté 23 avril 2007**
Cotation UICN France : **vulnérable**
Cotation UICN Monde : **quasi menacé**
Convention de Berne : **annexe II**
Convention de Bonn : **annexe II**

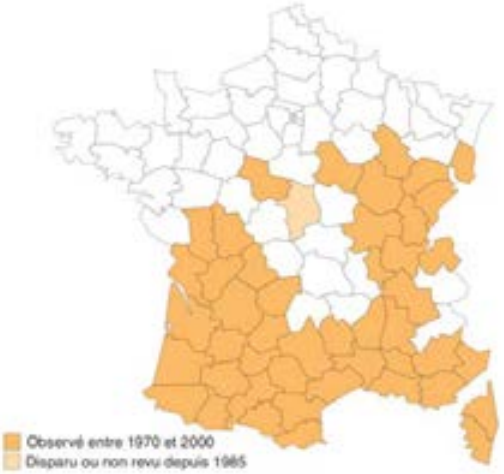

Répartition en France et en Europe

Le Minioptère de Schreibers est une espèce d'origine tropicale qui possède une aire de répartition s'étendant du Portugal au Japon. Il est largement répandu d'Europe jusqu'en Chine, Nouvelle-Guinée, Australie et Afrique du Sud (avec l'existence de plusieurs sous-espèces).

En Europe, sa répartition est plutôt méditerranéenne avec une limite septentrionale allant de la vallée de la Loire et du Jura en France aux Tatras en Slovaquie.

En France, l'espèce est répandue dans la moitié sud du pays avec de grandes disparités en terme de densité. Absente d'Auvergne et des Alpes internes cristallines, elle remonte à l'ouest jusqu'à la Loire et au nord-est jusqu'en Alsace.

Description et écologie

Le Minioptère de Schreibers présente un front bombé caractéristique. Cette particularité ajoutée à la petite taille de ses oreilles et la coloration rose de son museau permettent de correctement l'identifier.

Habitat

C'est une espèce strictement cavernicole présente dans les régions aux paysages karstiques riches en grottes. En été, l'espèce s'installe de préférence dans de grandes cavités (voire des anciennes mines ou viaducs) chaudes et humides (température supérieure à 12 °C).

L'espèce utilise une très large gamme d'habitats pour se nourrir : les lisières forestières, les ripisylves, les alignements d'arbres et les villages éclairés sont les plus utilisés.

En hiver, le Minioptère de Schreibers gîte uniquement dans des cavités naturelles ou artificielles, dont les températures, souvent constantes, oscillent entre 6,5°C et 8,5°C.

Eléments d'éthologie

Il se déplace généralement sur des distances maximales de 150 km entre ses gîtes d'hiver et d'été en suivant des routes migratoires saisonnières. En dépit de ces mouvements de faible ampleur, l'espèce peut être considérée comme sédentaire. L'espèce est très sociable, tant en hibernation qu'en reproduction. Ses rassemblements comprennent fréquemment plus d'un millier d'individus. Après la période d'accouplement (automne), les individus se déplacent vers les gîtes d'hiver. La période d'hibernation, qui débute en décembre, est relativement courte. Dès février-mars, les minioptères abandonnent les sites d'hibernation pour rejoindre tout d'abord des sites de transit situés à une distance moyenne de 70 km.

Mâles et femelles constituent là des colonies mixtes. Les femelles quittent ensuite ces gîtes printaniers pour rejoindre les sites de mise-bas où elles s'installent au mois de mai. Durant la même période, des mâles peuvent former de petits essaims dans d'autres cavités.

Pour chasser, les individus suivent généralement les linéaires forestiers empruntant des couloirs parfois étroits au sein de la végétation. En l'absence de linéaires forestiers, ils sont capables de traverser de grandes étendues sans arbres. Les «routes de vol» peuvent être utilisées par des milliers d'individus pour rejoindre leurs terrains de chasse.

Parade et rut : dans nos régions tempérées, dès la mi-septembre avec un maximum au mois d'octobre. Le Minioptère se distingue des autres espèces de chiroptères européens par une fécondation qui a lieu immédiatement après l'accouplement. L'implantation de l'embryon est différée à la fin de l'hiver, lors du transit.

Les lépidoptères constituent l'essentiel du régime alimentaire de mai à septembre (en moyenne 84 % du volume). Des invertébrés non volants sont aussi capturés ; des larves de lépidoptères massivement capturés en mai (41,3%) et des araignées (massivement en octobre, 9,3%). Ce régime alimentaire, très spécialisé, est à rapprocher de celui de la Barbastelle.

Un autre type de proies secondaires apparaît : ce sont les diptères (8,1 %), dont les nématocères (notamment les tipulidés – à partir de la fin août) et les brachycères (notamment les muscidés et les cyclorrhaphes - en mai et juin). Les trichoptères, névroptères, coléoptères, hyménoptères et hétéroptères n'apparaissent que de façon anecdotique parmi les proies.

Présence sur le site

Sur le site, l'espèce a été contactée dans les vergers du domaine de Peyremale à Montolieu. Ce secteur correspond assez bien aux exigences écologiques du Minioptère comme territoire de chasse.

Cette espèce a subi un fort déclin en 2002 suite à une épidémie. Aujourd'hui, les effectifs nationaux sont stables, voire en légère hausse depuis quelques années.

La vallée du Lampy se trouve en extrême limite occidentale de l'aire de répartition du Minioptère. Par ailleurs, compte tenu de la faible typicité des habitats du site pour cette espèce, il est probable qu'elle soit peu abondante. De plus, la capacité de déplacement du Minioptère est très importante puisque les femelles peuvent s'éloigner chaque nuit de plus de 40km de leur gîte pour aller chasser. Les déplacements été/hiver peuvent dépasser les 100 km.

Le site d'hivernage connu le plus proche se trouve à Cabrespine à moins de 20 km à vol d'oiseau du site Natura 2000. Il est donc également probable que le Minioptère de Schreibers vienne chasser sur le site en automne et au printemps avant de rejoindre les gîtes estivaux.

Menaces sur le site

Sur le site, seul l'emploi de produits phytosanitaires impactant les microlépidoptères peut constituer une menace pour le Minioptère de Schreibers.

Etudes et suivis à réaliser

Globalement des études approfondies doivent être menées sur les chiroptères du site. Concernant le Minioptère de Schreibers, il serait intéressant d'identifier les principaux axes de déplacement et terrains de chasse présents sur le site.

Responsabilité du site pour la conservation de l'espèce

L'espèce étant présente dans une grande partie de la France et de l'Europe, les menaces qui la concernent ne sont pas spécifiques au site. La responsabilité de ce site dans la conservation du Minioptère est donc limitée. De plus, l'absence de cavité intéressante pour cette espèce cavernicole réduit beaucoup la responsabilité du site.

Bibliographie

BARATAUD M., CHAMARAT N. & MALAFOSSE J.-P., 1997.- Les chauves-souris en Limousin. Biologie et répartition - Bilan de 12 années d'étude. Flepna, Limoges, 56 p.

ARTHUR L. et LEMAIRE M. 2009 - Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Edition Biotope et MNHN, 543 p.

Grand Rhinolophe *Rhinolophus ferrumequinum*

Code Natura 2000 : 1304

Classification :

Embranchement : Chordés
Classe : Mammifères
Ordre : Chiroptères
Famille : Rhinolophidés
Genre : Rhinolophus
Espèce : ferrumequinum

Etat de conservation :
Espèce : -/4
Habitats associés : 3/4
Note totale = -/8

Cette espèce n'a pas fait l'objet de prospections spécifiques

Statuts

Directive «Habitats-Faune-Flore» **: annexe II**
Protection nationale : **Arrêté 23 avril 2007**
Cotation UICN France (2009) : **préoccupation mineure**
Cotation UICN Monde (2011) : **préoccupation mineure**
Convention de Berne : **annexe II**
Convention de Bonn : **annexe II**

Répartition en France et en Europe

C'est une espèce européenne plutôt méridionale. Elle est présente du sud du Pays de Galles et de la Pologne à la Crète et au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de la mer Égée.

Le Grand Rhinolophe est connu dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les pays limitrophes (Bénélux, Suisse, ouest de l'Allemagne, Espagne, Italie).

Description

Comme tous les rhinolophidés, au repos ou en hibernation, le Grand Rhinolophe a un aspect caractéristique, la tête en bas et les ailes enveloppant le corps, il est dit « en cocon ». De taille supérieure à 5 cm (tête+corps), il s'agit du plus grand des rhinolophidés européens. Son appendice nasal en forme de fer à cheval muni d'une lancette triangulaire lui vaut son nom scientifique.

Habitat

Les gîtes de reproduction sont très variés : les colonies occupent greniers, bâtiments agricoles désaffectés, vieux moulins, toitures d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi galeries de mines, grottes et caves suffisamment chaudes. Des bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de gîtes de repos nocturne ou de gîtes d'estivage.

Le Grand Rhinolophe fréquente les régions plutôt chaudes jusqu'à 1 480 m d'altitude (voire 2 000 m), les zones karstiques, le bocage, les petites agglomérations. Il recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, de prairies pâturées par des bovins ou des ovins, des ripisylves, des landes, des friches (ce qui correspond bien à la mosaïque d'habitats rencontrée sur le site). L'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en

particulier les femelles. Les mâles ont un comportement plus erratique.

Le Grand Rhinolophe étant une espèce de contact, les habitats prospectés présentent en général un paysage très structurés tant verticalement (haies, lisières, talus, cours d'eau, sous bois...) qu'horizontalement (mosaïque d'habitats semi-ouverts). L'absence de ces structures paysagères est souvent rédhibitoire pour l'espèce.

Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries et mines, caves, tunnels, viaducs), souvent souterraines, aux caractéristiques précises : obscurité totale, température comprise entre 5°C et 12°.

Eléments d'éthologie

Le Grand rhinolophe entre en hibernation de septembre-octobre à avril en fonction du contexte météorologique.

L'espèce est sédentaire (déplacement maximum connu : 180 km). Généralement, 20 à 30 km peuvent séparer les gîtes d'été de ceux d'hiver. Dès la tombée de la nuit, le Grand Rhinolophe s'envole directement du gîte diurne vers les zones de chasse (dans un rayon de 2-4 km, rarement 10 km) en suivant préférentiellement des corridors boisés, les alignements d'arbres, les lisières, etc. La chasse est pratiquée en vol dès le crépuscule, moment où la densité de proies est maximale. En cours de nuit, il pratique la chasse à l'affût, depuis une branche morte sous un couvert arboré d'où il part cueillir ses proies posées sur la végétation.

Les femelles atteignent leur maturité sexuelle vers l'âge de 2 - 3 ans ; les mâles, à la fin de la deuxième année. L'accouplement a lieu de l'automne au printemps. En été, la ségrégation sexuelle semble totale. Les femelles forment des colonies de reproduction de taille variable (de 20 à près d'un milliers d'adultes). Les mise bas interviennent de mi-juin à fin juillet dans des grottes chaudes ou plus couramment dans les combles, généralement de grands bâtiments (grandes maisons, moulins, château, mas...). Un seul petit est mis au monde chaque année, qui devient indépendant après 45 jours. Avec leur petit, les femelles sont accrochées isolément ou en groupes serrés. La durée de vie de cette espèce est d'environ 30 ans.

Le Grand Rhinolophe forme régulièrement des colonies mixtes avec le Murin à oreilles échancrées. Le régime alimentaire varie en fonction des saisons et des pays. Les femelles et les jeunes ont des régimes alimentaires différents. Les proies consommées sont de taille moyenne à grande (~ 1,5 cm), et selon la région, les lépidoptères représentent 30 à 45% du régime en volume relatif, les coléoptères 25 à 40%, les hyménoptères (ichneumonidés) 5 à 20%, les diptères 10 à 20%, les trichoptères 5 à 10%. Les insectes coprophages se développant dans les bouses du bétail jouent un rôle primordial pour l'alimentation des jeunes.

Présence sur le site

Sur le site, l'espèce a été contactée dans les deux secteurs prospectés : au bord de la Vernassonne en amont de Saissac et au domaine de Peyremale à Montolieu. Les contacts de cette espèce dans deux secteurs différents à 2 mois d'intervalle laissent présager l'existence de plusieurs gîtes dans le site Natura 2000.

Cette espèce est en voie de disparition au niveau national et européen. Sur le Lampy cette espèce n'était pas connue, aucune tendance ne peut donc être estimée.

En régions méditerranéennes les plus grosses colonies connues de Grands Rhinolophes se trouvent en plaine à basse altitude. Pour exemple, l'espèce est omniprésente sur la plaine de l'Aude.

Les capacités de déplacement du Grand Rhinolophe sont d'une dizaine de kilomètres entre gîte et territoire de chasse et de plusieurs dizaines de kilomètres entre gîte de reproduction et gîte d'hibernation. Les zones de plaines lui sont notamment favorables en raison de la disponibilité en gîtes (grands bâtiments).

Pour l'hiver, les animaux gagnent les piémonts où ils trouvent des grottes favorables à l'hibernation.

Menaces sur le site

De manière générale, la modification des paysages consécutive à l'intensification de pratiques agricoles (arasement des haies, des talus, disparition des vergers, etc.) est la principale cause de déclin des populations.

Sur le site deux menaces principales pèsent sur cette espèce : la conversion des forêts semi-naturelles en plantations monospécifiques de résineux et la conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou en cultures labourées (pratique intensément menée dans la moyenne vallée du Lampy). Ces dynamiques ayant pour effet de réduire de façon importante les ressources alimentaires de cette espèce.

Diverses atteintes plus directes peuvent aussi avoir lieu sur le site :

- la disparition des gîtes de reproduction (isolation des combles, rénovation ou abandon du bâti conduisant à l'effondrement de la toiture, condamnation des accès aux gîtes favorables...) ;

- la fermeture de sites souterrains, de caves, sans réflexion vis-à-vis des chauves-souris ;

- la raréfaction des ressources alimentaires consécutive à l'emploi de pesticides ou de traitement vermifuge du bétail avec des produits très rémanents affectant l'entomofaune non ciblée ;

- l'intoxication des animaux par l'accumulation de pesticides, de produits de traitement vermifuges du bétail ou l'utilisation de produits insecticides toxiques pour le traitement des charpentes.

Etudes et suivis à réaliser

Globalement des études approfondies doivent être menées sur les chiroptères du site. Concernant le Grand Rhinolophe, il est important d'identifier les gîtes d'hivernage et de reproduction afin de pouvoir cibler les secteurs présentant des enjeux liés à la conservation de cette espèce.

Responsabilité du site pour la conservation de l'espèce

L'espèce étant présente dans une grande partie de la France et de l'Europe, les menaces qui la concernent ne sont pas spécifiques au site. La responsabilité de ce site dans la conservation du Grand Rhinolophe est donc limitée, mais l'intérêt du site n'en est pas moins potentiellement important pour cette espèce.

Bibliographie

ROS J., 1999.- Le Grand rhinolophe, *Rhinolophus ferrumequinum*, en France. Bulletin de la SFEPM, 38 : 29.

ARTHUR L. et LEMAIRE M. 2009 - Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Edition Biotope et MNHN, 543 p.

Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros*

Code Natura 2000 : 1303

Classification :

Embranchement : Chordés
Classe : Mammifères
Ordre : Chiroptères
Famille : Rhinolophidés
Genre : Rhinolophus
Espèce : hipposideros

Etat de conservation :
Espèce : -/4
Habitats associés : 3/4
Note totale = -/8

Cette espèce n'a pas fait l'objet de prospections spécifiques

Statuts

Directive «Habitats-Faune-Flore» **: annexe II**
Protection nationale : **Arrêté 23 avril 2007**
Cotation UICN France (2009) : **préoccupation mineure**
Cotation UICN Monde : **préoccupation mineure**
Convention de Berne : **annexe II**
Convention de Bonn : **annexe II**

Répartition en France et en Europe

Le Petit Rhinolophe est présent dans la majeure partie de l'Europe, de l'ouest de l'Irlande et du sud de la Pologne à la Crète au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de la mer Égée.

Connu dans presque toutes les régions françaises, Corse comprise, et dans les pays limitrophes (Belgique, Suisse, est de l'Allemagne, Espagne, Italie), le Petit Rhinolophe est absent de la région Nord et la limite nord-ouest de sa répartition se situe en Picardie.

Description et écologie

D'allure caractéristique « en cocon » lorsqu'il est en repos ou en hibernation, le Petit Rhinolophe se distingue aisément des autres rhinolophes du secteur par sa taille bien plus réduite (tête+corps inférieur à 5 cm). Il présente la même face caractéristique de la famille avec un appendice inférieur long et pointu de profil.

Habitat

Les gîtes de mise bas du Petit Rhinolophe sont très généralement localisés dans le bâti, où l'espèce recherche les volumes sombres et chauds accessibles en vol : granges, combles, cabanons, caves chaudes. Des bâtiments ou cavités souterraines près des lieux de chasse sont fréquentés par les mâles comme gîtes de repos nocturne ou diurne ou par les femelles comme gîtes secondaires.

Le Petit Rhinolophe recherche les paysages semi-ouverts où alternent bocage et forêt avec des corridors boisés, la continuité de ceux-ci étant importante. Ses terrains de chasse préférentiels se composent des linéaires arborés de type haie (bocage) ou lisière forestière avec strate buissonnante, de prairies pâturées ou prairies de fauche. La vigne avec des friches semble également convenir. La présence de milieux humides (rivières, étangs) est une constante du milieu préférentiel. L'es-

pèce est fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, mais des individus changent parfois de gîte d'une année sur l'autre exploitant ainsi un véritable réseau local.

Les gîtes d'hibernation sont des cavités naturelles ou artificielles (galeries et puits de mines, caves, tunnels, viaducs) souvent souterraines, aux caractéristiques bien définies : obscurité totale, température comprise entre 4°C et 16°C, degré d'hygrométrie généralement élevé, tranquillité absolue.

Eléments d'éthologie

Le Petit Rhinolophe hiberne d'octobre à avril, isolément ou en groupe très lâche mais sans jamais entrer en contact avec ses congénères. Les animaux sont suspendus avec une allure en poire, au plafond ou le long de la paroi, parfois très près du sol. Très sédentaire, le Petit Rhinolophe effectue généralement des déplacements de moins de 10 km entre les gîtes d'été et les gîtes d'hiver. Ces derniers peuvent même être localisés dans le même bâtiment (respectivement dans le grenier et la cave par exemple).

Autour d'un gîte de mise bas, l'activité reste importante toute la nuit et les femelles retournent au moins deux fois au gîte pendant la nuit pour allaiter. Pour se déplacer, l'espèce évite généralement les espaces ouverts et recherche la proximité immédiate de murs, lisières boisées, haies et autres alignements d'arbres. Elle affectionne particulièrement les peuplements feuillus bordant les cours d'eau. Au crépuscule, les corridors boisés sont utilisés pour rejoindre les terrains de chasse qui se situent dans un rayon moyen de 2-4 km autour du gîte.

La maturité sexuelle des femelles est probablement atteinte à un an. Les accouplements ont lieu de l'automne au printemps. Les femelles forment des colonies de reproduction d'effectif variable (de quelques femelles à rarement plus d'une centaine).

Cette espèce cohabite parfois avec d'autres chiroptères dans ses gîtes de reproduction, toutefois sans jamais se mélanger. De mi-juin à mi-juillet, au sein d'une colonie, 20 à 60% des femelles donnent naissance à un seul jeune. Les jeunes sont émancipés à 6-7 semaines. Longévité : 21 ans ; âge moyen : 3-4 ans.

Insectivore, le régime alimentaire du Petit Rhinolophe varie en fonction des saisons. Les diptères, lépidoptères, névroptères et trichoptères, associées aux milieux aquatiques ou boisés humides, apparaissent comme les principaux ordres consommés. L'espèce se nourrit également d'hyménoptères, araignées, coléoptères, psocoptères, homoptères et d'hétéroptères. Le Petit Rhinolophe consomme donc principalement diptères et trichoptères en début et fin de saison et diversifie son régime en été avec l'augmentation de la biomasse en lépidoptères, coléoptères, névroptères et aranéidés.

Présence sur le site

Comme le Grand Rhinolophe, cette espèce a été contactée dans les deux secteurs prospectés. Les habitats naturels présents dans la moyenne vallée du Lampy et dans certaines zones plus en amont apparaissent particulièrement favorables à cette espèce.

Cette espèce est en voie de disparition au niveau national et européen. Sur le secteur du Lampy aucune tendance ne peut être dégagée compte tenu de l'absence de connaissance de cette espèce dans le site. Cependant, il est fort probable que le Petit Rhinolophe soit assez bien représenté sur l'ensemble de la moyenne vallée du Lampy.

Menaces sur le site

Les atteintes indirectes sont potentiellement diverses :

- modification des paysages par l'agriculture intensive (arasement des haies, des talus, etc.) ;

- remplacement des forêts semi-naturelles en plantations monospécifiques de résineux ;

- conversion des prairies permanentes en prairies artificielles ou en cultures labourées.

Les atteintes directes :

- dérangement des colonies de reproduction ;

- disparition des gîtes de reproduction favorables (rénovation ou abandon du bâti conduisant à l'effondrement de la toiture, condamnation des accès aux gîtes favorables) ;

- fermeture de sites souterrains (mise en sécurité des mines) sans réflexion concernant les chiroptères ;

- intoxication des animaux par les pesticides ou produits de traitement vermifuges du bétail ;

- raréfaction des ressources alimentaires consécutive à l'emploi de pesticides ou au traitement vermifuge du bétail avec des produits très rémanents ;

- intoxication des animaux par l'accumulation de produits chimiques (phytosanitaires, vermifuges du bétail, produits insecticides employés pour le traitement des charpentes).

Etudes et suivis à réaliser

Globalement des études approfondies doivent être menées sur les chiroptères du site. Concernant le Petit Rhinolophe, il est important d'identifier les gîtes d'hivernage et de reproduction afin de pouvoir cibler les secteurs présentant des enjeux liés à la conservation de cette espèce.

Responsabilité du site pour la conservation de l'espèce

L'espèce étant présente dans une grande partie de la France et de l'Europe, les menaces qui la concernent ne sont pas spécifiques au site. La responsabilité de ce site dans la conservation du Petit Rhinolophe est donc limitée, mais l'intérêt du site n'en est pas moins potentiellement important pour cette espèce.

Bibliographie

ARTHUR L. et LEMAIRE M. 2009 - Les Chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Edition Biotope et MNHN, 543 p.

IV.5. Synthèse des espèces d'intérêt communautaire

Deux groupes de faune ont fait l'objet d'inventaires spécifiques poussés en 2011 : les poissons et les écrevisses. Sur les trois espèces de poissons inscrites au FSD deux ont été inventoriées :

- le Barbeau méridional ;

- la Lamproie de Planer.

Et une découverte en plus de celles du FSD :

- le Toxostome

Les prospections à la recherche d'écrevisses à pattes blanches n'ont pas permis d'en trouver, alors qu'il en est fait mention en 2001 sur la Vernassonne en amont de Saissac. Cependant, des populations relictuelles peuvent encore subsister dans quelques secteurs très réduits et il n'est donc pas certain que cette espèce ait disparu du site.

Deux nuits d'inventaires des chauves-souris ont été réalisées dans de bonnes conditions météorologiques. Elles ont permis d'identifier 11 espèces dont 4 d'intérêt communautaire :

- le Minioptère de Schreibers ;

- la Barbastelle ;

- le Grand Rhinolophe ;

- le Petit Rhinolophe.

Ces espèces présentent une valeur patrimoniale majeure et il convient de les prendre en compte dans les mesures qui seront mises en place. En effet, ces résultats très partiels et ponctuels sont exceptionnels compte tenu de la très faible pression de prospection. Par ailleurs, ils témoignent d'un très fort potentiel chiroptérologique sur le site et de l'importance de réaliser une étude ciblée sur ce groupe à l'échelle du périmètre Natura 2000.

L'autre grande surprise est la découverte de la Loutre dans la rivière du Lampy en aval du bassin du Lampy Neuf. Après avoir subi un fort déclin durant le XXème siècle, la dynamique de la population nationale est à nouveau positive. Le statut de cette espèce sur le site reste encore inconnu : est-ce seulement un individu de passage ou une réelle installation?

Les insectes n'ont également pas fait l'objet de prospections spécifiques et cependant trois espèces ont été identifiées :

- le Grand Capricorne ;

- le Lucane cerf-volant ;

- l'Agrion de mercure.

D'autres espèces très probablement présentes sur le site n'ont pas été observées. Un chapitre est dédié à ces espèces.

Le tableau page suivante synthétise les espèces d'intérêt communautaire, leur état de conservation et les menaces qui pèsent sur elles dans le site Vallée du Lampy.

Tableau 36 : synthèse sur les espèces d'intérêt communautaire

Code Natura 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Etat de conservation		Menaces
			espèce (note sur 4)	habitats associés (note sur 4)	
1083	Lucane cerf-volant	*Lucanus cervus*	3	2	- Conversion des forêts de feuillus en plantation de résineux ; - Coupe systématique des feuillus sénescents.
1088	Grand Capricorne	*Cerambyx cerdo*	3	2	- Conversion des forêts de feuillus en plantation de résineux ; - Coupe systématique des feuillus sénescents.
1044	Agrion de Mercure	*Coenagrion mercuriale*	2	2	- Curage, recalibrage de cours d'eau, atterrissement ; - Fermeture de la ripisylve.
1092	Ecrevisse à pattes blanches	*Austropotamobius pallipes*	0	2	- Ecrevisses exogènes ; - Pollutions diverses.
1355	Loutre d'Europe	*Lutra lutra*	2	2	- Pollution chimique et organique ; - Destruction des berges ; - Manque d'eau ; - Perturbations biologiques.
1138	Barbeau méridional	*Barbus meridionalis*	3	2	- Pollutions ; - Barrages ; - Trop longs assecs.
1096	Lamproie de Planer	*Lampetra planeri*	1	2	- Colmatage des sédiments ; - Manque d'oxygène.
1126	Toxostome	*Chondrostoma toxostoma*	1	2	- Pollutions ; - Barrages ; - Artificialisation des débits.
1134	Bouvière	*Rhodeus amarus*	0	1	- Pollution aux pesticides.
1308	Barbastelle	*Barbastella barbastellus*	-	2	- Conversion des forêts de feuillus en plantation de résineux ; - Coupe systématique des arbres sénescents.
1310	Minioptère de Schreibers	*Miniopterus schreibersi*	-	3	- Utilisation de produits phytosanitaires.
1304	Grand Rhinolophe	*Rhinolophus ferrumequinum*	-	3	- Modification des paysages agricoles traditionnels ; - Conversion des forêts de feuillus en plantation de résineux ; - Utilisation de produits phytosanitaires.
1303	Petit Rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*	-	3	- Modification des paysages agricoles traditionnels ; - Conversion des forêts de feuillus en plantation de résineux ; - Utilisation de produits phytosanitaires.

IV.6. Autres espèces patrimoniales

IV.6.1. Espèces de l'Annexe IV

Les prospections menées dans le cadre de ce DOCOB n'avaient pas pour objectif de cartographier les espèces en annexe IV de la Directive « Habitats ». Cependant, plusieurs de ces espèces ont pu être observées au cours de ces prospections et la liste fournie ci-dessous n'est qu'une présentation succincte et non exhaustive de certaines de ces espèces, observées ou répertoriées. Il ne s'agit aucunement d'un inventaire bibliographique. Aucune cartographie ou estimation des populations n'ont été réalisées.

IV.6.1.1. Chiroptères

L'ensemble des chiroptères de France est inscrit en annexe IV.

Tableau 37 : espèces de chauves-souris de l'annexe IV de la Directive Habitats

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Biologie et statut régional
Oreillard gris	*Plecotus austriacus*	Présents dans divers milieux ouverts. Il est assez commun en région
Pipistrelle commune	*Pipistrellus pipistrellus*	Présents dans tous types de milieux.Elle est commune en région
Pipistrelle de kuhl	*Pipistrellus kuhli*	Présents dans tous types de milieux.Elle est commune en région
Pipistrelle pygmée	*Pipistrellus pygmaeus*	Présents dans tous types de milieux.Elle est commune en région
Noctule de Leisler	*Nyctalus leisleri*	Présent dans divers milieux. Elle est assez commune en région
Vespère de Savi	*Hypsugo savii*	Présent dans divers milieux plutôt rupestres. Elle est assez commune en région
Murin indéterminé	*Myotis sp.*	/

IV.6.1.2. Autres espèces en annexe IV

Tableau 38 : autres espèces de l'annexe IV de la Directive Habitats

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Commentaires
Couleuvre verte et jaune	*Hierophis viridiflavus*	Sur les pentes de la vallée du Lampy et de la Vernassonne
Lézard vert occidental	*Lacerta bilineata*	Un peu partout sur le site
Lézard des murailles	*Podarcis muralis*	
Rainette méridionale	*Hyla meridionalis*	
Triton marbré	*Triturus marmoratus*	Sur des mares de la moyenne vallée du Lampy
Alyte accoucheur	*Alytes obstetricans*	Entendu dans la moyenne vallée du Lampy
Grenouille agile	*Rana dalmatina*	Dans la haute vallée du Lampy

IV.6.2. Autres espèces

Là encore, le but de ce DOCOB n'est pas de fournir une liste exhaustive des espèces patrimoniales présentes sur le site. Cependant, il nous paraissait important de profiter de ce rapport pour compiler quelques unes des informations ou observations réalisées. Cette liste n'a donc pas pour prétention de servir de référence, mais plutôt d'informer sur la richesse globale du site (espèces protégée ou remarquable).

IV.6.2.1. Flore

L'élaboration de ce document d'objectifs a permis à la fois de centraliser un certain nombre d'éléments bibliographiques et de générer des données nouvelles lors des prospections de terrain.

A noter que ces dernières sont issues de la démarche de cartographie et de caractérisation d'habitats et non pas d'une démarche de prospection ciblée sur des espèces particulières. Les résultats issus de la campagne de terrain de 2011 ne reflètent en rien un état des lieu exhaustif de la flore du Lampy.

Sur le plan bibliographique, les données auxquelles nous avons pu avoir accès sont issues des auteurs et structures suivants :

- Conservatoire Botanique National Méditerranéen ;

- Fédération Aude Claire ;

- Office National des Forêts ;

- Association Les Ecologistes de l'Euzière.

Les observateurs sont les suivants : M. Frederic ANDRIEU , M. Olivier ARGAGNON , M. Dominique BARREAU, M. Mathieu BONNEMAISON, M. Thibault DANRE, M. Philippe DURAND, Mme Annie GUILLEN, M. Damien IVANEZ, M. Mario KLESCZEWSKI, M. Franois LIVET, M. Henri MICHAUD , M. James MOLINA, M. Vincent PARMAIN, Mme. Clémentine PLASSART, M. Jacques SAMUEL, Marc TESSIER, M. Jacques SALABERT.

Synthèse sur les données disponibles

Les éléments bibliographiques nous indiquent la présence de plus de 1000 espèces végétales à l'échelle du site. La liste de ces espèces est présentée en annexe du présent document à une échelle communale.

Ces données ont majoritairement été récoltées par Dominique BARREAU, botaniste présent localement depuis de nombreuses années et participant activement à la connaissance de la végétation de l'Aude. Ces données sont réputées récentes puisqu'elles ont été collectées entre 1995 et 2010.

A noter qu'un travail très approfondi a été mené sur l'ensemble des groupes, travail nous permettant aujourd'hui de bénéficier d'une connaissance fine de la flore du Lampy.

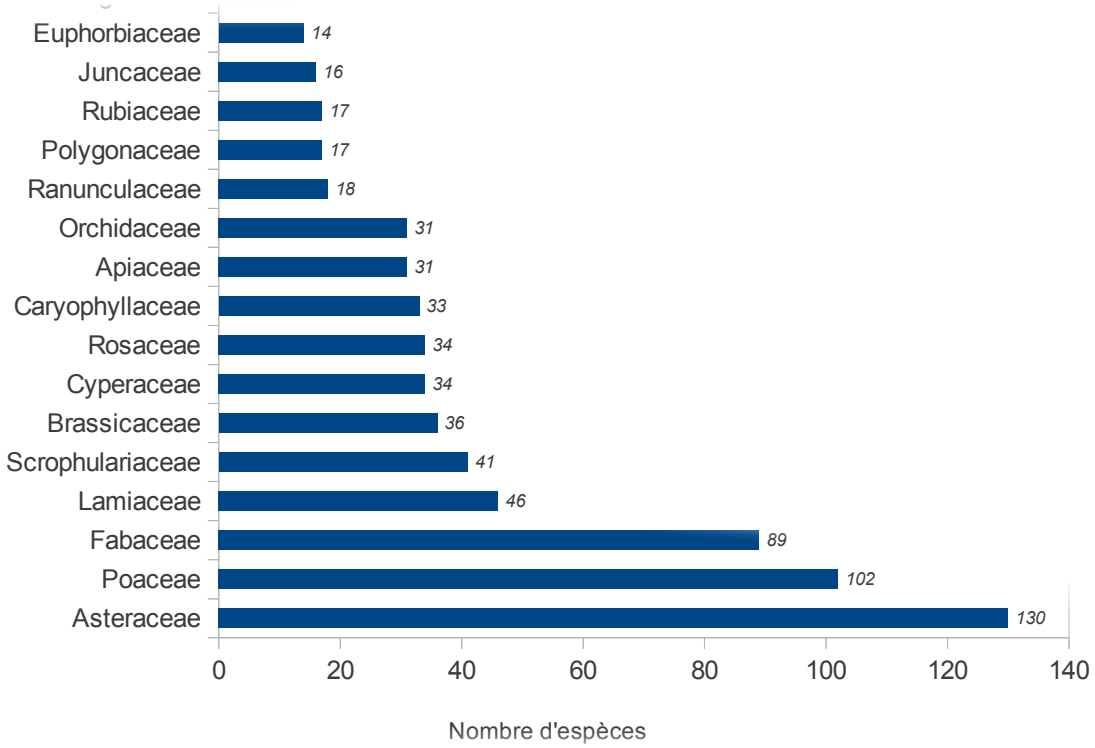

Patrimonialité

Un certain nombre d'espèces présente un intérêt patrimonial du fait de leur répartition à différentes échelles (degré de rareté sur le territoire national, endémisme régional...) ou de leur situation biogéographique (isolat populationnel, limite d'aire de répartition..).

Cet intérêt est aujourd'hui en partie reconnu par des statuts spécifiques pour différents réglementations et outils d'information (liste d'espèces ZNIEFF).

Historiquement parlant, ces données sont notamment issues des démarches d'actualisation des inventaire pour les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) et datent d'une dizaine d'année pour la plupart d'entres elles.

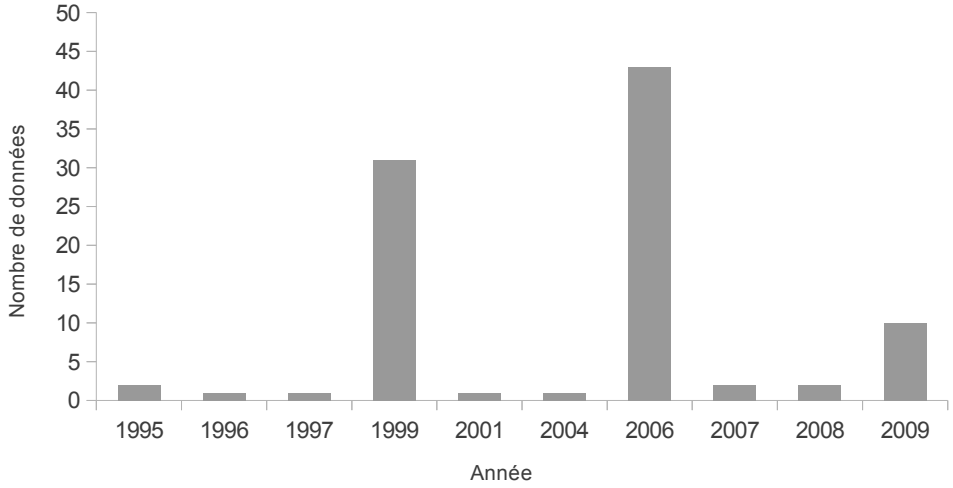

Sur le site, trente sept espèces sont concernées par au moins un de ces statuts.

Tableau 39 : espèces végétales patrimoniales

Nom Scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection régionale	Statut pour les ZNIEFF
Adonis annua L.	Adonis annuelle	-	-	Dét. Crit
Agrostemma githago L.	Nielle	-	-	Dét. Crit
Allium chamaemoly L.	Ail petit Moly	An.I	-	Dét.
Anacamptis coriophora (L.)	Orchis à odeur de punaise	An.I	-	
Anagallis minima (L.) E.H.L.Krause	Mouron nain	-	-	Dét.
Bellevalia romana (L.) Rchb.	Bellevalia de Rome	An.I	-	Dét.
Briza minor L.	Petite Amourette	-	-	Dét.
Callitriche stagnalis Scop.	Callitriche des eaux stagnantes	-	-	Rem.
Carex binervis Sm.	Laîche à deux nervures	-	-	Dét.
Drosera rotundifolia L.	Droséra à feuilles rondes	An.II	-	Rem.
Eleocharis multicaulis (Sm.)	Scirpe à nombreuses tiges	-	-	
Euphorbia villosa Waldst.	Euphorbe poilue	-	-	Rem.
Exaculum pusillum (Lam.)	Cicendie fluette	-	-	Dét.
Gagea granatelli (Parl.) Parl.	Gagée de Granatelli	An.I	-	Rem.
Gentiana pneumonanthe L.	Gentiane des marais	-	-	Dét. Pyr.

Nom Scientifique	Nom vernaculaire	Protection nationale	Protection régionale	Statut pour les ZNIEFF
Hydrocotyle vulgaris L.	Écuelle-d'eau	-	-	Dét. Littoral
Illecebrum verticillatum L.	Illécèbre verticillé	-	-	Rem.
Isoëtes duriei Bory	Isoète de Durieu	An.I	-	Dét.
Juncus tenageia Ehrh. ex L.f.	Jonc des marais	-	-	Rem.
Kickxia commutata (Bernh.)	Linaire grecque	-	-	Dét.
Littorella uniflora (L.) Asch.	Littorelle à une fleur	An.I	-	Dét.
Lupinus angustifolius L.	Lupin à feuilles étroites	-	-	
Lythrum portula (L.) D.A.Webb	Lythrum Pourpier	-	-	Rem.
Myrrhoides nodosa (L.) Cannon	Cerfeuil noueux	-	-	Dét.
Neotinea lactea (Poir.) Bateman, Pridgeon & Chase	Orchis couleur de lait	-	-	Dét.
Ophrys bombyliflora Link	Ophrys Bombyx	An.I	-	Dét.
Ophrys catalaunica O.Danesch	Ophrys de Catalogne	-	-	Dét.
Radiola linoides Roth	Faux Lin	-	-	Dét. Pyr.
Ranunculus hederaceus L.	Renoncule à feuilles de Lierre	-	-	Dét.
Sagina procumbens L.	Sagine couchée	-	-	Rem.
Scorzonera humilis L.	Petite Scorsonère	-	-	Dét. Pyr.
Sedum rubens L.	Orpin rougeâtre	-	-	Rem.
Spiranthes aestivalis (Poir.)	Spiranthe d'été	An.I	-	Rem.
Trifolium micranthum Viv.	Trèfle à petites fleurs	-	-	Rem.
Trifolium patens Schreb.	Trèfle de Paris	-	-	Rem.
Trifolium strictum L.	Trèfle droit	-	-	Dét.
Carex pulicaris L.	Laîche Puce	-	-	Rem.

La localisation des espèces patrimoniales figure en page suivante.

Il est important de rappeler que bien que les investigations menées au cours de la campagne de terrain aient permis de trouver de nouvelles localités pour un certain nombre de ces espèces, elles ne concernaient pas directement des démarches d'inventaires botaniques systématiques mais bien la caractérisation des habitats d'intérêt communautaire à l'échelle de 9 000 ha.

Carte 57 : localisation des données de flore patrimoniale

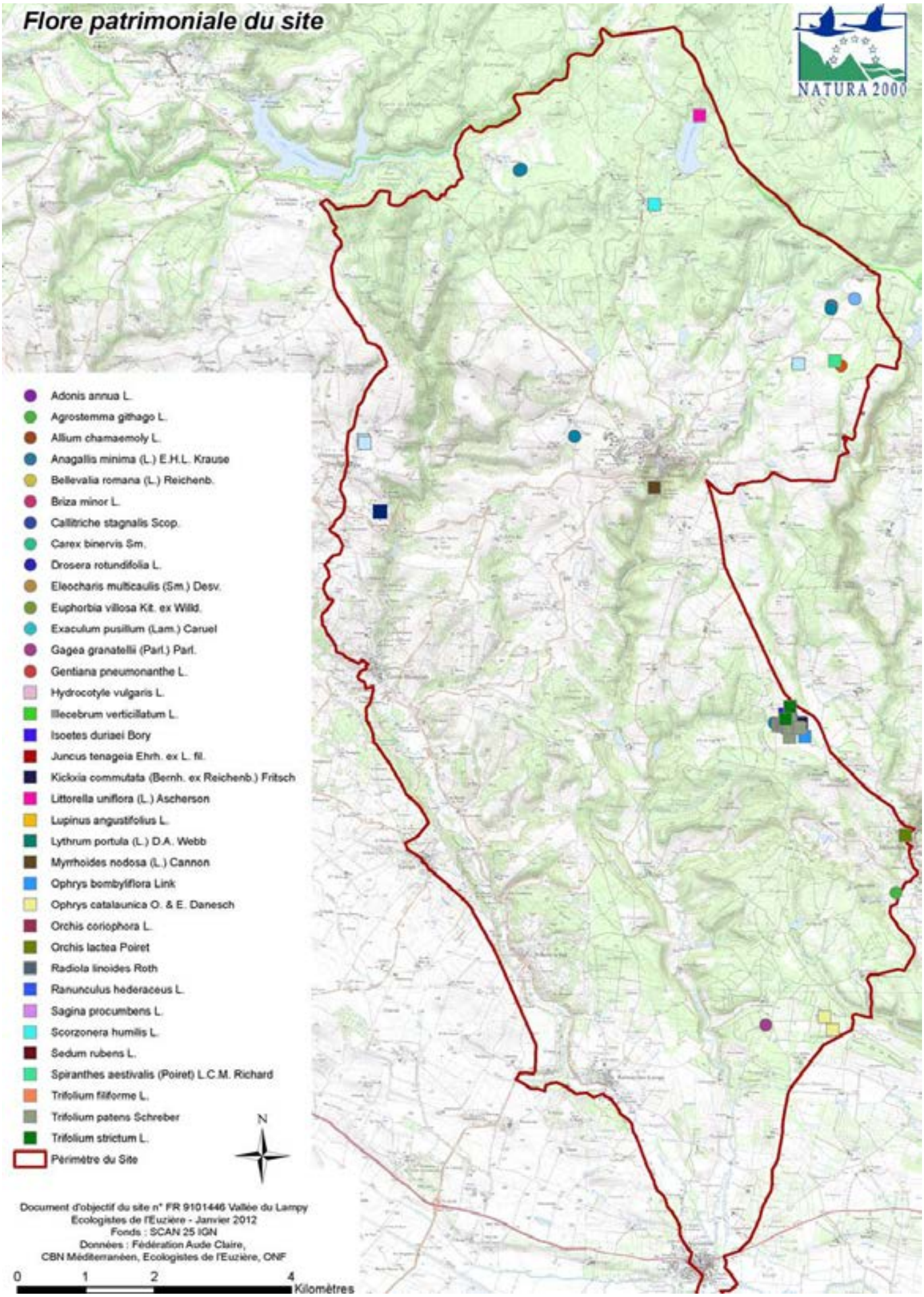

IV.6.2.1. Faune

Les prospections de terrain menées dans le cadre de l'élaboration de ce document d'objectif ont permis de relever la présence d'espèces animales patrimoniales non inscrites dans les annexes de la Directive Habitat.

L'avifaune :

- Circaète Jean-le-Blanc (*Circaetus gallicus*) nicheur ;

- Pic Noir (*Dryocopus martius*) nicheur ;

- Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*) nicheur;

- Autour des palombes (*Accipiter gentilis*) nicheur;

- Faucon crécerellette (*Falco naumanni*) en regroupement post-nuptiaux.

IV.7. Espèces de l'annexe II à rechercher

Ce paragraphe présente brièvement des espèces de l'annexe II qui ne sont pas dans le FSD initial du site et dont la recherche n'était pas prévue dans l'élaboration de ce DOCOB. Cependant, de nombreux éléments permettent d'imaginer leur présence comme très probable sur le site.

Il ne s'agit là que des espèces dont la probabilité de présence est vraiment importante. Cette probabilité est estimée essentiellement à dire d'expert compte tenu de la biologie des espèces et du contexte du site.

- Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) ;

- La Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisi*) ;

- Le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteini*) ;

- Le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) ;

- Le Grand Murin (*Myotis myotis*).

- La Petit Murin (*Myotis blythii*)

V. ENJEUX DE CONSERVATION ET OBJECTIFS DE GESTION

V.1. Hiérarchisation des enjeux

V.1.1. Méthodologie

Afin de dégager de grandes priorités d'action, il convient de déterminer l'importance de la conservation ou de la restauration de chaque habitat ou espèce présents sur le site, les uns par rapport aux autres.

Pour cela, nous avons utilisé la méthode préconisée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel Languedoc-Roussillon (CSRPN L-R) pour hiérarchiser les enjeux liés à la conservation des espèces et habitats du site.

Cette méthode est la suivante :

- Calculer l'importance du site (surface de l'habitat sur le site ou taille de la population d'espèce) par rapport à la surface ou à l'effectif connu en région (=chiffre de référence du tableau de hiérarchisation des enjeux liés aux habitats et espèces d'intérêt communautaire élaboré par le CSRPN du Languedoc-Roussillon).

Pour les habitats, le critère est la superficie. On attribue des points selon le pourcentage obtenu à partir de l'échelle donnée dans le tableau ci-dessous. Exemple : 4% de l'effectif = 2 points.

- Croiser (faire la somme) cette « représentativité » avec le chiffre « d'importance régionale » (importance de l'espèce / habitat en région Languedoc-Roussillon par rapport à la sa répartition mondiale / française) donné par le CSRPN : la somme obtenue représente la note finale. Le tableau ci-dessous illustre le procédé et le barème utilisés :

Note régionale							
8	9	10	11	12	13	14
7	8	9	10	11	12	13
6	7	8	9	10	11	12
5	6	7	8	9	10	11
4	5	6	7	8	9	10
3	4	5	6	7	8	9
2	3	4	5	6	7	8
1	2	3	4	5	6	7

Points attribués en fonction du « pourcentage représentativité du site »	1	2	3	4	5	6
	0% 2%	5%	10%	25%	50%	100%
	Pourcentage représentativité du site (effectifs, surface, linéaires...)					

12-14 points	Enjeu exceptionnel
9-11 points	Enjeu très fort
7-8 points	Enjeu fort
5-6 points	Enjeu modéré
< à 5 points	Enjeu faible
Somme des points « importance régionale » + « représentativité »	

V.1.2. Application de la méthode sur les habitats naturels

Cette méthode s'appuie sur un référentiel élaboré qui exige une cartographie complète du site. Grâce au travail réalisé, cette méthode peut s'appliquer rigoureusement. Toutefois, les surfaces de référence annoncées dans le tableau de hiérarchisation des enjeux des habitats Natura 2000 en Languedoc-Roussillon manque de précision sur certains types de milieux sous influence atlantique (prairies fauchées mésophiles a méso-xerophiles thermo-atlantiques, mésobromion, pelouses calcicoles marnicoles atlantiques, hêtraies chênaies collinéennes à Houx...). Par conséquent, concernant ces habitats, la note de responsabilité du site a été évaluée «à dire d'expert» en ayant au préalable concerté les référents régionaux sur cette question.

Tableau 40 : hiérarchisation des enjeux des habitats d'intérêt communautaire

Code Nat 2000	Intitulé	Resp du site /6	Note reg /8	Note finale	Enjeu
6510_2	**Prairies fauchées méso-hygrophiles méditerranéennes**	**6**	**7**	**13**	**Exceptionnel**
6510_3	**Prairies fauchées mésophiles a méso-xerophiles thermo-atlantiques**	**6**	**7**	**13**	**Exceptionnel**
6210_13	**Mésobromion, pelouses calcicoles marnicoles atlantiques**	**6**	**6**	**12**	**Exceptionnel**
6410_6	Prairie a Molinie/prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques	6	5	11	Très fort
6410_9	Prairie a Molinie hygrophiles acidiphiles atlantiques	6	5	11	Très fort
*3170_1	*Petits gazons amphibies méditerranéens	1	7	8	Fort
6410_4	Prairie a Molinie/pelouses hygrophiles paratourbeuses thermophiles subméditerranéennes	3	5	8	Fort
*7110_1	*Tourbieres hautes actives	2	6	8	Fort
9120_2	Hêtraies chênaies collinéennes à Houx	4	4	8	Fort
*91EO_8	*Aulnaies frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux	3	5	8	Fort
*91EO_11	* Aulnaies à hautes herbes	2	5	7	Fort
6220_1	Ourlets méditerrannéens mésothermes à Brachypode rameux	1	5	6	Modéré
6220_2	Pelouses a thérophytes méditerranéennes mésothermes	1	5	6	Modéré
6110_1	Pelouses pionnieres des dalles calcaires planitaires et collineennes	1	3	4	Faible

V.1.3. Application de la méthode sur les espèces

Cette méthode a permis d'obtenir la hiérarchisation des enjeux liés à la faune d'intérêt communautaire. Comme pour les habitats, certaines espèces et notamment les poissons n'ont pas de chiffre de référence permettant d'évaluer méthodiquement la note de responsabilité du site. De ce fait, la note de responsabilité du site pour les espèces de poissons et d'insectes a été évaluée «à dire d'expert».

Tableau 41 : hiérarchisation des enjeux des espèces d'intérêt communautaire

Code Nat 2000	Nom vernaculaire	Nom scientifique	Resp site /6	Note reg /8	Note finale	Enjeu
1138	Barbeau méridional	*Barbus meridionalis*	3	7	10	Très fort
1126	Toxostome	*Chondrostoma toxostoma*	1	6	7	Fort
1092	Ecrevisse à pattes blanches	*Austropomatobius pallipes*	1	6	7	Fort
1088	Grand Capricorne	*Cerambyx cerdo*	2	4	6	Modéré
1310	Minioptère de Schreibers	*Miniopterus schreibersi*	1	5	6	Modéré
1304	Grand Rhinolophe	*Rhinolophus ferumequinum*	2	4	6	Modéré
1308	Barbastelle	*Barbastella barbastellus*	2	4	6	Modéré
1083	Lucane cerf-volant	*Lucanus cervus*	2	3	5	Modéré
1044	Agrion de Mercure	*Coenagrion mercuriale*	1	4	5	Modéré
1303	Petit Rhinolophe	*Rhinolophus hipposideros*	1	4	5	Modéré
1355	Loutre d'Europe	*Lutra lutra*	2	3	5	Modéré
1096	Lamproie de Planer	*Lampetra planeri*	1	3	4	Faible
1134	Bouvière	*Rhodeus amarus*	1	3	4	Faible

V.1.4. Synthèse de la hiérarchisation des enjeux

Le tableau ci-dessous synthétise les enjeux concernant la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Tableau 42 : synthèse de la hiérarchisation des enjeux

Code Nat 2000	Intitulé	Resp du site /6	Note reg /8	Note finale	Enjeu
6510_2	**Prairies fauchées méso-hygrophiles méditerranéennes**	**6**	**7**	**13**	**Exceptionnel**
6510_3	**Prairies fauchées mésophiles a méso-xerophiles thermo-atlantiques**	**6**	**7**	**13**	**Exceptionnel**
6210_13	**Mésobromion, pelouses calcicoles marnicoles atlantiques**	**6**	**6**	**12**	**Exceptionnel**
6410_6	Prairie a Molinie/prés humides et bas-marais acidiphiles atlantiques	6	5	11	Très fort
6410_9	Prairie a Molinie hygrophiles acidiphiles atlantiques	6	5	11	Très fort
1138	Barbeau méridional - *Barbus meridionalis*	3	7	10	Très fort
*3170_1	*Petits gazons amphibies méditerranéens	1	7	8	Fort
6410_4	Prairie a Molinie/pelouses hygrophiles paratourbeuses thermophiles subméditerranéennes	3	5	8	Fort
*7110_1	*Tourbieres hautes actives	2	6	8	Fort
9120_2	Hêtraies chênaies collinéennes à Houx	4	4	8	Fort
*91EO_8	*Aulnaies frênaies à Laîche espacée des petits ruisseaux	3	5	8	Fort
1126	Toxostome - *Chondrostoma toxostoma*	1	6	7	Fort
1092	Ecrevisse à pattes blanches *Austropomatobius pallipes*	1	6	7	Fort
*91EO_6	*Aulnaies frênaies de rivières à eaux rapides a Stellaire des bois sur alluvions siliceuses	2	5	7	Fort
1088	Grand Capricorne - *Cerambyx cerdo*	2	4	6	Modéré
1310	Minioptère de Schreibers - *Miniopterus schreibersi*	1	5	6	Modéré
1304	Grand Rhinolophe - *Rhinolophus ferumequinum*	2	4	6	Modéré
1308	Barbastelle - *Barbastella barbastellus*	2	4	6	Modéré
6220_1	Ourlets méditerrannéens mésothermes à Brachypode rameux	1	5	6	Modéré
6220_2	Pelouses a thérophytes méditerranéennes mésothermes	1	5	6	Modéré
1083	Lucane cerf-volant - *Lucanus cervus*	2	3	5	Modéré
1044	Agrion de Mercure - *Coenagrion mercuriale*	1	4	5	Modéré
1303	Petit Rhinolophe - *Rhinolophus hipposideros*	1	4	5	Modéré
1355	Loutre d'Europe - *Lutra lutra*	2	3	5	Modéré
1096	Lamproie de Planer - *Lampetra planeri*	1	3	4	Faible
1134	Bouvière *Rhodeus amarus*	1	3	4	Faible
6110_1	Pelouses pionnieres des dalles calcaires planitaires et collineennes	1	3	4	Faible

V.1.5. Interprétation de la hiérarchisation des enjeux

V.1.5.1. Concernant les habitats

Cette hiérarchisation est amenée à évoluer compte tenu du manque d'information au niveau régional sur certains habitats. Toutefois, les principaux enjeux du site pour les habitats sont les prairies de fauche, malgré leur mauvais état de conservation global. En effet, le site présente une part essentielle de cet habitat en région. L'amélioration de l'état de conservation de ces prairies apparaît donc déjà comme un objectif essentiel.

V.1.5.2. Concernant les espèces

Le Barbeau méridional constitue un enjeu de conservation très fort compte tenu des importants effectifs et du contexte de limite d'aire de répartition.

L'Écrevisse à pattes blanches, même si elle n'a pas été contactée en 2011, représente un enjeu fort compte tenu de sa dynamique de population très défavorable.

Même si la Loutre constitue qu'un enjeu modéré avec cette méthode, sa présence sur le site n'en est pas moins remarquable.

V.2. Les grands objectifs de conservation

Suite à la hiérarchisation des enjeux pour les habitats et les espèces et à l'étude des activités humaines, les objectifs de conservation et de gestion durable ont pu être définis. Ces objectifs globaux font l'objet de concertation avec les acteurs locaux.

Aux cours des groupes de travail thématiques (forêt, agriculture, activités), seront définies les mesures qui pourront être mises en place pour atteindre ces objectifs, lors de l'élaboration du tome 2 du document.

V.2.1. Grands objectifs

-Préserver les cours d'eau, et les zones humides en général, d'une détérioration de leur état et d'une destruction directe ou indirecte.

-Maintenir et développer le pastoralisme extensif pour le maintien des prés et prairies de fauche ;

-Favoriser une gestion sylvicole compatible avec l'amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire et favorables aux espèces d'intérêt communautaire liées aux forêts ;

V.2.2. Objectifs transversaux identifiés

- Que les acteurs locaux soient conscients du rôle qu'ils peuvent tenir dans la mise en œuvre du DOCOB ;

- Que le grand public connaisse la richesse écologique du site ;

- Améliorer les connaissances scientifiques, notamment sur les chiroptères.

V.2.3. Déclinaison des objectifs

Le tableau ci-dessous récapitule pour quels espèces ou habitats ces objectifs sont favorables.

Tableau 43 : grands objectifs et patrimoine d'intérêt communautaire concerné

Grands objectifs	Espèces et habitats concernées
Maintenir et développer le pastoralisme extensif pour le maintien des prés et prairies de fauche	Prairies et pelouses d'intérêt communautaire 6510-2; 6510-3; 6410-9; 6410-4; 6410-6; 3170-1; 6110-1; 4030-137110-1
Favoriser une gestion sylvicole compatible avec l'amélioration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaires et favorable aux espèces d'intérêt communautaires liées aux forêts	Hêtraie-chênaie collinéenne à Houx 9120-2 ; Lucane cerf-volant ; Grand Capricorne ; Barbastelle
-Préserver les cours d'eau, et les zones humides en générale, d'une détérioration de leur état et d'une destruction directe ou indirecte.	Milieux liés à l'eau (ripisylves, tourbières, prairies humides, gazons amphibies) 91EO-8; 91EO-11; 6410-4; 6410-6; 6410-9; 3170-1; 7110-1 ; Barbeau méridional; Lamproie de Planer ; Toxostome ; Bouvière ; Ecrevisse à pattes blanches; Loutre d'Europe; Agrion de Mercure

VI. ANNEXES

Annexe 1 : liste des espèces végétales recensées à l'échelle du site Natura 2000 n° FR9101446 « Vallée du Lampy »

Les observateurs sont les suivants : M. Frederic ANDRIEU , M. Olivier ARGAGNON , M. Dominique BARREAU, M. Mathieu BONNEMAISON, M. Thibault DANRE, M. Philippe DURAND, Mme Annie GUILLEN, M. Damien IVANEZ, M. Mario KLESCZEWSKI, M. Franois LIVET, M. Henri MICHAUD , M. James MOLINA, M. Vincent PARMAIN, Mme. Clémentine PLASSART, M. Jacques SAMUEL, Marc TESSIER, M. Jacques SALABERT.

	Espèce	Alzonne	St Martin le Vieil	Montolieu	Saissac	Carlipa
1	*Abies alba*				x	
2	*Acer campestre*			x	x	x
3	*Acer pseudoplatanus*			x	x	
4	*Aceras anthropophorum*				x	x
5	*Achillea millefolium*			x	x	x
6	*Acinos arvensis*	x			x	x
7	*Adonis annua*	x			x	
8	*Aegilops ovata*				x	
9	*Aetheorhiza bulbosa*				x	
10	*Agrimonia eupatoria*			x	x	
11	*Agrostemma githago*	x				
12	*Agrostis capillaris*		x	x	x	
13	*Agrostis stolonifera*				x	
14	*Ailanthus altissima*				x	
15	*Aira caryophyllea*	x	x		x	
16	*Aira cupaniana*				x	x
17	*Aira elegantissima*				x	
18	*Ajuga chamaepitys*				x	
19	*Ajuga reptans*	x	x	x	x	x
20	*Alisma lanceolatum*				x	
21	*Alisma plantago-aquatica*				x	x
22	*Alliaria petiolata*	x	x	x	x	x
23	*Allium chamaemoly*				x	
24	*Allium oleraceum*	x				
25	*Allium polyanthum*	x			x	x
26	*Allium roseum*				x	
27	*Allium schoenoprasum*				x	
28	*Allium sphaerocephalon*				x	
29	*Allium vineale*	x		x	x	x
30	*Alnus glutinosa*		x	x	x	x
31	*Althaea hirsuta*			x	x	

	Espèce	Alzonne	St Martin le Vieil	Montolieu	Saissac	Carlipa
32	*Alyssum alyssoides*				x	x
33	*Amaranthus deflexus*	x		x		
34	*Amaranthus hybridus*	x		x		
35	*Amaranthus retroflexus*	x				
36	*Amelanchier ovalis*				x	
37	*Anacamptis pyramidalis*			x	x	x
38	*Anacyclus clavatus*				x	
39	*Anagallis arvensis*			x	x	
40	*Anagallis foemina*			x	x	
41	*Anagallis minima*		x		x	
42	*Anagallis tenella*				x	
43	*Anchusa arvensis*	x				
44	*Anchusa italica*				x	
45	*Andryala integrifolia*	x	x	x	x	x
46	*Anemone nemorosa*			x	x	
47	*Angelica sylvestris*			x	6	
48	*Anthemis altissima*				x	
49	*Anthemis arvensis*	x			x	
50	*Anthemis cotula*	x		x		
51	*Anthericum liliago*				x	
52	*Anthoxanthum odoratum*	x	x	x	x	
53	*Anthriscus sylvestris*					x
54	*Anthyllis vulneraria*				x	
55	*Aphanes arvensis*		x		x	
56	*Aphyllanthes monspeliensis*			x	x	x
57	*Apium nodiflorum*			x	x	
58	*Aquilegia vulgaris*	x		x	x	
59	*Arabidopsis thaliana*	x				
60	*Arabis hirsuta*				x	
61	*Arabis sagittata*				x	
62	*Arabis turrita*			x		

	Espèce	Alzonne	St Martin le Vieil	Montolieu	Saissac	Carlipa
63	*Arbutus unedo*			x	x	
64	*Arctium minus*	x		x	x	
65	*Arenaria controversa*				x	
66	*Arenaria serpyllifolia*			x	6	x
67	*Argyrolobium zanonii*			x	x	
68	*Aristolochia rotunda*			x	x	
69	*Armeria arenaria*				x	
70	*Arrhenatherum elatius*			x	8	x
71	*Artemisia alba*				x	
72	*Artemisia campestris*					x
73	*Artemisia verlotiorum*	x			x	
74	*Artemisia vulgaris*	x		x	x	x
75	*Arum italicum*				x	x
76	*Arum maculatum*		x	x		
77	*Arundo donax*					x
78	*Asarina procumbens*	x				
79	*Asparagus acutifolius*			x	x	x
80	*Asperula cynanchica*				x	
81	*Asphodelus albus*	x				
82	*Asphodelus ramosus*				x	
83	*Asplenium adiantum-nigrum*	x	x	x		
84	*Asplenium ceterach*	x			x	
85	*Asplenium onopteris*	x				
86	*Asplenium ruta-muraria*				x	
87	*Asplenium trichomanes*	x	x		x	
88	*Aster squamatus*					x
89	*Asteriscus spinosus*				x	x
90	*Asterolinon linum-stellatum*				x	
91	*Astragalus glycyphyllos*				x	
92	*Athyrium filix-femina*	x		x	x	
93	*Atriplex patula*	x				
94	*Avena barbata*			x	x	x
95	*Avena sterilis*			x	x	x
96	*Avenula bromoides*			x	x	
97	*Avenula lodunensis*			x	x	
98	*Avenula pratensis*				x	
99	*Avenula pubescens*				x	
100	*Ballota nigra*	x	x	x		x
101	*Barbarea verna*	x				
102	*Bartsia trixago*				x	
103	*Bellevalia romana*				x	
104	*Bellis perennis*			x	x	
105	*Beta vulgaris*	x				
106	*Betula alba*				x	
107	*Betula pendula*				x	

	Espèce	Alzonne	St Martin le Vieil	Montolieu	Saissac	Carlipa
108	*Bidens frondosa*				x	x
109	*Bituminaria bituminosa*			x	x	x
110	*Blackstonia perfoliata*			x	x	x
111	*Blechnum spicant*				x	
112	*Bombycilaena erecta*				x	
113	*Brachypodium distachyon*				x	
114	*Brachypodium phoenicoides*			x	x	
115	*Brachypodium pinnatum*				6	
116	*Brachypodium retusum*				x	
117	*Brachypodium sylvaticum*			x	x	x
118	*Briza maxima*		x		x	
119	*Briza media*			x	x	x
120	*Briza minor*	x	x		x	
121	*Bromus arvensis*				x	
122	*Bromus catharticus*	x		x	x	
123	*Bromus commutatus*				x	
124	*Bromus diandrus*	x		x	x	x
125	*Bromus erectus*			x	x	x
126	*Bromus hordeaceus*	x		x	x	x
127	*Bromus madritensis*			x	x	x
128	*Bromus racemosus*	x				
129	*Bromus ramosus*				x	
130	*Bromus squarrosus*					x
131	*Bromus sterilis*	x	x	x	x	
132	*Bromus tectorum*	x				
133	*Bryonia dioica*	x		x	x	x
134	*Bunias erucago*	x				
135	*Bunium bulbocastanum*				x	
136	*Bupleurum baldense*				x	
137	*Bupleurum praealtum*	x				
138	*Bupleurum rigidum*				x	
139	*Buxus sempervirens*				x	
140	*Calamintha nepeta*	x			x	x
141	*Calendula arvensis*				x	
142	*Calepina irregularis*	x				
143	*Callitriche stagnalis*		x		x	
144	*Calluna vulgaris*	x		x	x	
145	*Caltha palustris*			x	x	
146	*Calystegia sepium*	x			x	x
147	*Campanula erinus*				x	x
148	*Campanula glomerata*			x	x	x
149	*Campanula persicifolia*					x
150	*Campanula rapunculus*		x	x	x	x
151	*Capsella bursa-pastoris*	x		x	x	
152	*Capsella rubella*	x				

	Espèce	Alzonne	St Martin le Vieil	Montolieu	Saissac	Carlipa
153	*Cardamine flexuosa*				x	x
154	*Cardamine hirsuta*	x		x		
155	*Cardamine impatiens*					x
156	*Cardamine pratensis*	x			x	
157	*Cardamine raphanifolia*				x	
158	*Cardaria draba*	x				
159	*Carduncellus mitissimus*			x	x	
160	*Carduus nigrescens*				x	
161	*Carduus pycnocephalus*				x	x
162	*Carduus tenuiflorus*	x	x		x	
163	*Carex binervis*				x	
164	*Carex caryophyllea*				x	
165	*Carex cuprina*				x	x
166	*Carex distachya*				x	
167	*Carex distans*			x	x	
168	*Carex divulsa*			x	x	x
169	*Carex echinata*		x		x	
170	*Carex flacca*			x	x	
171	*Carex halleriana*			x	x	
172	*Carex hirta*				x	
173	*Carex hispida*				x	
174	*Carex humilis*			x	x	
175	*Carex laevigata*			x	x	
176	*Carex liparocarpos*				x	
177	*Carex ovalis*		x	x	x	
178	*Carex pairae*				x	
179	*Carex pallescens*		x		x	
180	*Carex panicea*		x	x	x	
181	*Carex paniculata*			x	x	
182	*Carex pendula*		x		x	
183	*Carex remota*		x	x	x	
184	*Carex spicata*				x	
185	*Carex sylvatica*				x	
186	*Carex umbrosa*				x	
187	*Carex vesicaria*				x	
188	*Carex viridula*		x	x	x	
189	*Carlina acanthifolia*				x	
190	*Carlina corymbosa*			x	x	
191	*Carlina vulgaris*				x	
192	*Carthamus lanatus*				x	
193	*Carum verticillatum*				x	
194	*Castanea sativa*	x		x	x	
195	*Catananche caerulea*			x	x	x
196	*Catapodium rigidum*			x	x	x
197	*Caucalis platycarpos*				x	

	Espèce	Alzonne	St Martin le Vieil	Montolieu	Saissac	Carlipa
198	*Cedrus atlantica*				x	
199	*Centaurea collina*				x	
200	*Centaurea cyanus*		x			
201	*Centaurea jacea*			x	x	x
202	*Centaurea nigra*				x	
203	*Centaurea paniculata*				x	
204	*Centaurea solstitialis*				x	
205	*Centaurea thuillieri*	x		x		
206	*Centaurium erythraea*			x	x	x
207	*Centaurium pulchellum*				x	x
208	*Centaurium tenuiflorum*				x	
209	*Cephalanthera longifolia*				x	
210	*Cephalanthera rubra*			x	x	
211	*Cephalaria leucantha*			x	x	
212	*Cerastium fontanum*			x	x	
213	*Cerastium glomeratum*			x	x	
214	*Cerastium pumilum*				x	x
215	*Cerastium semidecandrum*	x				
216	*Chaenorrhinum minus*			x	x	
217	*Chaerophyllum temulum*				x	x
218	*Chelidonium majus*			x		
219	*Chenopodium album*	x				
220	*Chenopodium ambrosioides*	x				
221	*Chenopodium murale*	x				
222	*Chenopodium opulifolium*	x				
223	*Chenopodium polyspermum*				x	
224	*Chenopodium strictum*			x		
225	*Chondrilla juncea*			x	x	
226	*Chrysosplenium oppositifolium*				x	
227	*Cichorium intybus*	x		x	x	
228	*Circaea lutetiana*				x	
229	*Cirsium acaule*				x	
230	*Cirsium arvense*	x		x	x	x
231	*Cirsium eriophorum*			x	x	
232	*Cirsium monspessulanum*				x	x
233	*Cirsium palustre*	x		x	x	
234	*Cirsium tuberosum*			x	x	x
235	*Cirsium vulgare*			x	x	x
236	*Cistus albidus*				x	
237	*Cistus salviifolius*	x		x	x	
238	*Clematis flammula*				x	x
239	*Clematis vitalba*			x	x	x
240	*Clinopodium vulgare*	x		x	x	x
241	*Coeloglossum viride*				x	

	Espèce	Alzonne	St Martin le Vieil	Montolieu	Saissac	Carlipa
242	*Colchicum autumnale*				x	
243	*Colutea arborescens*					x
244	*Conopodium majus*	x		x	x	
245	*Convolvulus arvensis*			x	x	x
246	*Convolvulus cantabricus*				x	
247	*Conyza blakei*				x	
248	*Conyza canadensis*		x	x		
249	*Conyza floribunda*	x				
250	*Conyza sumatrensis*			x	x	x
251	*Coriaria myrtifolia*				x	
252	*Coris monspeliensis*			x	x	
253	*Cornus sanguinea*			x	x	x
254	*Coronilla minima*			x	x	
255	*Coronilla scorpioides*				x	
256	*Coronilla valentina*					x
257	*Coronopus squamatus*	x				
258	*Corrigiola telephiifolia*	x				
259	*Corylus avellana*	x		x	x	x
260	*Crassula tillaea*	x				
261	*Crataegus azarolus*				x	
262	*Crataegus monogyna*			x	x	x
263	*Crepis capillaris*	x	x	x	x	x
264	*Crepis foetida*			x	x	
265	*Crepis pulchra*			x	x	
266	*Crepis sancta*			x	x	x
267	*Crepis setosa*	x		x	x	
268	*Crepis vesicaria*			x	x	x
269	*Crucianella angustifolia*				x	
270	*Cruciata glabra*				x	
271	*Cruciata laevipes*	x		x	x	x
272	*Cuscuta planiflora*				x	
273	*Cynodon dactylon*				x	x
274	*Cynosurus cristatus*			x	x	
275	*Cynosurus echinatus*		x		x	x
276	*Cyperus eragrostis*					x
277	*Cyperus longus*		x		x	
278	*Cystopteris fragilis*			x	x	
279	*Cytisophyllum sessilifolium*				x	
280	*Cytisus scoparius*	x		x	x	
281	*Dactylis glomerata*			x	x	x
282	*Dactylorhiza maculata*				x	
283	*Danthonia decumbens*	x		x	x	
284	*Daphne gnidium*			x	x	
285	*Datura stramonium*	x				
286	*Daucus carota*	x		x	x	x

	Espèce	Alzonne	St Martin le Vieil	Montolieu	Saissac	Carlipa
287	*Deschampsia cespitosa*				x	
288	*Deschampsia flexuosa*		x	x	x	
289	*Deschampsia media*				x	
290	*Dianthus armeria*	x		x	x	
291	*Dianthus hyssopifolius*					x
292	*Dianthus sylvestris*				x	
293	*Digitaria sanguinalis*			x	x	
294	*Diplotaxis erucoides*	x			x	
295	*Diplotaxis muralis*	x				
296	*Dipsacus fullonum*	x		x	x	x
297	*Dipsacus laciniatus*	x			x	
298	*Dittrichia viscosa*				x	
299	*Dorycnium herbaceum*			x		
300	*Dorycnium hirsutum*			x	x	
301	*Dorycnium pentaphyllum*			x	x	x
302	*Drosera rotundifolia*		x			
303	*Dryopteris affinis*			x	x	
304	*Dryopteris carthusiana*				x	
305	*Dryopteris filix-mas*			x	x	
306	*Echinochloa crus-galli*	x				
307	*Echium asperrimum*				x	
308	*Echium plantagineum*	x				
309	*Echium vulgare*			x	x	x
310	*Eleocharis multicaulis*		x		x	
311	*Eleocharis palustris*		x		x	
312	*Elytrigia campestris*				x	x
313	*Elytrigia intermedia*				x	
314	*Elytrigia repens*				x	
315	*Epilobium angustifolium*				x	
316	*Epilobium hirsutum*	x	x	x	x	
317	*Epilobium lanceolatum*			x		
318	*Epilobium montanum*				x	
319	*Epilobium obscurum*				x	
320	*Epilobium tetragonum*	x		x	x	x
321	*Epipactis atrorubens*				x	
322	*Equisetum arvense*			x	x	x
323	*Equisetum fluviatile*				x	
324	*Equisetum ramosissimum*					x
325	*Equisetum telmateia*				x	
326	*Eragrostis cilianensis*	x				
327	*Eragrostis mexicana*	x				
328	*Eragrostis pilosa*	x				
329	*Erica arborea*		x			
330	*Erica cinerea*	x		x	x	
331	*Erica scoparia*	x		x	x	

	Espèce	Alzonne	St Martin le Vieil	Montolieu	Saissac	Carlipa
332	*Erigeron acer*				x	
333	*Erodium ciconium*				x	
334	*Erodium cicutarium*	x			x	
335	*Erophila verna*	x				
336	*Eryngium campestre*			x	x	x
337	*Eupatorium cannabinum*			x	7	x
338	*Euphorbia amygdaloides*	x		x	x	x
339	*Euphorbia characias*			x	x	x
340	*Euphorbia dulcis*	x		x	x	
341	*Euphorbia exigua*			x	x	
342	*Euphorbia falcata*			x	x	
343	*Euphorbia flavicoma*				x	
344	*Euphorbia helioscopia*	x			x	
345	*Euphorbia nicaeensis*				x	
346	*Euphorbia peplus*	x		x		
347	*Euphorbia segetalis*			x	x	x
348	*Euphorbia serrata*				x	
349	*Euphorbia villosa*	x			x	
350	*Euphrasia stricta*				x	
351	*Evonymus europaeus*	x		x		x
352	*Exaculum pusillum*		x			
353	*Fagus sylvatica*				x	
354	*Fallopia convolvulus*	x			x	
355	*Fallopia dumetorum*	x				
356	*Festuca arundinacea*			x	x	x
357	*Festuca arvernensis*			x	x	
358	*Festuca heterophylla*				x	
359	*Festuca nigrescens*				x	
360	*Festuca occitanica*				x	
361	*Festuca rubra*				x	x
362	*Filago pyramidata*			x	x	x
363	*Filago vulgaris*	x		x	x	
364	*Filipendula ulmaria*			x	x	
365	*Filipendula vulgaris*			x	x	
366	*Foeniculum vulgare*			x	x	x
367	*Fragaria vesca*		x	x	x	
368	*Frangula alnus*				x	
369	*Fraxinus angustifolia*			x	x	x
370	*Fraxinus excelsior*	x		x	x	
371	*Fumana ericoides*			x	x	
372	*Fumana procumbens*				x	
373	*Fumana thymifolia*				x	
374	*Fumaria barnolae*					x
375	*Fumaria capreolata*	x	x	x		x
376	*Fumaria officinalis*	x				

	Espèce	Alzonne	St Martin le Vieil	Montolieu	Saissac	Carlipa
377	*Gagea granatellii*				x	
378	*Galactites elegans*		x	x	x	
379	*Galeopsis ladanum*	x	x	x	x	
380	*Galeopsis tetrahit*			x	x	
381	*Galinsoga quadriradiata*	x				
382	*Galium aparine*	x		x	x	x
383	*Galium corrudifolium*				x	
384	*Galium debile*				x	
385	*Galium lucidum*			x	x	
386	*Galium maritimum*				x	
387	*Galium mollugo*				x	
388	*Galium palustre*			x	x	
389	*Galium parisiense*				x	x
390	*Galium pumilum*			x	x	x
391	*Galium uliginosum*			x	x	
392	*Galium verum*		x		x	
393	*Gastridium ventricosum*			x	x	
394	*Gaudinia fragilis*	x	x		x	
395	*Genista anglica*	x				
396	*Genista hispanica*			x	x	
397	*Genista pilosa*	x		x	x	
398	*Genista sagittalis*				x	
399	*Genista scorpius*			x	x	
400	*Genista tinctoria*	x				
401	*Gentiana pneumonanthe*		x			
402	*Geranium columbinum*	x		x	x	x
403	*Geranium dissectum*	x	x	x		
404	*Geranium lucidum*			x		
405	*Geranium molle*	x	x	x		
406	*Geranium nodosum*			x		
407	*Geranium robertianum*	x		x	x	x
408	*Geranium rotundifolium*	x		x	x	x
409	*Geranium sanguineum*				x	x
410	*Geum urbanum*	x		x	6	
411	*Gladiolus italicus*				x	
412	*Glechoma hederacea*	x			x	x
413	*Globularia bisnagarica*			x	x	
414	*Glyceria fluitans*			x	x	
415	*Glyceria spicata*			x		
416	*Gnaphalium uliginosum*		x			
417	*Hainardia cylindrica*				x	
418	*Hedera helix*	x	x	x	x	x
419	*Hedypnois rhagadioloides*				x	
420	*Helianthemum apenninum*				x	
421	*Helianthemum nummularium*	x			x	

	Espèce	Alzonne	St Martin le Vieil	Montolieu	Saissac	Carlipa
422	*Helianthemum oelandicum*				x	
423	*Helianthemum salicifolium*				x	
424	*Helichrysum stoechas*				x	x
425	*Helleborus foetidus*	x		x	x	
426	*Heracleum sphondylium*	x		x	x	
427	*Herniaria glabra*				x	
428	*Herniaria hirsuta*				x	
429	*Hieracium glaucinum*		x		x	
430	*Hieracium lactucella*		x			
431	*Hieracium murorum*				x	
432	*Hieracium pallidum*			x	x	
433	*Hieracium pilosella*			x	x	x
434	*Hieracium sabaudum*	x	x	x	x	
435	*Hieracium umbellatum*				x	
436	*Hieracium vulgatum*				x	
437	*Himantoglossum hircinum*				x	x
438	*Hippocrepis ciliata*				x	
439	*Hippocrepis comosa*			x	x	x
440	*Hippocrepis emerus*		x		x	x
441	*Hippocrepis scorpioides*				x	
442	*Hirschfeldia incana*				x	
443	*Holcus lanatus*			x	x	x
444	*Holcus mollis*				x	
445	*Hordeum murinum*			x	x	
446	*Hordeum secalinum*	x				
447	*Hornungia petraea*				x	
448	*Humulus lupulus*	x				x
449	*Hydrocotyle vulgaris*		x			
450	*Hypericum androsaemum*			x		
451	*Hypericum elodes*				x	
452	*Hypericum humifusum*	x	x	x		
453	*Hypericum montanum*					x
454	*Hypericum perforatum*	x		x	x	x
455	*Hypericum pulchrum*			x	x	
456	*Hypericum tetrapterum*	x		x	x	
457	*Hypochaeris glabra*	x			x	
458	*Hypochaeris radicata*			x	x	x
459	*Iberis pinnata*				x	
460	*Ilex aquifolium*	x		x	x	
461	*Illecebrum verticillatum*		x			
462	*Impatiens glandulifera*					x
463	*Inula conyza*	x		x	x	x
464	*Inula montana*				x	
465	*Inula salicina*				x	x
466	*Inula spiraeifolia*				x	

	Espèce	Alzonne	St Martin le Vieil	Montolieu	Saissac	Carlipa
467	*Iris foetidissima*				x	
468	*Iris germanica*					x
469	*Iris graminea*				x	
470	*Iris lutescens*				x	
471	*Isoetes duriaei*	x				
472	*Isolepis setacea*		x	x	x	
473	*Jasione montana*	x	x	x	x	
474	*Jasminum fruticans*				x	x
475	*Jasonia tuberosa*				x	
476	*Juncus acutiflorus*			x	x	x
477	*Juncus ambiguus*				x	
478	*Juncus articulatus*				x	
479	*Juncus bufonius*		x		x	
480	*Juncus bulbosus*				x	
481	*Juncus capitatus*	x			x	
482	*Juncus conglomeratus*		x		x	
483	*Juncus effusus*			x	x	x
484	*Juncus inflexus*		x		x	
485	*Juncus tenageia*		x			
486	*Juncus tenuis*				x	
487	*Juniperus communis*			x	x	
488	*Juniperus oxycedrus*				x	
489	*Kandis perfoliata*	x				x
490	*Kickxia commutata*	x				
491	*Kickxia elatine*	x		x		
492	*Kickxia spuria*	x		x		
493	*Knautia arvensis*	x				
494	*Knautia arvernensis*			x	x	x
495	*Knautia integrifolia*		x			
496	*Koeleria vallesiana*			x	x	
497	*Lactuca perennis*			x	x	
498	*Lactuca saligna*				x	
499	*Lactuca serriola*			x	x	
500	*Lactuca virosa*	x	x	x	x	
501	*Lamium amplexicaule*				x	
502	*Lamium galeobdolon*		x		x	
503	*Lamium purpureum*				x	
504	*Lapsana communis*	x		x	x	
505	*Lathyrus angulatus*				x	
506	*Lathyrus aphaca*	x				
507	*Lathyrus cicera*				x	
508	*Lathyrus hirsutus*	x				
509	*Lathyrus latifolius*	x		x	x	x
510	*Lathyrus linifolius*				x	
511	*Lathyrus niger*			x		x

	Espèce	Alzonne	St Martin le Vieil	Montolieu	Saissac	Carlipa
512	*Lathyrus nissolia*				x	
513	*Lathyrus pratensis*		x		x	
514	*Lathyrus sphaericus*				x	
515	*Lavandula latifolia*				x	
516	*Lavandula stoechas*	x				
517	*Legousia speculum-veneris*	x	x		x	
518	*Lemna minor*				x	
519	*Leontodon autumnalis*	x			x	
520	*Leontodon crispus*				x	
521	*Leontodon hispidus*				x	
522	*Leontodon saxatilis*	x		x	x	
523	*Lepidium campestre*			x		
524	*Lepidium heterophyllum*	x				
525	*Leucanthemum pallens*				x	
526	*Leucanthemum vulgare*	x		x	x	x
527	*Leuzea conifera*			x	x	
528	*Ligustrum vulgare*			x	x	x
529	*Limodorum abortivum*				x	
530	*Linaria pelisseriana*	x				
531	*Linaria repens*			x	x	
532	*Linaria supina*				x	
533	*Linaria vulgaris*					x
534	*Linum bienne*			x	x	x
535	*Linum campanulatum*				x	
536	*Linum catharticum*			x	x	x
537	*Linum narbonense*				x	
538	*Linum strictum*			x	x	x
539	*Linum trigynum*			x	x	
540	*Listera ovata*				x	
541	*Lithospermum officinale*				x	
542	*Lithospermum purpureocae-ruleum*				x	x
543	*Logfia gallica*	x			x	
544	*Logfia minima*	x			x	
545	*Lolium multiflorum*	x	x			
546	*Lolium perenne*		x	x	x	
547	*Lolium rigidum*	x		x	x	
548	*Lonicera etrusca*			x	x	x
549	*Lonicera implexa*			x	x	
550	*Lonicera periclymenum*	x	x	x	x	
551	*Lotus angustissimus*	x	x		x	
552	*Lotus corniculatus*	x		x	x	
553	*Lotus glaber*	x		x		x
554	*Lotus maritimus*	x		x		
555	*Lotus pedunculatus*	x	x		x	

	Espèce	Alzonne	St Martin le Vieil	Montolieu	Saissac	Carlipa
556	*Lupinus angustifolius*	x				
557	*Luzula campestris*				x	
558	*Luzula forsteri*		x			
559	*Luzula multiflora*				x	
560	*Luzula pilosa*				x	
561	*Luzula sylvatica*				x	
562	*Lycopersicon esculentum*					x
563	*Lycopus europaeus*			x	x	x
564	*Lysimachia nemorum*			x	x	
565	*Lysimachia vulgaris*			x	x	x
566	*Lythrum hyssopifolia*	x		x		
567	*Lythrum portula*		x		x	
568	*Lythrum salicaria*			x	x	
569	*Malva moschata*	x		x	x	
570	*Malva neglecta*	x	x			
571	*Malva sylvestris*		x		x	
572	*Marrubium vulgare*	x				
573	*Matricaria discoidea*	x			x	
574	*Medicago arabica*	x		x		
575	*Medicago lupulina*			x	x	x
576	*Medicago minima*				x	x
577	*Medicago orbicularis*			x	x	
578	*Medicago polymorpha*			x	x	
579	*Medicago sativa*	x			x	
580	*Melampyrum pratense*				x	
581	*Melica ciliata*				x	x
582	*Melica uniflora*			x	x	
583	*Melilotus albus*					x
584	*Melittis melissophyllum*				x	x
585	*Mentha aquatica*			x	x	
586	*Mentha arvensis*			x	x	
587	*Mentha pulegium*	x		x	x	
588	*Mentha suaveolens*			x	x	x
589	*Mercurialis annua*	x				
590	*Mercurialis perennis*			x		
591	*Mespilus germanica*					x
592	*Mibora minima*				x	
593	*Micropyrum tenellum*	x				
594	*Milium effusum*				x	
595	*Minuartia hybrida*				x	x
596	*Minuartia mediterranea*				x	
597	*Moehringia trinervia*	x		x	x	
598	*Moenchia erecta*	x				
599	*Molinia caerulea*			x	x	x
600	*Monotropa hypopitys*				x	

	Espèce	Alzonne	St Martin le Vieil	Montolieu	Saissac	Carlipa
601	*Montia fontana*	x				
602	*Muscari comosum*				x	
603	*Muscari neglectum*				x	
604	*Myagrum perfoliatum*				x	
605	*Mycelis muralis*	x		x	x	
606	*Myosotis arvensis*	x		x	x	
607	*Myosotis discolor*	x				
608	*Myosotis ramosissima*				x	
609	*Myosotis scorpioides*	x	x	x	x	
610	*Myriophyllum verticillatum*				x	
611	*Narcissus assoanus*				x	
612	*Narcissus tazetta*				x	
613	*Nasturtium officinale*	x		x		
614	*Odontites luteus*				x	
615	*Odontites vernus*				x	
616	*Oenanthe pimpinelloides*		x		x	
617	*Oenothera biennis*					x
618	*Omalotheca sylvatica*		x			
619	*Ononis minutissima*			x	x	
620	*Ononis natrix*				x	
621	*Ononis spinosa*			x	x	x
622	*Onopordum acanthium*	x				
623	*Ophioglossum vulgatum*				x	
624	*Ophrys apifera*			x	x	
625	*Ophrys arachnitiformis*				x	
626	*Ophrys bombyliflora*				x	
627	*Ophrys fusca*				x	
628	*Ophrys insectifera*				x	
629	*Ophrys lutea*				x	
630	*Ophrys scolopax*			x	x	
631	*Ophrys sphegodes*				x	
632	*Orchis coriophora*				x	
633	*Orchis lactea*				x	
634	*Orchis laxiflora*				x	
635	*Orchis mascula*				x	
636	*Orchis morio*				x	
637	*Orchis papilionacea*				x	
638	*Orchis purpurea*				x	
639	*Orchis ustulata*				x	
640	*Origanum vulgare*				x	x
641	*Ornithogalum gussonei*				x	
642	*Ornithogalum narbonense*				x	
643	*Ornithogalum pyrenaicum*	x				
644	*Ornithogalum umbellatum*				x	
645	*Ornithopus compressus*	x	x			

	Espèce	Alzonne	St Martin le Vieil	Montolieu	Saissac	Carlipa
646	*Ornithopus perpusillus*	x	x		x	
647	*Orobanche alba*				x	
648	*Orobanche amethystea*			x		
649	*Orobanche gracilis*				x	
650	*Orobanche minor*				x	
651	*Orobanche rapum-genistae*	x				
652	*Osmunda regalis*				x	
653	*Osyris alba*			x	x	x
654	*Oxalis acetosella*			x		
655	*Oxalis corniculata*	x		x		
656	*Oxalis fontana*				x	
657	*Oxalis latifolia*			x		
658	*Papaver rhoeas*	x		x	x	x
659	*Parentucellia latifolia*				x	
660	*Parietaria judaica*	x				x
661	*Pastinaca sativa*				x	
662	*Petasites pyrenaicus*				x	
663	*Petrorhagia nanteuillii*				x	
664	*Petrorhagia prolifera*				x	x
665	*Peucedanum cervaria*				x	x
666	*Phalaris arundinacea*			x	x	
667	*Phalaris canariensis*				x	
668	*Phalaris paradoxa*				x	
669	*Phillyrea angustifolia*				x	
670	*Phillyrea latifolia*			x	x	
671	*Phleum phleoides*				x	x
672	*Phleum pratense*			x	x	
673	*Phlomis herba-venti*				x	
674	*Phragmites australis*				x	
675	*Phyteuma orbiculare*			x	x	
676	*Phyteuma spicatum*			x	x	
677	*Picea abies*				x	
678	*Picris echioides*	x		x	x	
679	*Picris hieracioides*	x		x	x	x
680	*Pimpinella saxifraga*				x	
681	*Pinus halepensis*				x	
682	*Pinus nigra*				x	
683	*Pinus pinaster*			x	x	
684	*Plantago afra*				x	
685	*Plantago coronopus*	x			x	x
686	*Plantago lagopus*	x			x	
687	*Plantago lanceolata*	x		x	x	x
688	*Plantago major*	x		x	x	x
689	*Plantago maritima*			x	x	
690	*Plantago media*			x	x	

	Espèce	Alzonne	St Martin le Vieil	Montolieu	Saissac	Carlipa
691	*Platanthera bifolia*			x		
692	*Poa annua*			x	x	x
693	*Poa bulbosa*				x	x
694	*Poa compressa*				x	x
695	*Poa nemoralis*			x	x	
696	*Poa pratensis*				x	x
697	*Poa trivialis*			x	x	
698	*Polycarpon tetraphyllum*	x	x		x	
699	*Polygala calcarea*				x	
700	*Polygala vulgaris*	x		x	x	x
701	*Polygonatum multiflorum*				x	
702	*Polygonum amphibium*				x	
703	*Polygonum aviculare*	x		x	x	
704	*Polygonum bistorta*				x	
705	*Polygonum hydropiper*				x	x
706	*Polygonum lapathifolium*		x			
707	*Polygonum mite*		x			
708	*Polygonum persicaria*	x	x	x	x	
709	*Polypodium interjectum*	x		x		x
710	*Polypodium vulgare*				x	
711	*Polystichum setiferum*	x	x		x	
712	*Populus nigra*			x	x	x
713	*Populus tremula*			x	x	
714	*Portulaca oleracea*	x				
715	*Potamogeton nodosus*			x		
716	*Potentilla erecta*			x	x	
717	*Potentilla hirta*				x	
718	*Potentilla neumanniana*				x	
719	*Potentilla reptans*			x	x	x
720	*Potentilla sterilis*	x	x	x	x	
721	*Prenanthes purpurea*				x	
722	*Primula veris*			x	x	x
723	*Prunella hastifolia*			x	x	x
724	*Prunella hyssopifolia*			x	x	
725	*Prunella laciniata*				x	
726	*Prunella vulgaris*	x		x	x	x
727	*Prunus avium*	x	x		x	
728	*Prunus mahaleb*				x	
729	*Prunus spinosa*			x	x	x
730	*Pteridium aquilinum*	x		x	x	
731	*Pulicaria dysenterica*			x	x	
732	*Pulmonaria longifolia*	x	x	x	x	x
733	*Pyrus amygdaliformis*				x	
734	*Pyrus salviifolia*	x				
735	*Quercus coccifera*			x	x	x

	Espèce	Alzonne	St Martin le Vieil	Montolieu	Saissac	Carlipa
736	*Quercus humilis*			x	x	x
737	*Quercus ilex*			x	x	x
738	*Quercus petraea*				x	
739	*Quercus robur*		x	x	x	
740	*Radiola linoides*		x			
741	*Ranunculus acris*		x	x	x	
742	*Ranunculus bulbosus*			x	x	
743	*Ranunculus ficaria*		x		x	
744	*Ranunculus flammula*			x	x	
745	*Ranunculus gramineus*				x	
746	*Ranunculus hederaceus*		x			
747	*Ranunculus paludosus*		x		x	
748	*Ranunculus parviflorus*			x		
749	*Ranunculus repens*		x	x	x	
750	*Ranunculus sardous*			x		
751	*Ranunculus tuberosus*			x	x	
752	*Raphanus raphanistrum*	x	x		x	
753	*Rapistrum rugosum*	x		x	x	
754	*Reichardia picroides*				x	x
755	*Reseda lutea*		x			
756	*Reseda phyteuma*				x	
757	*Rhagadiolus stellatus*				x	
758	*Rhamnus alaternus*			x	x	x
759	*Rhamnus saxatilis*			x	x	
760	*Rhinanthus minor*	x			x	
761	*Rhinanthus pumilus*				x	
762	*Robinia pseudoacacia*			x	x	x
763	*Rosa agrestis*				x	
764	*Rosa canina*			x	x	x
765	*Rosa micrantha*			x	x	
766	*Rosa sempervirens*			x	x	x
767	*Rostraria cristata*			x	x	x
768	*Rubia peregrina*			x	x	x
769	*Rubus bifrons*	x				
770	*Rubus caesius*	x				x
771	*Rubus canescens*		x		x	
772	*Rubus fruticosus*			x	x	
773	*Rubus serpens*			x	x	
774	*Rubus ulmifolius*			x	x	x
775	*Rumex acetosa*	x		x	x	
776	*Rumex acetosella*	x	x	x	x	
777	*Rumex conglomeratus*			x		x
778	*Rumex crispus*	x		x	x	x
779	*Rumex intermedius*				x	x
780	*Rumex obtusifolius*				x	

	Espèce	Alzonne	St Martin le Vieil	Montolieu	Saissac	Carlipa
781	*Rumex pulcher*	x		x	x	x
782	*Rumex sanguineus*				x	
783	*Ruscus aculeatus*			x	x	x
784	*Ruta angustifolia*				x	
785	*Sagina apetala*	x			x	
786	*Sagina procumbens*		x		x	
787	*Salix acuminata*			x	x	
788	*Salix alba*				x	
789	*Salix caprea*				x	
790	*Salix cinerea*				x	
791	*Salvia lavandulifolia*				x	
792	*Salvia verbenaca*				x	
793	*Sambucus ebulus*				x	x
794	*Sambucus nigra*	x	x	x	x	x
795	*Samolus valerandi*			x	x	
796	*Sanguisorba minor*			x	7	x
797	*Sanicula europaea*				x	
798	*Saponaria officinalis*	x				x
799	*Saxifraga tridactylites*				x	x
800	*Scabiosa columbaria*			x	x	
801	*Scabiosa triandra*	x		x	x	
802	*Scandix pecten-veneris*				x	
803	*Schoenus nigricans*			x	x	
804	*Scilla autumnalis*				x	
805	*Scirpoides holoschoenus*			x	x	
806	*Scirpus sylvaticus*				x	
807	*Scleranthus polycarpos*	x	x			
808	*Scorpiurus muricatus*			x	x	
809	*Scorzonera hispanica*				x	
810	*Scorzonera humilis*			x	x	x
811	*Scorzonera laciniata*				x	
812	*Scrophularia auriculata*				x	
813	*Scrophularia nodosa*	x		x	x	
814	*Scutellaria galericulata*			x	x	
815	*Scutellaria minor*				x	
816	*Sedum album*	x			x	
817	*Sedum cepaea*				x	
818	*Sedum ochroleucum*				x	
819	*Sedum rubens*				x	
820	*Sedum rupestre*	x		x		
821	*Sedum sediforme*				x	x
822	*Senecio adonidifolius*				x	
823	*Senecio erucifolius*		x			
824	*Senecio inaequidens*	x			x	x
825	*Senecio jacobaea*	x			x	

	Espèce	Alzonne	St Martin le Vieil	Montolieu	Saissac	Carlipa
826	*Senecio lividus*	x				
827	*Senecio sylvaticus*	x	x		x	
828	*Senecio vulgaris*	x		x		
829	*Serapias lingua*			x	x	
830	*Serapias vomeracea*			x	x	x
831	*Serratula tinctoria*	x		x	x	
832	*Seseli montanum*				x	
833	*Seseli tortuosum*				x	
834	*Sesleria caerulea*				x	
835	*Setaria verticillata*	x				
836	*Setaria viridis*	x			x	
837	*Sherardia arvensis*			x	x	
838	*Sideritis romana*				x	
839	*Silaum silaus*				x	
840	*Silene flos-cuculi*		x	x	x	
841	*Silene gallica*	x	x		x	
842	*Silene italica*				x	x
843	*Silene latifolia*	x		x	x	x
844	*Silene nocturna*				x	x
845	*Silene nutans*			x	x	x
846	*Silene vulgaris*	x	x		x	
847	*Silybum marianum*			x	x	
848	*Simethis mattiazzii*			x		
849	*Sinapis alba*					x
850	*Sinapis arvensis*					x
851	*Sisymbrium officinale*	x	x		x	
852	*Sixalix atropurpurea*	x		x	x	x
853	*Smilax aspera*			x	x	
854	*Solanum dulcamara*	x	x	x	x	x
855	*Solanum nigrum*	x			x	
856	*Solanum villosum*	x				
857	*Solidago virgaurea*			x	x	x
858	*Sonchus asper*	x		x	x	
859	*Sonchus oleraceus*	x		x	x	
860	*Sorbus aria*				x	
861	*Sorbus aucuparia*				x	
862	*Sorbus torminalis*		x			
863	*Sparganium erectum*			x		
864	*Spartium junceum*			x	x	x
865	*Spergula arvensis*	x	x			
866	*Spergularia rubra*	x	x		x	
867	*Spiranthes aestivalis*		x			
868	*Spiranthes spiralis*				x	
869	*Sporobolus indicus*	x			x	x
870	*Stachys officinalis*		x		x	

	Espèce	Alzonne	St Martin le Vieil	Montolieu	Saissac	Carlipa
871	*Stachys recta*				x	x
872	*Stachys sylvatica*	x		x	x	
873	*Staehelina dubia*			x	x	
874	*Stellaria alsine*				x	
875	*Stellaria graminea*			x	x	
876	*Stellaria holostea*	x	x	x	x	
877	*Stellaria media*	x			x	
878	*Stipa capillata*				x	
879	*Stipa offneri*				x	
880	*Stipa pennata*				x	
881	*Succisa pratensis*			x	x	x
882	*Symphytum tuberosum*		x	x		
883	*Tamus communis*			x	x	x
884	*Tanacetum parthenium*	x		x		
885	*Taraxacum erythrospermum*			x	x	
886	*Taraxacum officinale*	x		x	x	x
887	*Teesdalia coronopifolia*	x	x			
888	*Teesdalia nudicaulis*	x			x	
889	*Tephrosis helenitis*				x	
890	*Teucrium aureum*				x	
891	*Teucrium botrys*				x	
892	*Teucrium chamaedrys*			x	x	x
893	*Teucrium montanum*				x	
894	*Teucrium polium*				x	
895	*Teucrium rouyanum*				x	
896	*Teucrium scorodonia*	x	x	x	x	
897	*Thesium divaricatum*				x	
898	*Thesium humifusum*				x	
899	*Thymelaea sanamunda*				x	
900	*Thymus longicaulis*				x	
901	*Thymus polytrichus*			x	x	x
902	*Thymus pulegioides*	x		x	x	
903	*Thymus vulgaris*			x	x	x
904	*Tilia platyphyllos*	x			x	
905	*Tolpis barbata*	x	x			
906	*Tordylium maximum*	x	x	x		x
907	*Torilis arvensis*	x		x	x	x
908	*Torilis japonica*	x			x	
909	*Torilis nodosa*	x		x	x	
910	*Tragopogon dubius*					x
911	*Tragopogon porrifolius*				x	
912	*Tragopogon pratensis*	x		x	x	x
913	*Trifolium angustifolium*	x	x		x	x
914	*Trifolium arvense*	x		x	x	x
915	*Trifolium campestre*	x		x	x	x

	Espèce	Alzonne	St Martin le Vieil	Montolieu	Saissac	Carlipa
916	*Trifolium cherleri*	x				
917	*Trifolium dubium*	x	x	x	x	
918	*Trifolium filiforme*	x		x		
919	*Trifolium fragiferum*	x		x		
920	*Trifolium glomeratum*			x	x	
921	*Trifolium incarnatum*	x	x			
922	*Trifolium lappaceum*			x	x	
923	*Trifolium medium*				x	
924	*Trifolium ochroleucon*		x		x	
925	*Trifolium patens*				x	
926	*Trifolium pratense*	x		x	x	
927	*Trifolium repens*	x		x	x	x
928	*Trifolium scabrum*			x	x	x
929	*Trifolium squamosum*	x				
930	*Trifolium stellatum*				x	x
931	*Trifolium striatum*	x		x	x	
932	*Trifolium strictum*	x				
933	*Trifolium subterraneum*	x				
934	*Trinia glauca*				x	
935	*Trisetum flavescens*			x	x	x
936	*Turgenia latifolia*				x	
937	*Typha angustifolia*				x	
938	*Typha latifolia*				x	
939	*Ulex europaeus*	x		x	x	
940	*Ulmus minor*			x	x	x
941	*Umbilicus rupestris*	x		x		x
942	*Urospermum dalechampii*			x	x	x
943	*Urtica dioica*	x		x	x	x
944	*Urtica urens*	x				
945	*Vaccinium myrtillus*				x	
946	*Valeriana dioica*				x	
947	*Valeriana officinalis*				x	
948	*Valerianella carinata*				x	
949	*Valerianella dentata*				x	
950	*Valerianella eriocarpa*			x	x	
951	*Valerianella locusta*	x				
952	*Verbascum blattaria*				x	x
953	*Verbascum boerhavii*	x				
954	*Verbascum lychnitis*					x
955	*Verbascum pulverulentum*	x		x	x	
956	*Verbascum sinuatum*				x	
957	*Verbascum thapsus*			x	x	x
958	*Verbena officinalis*			x	x	x
959	*Veronica arvensis*			x	x	x
960	*Veronica austriaca*				x	x

	Espèce	Alzonne	St Martin le Vieil	Montolieu	Saissac	Carlipa
961	*Veronica beccabunga*				x	
962	*Veronica chamaedrys*	x	x	x	x	x
963	*Veronica hederifolia*	x				
964	*Veronica montana*				x	
965	*Veronica officinalis*	x		x	x	
966	*Veronica persica*	x		x	x	
967	*Veronica polita*	x				
968	*Veronica scutellata*				x	
969	*Veronica serpyllifolia*	x	x	x	x	
970	*Viburnum lantana*				x	x
971	*Viburnum opulus*				x	
972	*Viburnum tinus*		x		x	x
973	*Vicia benghalensis*	x				
974	*Vicia bithynica*	x		x	x	x
975	*Vicia cracca*				x	
976	*Vicia hirsuta*	x	x	x		x
977	*Vicia hybrida*				x	
978	*Vicia lathyroides*	x				
979	*Vicia lutea*	x				
980	*Vicia parviflora*	x		x	x	
981	*Vicia peregrina*				x	
982	*Vicia sativa*	x		x	x	x
983	*Vicia sepium*				x	
984	*Vicia tetrasperma*	x	x			
985	*Vicia villosa*		x		x	x
986	*Vinca major*					x
987	*Vincetoxicum hirundinaria*			x	x	x
988	*Viola arvensis*		x			
989	*Viola hirta*			x	x	
990	*Viola palustris*				x	
991	*Viola reichenbachiana*			x	x	
992	*Viola riviniana*	x		x	x	
993	*Vitis vinifera*				x	
994	*Vulpia bromoides*			x	x	
995	*Vulpia ciliata*			x	x	x
996	*Vulpia myuros*			x	x	
997	*Vulpia unilateralis*				x	
998	*Wahlenbergia hederacea*				x	
999	*Xanthium spinosum*	x				
1000	*Xeranthemum cylindraceum*	x				
1001	*Xolantha guttata*	x	x		x	

Annexe 2 : arrêté préfectoral de composition du comité de pilotage de l'élaboration du DOCOB

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'AUDE

Arrêté préfectoral n° 2011143 - 0005
portant constitution du comité de pilotage pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre d'un document d'objectifs sur le site NATURA 2000 de la Vallée du Lampy (FR 9101446)

Le préfet de l'Aude
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la directive CEE 92-43 du Conseil des communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats ;

VU le code de l'environnement et notamment ses articles L.110-1 et L.110-2, L.414-1 à L. 414-7, R 214-8 à R 214-39 ;

VU la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement ;

VU la loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux et notamment ses articles 140 à 146 ;

VU les avis de la directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Languedoc-Roussillon et du directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Aude ;

ARRETE

Article 1
Il est créé un comité de pilotage chargé d'élaborer, d'adopter, de soumettre à l'approbation préfectorale le document d'objectif du site Natura 2000 FR 9101446 de la vallée du Lampy et de veiller à sa mise en œuvre.

Article 2
La composition du comité de pilotage est fixée comme suit, chacun des membres ci-dessous pouvant se faire représenter :

Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements,
M. le Président du Conseil régional Languedoc-Roussillon,
M. le Président du Conseil général de l'Aude,

M. le Conseiller général du canton d'Alzonne,
M. le Conseiller général du canton de Castelnaudary Nord,
M. le Conseiller général du canton de Saissac,
Mmes et MM. les Maires de Alzonne, Carlipa, Cenne-Monesties, Montolieu, Raissac sur Lampy, Saint Martin le Vieil, Saissac, Villemagne,
M. le Président de la communauté de communes du Cabardès au canal du Midi,
M. le Président de la communauté de communes du Cabardès Montagne Noire,
M. le Président de la communauté de communes du Lauragais Montagne Noire,
M. le Président du S.I. pour l'aménagement hydraulique du bassin du Fresquel,
M. le Président du syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières,
M. le président du syndicat mixte du SCOT du Lauragais,
M. le Président du Pays Carcassonnais,
M. le Président du Pays Lauragais.

Collège des usagers :
M. le Président de la Chambre d'agriculture de l'Aude,
M. le Président de la Chambre des métiers de l'Aude,
M. le Président de la Chambre de commerce et industrie de Carcassonne,
M. le Président du syndicat des propriétaires forestiers de l'Aude,
M. le Président du Centre régional de la propriété forestière de Languedoc-Roussillon,
M le Président du syndicat des scieurs et exploitants forestiers de l'Aude,
M. le Président du GDA de la Montagne Noire,
M. le Président du Centre de développement agricole de l'ouest audois,
M. le Président de la fédération départementale des chasseurs de l'Aude,
M. le Président de la fédération départementale des associations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de l'Aude,
M. le Président de l'APPMA de Bram,
M. le Président de l'APPMA d'Alzonne,
M. le Président de l'APPMA Saissac Montagne Noire,
M. le Président du comité départemental de randonnée pédestre de l'Aude,
Mme. la Présidente de la Fédération Aude Claire,
M. le Président de la société d'études scientifiques de l'Aude,
M. le Président du conservatoire des espaces naturels Languedoc-Roussillon.

Collège des services et des établissements publics de l'Etat (consultatif) :
Mme le Préfet de l'Aude,
Mme la directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Languedoc-Roussillon,
M. le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude,
Mme la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de l'Aude,
M. le directeur interrégional de Voies navigables de France,
M. le délégué de l'agence de l'eau RMC,
M. le chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.
M. le chef du service départemental de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques,
M. le directeur de l'agence interdépartementale de l'Office national des forêts,
M. le correspondant du conseil scientifique régional du patrimoine naturel.

Collège des experts (consultatif) :
A la demande du comité de pilotage, le président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel pourra proposer des experts pour aider le comité de pilotage à l'élaboration du document d'objectifs.

Article 3
Le comité de pilotage est présidé par un élu désigné par le collège des collectivités conformément aux dispositions réglementaires.
Le comité de pilotage se réunit sur convocation de son président
Des groupes de travail seront mis en place par le comité de pilotage pour approfondir la réflexion scientifique et technique. Ils pourront associer des spécialistes ou des organismes non représentés dans le comité de pilotage.

Article 4
La structure, maître d'ouvrage du document d'objectif est désignée lors de la première séance du comité de pilotage. Le secrétariat du comité de pilotage sera assuré par cette structure.

Article 5
La présente décision peut être déférée au tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à partir de sa publication.

Article 6
Annule et remplace l'arrêté préfectoral n°2011143-0005 du 28 avril 2010 portant constitution d'un comité de pilotage pour l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre d'un document d'objectifs sur le site NATURA 2000 de la Vallée du Lampy (FR 9101446).

Article 7
Le secrétaire général de la préfecture de l'Aude, la directrice régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de Languedoc-Roussillon et le directeur départemental des territoires et de la mer de l'Aude sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré aux recueils des actes administratifs et dont copie sera transmise à chaque membre du comité de pilotage.

Carcassonne, le 01 juin 2011

Le Préfet

Anne-Marie CHARVET

Annexe 3 : formulaire standard de données du SIC FR9101446 «Vallée du Lampy»

FR9101446 - VALLEE DU LAMPY : SIC

Recherche de données Natura 2000
Cartographie du réseau Natura 2000

Ce FSD est la version officielle transmise par la France à la commission européenne (septembre 2011)

Description | Habitats | Espèces | Protections | Activités

Identification du site

Type :	Code du site :	Compilation :	Mise à jour :
B *(SIC sans relation avec un autre site Natura 2000.)*	FR9101446	janvier 1996	janvier 2006

Responsable(s)

DIREN Languedoc-Roussillon / SPN-IEGB-MNHN

Appelation du site

VALLEE DU LAMPY

Indication du site et dates de désignation/classement

Date site proposé éligible comme SIC : avril 2006	Date site enregistré comme SIC : -
Date de classement comme ZPS : -	Date de désignation du site comme ZSC : -

Texte(s) de référence

Localisation du site

Coordonnées du centre :

Longitude : 2°9'24"E	**Latitude :** 43°19'54"N
Superficie (ha) : 9576	**Périmètre (km) :** 0

Altitude (m) :

Min : 110	Max : 733	Moyenne : 0

Région administrative :

Code NUTS	Nom de la région	Pourcent. de couverture
FR811	Aude	100

Régions biogéographiques :

0 Alpine

X Atlantique

0 Boréale

X Continentale

0 Macaronésienne

X Méditerranéenne

Carte de localisation :

Relation avec d'autres sites Natura 2000	
Code - Nom du site	**Type de relation**

Description du site

Caractère général du site

Classe d'habitats	% couvert
Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	5
Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10
Cultures céréalières extensives (incluant les cultures en rotation avec une jachère régulière)	15
Prairies ameliorées	10
Autres terres arables	15
Forêts caducifoliées	10
Forêts de résineux	10
Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	5
Zones de plantations d'arbres (incluant les Vergers, Vignes, Dehesas)	10
Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	2
Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	6
TOTAL	100

Autres caractéristiques du site

Le site inclut les vallées et bassins versants de 2 cours d'eau descendant des contreforts de la Montagne Noire, le Lampy et la Vernassonne. Outre l'intérêt de ces cours d'eau pour plusieurs espèces de poissons d'intérêt communautaire, ce secteur est particulièrement original par ses caractéristiques climatiques, essentiellement méditerranéennes mais marquées cependant d'influences atlanntiques et continentales.

Qualité et importance

Descendant des contreforts de la Montagne Noire, le Lampy et la Vernassonne sont deux cours d'eau de régime méditerranéen. La qualité de l'eau permet à ces cours d'eau d'abriter une faune piscicole riche et variée, parmi laquelle plusieurs espèces d'intérêt communautaire : le barbeau méridional, la bouvière et la lamproie de Planer.

Vulnérabilité

Comme pour tous les sites abritant des habitats et des espèces de cours d'eau, le maintien de la qualité de cette dernière est un facteur déterminant ; dans le cas du Lampy, les pressions agricoles et urbaines restent modestes et ne constituent donc pas une menace très importante.
L'entretien des berges des cours d'eau et des ripisylves est aussi un facteur déterminant, en particulier pour le maintien des frayères. Le document d'objectifs du site devra porter une attention particulière à ce problème.

Désignation

-

Régime de propriété

Propriété privée majoritairement.

Documentation

-

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2012. *Inventaire national du Patrimoine naturel, site Web : http://inpn.mnhn.fr* . Le 29 février 2012.

Description | Habitats | Espèces | Protections | Activités

CODE	% COUV.	REPRéSENT.	SUP. REL.	STAT. CONS	éVAL. GLOB.
3260-Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	1	B	C	B	B
3290-Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion	1	B	C	B	B

*** Habitats prioritaires**

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2012. *Inventaire national du Patrimoine naturel, site Web : http://inpn.mnhn.fr* . Le 29 février 2012.

Description | Habitats | Espèces | Protections | Activités

ESPÈCES MENTIONNéES À L'ARTICLE 4 DE LA DIRECTIVE 79/409/CEE ET FIGURANT À L'ANNEXE II DE LA DIRECTIVE 92/43/CEE ET éVALUATION DU SITE POUR CELLES-CI

MAMMIFÈRES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				éVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale

AMPHIBIENS et REPTILES visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				éVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale

POISSONS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				éVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale
1138	***Barbus meridionalis***	Présente				B *15%≥p>2%*	A *Excellente*	C *Non-isolée*	A *Excellente*
1134	***Rhodeus sericeus amarus***	Présente				B *15%≥p>2%*	B *Bonne*	C *Non-isolée*	B *Bonne*
1096	***Lampetra planeri***	Présente				C *2%≥p>0%*	B *Bonne*	C *Non-isolée*	B *Bonne*

INVERTéBRéS visés à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				éVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale

PLANTES visées à l'Annexe II de la directive 92/43/CEE du Conseil

CODE	NOM	POPULATION				éVALUATION DU SITE			
		Résidente	Migr. Nidific.	Migr. Hivern.	Migr. Etape	Population	Conservation	Isolement	Globale

AUTRES ESPÈCES IMPORTANTES DE FLORE ET DE FAUNE
(B=Oiseaux, M=Mammifères, A=Amphibiens, R=Reptiles, F=Poissons, I=Invert ébrés, P=Plantes)

GROUPE	NOM	POPULATION	MOTIVATION

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2012. *Inventaire national du Patrimoine naturel, site Web : http://inpn.mnhn.fr* . Le 29 février 2012.

Description | Habitats | Espèces | Protections | Activités

Type de protection aux niveaux national et régional

CODE	DESCRIPTION	% COUVERT.
FR12	SITE/MONUMENT INSCRIT	5
FR13	SITE/MONUMENT CLASSE	1

Relation avec d'autres sites protégés

- désignés aux niveaux national ou régional:

TYPE CODE	NOM DU SITE	TYPE DE CHEVAUCHEMENT	% COUVERT.
FR12	Site inscrit de la vallée du Lampy	-	5
FR13	Site classé de la rigole de la montagne Noire	-	1

Relation avec d'autres sites Corine Biotopes

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2012. *Inventaire national du Patrimoine naturel, site Web : http://inpn.mnhn.fr* . Le 29 février 2012.

Description | Habitats | Espèces | Protections | Activités

Impacts et activités généraux et proportion de la superficie du site affecté

IMPACTS ET ACTIVITÉS SUR LE SITE

CODE	LIBELLÉ	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE
160	Gestion forestière	Faible	10	Neutre
200	Pêche, pisciculture, aquaculture	Moyenne	1	Négative
230	Chasse	Faible	40	Neutre
410	Zones industrielles ou commerciales	Elevée	2	Négative
690	autres loisirs et activités de tourisme	Moyenne	5	Neutre
803	comblement des fossés, digues, mares, étangs marais ou trous	-	0	-
948	incendie naturel	-	0	-

IMPACTS ET ACTIVITÉS AUX ALENTOURS DU SITE

CODE	LIBELLÉ	INTENSITÉ	% DU SITE	INFLUENCE

Gestion du site

ORGANISME RESPONSABLE DE LA GESTION DU SITE

-

GESTION DU SITE ET PLANS

Un document d'objectifs sera réalisé pour ce site.

Citation : Muséum national d'Histoire naturelle [Ed]. 2003-2012. *Inventaire national du Patrimoine naturel, site Web : http://inpn.mnhn.fr* . Le 29 février 2012.

Annexe 4 : localisation des relevés phytosociologiques

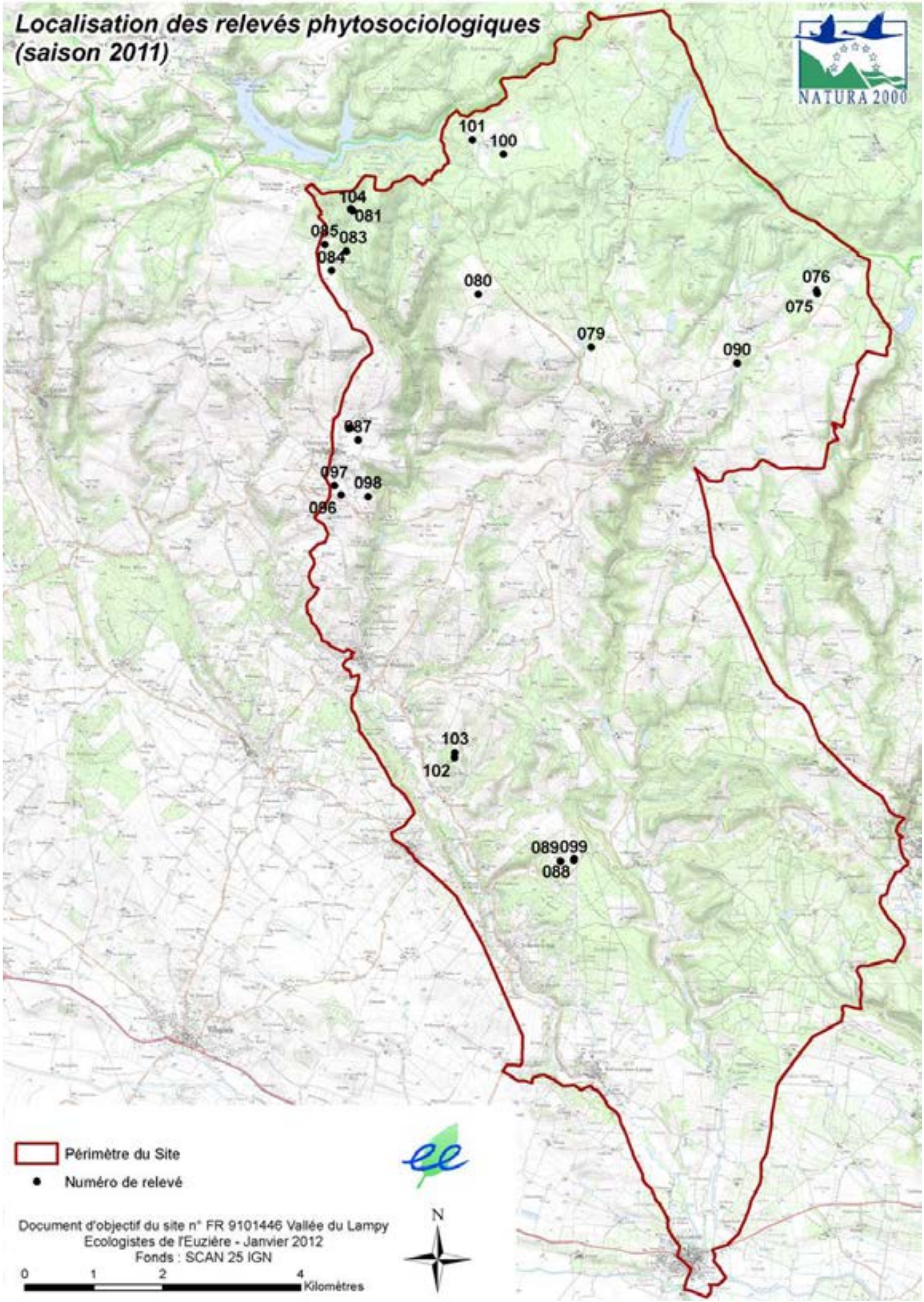

Annexe 5 : relevés phytosociologiques

Description	Prairie de fauche											Prairie humide				Pelouse				Garrigue	Hêtraie à houx	Frênaie	Aulnaies – frênaie
Secteur	Co de Roux	Co de Roux	La Bour-dette	Le Guillermet	Picarel (menhir)	La Borie	La Borie	Le Guillermet	Conquet	La Maurelle	Cabanelles	Cabanelles	Massillar-gues	Conquet	La Frigoule	La Frigoule	La Frigoule	Le Rat	Le Rat	Le Guillermet	Le Guillermet	Le Guillermet
Date	29/06/11	29/06/11	29/06/11	09/06/11	07/06/11	09/06/11	09/06/11	09/06/11	06/07/11	21/06/11	25/05/11	25/05/11	07/06/11	07/06/11	16/06/11	16/06/11	16/06/11	14/09/11	14/09/11	30/09/11	09/06/11	30/09/11
Numéro de relevé	97	96	98	84	79	86	87	85	101	90	75	76	80	100	88	99	89	103	102	81	83	104
Abies alba Mill. subsp. alba																				+		
Achillea millefolium L.		1	2	1		2		1														
Achillea odorata L.					3																	
Agrostis capillaris L.		2	+						2		2		1					3				
Agrostis stolonifera L.						4	4			5												
Aira caryophyllea L.			1	1	+		+															
Allium oleraceum L.															+	+						
Alnus glutinosa (L.) Gaertn.																						+
Alopecurus pratensis L.											1											
Anacamptis laxiflora (Lam.) Bateman, Pridgeon & Chase												+										
Anacamptis laxiflora subsp. laxiflora					+																	
Anagallis arvensis L.															+							
Anagallis tenella (L.) L.											1			2								
Anthoxanthum odoratum L.			2	4	5	2	2			1	3		2	2								
Anthyllis vulneraria L.															+							
Aphyllanthes monspeliensis L.																			4			
Aquilegia vulgaris L.									2													
Armoise sp.															3		+					
Arrhenatherum elatius (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl	1			1		+	3		3	3												
Asperula cynanchica L.																+						
Athyrium filix-femina (L.) Roth															+							2
Avenula pubescens (Huds.) Dumort.		+	+																			
Bellis perennis L.	+																					
Bituminaria bituminosa (L.) C.H.Stirt.																	+					
Blackstonia perfoliata (L.) Huds.																	+					
Blechnum spicant (L.) Roth																						1
Bombycilaena erecta (L.) Smoljan.															1							
Brachypodium distachyon (L.) P.Beauv.															+							
Brachypodium phoenicoides (L.) Roem. & Schult.															1		5					
Brachypodium pinnatum (L.) P.Beauv.																		1				
Briza maxima L.			+																			

Description	Prairie de fauche										Prairie humide				Pelouse				Garrigue	Hêtraie à houx	Frênaie	Aulnaies – frênaie
Secteur	Co de Roux	Co de Roux	La Bour-dette	Le Guillermet	Picarel (menhir)	La Borie	La Borie	Le Guillermet	Conquet	La Maurelle	Cabanelles	Cabanelles	Massillar-gues	Conquet	La Frigoule	La Frigoule	La Frigoule	Le Rat	Le Rat	Le Guillermet	Le Guillermet	Le Guillermet
Date	29/06/11	29/06/11	29/06/11	09/06/11	07/06/11	09/06/11	09/06/11	09/06/11	06/07/11	21/06/11	25/05/11	25/05/11	07/06/11	07/06/11	16/06/11	16/06/11	16/06/11	14/09/11	14/09/11	30/09/11	09/06/11	30/09/11
Numéro de relevé	97	96	98	84	79	86	87	85	101	90	75	76	80	100	88	99	89	103	102	81	83	104
Briza media L.	+		1								+											
Briza minor L.							1	+						+								
Bromus erectus Huds.	3		2																			
Bupleurum falcatum L.															1							
Calluna vulgaris (L.) Hull											+											
Carduus nutans L.									+													
Carex demissa Vahl ex Hartm.																					+	
Carex divisa Huds.														+								
Carex echinata Murray														1								
Carex flacca Schreb.											+	+										
Carex hirta L.										+												
Carex humilis Leyss.																			2			
Carex muricata L.									+													
Carex panicea L.						+	+				1	+										
Carex pendula Huds.																					+	
Carex praecox Schreb.								3														
Carex remota L.																					+	1
Carex rostrata Stokes														+								
Carex sp.		+																				
Carex viridula subsp. oedocarpa (Andersson) B.Schmid											1	+										
Carlina sp.								+														
Carum verticillatum (L.) W.D.J.Koch											1	+	1									
Castanea sativa Mill.																				2		
Centaurea jacea L.	+	1	2	+	+	+				1												
Centaurium erythraea Raf.																	+					
Cerastium fontanum Baumg.					1																	
Chondrilla juncea L.																						
Chrysosplenium oppositifolium L.																						1
Circaea lutetiana L.																					+	
Cirsium eriophorum (L.) Scop.						+								+								
Cirsium palustre (L.) Scop.												+										
Cirsium sp.																		+				

Description	Prairie de fauche										Prairie humide				Pelouse				Garrigue	Hêtraie à houx	Frênaie	Aulnaies – frênaie
Secteur	Co de Roux	Co de Roux	La Bour-dette	Le Guillermet	Picarel (menhir)	La Borie	La Borie	Le Guillermet	Conquet	La Maurelle	Cabanelles	Cabanelles	Massillar-gues	Conquet	La Frigoule	La Frigoule	La Frigoule	Le Rat	Le Rat	Le Guillermet	Le Guillermet	Le Guillermet
Date	29/06/11	29/06/11	29/06/11	09/06/11	07/06/11	09/06/11	09/06/11	09/06/11	06/07/11	21/06/11	25/05/11	25/05/11	07/06/11	07/06/11	16/06/11	16/06/11	16/06/11	14/09/11	14/09/11	30/09/11	09/06/11	30/09/11
Numéro de relevé	97	96	98	84	79	86	87	85	101	90	75	76	80	100	88	99	89	103	102	81	83	104
Cladium mariscus (L.) Pohl													?									
Coris monspeliensis L.																+			+			
Corylus avellana L.																					+	+
Crataegus monogyna Jacq.																				+		
Crepis sancta (L.) Bornm.															+			2				
Crepis vesicaria L.		+																				
Crepis vesicaria subsp. taraxacifolia (Thuill.) Thell. ex Schinz & R.Keller											+											
Crucianella angustifolia L.															+							
Cynosurus cristatus L.		+		1	+	1	1						2	+								
Dactylis glomerata L.				1			1	+	4													
Dactylis glomerata subsp. hispanica (Roth) Nyman		3	+		+							+					+					
Dactylorhiza incarnata (L.) Soó														+								
Danthonia decumbens (L.) DC.		1					+	1			+	+										
Daucus carota L.		2	1	1					+													
Deschampsia cespitosa (L.) P.Beauv.																			3			
Deschampsia flexuosa (L.) Trin.																				3		
Dorycnium hirsutum (L.) Ser.																	2					
Dorycnium pentaphyllum Scop.																	1					
Eleocharis multicaulis (Sm.) Desv.														1								
Epilobium obscurum Schreb.														+								
Erodium cicutarium (L.) L'Hér.									+													
Eryngium campestre L.			+														+					
Euphorbia exigua L.															+							
Euphorbia hyberna L.																				+	+	
Euphorbia nemoralis Kitt.								+														
Fagus sylvatica L.																				3		
Festuca ovina L.																3						
Festuca rubra L.	4	3	4	2	1	3	3	4		2	+		1									
Filipendula vulgaris Moench		2																				
Foeniculum vulgare Mill.																	+					
Frangula alnus Mill.																				+		

Description	Prairie de fauche										Prairie humide				Pelouse				Garrigue	Hêtraie à houx	Frênaie	Aulnaies – frênaie
Secteur	Co de Roux	Co de Roux	La Bour-dette	Le Guillermet	Picarel (menhir)	La Borie	La Borie	Le Guillermet	Conquet	La Maurelle	Cabanelles	Cabanelles	Massillar-gues	Conquet	La Frigoule	La Frigoule	La Frigoule	Le Rat	Le Rat	Le Guillermet	Le Guillermet	Le Guillermet
Date	29/06/11	29/06/11	29/06/11	09/06/11	07/06/11	09/06/11	09/06/11	09/06/11	06/07/11	21/06/11	25/05/11	25/05/11	07/06/11	07/06/11	16/06/11	16/06/11	16/06/11	14/09/11	14/09/11	30/09/11	09/06/11	30/09/11
Numéro de relevé	97	96	98	84	79	86	87	85	101	90	75	76	80	100	88	99	89	103	102	81	83	104
Fraxinus excelsior L.										+											+	+
Fumana procumbens (Dunal) Gren. & Godr.															+				1			
Fumana thymifolia (L.) Spach ex Webb																			+			
Galeopsis tetrahit L.											+											
Galium aparine L.									1													
Galium maritimum L.															+				+			
Galium mollugo L.							+			1												
Galium verum L.	1	+								1												
Gaudinia fragilis (L.) P.Beauv.			+																			
Genista sagittalis L.								+														
Genista scorpius (L.) DC.																			2			
Geranium columbinum L.																	+					
Geum urbanum L.																					+	
Gladiolus italicus Mill.										+												
Hedera helix L.																					+	2
Helianthemum apenninum (L.) Mill.															+	2						
Helianthemum nummularium (L.) Mill.			+					+														
Helichrysum italicum (Roth) G.Don																			1			
Heracleum sphondylium L.	+		+																			
Hieracium pilosella L.		+	2		1			2														
Hippocrepis scorpioides Benth.															1							
Holcus lanatus L.			+		1	3	3			2	+		1									
Hydrocotyle vulgaris L.												+										
Hypericum androsaemum L.																						+
Hypericum tomentosum L.														1								
Ilex aquifolium L.																				1		
Juncus acutiflorus Ehrh. ex Hoffm.											+			1								
Juncus conglomeratus L.						+						+										
Juncus effusus L.											3		4	4								
Kickxia commutata (Bernh. ex Rchb.) Fritsch			+																			
Knautia arvensis (L.) Coult.		1	1																			
Knautia integrifolia (L.) Bertol.				+	+																	
Koeleria vallesiana (Honck.) Gaudin																1		1				

Description	Prairie de fauche										Prairie humide				Pelouse				Garrigue	Hêtraie à houx	Frênaie	Aulnaies – frênaie
Secteur	Co de Roux	Co de Roux	La Bour-dette	Le Guillermet	Picarel (menhir)	La Borie	La Borie	Le Guillermet	Conquet	La Maurelle	Cabanelles	Cabanelles	Massillar-gues	Conquet	La Frigoule	La Frigoule	La Frigoule	Le Rat	Le Rat	Le Guillermet	Le Guillermet	Le Guillermet
Date	29/06/11	29/06/11	29/06/11	09/06/11	07/06/11	09/06/11	09/06/11	09/06/11	06/07/11	21/06/11	25/05/11	25/05/11	07/06/11	07/06/11	16/06/11	16/06/11	16/06/11	14/09/11	14/09/11	30/09/11	09/06/11	30/09/11
Numéro de relevé	97	96	98	84	79	86	87	85	101	90	75	76	80	100	88	99	89	103	102	81	83	104
Lamium amplexicaule L.																				1		
Lavandula latifolia Mill.															+	+			1			
Leucanthemum vulgare Lam.	+	1	+	+	+	+				+												
Linum bienne Mill.	+	+	1	+	+	+	+					+										
Lonicera implexa Aiton																					+	
Lotus arvensis Pers.				1		1	1	1														
Lotus corniculatus L.	+	1	1		+					2								1				
Lotus pedunculatus Cav.									+		+			1								
Luzula campestris (L.) DC.			+				+			+												
Luzula pilosa (L.) Willd.							+				+			+								
Luzula sylvatica (Huds.) Gaudin																				+		
Lychnis flos-cuculi L.						+	+															
Malva moschata L.	+		+		1				1													
Medicago minima (L.) L.													1									
Medicago sativa L.		1																				
Melica ciliata L.																			+			
Melica uniflora Retz.																				+	+	
Mentha suaveolens Ehrh.												+		1								
Molinia caerulea (L.) Moench												+										
Muscari comosum (L.) Mill.				+											+							
Myosotis scorpioides L.							+					+		+								
Nardus stricta L.												+										
Odontites luteus (L.) Clairv.																			1			
Oenanthe pimpinelloides L.						+	+						1									
Oenanthe silaifolia M.Bieb.										+												
Orchis sp.																			+			
Ornithopus compressus L.					+			+														
Pedicularis sylvatica L.											+	+										
Phleum pratense L.									2													
Picris hieracioides L.				+	+	1		1					1									
Plantago lanceolata L.	1	1	2	+	1			1	1	1	+		+					3				
Poa (angustifolia)		1																				
Poa sp.									1													

Description	Prairie de fauche										Prairie humide				Pelouse				Garrigue	Hêtraie à houx	Frênaie	Aulnaies – frênaie
Secteur	Co de Roux	Co de Roux	La Bour-dette	Le Guillermet	Picarel (menhir)	La Borie	La Borie	Le Guillermet	Conquet	La Maurelle	Cabanelles	Cabanelles	Massillar-gues	Conquet	La Frigoule	La Frigoule	La Frigoule	Le Rat	Le Rat	Le Guillermet	Le Guillermet	Le Guillermet
Date	29/06/11	29/06/11	29/06/11	09/06/11	07/06/11	09/06/11	09/06/11	09/06/11	06/07/11	21/06/11	25/05/11	25/05/11	07/06/11	07/06/11	16/06/11	16/06/11	16/06/11	14/09/11	14/09/11	30/09/11	09/06/11	30/09/11
Numéro de relevé	97	96	98	84	79	86	87	85	101	90	75	76	80	100	88	99	89	103	102	81	83	104
Poa trivialis L.												+										
Polygala serpyllifolia Hose		1	+																			
Polypodium vulgare L.				+																		
Potamogeton nodosus Poir.												+										
Potentilla erecta (L.) Räusch.						1	1	2		+												
Potentilla reptans L.		+																				
Prunella hyssopifolia L.			+				+				+											
Prunella vulgaris L.		+																				
Prunus spinosa L.										+												
Pteridium aquilinum (L.) Kuhn								+												2		
Quercus coccifera L.																			+			
Quercus ilex L.																			1			
Quercus petraea Liebl.																				1		
Quercus pubescens Willd.										+											+	
Ranunculus acris L.							+	+		+	+	+	1									
Ranunculus bulbosus L.		2									+											
Ranunculus flammula L.											+	+	+	+								
Rhinanthus minor L.			+	1																		
Rubus fruticosus L.				+																		
Rubus ulmifolius Schott			+																			
Rumex acetosa L.		+		+	+				+	+		+		1								
Rumex acetosella L.	+	+																				
Ruscus aculeatus L.																				+		
Ruta chalepensis L.															+							
Sambucus nigra L.																						+
Sanguisorba minor Scop.	1				2					+					1	1	1					
Sanguisorba officinalis L.				1																		
Schoenus nigricans L.																			3			
Scorpiurus muricatus L.															+							
Scorzonera humilis L.		+				2	2					+										
Sedum sediforme (Jacq.) Pau																						
Senecio doria L.																				1		
Senecio erucifolius L.			+																			

Description	Prairie de fauche										Prairie humide				Pelouse				Garrigue	Hêtraie à houx	Frênaie	Aulnaies – frênaie
Secteur	Co de Roux	Co de Roux	La Bour-dette	Le Guillermet	Picarel (menhir)	La Borie	La Borie	Le Guillermet	Conquet	La Maurelle	Cabanelles	Cabanelles	Massillar-gues	Conquet	La Frigoule	La Frigoule	La Frigoule	Le Rat	Le Rat	Le Guillermet	Le Guillermet	Le Guillermet
Date	29/06/11	29/06/11	29/06/11	09/06/11	07/06/11	09/06/11	09/06/11	09/06/11	06/07/11	21/06/11	25/05/11	25/05/11	07/06/11	07/06/11	16/06/11	16/06/11	16/06/11	14/09/11	14/09/11	30/09/11	09/06/11	30/09/11
Numéro de relevé	**97**	**96**	**98**	**84**	**79**	**86**	**87**	**85**	**101**	**90**	**75**	**76**	**80**	**100**	**88**	**99**	**89**	**103**	**102**	**81**	**83**	**104**
Senecio inaequidens DC.			+				+															
Serapias lingua L.						+	+					+	+									
Seseli longifolium L.																+						
Sherardia arvensis L.			+																			
Silene flos-cuculi subsp. flos-cuculi	+																					
Silene flos-jovis (L.) Greuter & Burdet										+												
Silene gallica L.						+																
Sixalix atropurpurea (L.) Greuter & Burdet																		1				
Sonchus oleraceus L.																						
Spartium junceum L.																			+			
Staehelina dubia L.																			+			
Stellaria holostea L.				+					+													
Stipa capillata L.															3							
Succisa pratensis Moench							+															
Teucrium aureum Schreb.																+						
Teucrium botrys L.															1							
Teucrium polium L.																+						
Teucrium scorodonia L.																				+		
Thesium divaricatum Jan ex Mert. & W.D.J.Koch		+		+												+						
Thymus serpyllum L.	1		2	+				1							+	3	+					
Thymus vulgaris L.															3	3	1		2			
Torilis arvensis (Huds.) Link																		+				
Tragopogon dubius Scop.																	+					
Trifolium angustifolium L.		+			1										+							
Trifolium incarnatum L.				1				+														
Trifolium minus Sm.								+														
Trifolium patens Schreb.															+							
Trifolium pratense L.	+	1	2										1									
Trifolium repens L.					1					+	1		1					2				
Trisetum flavescens (L.) P.Beauv.			+																			
Ulex minor Roth								+														

Description	Secteur	Date	Numéro de relevé	*Urospermum dalechampii (L.) Scop. ex F.W.Schmidt*	*Urtica dioica L.*	*Verbena officinalis L.*	*Veronica anagallis-aquatica L.*	*Veronica chamaedrys L.*	*Vicia cracca L.*	*Vicia hirsuta (L.) Gray*	*Viola canina L.*	*Viola tricolor L.*	*Vulpia myuros (L.) C.C.Gmel.*
Prairie de fauche	Co de Roux	29/06/11	97	+						+			
	Co de Roux	29/06/11	96										
	La Bour-dette	29/06/11	98	+									
	Le Guillermet	09/06/11	84									+	2
	Picarel (menhir)	07/06/11	79							+			
	La Borie	09/06/11	86										
	La Borie	09/06/11	87						+				
	Le Guillermet	09/06/11	85		+								
	Conquet	06/07/11	101					+		+			
	La Maurelle	21/06/11	90								+		
Prairie humide	Cabanelles	25/05/11	75				+						
	Cabanelles	25/05/11	76										
	Massillar-gues	07/06/11	80										
	Conquet	07/06/11	100										
Pelouse	La Frigoule	16/06/11	88										
	La Frigoule	16/06/11	99										
	La Frigoule	16/06/11	89										
	Le Rat	14/09/11	103			+							
Garrigue	Le Rat	14/09/11	102										
Hêtraie à houx	Le Guillermet	30/09/11	81										
Frênaie	Le Guillermet	09/06/11	83										
Aulnaies – frênaie	Le Guillermet	30/09/11	104										